



INVENTAIRE SOMMAIRE
DES
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
POSTÉRIEURES A 1790

RÉDIGÉ PAR
MAX FAZY
ARCHIVISTE



ALLIER



SÉRIE L. — TOME III.



MOULINS

IMPRIMERIE DU PROGRÈS DE L'ALLIER



1938



INTRODUCTION

LA RÉVOLUTION EN BOURBONNAIS ET LES CAUSES DE SON ÉVOLUTION PARTICULIÈRE

« L'habitant du Bourbonnais, fier d'appartenir à une contrée qui portait le nom de la famille régnante, et fort heureux d'être considéré comme un des plus fermes soutiens du trône, se contentait d'observer en silence les événements dont toutes les provinces étaient le théâtre, sans prendre de détermination. Au surplus, son caractère calme et paisible l'éloignait des passions du moment ; docile par nature, peu lettré, nullement initié à la vie politique, il se borna à suivre les exemples de ses voisins. Après de longues hésitations, il finit par joindre ses récriminations à celles des autres pays limitrophes et à formuler ses justes revendications ». Ces lignes d'un éminent historien de la Révolution en Bourbonnais (1) expliquent mieux que de longues dissertations de caractère un peu spécial, qu'elle revêtit dans cette province. Il est facile, en s'adressant surtout aux documents d'archives, de prouver que le pays du Connétable accueillit paisiblement, sans grande réaction, ni dans un sens ni dans l'autre, les idées nouvelles. Non content de manifester une certaine indifférence à l'égard des réformes, le Bourbonnais ne se presse pas d'exercer ses droits politiques. Aux assemblées primaires du 16 mai 1790, on compte à Chantelle 428 présents sur 910 citoyens actifs, et à Gannat 684 sur 817 (2). L'organisation de la garde nationale se faisait avec la même tiédeur. Que d'endroits, en 1790, où l'on ne trouvait point encore de gardes ! Était-on près de la maréchaussée, qu'on jugeait inutile de se déranger (3). Amateur de fêtes, fort représentatif, quoique peu expansif, ce qu'aimait le Bourbonnais, ce qui provoquait son enthousiasme, c'étaient les cérémonies officielles. Pour tout dire, en un mot, en Bourbonnais la Révolution fut longtemps presque de pure forme.

Comment du reste le Bourbonnais se fût-il rendu un compte exact des changements immenses qui se préparaient ? La presse était réduite à sa plus simple expression. Un seul journal : le Bulletin de l'Allier. Arthur Young (4) avait constaté cette pénurie de journaux.

Veut-on une preuve convaincante du calme, de la politique d'attente, des populations bourbonnaises ? Le 2 décembre 1790, le Département de l'Allier donnait son adhésion à un arrêté de la Creuse, invitant les départements à envoyer chacun deux députés auprès de l'Assemblée Nationale et du Roi, pour leur exprimer leur ferme résolution de maintenir leur autorité respective. (5)

Pour remuer ces indécis, les faire sortir de leur tiédeur, il fallut la fuite de Varennes. Mais qu'on ne s'y trompe pas ! Il n'y eut pas de manifestation de colère contre le roi, mais simplement un réveil de l'instinct de conservation (6). Pas de progrès réel des idées démocratiques ; on ne parle pas de fuite du roi, mais d'enlèvement. L'indifférence politique n'a pas disparu. Le 13 novembre 1791, des citoyens actifs étaient convoqués à Neuilly-le-Réal, pour nommer des officiers municipaux. Vingt se présentèrent (7). Il en fut de même à Châtel-de-Neuvre (8). Ailleurs, au contraire, les élections provoquèrent des troubles. Il en fut ainsi à Bourbon-l'Archambaud et au Veudre. Notons aussi des troubles à Hérisson, à l'occasion de l'assemblée primaire pour la nomination des électeurs destinés à faire celle des députés à la Convention nationale (9), et en novembre 1791 au Mayet, pour l'élection d'un juge de paix (10).

Peu à peu, l'administration du département perdait un peu de sa modération et de sa tiédeur. On s'en aperçoit en juin 1792, quand Giraud des Echerolles, maréchal de camp, ayant été arrêté, sous l'accusation d'avoir voulu recruter des citoyens pour former une compagnie de cavalerie, fut acquitté par le tribunal du district, ce qui provoqua une assez violente protestation du conseil général du département (11).

(1) Dr. CORNILLON, *Le Bourbonnais sous la Révolution Française*, t. I. p. 2.

(2) Archives Allier, L. 168.

(3) Archives Nat., D. IV, XVI, 287.

(4) *Revue Bourbonnaise*, t. IV, p. 305 : *Voyage d'Arthur Young, économiste anglais*. Il vint en Bourbonnais, en août 1789.

(5) Archives Allier, L. 54.

(6) A. N. F. C. III 1, Archives Allier, L. 59.

(7) Archives Allier, L. 79.

(8) *Ibidem*.

(9) Arch. Allier, L. 54, fol. 182, v.

(10) Arch. Allier, L. 58, fol. 104, v.

(11) A. N. F. 7. 8649, et Arch. Allier, L. 54.

Mais il faut se garder de fonder une théorie générale sur ce fait, somme toute assez isolé. En réalité, les représentants du département prenaient assez rarement l'initiative de motions hardies, ce rôle était d'ordinaire réservé à de simples citoyens. En juin 1792, qui réclame à l'assemblée la déportation des prêtres perturbateurs ou le rassemblement des religieuses dans une seule maison par département ? Un groupe de citoyens de Moulins (1). Et on était à huit jours seulement de la première marche des faubourgs Parisiens sur les Tuileries. Ce sont encore de simples citoyens qui demandent des balles et des canons, pour défendre Moulins le cas échéant (2).

Malgré cet état d'esprit, dans l'ensemble apathique et craintif, on peut dire que dans l'Allier la Révolution du 10 août fut acceptée sans difficulté. Mais notons le début du discours du président de l'assemblée primaire du second canton de Gannat : « Des événements que notre constitution n'avait pas prévus... » Tout le Bourbonnais est là ! On accepte la Révolution, même dans ce qu'elle a de plus hardi, parce qu'on ne peut pas faire autrement (3).

Quand les sociétés populaires se formèrent, ceux qui n'y étaient pas affiliés restèrent fort calmes. En mai 93, l'agent du pouvoir exécutif, Garnier, en mission dans le Bourbonnais, déclare que l'immense majorité du peuple est dévouée à la République et que le calme règne partout (4). Calme un peu étrange, au lendemain de la trahison de Dumouriez et des premiers succès des Vendéens ! Aussi n'est-on pas étonné que ces bons bourgeois, vraiment sans grand tempérament, mais remplis de sagesse et de philosophie, aient appris avec stupeur, plutôt qu'avec épouvante, le coup d'état Montagnard. Certes on était pour la Gironde, mais platoniquement. L'arrestation de Brissot les réveille un peu, mais on ne saurait cependant parler de véritable mouvement fédéraliste. On regrettait le succès de la Montagne, mais on s'inclinait devant le fait accompli (5). Quel est exactement au milieu de l'année 1793, l'état de l'opinion dans l'Allier ? On admet la Révolution, on est soumis aux lois républicaines, mais on est hostile à toute exagération révolutionnaire. C'est si vrai que le 19 juin 1793, le conseil général de Moulins, ayant convoqué les sections de la ville pour désigner les suspects, sur six sections, 4 déclarent ne pas en connaître (6).

Patriotes, mais sans énergie, tels étaient pour Garnier (7), représentant du pouvoir exécutif que nous avons déjà cité plus haut, les administrateurs du département. Pour lui, malgré leur dévouement à la République, ils désiraient l'abrogation des mesures révolutionnaires. Pour eux, les décrets ne doivent plus être interprétés par les administrateurs. Seule la loi doit régner (8).

Ce qui montre mieux que tout l'esprit de non opposition au pouvoir établi, quel qu'il soit, du Bourbonnais, ce sont les résultats du plébiscite pour la constitution de 1793 : District de Cérilly, 800 voix pour, 17 contre ; du Donjon, 932 pour, 20 contre ; de Montluçon, 1006 pour, 6 contre ; de Gannat, 2468 pour ; de Cusset, 3087 pour ; de Montmarault, 858 pour et 32 contre ; de Moulins, 2166 pour et 2 contre (9). Aucune opposition monarchiste. Appuyé par les sociétés populaires et les comités révolutionnaires de surveillance, Fouché, à la fin de 1793, se chargea de secouer l'apathie Bourbonnaise (10). Sur un seul point, l'Allier est bien franchement révolutionnaire, c'est l'irréligion. La Société populaire de Moulins fut farouchement antireligieuse (11).

Naturellement, après le 9 thermidor, il y eut dans l'Allier un déchaînement de haine contre la Terreur, une débauche de dénonciations (12). Stimulé par Fouché, le Bourbonnais, si modéré cependant, si attaché aux principes de conservation sociale, prend la fièvre, et sous l'influence des représentants en mission, des agents nationaux, des comités de surveillance, des sociétés populaires, finit par admettre... jusqu'à la Terreur. Mais vienne l'acalmie, et il revient à son indifférence première, après avoir manifesté sa colère contre ceux qu'il avait suivis un peu malgré lui, et parce qu'un instant il avait cru qu'ils représentaient le pouvoir établi.

(1) A. N. F. C III 7.

(2) Arch. de l'Allier, L. 54.

(3) Arch. de l'Allier, L. 171.

(4) A. N. F. C. III 9.

(5) Sur l'arrestation de Brissot à Moulins, Voir Dr CORNILLON, le *Bourbonnais sous la Révolution Française*, t. II, p. 267, suiv.

(6) Arch. Nat., F. C. III 9.

(7) Sur Garnier, voir CHAZAUD, *Rapport de Jean Garnier sur le département de l'Allier, 1793-1794*, original aux Arch. Nat. F. 29-156), p. 381-418 et PIERRE CARON, *Rapport des agents du Ministre de l'Intérieur dans les départements (1793-anII)*, t. I. (Doc. Inéd.) p. p. 405-482.

(8) A. N. F. I. C III, 9.

(9) A. N. B. II'.

(10) Sur Fouché à Moulins, voir outre les ouvrages du Cte de MARTEL et de MADELIN, et le grand ouvrage du Dr CORNILLON, *Le Bourbonnais sous la Révolution française*, ALARY, *Fouché de Nantes à Moulins*, Bull. soc. Emul. Bourb., 1861, p. 161 suiv. et surtout Pierre FLAMENT, *Petits dossiers Révolutionnaires*, p. 107 et suiv.

(11) A. N. D. III 8. Voir aussi sur cet état d'esprit bourbonnais, tout au moins dans les administrations (car si pour les mesures révolutionnaires violentes, c'étaient non les administrations, mais les simples citoyens, qui généralement les demandaient, c'était souvent le contraire pour les mesures antireligieuses) l'action de Forestier, procureur syndic du district de Cusset, contre une procession consistant à promener une image de la Vierge dans les rues de Cusset, pour avoir un changement de temps : Arch. Allier L. 502, fol. 91 r., et suivants, et inventaire série L., Arch. Allier, t. II, p. 37-41.

(12) A. N. III, 10. Voir aussi la séance du directoire de Cusset, présidée par Guillerault, représentant du peuple (3 prairi an III) : Arch. Allier, L. 508, f. 54, v.

Avant de laisser de côté cette question de l'esprit public en Bourbonnais pendant la Révolution, mentionnons encore quelques documents qui révèlent particulièrement bien cet état de l'opinion. C'est d'abord une lettre des députés du département de l'Allier, à leurs concitoyens, au sujet des actes de violence commis dans les campagnes de l'Allier (1790) (1), dont nous ne citerons que ce passage : « On a dit aux habitants des campagnes : il n'y a plus de seigneurs, vous êtes les maîtres. C'est vrai. Mais ces hommes, en cessant d'être seigneurs, sont restés citoyens, et leurs propriétés sont aussi sacrées que celles des autres ». C'est ensuite, en date du 13 avril 1793, une réponse du directoire du district de Cusset à une demande de renseignements de la Convention : « Le district est généralement patriote... La classe des artisans, des petits propriétaires, des vigneron et des cultivateurs aime la Révolution, mais se plaint de la dureté des gros propriétaires, qui ne veulent faire aucun sacrifice et qui exigent avec trop de rigueur le paiement de l'indemnité de la dime décrétée par la Constituante (2) ». Voici enfin un extrait d'un rapport du conseil du district du Donjon (3) au commissaire du département : « Pour les curés du district, sauf deux, ce sont des gens paisibles, maintenant la paix dans leurs paroisses. L'esprit public est en général fort bon. La masse des citoyens n'a besoin que d'être guidée. Elle aime la Révolution ; les fautes des municipalités ne viennent pas de mauvaise volonté, mais d'ignorance et d'incapacité. Le recrutement se fait dans le calme le plus parfait et les impôts sont payés avec le plus grand zèle » (30 mai 1793).

La plupart des troubles en Bourbonnais pendant la Révolution ont été causés par la rareté des denrées, beaucoup par la haine anti-religieuse, quelques-uns, mais assez peu, comme nous l'avons déjà vu plus haut, par les élections, ou la question des suspects. Quelques autres, mais en assez petit nombre, sont dus au recrutement (4). Jusqu'ici, et après tout c'était l'essentiel, nous avons étudié l'opinion publique en Bourbonnais, surtout au début de la Révolution.

Pour la terreur en Bourbonnais, ne manquent ni les ouvrages, ni les documents. On peut consulter le tome III du grand ouvrage du Docteur Cornillon, *le Bourbonnais sous la Révolution française*, du même, dans ses *Mélanges d'histoire du Bourbonnais*, les pages relatives au district de Cusset sous la Terreur et pendant la réaction Thermidorienne, et d'Audiat, *la Terreur en Bourbonnais*. En lisant ce dernier livre, intéressant, mais composé d'une façon un peu défectueuse, n'étant qu'une suite de biographies des 32 Bourbonnais exécutés à Lyon, on a l'impression très nette que c'est bien d'une impulsion extérieure, notamment de celle de Fouché, que sont venus dans l'Allier les excès terroristes. Le docteur Cornillon n'écrit-il pas (5) : « L'histoire des prisons de Moulins sous la Terreur ne nous est guère connue que par les récits passionnés des géoliers ou des détenus. Néanmoins, si on examine de près leurs dispositions, on ne tarde pas à s'apercevoir que le régime auquel étaient soumis les suspects n'était pas toujours rigoureux, et que dans son ensemble il se rapprochait plutôt de celui de nos jours que de celui de la monarchie de droit divin (6) ».

(1) Arch. Allier, L. 27.

(2) Arch. Allier, L. 504, fol. 17, r.

(3) Arch. Allier, L. 588, fol. 80, r.

(4) Les délibérations des assemblées de districts mentionnent assez peu de troubles pour les subsistances. Il faut les chercher, un peu dans les délibérations du département et surtout aux Archives Nationales, notamment H. 1458, et F. C. II 1, cf. Fazy, Inventaire série L., t. II. *Introduction*, p. XIV. Voir aussi Arch. Allier, L. 54, fol. 18, v. ; L. 60, fol. 85. Au sujet de ce dernier texte concernant un emprunt, en mai 1792, de 50.000 livres pour des achats de grains pour la commune de Moulins, une petite erreur s'est glissée dans le tome I de la série L., p. 158, col. I, où l'on dit que le peuple « montrait les plus vives inquiétudes et allait jusqu'à transporter sur le lieu du rassemblement le drapeau rouge, qui néanmoins n'a pas été déployé ». Or il y a dans le texte : « pour rétablir le calme, il a fallu présenter l'appareil de toute la force publique et aller jusqu'à transporter sur le lieu du rassemblement le drapeau rouge, qui néanmoins n'a pas été déployé ». En juin 1792, il y eut de graves troubles à Vichy, au sujet du prix des sels déposés au grenier de cette ville. (Arch. Allier, L. 502, fol. 28). En Bourbonnais, « le clergé supportait mal le joug de la hiérarchie, il était indiscipliné, et ne demandait qu'à faire acte de rébellion, comme tous ceux qui souffraient ». Une brochure due à la plume d'un de ses membres, Vernoy de St-Georges, et dans laquelle l'auteur attaqua durement l'épiscopat, avait été lue avec empressement et n'avait pas peu contribué à entretenir la fermentation dans les esprits. On subissait avec une résignation mal dissimulée les ordres de l'évêque ou de ses grands vicaires. (CORNILLON, *Le Bourbonnais sous la Révolution Française*, t. I, p. 38). Cf. J. VIPLÉ, François Xavier Laurent, évêque constitutionnel de l'Allier, *Bul. Soc. Emul. Bourbonn.*, 1920, p. 11, suiv. : « Dès le premier jour, le clergé bourbonnais manifesta nettement un esprit d'indépendance... » (p. 14). Aussi ne faut-il pas s'étonner, qu'en face d'un clergé assez indépendant, les passions anti-religieuses se soient vite développées, et que les prêtres réfractaires aient été fort malmenés. Voir pour les troubles ayant des causes religieuses : CORNILLON, *op. cit.*, t. II, p. 71, suiv. ; Arch. Allier, L. 60 fol. 77, 78, 80 ; L. 489, fol. 14, r. ; L. 54, fol. 115. Pour les troubles dus aux élections : voir Arch. Allier, L. 58, fol. 104, v. ; L. 54, fol. 132, v. ; pour ceux provoqués par la recherche des suspects, L. 54, fol. 97, v. ; et 104, v. ; pour ceux provoqués par le recrutement, L. 60, fol. 200. A Bourbon-l'Archambaud, en mars et avril 1792, il y eut des troubles dirigés contre la Société des Amis de la Constitution (Arch. Allier, L. 60, fol. 87, v. et 489, fol. 2 v.

(5) *Le Bourbonnais sous la Révolution française*, t. IV, p. 1.

(6) Pour la Révolution en Bourbonnais, consulter aussi BIERNAWSKI, *L'Allier de 1789 à l'an III*, LE BRUN, *Trois victimes de la Terreur en Bourbonnais : Sur la dernière charette*. — Chanoine CLEMENT, *Itinéraire d'un prêtre bourbonnais déporté, journal de voyage de l'abbé Boussac* ; DOCTEUR CORNILLON : *Pierre Jacques Forestier, procureur-syndic du district de Cusset, membre de la Convention* ; l'abbé CL. FAUCHET, *Un enfant du Bourbonnais sous la Révolution Française*. — DELAIGUE : *La Révolution à Saint-Menoux*. — DENIER : *L'Ancien canton de Souvigny, de 1789 à l'an VIII*. — *Les mémoires d'Alexandrine des Echerolles : Une famille noble sous la Terreur*. — PIERRE FLAMENT : *Lettres inédites de Pascal Grimaud, vicaire épiscopal de l'Allier, et membre de la Commission temporaire de Lyon*. — DE LAGUERENNE : *Montluçon pendant la Terreur*. — VIPLÉ : *Le canton d'Ebreuil pendant la Révolution*. — FRERE GUSTAVE MARIE : *Les frères des écoles chrétiennes de Moulins, déportés aux îles de la Charente-Inférieure*. — ALARY : *Fouché de Nantes à Moulins*, *Bullet. soc. Emulat. Bourbonn.* 1861, p. 181 suiv. — Abbé AUDIN : *Une victime de la Terreur en Bourbonnais, le prêtre Chabrol*, *Emulat.* 1911, p. 251 et 862 suiv. — DELARUE : *Quelques pages de la Révolution à Gannat*. — PIERRE FLAMENT : *Petits dossiers Révolutionnaires*. — TRIMOU-LIER : *Un missionnaire de 93, Marc-Antonin Baudot*.

L'examen des documents qui peuvent le mieux nous renseigner sur le terrorisme dans l'Allier, c'est-à-dire les pièces des comités de surveillance et des sociétés populaires, ne peut que confirmer la thèse que nous avons défendue plus haut, à savoir que l'impulsion révolutionnaire en Bourbonnais est venue non du dedans, mais du dehors. Seuls le comité et la société populaire de Cusset (1) ont renfermé dans leur sein de redoutables terroristes : Givvès, Mativet, Saint-Quentin Maltière, etc... Il n'y avait pas de tels agitateurs — même Verd ne saurait être comparé aux meneurs de Cusset — dans le comité de Moulins. Certes, c'est de Moulins que partirent les fameux *trente-deux*, qui furent guillotines à Lyon; mais les vrais responsables de ces actes de terreur ne doivent pas être cherchés parmi les indigènes. Comme l'écrit Louis Audiat (2) : « Le département de l'Allier, malgré l'heureux naturel et la douceur des mœurs qui distinguent ses habitants, fut un de ceux où le terrorisme révolutionnaire fit le plus de victimes... Ce fut à la fin de septembre 1793 que Fouché (de Nantes) arriva à Moulins ». Audiat a raison, le voyage ou plutôt les deux séjours de Fouché à Moulins, expliquent seuls la vague de terrorisme en Bourbonnais. Mais, dira-t-on, Fouché a été bien ailleurs; après tout il ne faisait que passer, et s'il ne trouvait pas de terrain favorable, son action pouvait ne pas être suffisante pour provoquer l'effet qu'il recherchait. Evidemment, mais si Fouché eut affaire à une population essentiellement douce et pacifique, il eut pour le seconder — et merveilleusement — un lieutenant incomparable, en la personne de Pascal-Antoine Grimaud, un étranger au Bourbonnais, chanoine de Clermont-Ferrand, devenu vicaire constitutionnel du département, en 1791, membre de la commission temporaire de surveillance à Commune-Affranchie (ci-devant Lyon), à la fin de 1793, enfin, en mai 1794, envoyé en déportation dans la Charente-Inférieure, « par un jeu du destin », comme le dit Pierre Flament (3). C'est Grimaud, — si Fouché l'avait semé — qui a implanté le terrorisme dans l'Allier.

Voilà donc le fait révolutionnaire, tel qu'il nous apparaît en Bourbonnais : ce n'est pas un fruit du pays, mais une importation étrangère, et la violence du terrorisme dans l'Allier, ne doit pas nous faire croire que le Bourbonnais a accueilli la Révolution avec transport. Il n'a fait que la subir avec sa placide et souriante indifférence de toujours. Il n'en fut pas autrement, lors de la seconde République. Seule la région du Donjon et de Lapalisse — la même que sous la grande Révolution : Cusset est près de La Palisse — se montra hostile au prince Louis-Bonaparte (4).

Il reste à expliquer le mode de développement de la Révolution en Bourbonnais. Par une rapide et facile induction, on en rend responsable le caractère des habitants. Le Vayer, intendant de la généralité, à la fin du XVII^e siècle, explique ce caractère par le climat, dans son *Mémoire de la Généralité de Moulins* (5). « On remarque ordinairement et aisément la différence du caractère, des esprits, suivant celle des territoires de cette généralité. Les habitants du Bourbonnais et surtout des villes de Moulins, Vichy et Bourbon sont plus doux, civils et caressants que ceux des autres provinces. Ils sont aussi plus légers, mais moins laborieux et moins industriels; ils retiennent le naturel de la terre légère de leur pays, de l'inconstance de la rivière d'Allier, qui roule des sables mouvants qu'elle ôte et redonne à ses riverains d'une année à l'autre, et aussi du commerce utile et agréable qu'ils ont avec les étrangers de qualité, que les eaux ou la grande route de Paris à Lyon leur fait voir continuellement. » Mais d'autres contrées sont arrosées par de molles rivières. Dans notre étude sur le Bourbonnais, son passé, son avenir (6), nous avons constaté en remontant au XII^e siècle, que l'âme Bourbonnaise a toujours été ce qu'elle était pendant la Révolution, et nous avons pu résumer ainsi les principaux traits de la nature bourbonnaise : « douceur, bon sens, mesure, calme, absence de nervosité dans les circonstances les plus périlleuses amenée même dans les critiques, même dans les reproches, philosophie souriante, douce ironie, énergie indomptable enfin, à l'occasion, qualités dont l'artiste qui a sculpté le monument de Théodore de Banville, qui se trouve sur la promenade publique de Moulins, a su donner une vive représentation. »

Mais jusqu'à présent, nous avons simplement projeté le problème dans le passé, sans en donner la solution. Nous savons quels sont les traits principaux du caractère Bourbonnais. Mais pourquoi sont-ils tels? Il ne doit pas être impossible de le découvrir. Seule l'histoire de la formation du Bourbonnais nous fournira l'explication désirée. Augustin Thierry (7) croyait à la persistance en Bourbonnais (8), et dans toute la région du Centre du système municipal romain, et pensait que « l'organisation des villes du Bourbonnais au Moyen-Age n'était qu'une dérivation de l'organisation des anciens municipes situés dans cette région, mais que ce qui distinguait cette province, c'était que la transition avait eu lieu à une époque inconnue et que l'on ne peut fixer, faute de textes ». Grassoreille (9) a montré au contraire que parmi toutes les villes bourbonnaises qui reçurent une constitution aux XII^e et XIII^e s., il ne se trouve pas un seul municipe romain (10), et que les

(1) L. 836 bis et 836 ter; Arch. Allier.

(2) *La Terreur en Bourbonnais*, t. I, p. 26.

(3) *Lettre inédites de Pascal Antoine Grimaud*, Moulins, 1911, p. 7.

(4) Voir à ce sujet l'ouvrage de M. E. MAUVE, Moulins, 1909 : *Le Bourbonnais sous la Seconde République* (1848-1851).

(5) Voir l'excellente édition de PIERRE FLAMENT (Moulins, 1906), p. 20-21.

(6) *Les Amis de Montluçon*, septembre-décembre 1921, et janvier-avril 1922.

(7) *Essai sur l'histoire du Tiers-Etat*, 2^e édition, p. 58-60.

(8) Cf. RAINOUARD, dans son *Histoire du droit municipal*.

(9) *Etablissement du régime municipal en Bourbonnais*, au XII^e et XIII^e siècles, 1853.

(10) GRASSOREILLE, *op. cit.*, p. 5-6.

sires de Bourbon affranchirent de leur plein gré les villes de leur « baronnie » (1). A la Chapelle-Aude (2), le prieur du lieu octroie volontairement une charte de franchise. Bientôt après les habitants de Souvigny (3) obtiennent leurs privilèges du sire de Bourbon, sur l'intervention directe du pape Urbain II, venu prêcher à Clermont la première croisade. Aucune lutte non plus à Villefranche, à Bourbon-l'Archambaud, à Moulins, à Gannat, à Montluçon, à Charroux (4), à Saint-Menoux (5), à Agonges (6), à Limoise (7). Aucun document ne nous a laissé la moindre trace de lutte entre le seigneur et les habitants des communes. Certes à Souvigny, moines, bourgeois et sires de Bourbon eurent de fréquents démêlés, mais nous n'avons aucune preuve que l'octroi même des franchises ait donné lieu à la moindre intervention. Les franchises ne furent qu'un moyen pour les sires de Bourbon, qu'ils employèrent pour développer plus encore l'unité de leur baronnie. En Bourbonnais donc, le mouvement d'affranchissement communal s'accomplit comme sans douleur, presque de lui-même. Pour nous, il n'est pas douteux que cela venait de la formation toute particulière de cette province.

Les autres provinces françaises, comme la Provence, la Normandie, la Bretagne ou l'Auvergne, présentaient quelque unité de territoire et de population. Quelques-unes, comme le Dauphiné, ont été, dans la suite des temps, partagées, comme le fut la Pologne, entre plusieurs contrées, mais aucune n'a été, comme le Bourbonnais, composée de morceaux empruntés à plusieurs régions. Le Bourbonnais, lui, a été véritablement conquis sur les marches de cinq contrées : Berry, Nivernais, Bourgogne, Auvergne et Combraille. Il serait facile — nous l'avons essayé ailleurs — de prouver qu'aucune autre province française n'a été constituée de cette façon. Le Bourbonnais a été formé comme la France elle-même. Les Capétiens, possesseurs de l'Ile de France, se sont peu à peu agrandis aux dépens de leurs voisins et ont réussi à fonder un royaume dont l'unité, factice au début, est la plus forte du monde. Les sires de Bourbon ont accru leur puissance et leur territoire de la même manière que les rois de France (8).

Rayeur (9) a montré que tout est différent dans les régions qui ont constitué le Bourbonnais : les races, l'aspect général du pays, et même le sol, et qu'aucune autre province ne présente au même degré une telle diversité dans sa constitution intérieure.

La volonté d'affranchissement d'un pays à l'unité en somme factice, faite de morceaux juxtaposés, rapportés, était moins forte qu'ailleurs, et l'initiative devait venir du pouvoir central, du seigneur. C'est pour cela que le caractère doux, patient, un peu indifférent, des Bourbonnais, que nous avons remarqué pendant la Révolution, est déjà le même, plusieurs siècles auparavant, lors du grand mouvement d'affranchissement communal. L'évolution particulière de la Révolution en Bourbonnais s'explique donc aisément par des raisons de géographie historique, par la formation toute particulière de cette province. Toutes les populations de caractère assez différent qui se sont groupées pour former la région bourbonnaise, se sont si harmonieusement mêlées que l'on n'enregistre en Bourbonnais aucun des mouvements tumultueux du Moyen Age. Cette formation spéciale du Bourbonnais a eu une autre conséquence, particulièrement heureuse, celle de lui donner une unité plus forte que partout ailleurs. Dans une région, où l'on ignorait les grands troubles, l'unité pouvait naturellement être plus facilement réalisée. Aussi comme le dit Chazaud (10), le Bourbonnais est une province qui a son nom, son existence « propre, comme l'Auvergne et le Berry, avec l'unité en plus, qui fera longtemps sa force et celle de ses princes ». Le noyau primitif du Berry et de l'Auvergne a pu être plus étendu, mais le Berry fut des siècles sans maîtres, et en Auvergne plusieurs pouvoirs (comte, dauphin, évêque) se partageaient la domination, tandis qu'en Bourbonnais à cette époque, un seul maître dominait sur tous les morceaux qui avaient formé son territoire.

Il est évident que si les divers morceaux de territoires qui ont constitué le Bourbonnais ne s'étaient pas harmonieusement soudés et même fondus, pour réaliser une parfaite unité, le caractère Bourbonnais eût été tout différent : chacune des contrées qui ont formé le Bourbonnais aurait gardé son individualité, et cette non fusion des différents éléments qui ont composé notre province aurait produit un tempérament heurté, au lieu de la molle douceur qui la caractérise. Il convient donc de rechercher les causes qui ont amené cette fusion harmonieuse. Elles sont deux. La première est la position géographique singulière de la Villa de Souvigny que possédait Aimard, ancêtre des sires de Bourbon (11). Souvigny se trouvait à un vrai carrefour, à la limite de l'Auvergne et du Berry (12), et non loin de la Bourgogne (13), et même du Nivernais. Or l'Auvergne,

(1) GRASSOREILLE, *op. cit.*, p. 10.

(2) Chazaud, *Les Villes franches du Bourbonnais*, Archives historiques du Bourbonnais, t. I, p. 197 suiv.

(3) *Idem*, p. 200 suiv.

(4) *Idem*, p. 229, 283, 287, 262, 264 suiv.

(5) Fazy, *Origines du Bourbonnais*, t. I, p. 228-229.

(6) Fazy, *idem*, p. 267.

(7) Fazy, *idem*, p. 279.

(8) Voir à ce sujet notre livre, *Le Bourbonnais symbole de l'unité française*, 1929.

(9) *Le département de l'Allier*, 1891, p. 22-23.

(10) *Géographie du Bourbonnais, au commencement du XIII^e siècle*, Bulletin de la soc. Emulat. du Bourbon., 1886, p. 218.

(11) Sur la possession de la villa de Souvigny, par Aimard voir la nouvelle édition, que nous avons donnée en 1935, de la *Chronologie des sires de Bourbon*, de CHAZAUD, p. 154, la donation, en 915 ou 920, de cette villa à Cluny, par le dit Aimard, *ibidem*, p. 256, 257 et la discussion de la date de cet acte, *ibidem*, p. 267-268.

(12) Comme il est justement dit dans une *Vie anonyme de Saint-Maëul, abbé de Cluny*, faite à la fin du XI^e siècle, début du XII^e : *Bibliothèque de Cluny*, col. 1783.

(13) La limite entre l'Auvergne et l'Autunois se trouvait à la Faye, aujourd'hui hameau de la commune de Montbeugny, où était une chapelle donnée en 1024-1025 par Archambaud II, sire de Bourbon, au prieuré de Souvigny (*Inter duos, Pagos Arvernensem et Augustodunensem*, Arch. Nat., série K. 188, 4, n° 100).

L'Autunois et le Nivernais étaient entre les mains de seigneurs puissants. Pour s'étendre dans ces directions, Aimard et ses descendants auraient dû engager des luttes sévères. Mieux valait attendre que la force d'attraction de la région limite, où se trouvait son premier établissement, produisit son effet. A deux pas de Souvigny se trouvait un territoire sans maître, le Berry (1), récemment perdu par le duc d'Aquitaine, rattaché nominale-ment seulement au roi de France, et où le seul pouvoir réel était celui du vicomte de Bourges, ancien officier du duc d'Aquitaine, devenu officier du roi, et héritier des anciens comtes de Bourges. Ce pouvoir d'un simple officier ne devait pas être bien redoutable. Le viguier de Deneuvre (2), le possesseur de Souvigny, devait fatalement songer à s'emparer de Bourbon, dont le château brûlé par Pépin-le-Bref (3), n'avait vraisemblablement pas été reconstruit. Cependant, l'honneur de s'installer à Bourbon ne devait pas être réservé, semble-t-il, à Aimard, mais à son fils Aimon, le premier sire de Bourbon (4). Souvigny se trouvait donc dans une situation géographique merveilleuse. Quelques pas à faire seulement, pour mettre la main sur le château de Bourbon.

Souvigny, et non pas Bourbon-l'Archambaud, est donc le berceau du Bourbonnais. Les sires de Bourbon furent d'abord seigneurs de Souvigny (5). Tout part de là : constitution et formation du pays, puissance de ses seigneurs, développement matériel et moral. Ne doit-on pas croire que la position géographique, presque unique, de Souvigny, a aidé singulièrement à la constitution si rapide de l'unité Bourbonnaise ?

La seconde cause de la fusion harmonieuse des diverses parties du Bourbonnais, est le rapide développement du prieuré de Souvigny, fondé par Cluny, dans la Villa de Souvigny, donnée à cette abbaye par Aimard. A l'origine du Bourbonnais, nous voyons la position géographique d'une humble villa. Mais le possesseur de cette villa, probablement aussi viguier de Deneuvre, n'était pas sire de Bourbon. Il ne s'était vraisemblablement pas encore étendu aux alentours de Souvigny. Mais dans cette villa, qu'il donna à Cluny, cette abbaye fonde un prieuré qui prend un rapide essor (6), qui a certainement dû fortifier la position de l'ancêtre des sires de Bourbon, puis celle de ceux-ci. Souvigny n'était qu'une pauvre petite villa au sens gallo-romain du mot : quelques fermes groupées autour d'une église. Le prieuré fondé sur le territoire de cette villa, devint vite florissant. D'illustres abbés de Cluny s'en vinrent mourir à Souvigny : Saint-Mayeul (7), puis Saint-Odilon (8). Hugues Capet se rendit en pèlerinage sur le tombeau de Saint Maieul (9), puis ce fut le tour de Robert-le-Pieux (10). Le prieuré devint rapidement une des principales filiales de Cluny. Au milieu du XI^e s., Souvigny était une ville riche et commerçante (11). A la fin de ce siècle, elle était considérée comme *peroptima*, comme une capitale (6). C'était le grand centre de la région Bourbonnaise.

Par la situation de Souvigny, le seigneur de cette villa était admirablement placé pour étendre rapidement son influence de tous les côtés. Mais il est évident que cette circonstance n'aurait pas donné son plein développement, sans la faiblesse du Berry, sans le rayonnement du prieuré de Souvigny, qui rejaillit sur ses protecteurs nés, les sires de Bourbon, et facilita la création d'une agglomération, d'un centre important, autour du monastère. Telles sont les causes, les raisons profondes du développement rapide de la seigneurie de Bourbon, et de la constitution non moins rapide de son unité.

En résumé, l'évolution particulière de la Révolution en Bourbonnais s'explique aisément par la naissance, sans heurts ni troubles, des communes dans cette région qui trouve, elle, son explication dans la formation spéciale du Bourbonnais, grandement facilitée par la situation géographique de Souvigny, l'état d'impuissance du Berry, et le prompt développement du prieuré de Souvigny. Trouver les raisons de la formation spéciale des communes en Bourbonnais, c'est découvrir par là même les causes premières de la façon particulière dont la Révolution s'est développée dans cette province.

Max FAZY.

-
- (1) Au sujet du Berry rattaché nominale-ment à la Couronne, à la mort de Guillaume le Pieux, duc d'Aquitaine, en décembre 926, mais resté pratiquement sans maître, et où il n'y avait plus que les faibles Vicomtes de Bourges, voir Fazy, *Origines du Bourbonnais*, t. II, p. p. 11-19 ; Lot, *Etudes sur le régime d'Hugues Capet*, p. 160, n. 8 ; FAVRE, *Eudes, Comte de Paris et roi de France*, 1893, p. 149 ; RAYNAL, *Histoire du Berry*, t. I (1845), p. 233 et 236.
 - (2) Aimard devait semble-t-il, être viguier de Deneuvre, pour le Duc d'Aquitaine : voir ma *Nouvelle édition de la Chronologie des sires de Bourbon* de CHAZAUD, p. 156 et p. 219.
 - (3) En 761 (voir Fazy, *Origines du Bourbonnais*, t. I, p. 576-577, où sont données les références aux *Annales Carolingiennes*).
 - (4) Voir notre nouvelle édition de la *Chronologie des sires de Bourbon*, de CHAZAUD, p. 156, 159, 257, 260 et 273-274.
 - (5) Voir l'article que nous avons publié dans la *Revue Mabillon*, sous le titre : « Du rôle éminent joué par le prieuré clunisien de Souvigny dans la formation et le développement de la seigneurie de Bourbon », octobre-décembre 1936, p. 180-186.
 - (6) Sur le rapide développement du prieuré de Souvigny, voir notre article précité de la *Revue Mabillon*.
 - (7) En 994. Voir FAZY, *Origine du Bourbonnais*, t. I, p. 584-587, où sont toutes les références.
 - (8) En 1049 : *ibidem*, p. 590-592.
 - (9) *Ibidem*, p. 587-588.
 - (10) *Ibidem*, p. 588-589.
 - (11) *De Gallia perfectione D. Petri Damiani, Patr. lat.*, t. CXLV, col. 876.
 - (12) *Bibliotheca Cluniacensis*, col. 1783.2.

DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

POSTÉRIEURES A 1790

SÉRIE L.

Documents spécialement relatifs aux administrations de département, de district et de canton, depuis la division de la France en départements, jusqu'à l'institution des préfetures en l'an VIII.

Municipalités cantonales - Comités de surveillance - Sociétés populaires - Tribunaux -
Fonds communaux - Fonds divers

Administrations municipales de canton

L. 703. (Registre.) — In-folio, 140, feuillets, papier.

10 brumaire an IV. — 20 prairial an VII.
— *Canton de Bessay.* — Délibérations. — Coté et paraphé jusqu'au fol. 120 inclusivement, par Merier, président de l'administration. — Fol. 1 r. Procès-verbal de l'assemblée primaire du canton, tenue à Bessay, dans le temple de la raison : Nomination de Pierre Gilberton, comme juge de paix du canton, de Gabriel Parchot, comme président de l'administration municipale, et celui-ci n'ayant pas accepté, d'Etienne Merier à sa place. Signé : Merier, président provisoire, Butin, président, Alix, Boulliot et Challeton, scrutateurs, et Gilberton, secrétaire (10 brumaire an IV). — Fol. 3, r. Procès-verbaux de nominations des agents municipaux des communes du canton : Antoine Boulliot, pour Saint-Gérand-de-Vaux; Pierre Thonnié, pour la Ferté; Claude Rauzier, pour Saint-Loup; Léonard Pinasson, pour Bessay (15 brumaire). — Fol. 6, v°. Répartition entre les communes du canton (Bessay, La Ferté, Saint-Gérand-de-Vaux, St-Loup, Gouise), de trois mille boisseaux de blé à fournir pour l'approvisionnement du marché de Moulins (26 brumaire). — Fol. 7, r°. Nomination de Jean François Goyard, comme secrétaire de l'administration municipale (29 brumaire). —

Fol. 9, r°. Mesures prises pour accélérer la livraison de 3.000 boisseaux de blé, requis sur le canton, pour l'approvisionnement du marché de Moulins. Des retards se sont produits qui ont causé un déficit de 1.321 boisseaux et failli compromettre la tranquillité publique (21 frimaire). — Fol. 10 v°. Nomination de Gonzalve, instituteur public, comme concierge et commissionnaire auprès de l'administration municipale (3 nivôse). — Fol. 10, v. Répartition entre les communes du canton d'une réquisition de 2.000 boisseaux pour l'approvisionnement du marché de Moulins (9 nivôse). — Fol. 11, v°. Tableaux dressés, en exécution de la loi du 19 frimaire précédent établissant un appel de fonds, par forme d'emprunt, sur tous les citoyens aisés. Il résulte de ces tableaux que le nombre des contribuables du canton pouvant être soumis à l'impôt, est de 135. Chaque tableau comprend avec les noms et professions des imposables, la mention du capital de leur fortune, tant mobilière qu'immobilière, d'après la notoriété publique, et de ce qu'ils peuvent gagner dans l'année, le tout valeur de 1790, ainsi que le montant des fortunes acquises depuis la Révolution, à la suite de commissions du gouvernement ou par entreprises de fournitures, etc. (9 nivôse). — Fol. 14, v°. Arrêté établissant dans le canton deux écoles

primaires, une à Bessay, chef-lieu, et l'autre à Saint-Gérand-de-Vaux. Les instituteurs recevront l'indemnité fixée par le Département, soit 10 l. de blé par mois, pour chaque élève. Le Département est invité à allouer une somme à l'instituteur de Bessay, pour lui tenir lieu d'indemnité du logement et du jardin, qui lui sont accordés par la loi, attendu que l'administration municipale du canton tient ses séances et a établi ses bureaux dans le ci-devant presbytère et abandonné le jardin y attenant au gardien de la dite maison pour lui tenir lieu de traitement (19 nivôse). — Fol. 15, r°. Démission d'Antoine Boulliot, agent municipal de Saint-Gérand-de-Vaux, vu ses occupations d'officier de santé et la faiblesse de ses connaissances administratives (19 nivôse). — Fol. 15, v°. Nomination comme receveur de l'administration municipale, de François Merier (19 nivôse). — Fol. 16, r°. Nomination de Jean-Baptiste Billaud, comme agent municipal de Saint-Gérand-de-Vaux (24 nivôse). — Fol. 17, v°. Réponses de l'administration municipale aux questions posées par le Ministre de la Police Générale de la République, en date du 19 nivôse précédent. Les personnes et les propriétés sont respectées et les lois exécutées ponctuellement. Il n'y a de gendarmerie dans aucune commune du canton. La garde nationale n'est pas encore organisée. On voit peu de mendiants et point de vagabonds. Il se commet des délits fréquemment dans les bois et notamment dans les forêts nationales, malgré la surveillance exacte des gardes forestiers. Ni émigrés, ni prêtres déportés ne reparaisent dans le canton. Aucun culte public n'est exercé. Toutes les églises sont fermées. Peu de journaux répandus, quelques citoyens en reçoivent pour se mettre au courant des événements, mais ils n'exercent aucune influence sur l'esprit public (9 pluviôse). — Fol. 21, r°. Tableau dressé pour l'emprunt forcé, avec l'indication des prêteurs, leurs professions, la désignation de leurs propriétés foncières, mobilières et industrielles, et la taxe à imposer ou à réimposer (19 ventôse). — Fol. 25, v°. Procès verbal de la célébration de la fête de la jeunesse, à Bessay (10 germinal). — Fol. 27, r°. L'administration centrale du département demandant des éclaircissements sur l'indemnité à allouer à l'instituteur de Bessay, pour le logement et le jardin qui lui sont accordés par la loi, l'administration municipale estime que cette indemnité ne peut être inférieure à cent

francs, valeur métallique (10 germinal). — Fol. 32, r. Signalement d'Alexandrine des Echerolles, émigrée (gouvernante en 1807 des enfants de la princesse Louis de Wurtemberg, et fille d'Etienne François Giraud des Echerolles. Elle a laissé d'intéressants mémoires, sous le titre de : *Quelques années de ma vie*. Ces mémoires, publiés pour la première fois en 1843, ont été réédités en 1879 et 1892 sous le titre de : *Une jumille noble sous la Terreur*. Le château des Echerolles est situé à 20 kilomètres au sud de Moulins, canton de Neuilly-le-Réal, commune de La Ferté-Hauterive : « Nous, membres composant l'administration municipale du canton de Bessay, certifions, sur l'attestation des citoyens Michel Quilleret, Jacques Ray..., tous domiciliés dans la commune de La Ferté-Hauterive... que la citoyenne Alexandrine Giraud des Echerolles, rentière de la municipalité de Vaize, département du Rhône, âgée de seize ans, taille de quatre pieds, six pouces, cheveux et sourcils châains, front bien fait (sic), yeux gris bleus, nez bien fait (sic), bouche grande, menton rond, visage oval et uni, réside sans interruption dans la dite commune de La Ferté-Hauterive, maison appartenant au citoyen Giraud, son père, depuis le 29 ventôse dernier jusqu'à ce jour. » Fait en la maison commune de Bessay et signé par Alexandrine Giraud des Echerolles (9 floréal). — Fol. 32, v°. Le président de l'administration municipale, l'agent et l'adjoint de la commune de Saint-Gérand-de-Vaux, l'agent et l'adjoint de la commune de Bessay, s'étant rendus à la maison commune pour célébrer la fête des époux et ayant attendu jusqu'à l'heure de midi sans que la commission du directoire exécutif près le canton et les autres membres de la municipalité s'y soient présentés, se sont retirés, sans que la cérémonie ait été exécutée, et témoignèrent leur étonnement et leur mécontentement du peu d'empressement des fonctionnaires publics et des citoyens de ce canton à assister aux fêtes publiques établies par les lois (10 floréal). — Fol. 35, r°. Procès-verbal de la fête de la reconnaissance et des victoires (10 prairial). — Fol. 35, v°. Nouveau signalement d'Alexandrine Giraud des Echerolles, identique au précédent, avec attestation qu'elle a résidé sans interruption à La Ferté-Hauterive, dans la maison de son père : 1° du 19 ventôse au 22 fructidor an II ; 2° du 30 prairial an III au 11 brumaire an IV ; 3° du 29 ventôse an IV jusqu'à ce jour.

Signé par Alexandrine Giraud des Echerolles (19 prairial). — Fol. 38, r. Procès-verbal de la fête de l'agriculture (10 messidor). — Fol. 40, v° L'administration municipale engage les habitants du canton à conduire volontairement les grains dont ils n'ont pas besoin pour leur consommation au marché de Moulins (25 messidor). Fol. 51 v°. Vu l'arrêté de l'administration centrale du département, relativement à l'arrestation du courrier de la malle et à l'assassinat commis sur la personne du postillon sur la grande route de Lyon et à « la corne du bois des Moines », l'administration municipale arrête de donner des ordres immédiats au commandant de la colonne mobile, pour mettre 20 hommes sur pieds, pour se rendre au bois des Moines, pour faire toutes investigations utiles (18 nivôse an V). — Fol. 51, r°. Sur le rapport fait par le commissaire du directoire exécutif, que dans une lettre anonyme adressée aux citoyens Butin et Merier, adjudicataires de la cure et de l'église de Saint-Loup, on traite les mandataires du peuple de brigands, de voleurs et d'assassins, le gouvernement révolutionnaire de gouvernement sans mœurs, sans principes et sans religion, et on menace les personnes et les propriétés des dits citoyens Butin et Merier, s'ils se permettent de toucher à l'église de Saint-Loup, devenue leur propriété, considérant que cette lettre est l'œuvre des habitants de Saint-Loup, que ce qui a pu donner lieu à cette révolte des dits habitants, c'est l'ordre donné à l'agent de la commune de Saint-Loup par le commissaire du directoire exécutif de faire descendre le clocher de l'église de Saint-Loup et de le faire transporter à Bessay, l'administration municipale arrête d'envoyer 20 hommes de la colonne mobile à Saint-Loup, pour faire descendre le clocher et de le faire transporter à Bessay (2 ventôse). — Fol. 52, r°. Rauzier, agent de la commune de Saint-Loup, ayant attesté l'innocence des habitants de sa commune, l'arrêté du 2 ventôse dernier est rapporté, et Rauzier est invité à faire descendre lui-même la cloche et à la faire transporter au chef-lieu (9 ventôse). — Fol. 59, r°. La fête de la reconnaissance et des victoires ne peut être célébrées, les membres de l'administration municipale s'étant seuls présentés (10 prairial). — Fol. 71, r°. Procès-verbal de la célébration de la fête de l'anniversaire de la fondation de la République (1^{er} vendémiaire an VI). — Fol. 75, v°. Merier, ayant été nommé, par ar-

rêté du directoire exécutif, en date du 20 vendémiaire précédent, commissaire du dit directoire près l'administration municipale, donne sa démission de président de la dite administration (9 brumaire). — Fol. 77, r°. Lecture ayant été faite du mandement du Département assignant à l'administration municipale son contingent dans le département de la contribution personnelle de l'an V, un membre fait observer qu'il est surpris que le Département ait tant imposé un canton aussi peu peuplé, habité seulement par des cultivateurs et où l'industrie est presque nulle (9 brumaire). — Fol. 80, r°. Vu notamment la suspension de Pierre Dubreuil, agent de la commune de Bessay, Alix Neveu, adjoint de celle de La Ferté, et Delageneste, adjoint de celle de Saint-Loup, la démission de Thonnié, agent de La Ferté, et celle du président de l'administration municipale nommé commissaire du directoire exécutif, près de la dite administration, l'impossibilité, l'administration municipale n'étant pas en nombre suffisant, de procéder à des élections, pour le remplacement des membres disparus, le Département, par un arrêté du 19 brumaire précédent, nomme provisoirement: Challeton, agent de Saint-Gérard-de-Vaux, président de l'administration municipale; François Merier, adjoint de Bessay, agent de Bessay; André Desmures, adjoint de Saint-Gérard-de-Vaux, agent de La Ferté; Etienne Bourdier, adjoint de La Ferté; Guillaume Aujoannet, agent de Saint-Gérard-de-Vaux; Jutier, adjoint à Saint-Gérard-de-Vaux; Charles Simon, adjoint à Saint-Loup (26 brumaire). — Fol. 82, r°. Charles Simon n'ayant pas accepté la place d'adjoint de la commune de Saint-Loup, l'administration municipale nomme à sa place Jacques Desmerières (26 brumaire). — Fol. 89, v°. Guillaume Aujoannet, agent de la commune de Saint-Gérard-de-Vaux, exposant que vu son peu d'instruction il ne peut se charger de la tenue des registres de l'état civil, et son adjoint ne sachant pas écrire, l'administration municipale nomme Charles Barret, huissier du juge de paix, pour remplir les fonctions d'officier public en la commune de Saint-Gérard-de-Vaux (29 frimaire). — Fol. 92, r°. Procès-verbal de la célébration de la fête de l'anniversaire du 21 janvier 1793 et de la paix continentale (2 pluviôse). — Fol. 96, v°. Arrêté du directoire exécutif, destituant Pierre Dubreuil, Alix Neveu et Delageneste, agent de Bessay, adjoint de La

Ferté et adjoint de Saint-Loup, qui avaient été suspendus par le Département, par arrêtés des 3 et 19 brumaire, comme professant hautement des principes antirépublicains, et nommant Challeton, président de l'administration municipale ; François Merier, agent de Bessay ; Henry Philippon, adjoint de Bessay ; André Desmures, agent de La Ferté ; Etienne Bourdier, adjoint de La Ferté ; Charles Simon, adjoint de Saint-Loup ; Guillaume Aujoannet, agent de Saint-Gérand-de-Vaux ; Mathieu Jutier, adjoint de Saint-Gérand-de-Vaux (16 ventôse). — Fol. 102, r°. Procès-verbal de la célébration de la fête des époux (10 floréal). — Fol. 104, v°. Procès-verbal de la fête de la reconnaissance et des victoires (10 prairial). — Fol. 108, r°. Nomination de Pierre Dubreuil, comme receveur de l'administration municipale (8 messidor). — Fol. 109, v°. Merier, commissaire du directoire exécutif près de l'administration municipale, donne sa démission de percepteur des contributions directes des cinq communes du canton, ces deux fonctions étant incompatibles (19 messidor). — Fol. 112, r°. Le Département fait savoir que Merier, ayant été destitué de la place de commissaire du directoire exécutif près l'administration municipale, ne pouvait donner sa démission de celle de percepteur, et qu'en conséquence, la perception des deniers publics restera entre ses mains (29 messidor). — Fol. 112, v°. Arrêté du directoire exécutif nommant Gayard secrétaire de l'administration municipale, commissaire du pouvoir exécutif près l'administration et annulant la nomination à la même place de Merier (10 thermidor). — Fol. 113, r°. Un arrêté du Département prescrivant l'exécution de la loi du 18 messidor dernier ordonnant pendant un mois des visites domiciliaires pour la découverte de tous les ennemis du peuple, l'administration municipale délibère sur cette matière et fait connaître que ces visites sont inutiles, les agents des communes déclarant ne connaître aucune maison de leur arrondissement suspecte de donner asile à des ennemis du peuple (10 thermidor). — Fol. 113, r°. Procès-verbal de la célébration de la fête du 10 thermidor (10 thermidor). — Fol. 113, v°. Nomination de Girard fils, comme agent de la Ferté ; de Henry Laquairre et de Thomas Ravaud, comme agent et adjoint de Gouise (19 thermidor). — Fol. 115, r°. Poursuites exercées contre Merier, percepteur des contributions directes des communes du canton (8

fructidor). — Fol. 116, v°. Procès-verbal de la célébration de la fête de la vieillesse (10 fructidor). — Fol. 116, v°. Procès-verbal de la célébration de la fête de l'anniversaire du 18 fructidor (13 fructidor). — Fol. 117, v°. Nomination de Choquet, de Moulins, comme secrétaire de l'administration municipale (29 fructidor). — Fol. 126, r°. Procès-verbal de la célébration de la fête du 21 janvier 1793 (21 pluviôse an VII). Fol. 131, r°. Procès-verbal de la célébration de la fête de la souveraineté nationale (30 ventôse). — Fol. 134, r°. Nomination de Giraudet père comme président de l'assemblée municipale (1^{er} floréal).

L. 704. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

An VII-an VIII. — *Canton de Busset.* — 1. Recettes et dépenses faites par le trésorier de l'administration municipale (an VII). — 2. Etat des dépenses municipales et communales proposées par l'administration municipale (vendémiaire an VIII). — 3-4. Etat de ce que le percepteur du canton a payé au trésorier de l'administration municipale, sur les 25 centimes revenant à cette dernière pour ses dépenses (an VII et an VIII).

L. 705. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

An III - an VIII. — *Canton de Cérilly.* — 1. Serments des fonctionnaires (pluviôse an III-pluviôse an V). — 2. Procès-verbal de l'assemblée primaire tenue pour la nomination du juge de paix du canton et de ses assesseurs, et la nomination du président de l'administration municipale (2 germinal an VI). — 3 et 4. Correspondance entre le Département et l'administration municipale au sujet du serment des prêtres, des parents d'émigrés et de l'attitude des fonctionnaires (nivôse an V-vendémiaire an VI). — 5-31. Correspondance de l'administration municipale avec le Département, le commandant de la garde nationale, celui de la gendarmerie, et le directeur du jury, au sujet de la police générale et de la police administrative (an V-an VI). — 33-44. Correspondance avec le Département, au sujet des comptes décadaires (an VI-an VIII).

L. 706. (Liasse.) — 18 pièces, papier

An IV - an VIII. — *Canton de Cérilly.* — 1-11. Délibérations, correspondance et états relatifs aux subsistances (an IV-an VIII). — 12-16.

Correspondance avec le Département, au sujet de l'état civil et de la population (an V). — 17-18. Correspondance avec l'administration centrale, au sujet du commerce (an V).

L. 707. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

An IV-an VIII. — *Canton de Cérilly.* — Dépenses et recettes de l'administration municipale (an IV-an VII).

L. 708. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

Ventôse-germinal an V. — *Canton de Cérilly.* — 1. Administration et comptabilité communale (25 germinal an V.) — 2. Biens communaux (6 ventôse an V).

L. 709. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

An IV-an V. — *Canton de Cérilly.* — Contributions directes : adjudication de la perception, circulaires, enquêtes préliminaires, instructions diverses.

L. 710. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

An VI-an VIII. — *Canton de Cérilly.* — Contributions directes : adjudication de la perception, circulaires, dégrèvements.

L. 711. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

An IV-an VIII. — *Canton de Cérilly.* — 1. Patentes (an V). — 2-10. Forêts (an IV-an VIII). — 11-12. Postes (an V-an VI).

L. 712. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

An IV-an VII. — *Canton de Cérilly.* — Affaires militaires : organisation de l'armée ; recrutement ; congés et réformes, concernant entre autres François Péron, célèbre naturaliste, natif de Cérilly.

L. 713. (Cahier.)

Germinal an IV-fructidor an V. — *Canton de Cérilly.* — Registre de 4 feuilles pour l'enregistrement des congés militaires, concernant notamment François Péron, célèbre naturaliste (germinal an IV).

L. 714. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

An IV-an V. — *Canton de Cérilly.* — Affaires militaires. — 1-5. Equipement (germinal-

prairial an IV). — 6-17. Subsistances militaires (frimaire an IV-prairial an V). — 18. Garde nationale (pluviôse an V).

L. 715. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

An V-an VII. — *Canton de Cérilly.* — Affaires judiciaires. — 1-3. Délits et crimes ; lettres de Jérusalem, envoyées par des escrocs pour annoncer de soi-disant trésors cachés (nivôse an V-vendémiaire an VII). — 4-6. Juges de paix (nivôse an V-thermidor an VI). — 7. Huissiers (brumaire an V). — 8. Notaires (pluviôse an V).

L. 716. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

Vendémiaire-pluviôse an V. — *Canton de Cérilly.* — Affaires du culte. — 1. Lettre du commissaire du directoire exécutif, près le canton de Cérilly, à Chabot, commissaire près le tribunal de police correctionnelle, à Montluçon, pour lui faire connaître que les ministres du culte catholique, de son canton, publient les bans et font les mariages comme par le passé. Dans sa réponse, Chabot fait remarquer que la Constitution garantit le libre exercice des cultes et termine ainsi : « soyons tolérants, soyons sages, ne mettons pas encore une fois la religion aux prises avec la République. Surveillons les manœuvres des prêtres turbulents, mais ne persécutons pas ceux qui sont soumis aux lois : c'est le moyen de conserver la tranquillité publique et de faire aimer le gouvernement actuel » (nivôse-pluviôse an V).. — 2. Feuilles de route aux prêtres reclus (vendémiaire an V). 3. Succession de Jean et Antoine Dubost, prêtres déportés (nivôse an V).

L. 717. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

Floréal an VI-ventôse an VII. — *Canton de Cérilly.* — Enfants naturels.

L. 718. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

Vendémiaire-frimaire an V. — *Canton de Cérilly.* — Affaires criminelles. — 1. Japhet, père et fils, détenus à Cérilly : demande de libération (frimaire an V). — 2. Evasion de la maison d'arrêt de Cérilly (28 vendémiaire-frimaire an V).

L. 719. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1791-an VII. — *Canton de Châtel-de-Neuvre.* — Contributions. — Réclamations de l'administration municipale du canton, les bases de la contribution foncière de l'an V ayant été établies sur les délimitations de 1790 ou 1791, alors que depuis, plusieurs communes avaient subi de nouvelles démarcations ; pièces à l'appui.

L. 720. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

20 frimaire an VI. — *Canton de Chevagnes.* — Lettre de l'administration municipale à l'agent municipal de la commune de Chevagnes au sujet d'un vol de chevaux.

L. 721. (Registre.) — In-folio, 35 feuillets, papier.

29 brumaire an IV - 11 brumaire an V — *Canton du Donjon.* — Délibérations. — Coté et paraphé par Antoine Lelièvre, agent municipal de la commune de Bert. — Fol. 2 r°. Installation de l'administration municipale. Présents : Jean-Baptiste Marion, président ; Michel Bonnet, agent municipal du Donjon ; Pierre Joseph Meilheurat, agent de Montcombroux ; Jean Meilheurat, agent de Liernolle ; Joseph Gaudin, agent de Neuilly ; Antoine Bourachot Duplessis, agent de Bois-Didier ; François Meilheurat, agent de Saint-Léon ; et Jean-François Michaut, commissaire provisoire du directoire exécutif. Absent : Antoine Lelièvre, agent municipal de la commune de Bert, J.F.L. Bourachot, secrétaire de l'administration du district, est nommé secrétaire. Le nombre des employés des bureaux de l'administration est fixé à 4 (29 brumaire an IV). — Fol. 3, r°. Antoine Lelièvre, agent de la commune de Bert, assiste pour la première fois aux séances de l'administration municipale (9 frimaire). — Fol. 4, r°. Plusieurs propriétaires de Saint-Léon refusent de délivrer des grains aux citoyens auxquels étaient donnés des bons pour s'approvisionner ; il est arrêté que des réquisitions seraient faites sur les citoyens de la dite commune, pour fournir des grains au marché du Donjon (15 frimaire). — Fol. 4, r°. Vu les circonstances et la convention attribuant aux fonctionnaires une certaine quantité de miriagrammes de froment, ou leur valeur au cours, l'administration municipale attribue au secrétaire de l'administration 300 miriagrammes de froment ;

au chef de bureau 250 ; au premier commis, 225 ; à chacun des deux expéditionnaires, 200. Les frais de bureaux sont évalués à 250 miriagrammes. On s'adressera au Département, pour les mesures à prendre pour forcer les communes situées hors du canton et requises pour l'approvisionnement des marchés du Donjon à fournir des grains (19 frimaire). — Fol. 5, r°. Les réquisitions faites pour l'approvisionnement des marchés du Donjon du 21 frimaire n'ayant pas été remplies, et des propriétaires de Montcombroux et de Liernolles ayant négligé de verser leurs grains, il en était résulté un déficit qui avait excité des murmures de la part de la foule : l'administration municipale arrête que des batteurs seront envoyés sans délai chez les dits propriétaires, pour écosser les grains requis qui seront conduits au plus prochain marché (25 frimaire). — Fol. 5, v°. Arrêté réduisant les réquisitions faites sur Jean Crousier et Pierre Crousier, de Montcombroux, pour l'approvisionnement du marché du Donjon, à 8 et 30 boisseaux (29 frimaire). — Fol. 6, r°. Vu l'arrêté du directoire du district portant réquisition sur diverses communes des cantons de Luneau, Pierrefitte et Jaligny, pour l'approvisionnement des marchés du Donjon, et notamment de quatre mille boisseaux sur la commune de Chassenard et de six cent boisseaux sur celle du Pin, l'une et l'autre du canton de Luneau, de 3.000 boisseaux sur celle de Chatelperron, canton de Jaligny, et de 1.000 boisseaux sur celle de Monétay, canton de Pierrefitte, vu l'arrêté du Département du 28 frimaire maintenant la réquisition de 1.800 boisseaux sur la commune de Bert, canton du Donjon, pour l'approvisionnement du marché de Montaiguët, vu la lettre du Département, du 21 frimaire, engageant l'administration à faire des réquisitions sur son propre canton, l'administration municipale, considérant que si les marchés ne doivent être approvisionnés que par les communes du canton, au moins faudrait-il qu'ils le fussent par toutes ces communes, que le Département, contre le désir de cette commune, a maintenu sa réquisition de 1.800 boisseaux de grains sur la commune de Bert, ce qui diminue notablement les ressources du marché du Donjon, arrête que le Département est instamment invité à maintenir les réquisitions faites pour les marchés du Donjon, sur Chassenard, le Pin, Monétay, et Chatelperron, de la même manière qu'il a mainte-

nu la réquisition faite sur la commune de Bert, canton du Donjon, pour l'approvisionnement du marché de Montaguët (5 nivôse). — Fol. 7, r°. Fouché fils, notaire à Arfeuille, et propriétaire à Montcombroux du domaine de la Feuillouse, exposant qu'il ne peut remplir la réquisition faite sur sa propriété de 180 boisseaux, attendu qu'il ne récolte point de grains dans la commune d'Arfeuille où il réside, l'administration municipale, considérant qu'un propriétaire doit être nourri avec le produit de ses récoltes, mais que l'excédent doit être distribué au marché, arrête que Fouché est autorisé à enlever de son bien de la Feuillouse, 40 coupes de seigle, mesure du Donjon, le surplus demeurant provisoirement désigné pour remplir la réquisition (15 nivôse). — Fol. 8, r°. L'administration municipale arrête que le Département est invité à établir une école primaire dans chacune des sept communes du canton du Donjon (19 nivôse). — Fol. 8 v°. L'administration municipale repousse la demande de dispense de la réquisition faite sur Pronchery, propriétaire du domaine des Veilleaux, lequel sera tenu de conduire au marché du Donjon, au premier pluviôse prochain, les grains requis (25 nivôse). — Fol. 10 r°. L'agent municipal du Donjon, ayant fait connaître que le marché du même jour n'avait pas été approvisionné, qu'Antoine Buisson, de Chassenard, Benoît Pronchery et Jean Roger, de Neuilly, et la veuve Méplain, qui devaient fournir respectivement 55 boisseaux, pour le contingent de la commune de Bois-Didier, 30 boisseaux, 12 boisseaux, et 48 boisseaux, n'ont livré aucun grain, l'administration municipale arrête qu'il sera envoyé des batteurs dans les granges des récalcitrants (1^{er} pluviôse). — Fol. 10, r°. Le commissaire du directoire exécutif ayant fait connaître que la nuit dernière un placard injurieux avait été apposé dans la commune, qu'il tendait à faire croire qu'il y avait dans la commune des terroristes, que ce placard avait été arraché, mais qu'il existait encore dans les mains de Méplain le Jeune, l'administration municipale, considérant que souvent les dissensions civiles commencent par des placards injurieux, saisit le juge de paix du canton de l'affaire (5 pluviôse). — Fol. 13, r°. Nomination de Pierre Meilheurat comme agent municipal de Montcombroux, et comme adjoint, de Jacques Crousier (9 ventôse). — Fol. 15 r°. Invitation aux possesseurs de grains de les conduire aux marchés de Moulins,

où règne la disette la plus affreuse (29 ventôse). — Fol. 19, v°. Le directeur de l'enregistrement et du domaine national, en date du 6 floréal, ayant écrit au Département, en prétendant que l'administration municipale occupe seule le couvent des ci-devant Cordeliers du Donjon, bâtiment dix fois plus vaste que le local qui serait rigoureusement nécessaire à l'administration, que celle-ci est opposée à la location de ces bâtiments et même des jardins qui sont très vastes, ce qui fait un tort notoire à la République, et en proposant de reléguer l'administration municipale dans le ci-devant presbytère, où elle était établie avant la suppression du district, l'administration municipale proteste et fait remarquer qu'elle n'occupe que le premier étage d'une aile de la maison des ci-devant Cordeliers, consistant en un bureau pour les commis et en une chambre pour les ventes, les fermages, et les assemblées, le reste du bâtiment étant occupé par le conservateur des hypothèques, des magasins, le greffe et les prisons. D'autre part, l'administration des domaines a toujours fait affermer le terrain dépendant du bâtiment des Cordeliers. Enfin, la loi affecte les presbytères et leurs jardins au logement des instituteurs. L'administration municipale s'en réfère à la sagesse du Département, et en appelle au témoignage du secrétaire général, qui connaît parfaitement les lieux (15 floréal). — Fol. 20, r°. Vu l'arrêté du Département du 8 floréal, relatif à la circonscription des communes et aux paroisses supprimées que l'on veut rétablir, l'administration municipale arrête que les dispositions de cet arrêté ne sont pas applicables au canton du Donjon (19 floréal). — Fol. 23, r°. Le Département, à la date du 11 prairial, demandant le prix du froment, du seigle, de l'orge et de l'avoine, l'administration municipale considérant qu'il ne se vend directement au marché du Donjon que du seigle, que même, depuis quelques temps les marchés ne sont pas approvisionnés, mais désirant cependant répondre au désir exprimé par le Département, arrête l'état suivant du prix des grains, à la date du 1^{er} prairial, dans les transactions particulières : quintal de froment, 10 l. 5 s., de seigle, 8 l. 10 s., d'orge et d'avoine, 6 l. (15 prairial). — Fol. 28 v°. Désignation de Joseph Bletterie, comme instituteur au Donjon. Bletterie sera logé dans le bâtiment des ci-devant Cordeliers (21 thermidor). — Fol. 35, r°. Mention d'un arrêté du Dé-

partement, en date du 25 germinal précédent, portant établissement provisoire de deux écoles primaires dans le canton, au Donjon et à Liernolles (3 brumaire an V). — Fol. 35, v°. Désignation de Joseph Lacombe, comme instituteur à Liernolle (11 brumaire).

L. 722. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

An IV-an VIII. — *Canton du Donjon.* — Personnel et administration. — 1-12. Administrateurs, employés de l'administration, tenue des séances de l'administration (an IV-an VI). — 13-15. Agents et adjoints municipaux (prairial an V-prairial an VI). — 16-17. Correspondance avec le Département, au sujet du personnel (messidor-fructidor an VI). — 18. Lettres du Département à l'administration municipale lui annonçant la nomination de Huguet, premier Préfet de l'Allier, et lui faisant connaître qu'elle ait à continuer ses fonctions jusqu'à la nomination d'un sous-préfet (17 germinal an VIII).

L. 723 (Liasse.) — 12 pièces, papier.

An IV-an VI. — *Canton du Donjon.* — Administration générale et Esprit public.

L. 740 bis. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

An IV-an VIII. — *Canton du Donjon.* — Police générale. — 1. Réfugiés (17 prairial an IV). — 2-5. Passeports (an VI-an VIII). — 6-9. Police générale (an IV). — 10-23. Emigrés et prêtres réfractaires (an IV-an VIII). — 24.30. Troubles (an V-an VI).

L. 725. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

An IV-an VI — *Canton du Donjon.* — Police et hygiène. — 1-11 Police générale et administratives ; fêtes (an IV-an VI). — 12. Loups (8 messidor an IV). — 13-15. Débitants de poudre (an V-an VI). — 16. Hygiène et salubrité ; épidémie de dyssenterie (pluviôse an V).

L. 726. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

An IV-an VIII. — *Canton du Donjon.* — Agriculture : subsistances, grains, emblavages.

L. 727. (Liasse.) — 208 pièces, papier.

An IV-an VIII. — *Canton du Donjon.* — Population et industrie. — 1. Communes sup-

primées (frimaire an VI). — 2. Manufactures et fabriques (brumaire an VI). — 3-208. Actes d'état civil et tableaux de population (an IV-an VIII).

L. 728. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

An IV-an VI. — *Canton du Donjon.* — 1. Prisons (brumaire an V). — 2-8. Logements des gendarmes (an IV-an VI). — 9-11. Comptabilité (an IV-an VI).

L. 729. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

An IV-an VIII. — *Canton du Donjon.* — Finances : Trésorerie ; mandats et assignats ; receveurs des ci-devant districts ; percepteurs ; contributions directes (retards) ; patentes ; enregistrement et timbre.

L. 730. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

An IV (nivôse-thermidor). — *Canton du Donjon.* — Emprunt forcé.

L. 731. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

An V-an VII. — *Canton du Donjon.* — Forêts et postes.

L. 732. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

An IV-an VIII. — *Canton du Donjon.* — Organisation et recrutement de l'armée ; militaires morts ; secours aux parents ; chevaux.

L. 733. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

An IV-an VI. — *Canton du Donjon.* — Equipement militaire ; convois et subsistances.

L. 734. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

An IV. — *Canton du Donjon.* — 1. Gendarmerie (floréal an IV). — 2. Garde nationale (prairial an IV). — 3-6. Prisonniers de guerre (germinal-messidor an IV).

L. 735. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

Prairial an VI. — *Canton du Donjon.* — Grandes routes.

L. 736. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

An IV-an VI. — *Canton du Donjon.* — Instruction publique. — 1-2. Instituteurs (1^{er} fruc-

tidor-2^e jour complémentaire de l'an IV). —
— 3-4. Ecole centrale (brumaire-floréal an VI).
— 5. Recueil des leçons de l'école normale (fructidor an V). — 6-7. Bibliothèque (nivôse-messidor an IV). — 8-9. Ecoles primaires (nivôse-floréal an IV).

L. 737. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

An IV-an VI. — *Canton du Donjon.* — Affaires judiciaires : Jurés, notaires, huissiers, juges de paix, affaires diverses.

L. 738. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

An IV-an VIII. — *Canton du Donjon.* — Affaires religieuses : prêtres déportés, serment des prêtres, pensionnaires ecclésiastiques, clochers abattus, comptabilité des fabriques, Cordeliers du Donjon, affaires diverses.

L. 739. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

An IV-an VI. — *Canton du Donjon.* — Secours publics, enfants naturels de la patrie, nourrices, hospices.

L. 740. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

Frimaire an V. — *Canton de Gannay-sur-Loire.* — Contribution foncière.

L. 740 bis. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

Frimaire an V. — *Canton d'Hérisson.* — Impositions.

L. 741. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

An IV-an VIII. — *Canton de Jaligny.* — Personnel, assemblées primaires, police, état civil, agriculture. — 1-9. Personnel : membres de l'administration municipale, fonctionnaires publics, lettre de Huguet, premier préfet de l'Allier, annonçant à l'administration municipale la nomination de Cossonnier, sous-préfet de l'arrondissement de La Palisse, et la priant de cesser ses fonctions (an V-an VIII). — 10-11. Assemblées primaires (nivôse-ventôse an V). — 12-37. Fêtes et police générale (an V-an VII). — 38-45. Emigrés et suspects (an IV-an VI). — 46-48. Etat civil (an VI-an VII). — 49-55. Agriculture et loups (an V-an VI).

L. 742. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

An IV-an VIII. — *Canton de Jaligny.* — 1-19. Administration et comptabilité, traitements des fonctionnaires (an IV-an VIII). — 20. Chemins vicinaux (thermidor an V).

L. 743. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

An V-an VIII. — *Canton de Jaligny.* — Affaires financières, forêts et postes. — 1-9. Trésor public, assignats, mandats territoriaux (an V-an VII). — 10-83. Contributions directes (an V-an VIII). — 84-98. Contributions indirectes, tabac, huiles (an V-an VII). — 99-102. Emprunt forcé (an V-an VI). — 103-111. Forêts et postes (an V-an VII).

L. 744. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

An IV-an VIII. — *Canton de Jaligny.* — Affaires militaires. — 1-13. Organisation de l'armée et recrutement (nivôse an V-floréal an VIII). — 14-21. Secours et pensions (messidor an IV-pluviôse an VIII). — 22-23. Chevaux (frimaire-ventôse an VIII). — 24-35. Subsistances et fournitures diverses, armes, souliers, salpêtre (frimaire an V-messidor an VI). — 36. Garde nationale sédentaire (17 pluviôse an V).

L. 745. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

An VI. — *Canton de Jaligny.* — Travaux publics. — 1. Taxes sur les grandes routes, pour pourvoir à leur entretien : instructions (22 prairial an VI). — 2-3. Rivières : balisage et navigabilité (8 floréal-3 prairial an VI).

L. 746. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

An VI-an VII. — *Canton de Jaligny.* — Instruction publique. — 1. Jury d'instruction (3 brumaire an VI). — 2. Instruction primaire du canton (21 vendémiaire an VII). — 3. Ecole centrale (26 floréal an VI).

L. 747. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

An V-an VIII. — *Canton de Jaligny.* — Justice. — 1-3. Tribunaux de police du canton, garanties devant les tribunaux pour les défenseurs de la patrie, amendes (ventôse an V-frimaire an VI). — 4-6. Juges (floréal an V-nivôse an VII). — 7-9. Notaires et huissiers (brumaire an V-ventôse an VIII).

L. 748. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

An V-an VII. — *Canton de Jaligny.* — Affaires religieuses. — 1-3. Prêtres réfractaires ou déportés (prairial an V-frimaire an VI). — 4-11. Pensions ecclésiastiques (pluviôse an V-floréal an VII). — 12-15. Cloches (pluviôse an V-messidor an VII).

L. 749. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

An IV-an VII. — *Canton de Jaligny.* — 1-16. Enfants abandonnés et leurs nourrices (pluviôse an IV-thermidor an VI). — 17. Secours aux réfugiés et déportés des colonies (messidor an VII).

L. 750. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

An VI. — *Canton de Luncau.* — Postes. — Etats des crédits, ouverts pendant les mois de frimaire-ventôse an VI, par le directeur de la poste du Donjon, à l'administration municipale du canton.

L. 751 (Registre.) — In-folio, 135 feuillets papier.

21 germinal an IV - 14 floréal an VIII. — *Canton de Lurcy-le-Sauvage (Lurcy-Lévy).* — Fol. 5, v. Information contre Lebour, officier public, chargé de l'état civil à Lurcy, accusé de prévarication (1^{er} messidor an IV). — Fol. 6, v. Nomination de Pierre Lafond, notaire public à Lurcy, comme juge de paix du canton (9 messidor). — Fol. 7, r. Avis favorable donné à la conservation de l'église de Lurcy qui sert à la proclamation des lois et à la célébration des fêtes (21 messidor). — Fol. 22, r. Nomination provisoire en remplacement de Jean-Marie Berrier, commissaire du pouvoir exécutif près l'administration municipale, de Pierre Robert Serre, agent de la commune de Coulevre (10 germinal an V). — Fol. 23, v. Nomination de Gilbert de la Geneste, comme agent de la commune de Limoise (11 germinal). — Fol. 24, r. Nomination de Borde, comme agent de la commune de Pouzy (11 germinal). — Fol. 25, r. Enregistrement de la nomination de Nicolas René Huart, président de l'administration municipale, comme commissaire du pouvoir exécutif près l'administration municipale (9 floréal). — Fol. 25, v. Nomination de Pierre Ferreyrol, notaire public, comme président de l'administration municipale (9 floréal). — Fol. 28, r. Délibération sur les mesures à prendre pour assurer l'approvisionnement en

blé du marché de Lurcy (26 floréal). — Fol. 29, r. Rapport sur la tranquillité publique dans le canton. Il est constaté que le clergé se montre correct, qu'il n'y a ni réfractaires, ni déportés (9 prairial). — Fol. 37, v. Prestation de serment par Denis Gillet et Louis Xavier d'Autigny, prêtres (1^{er} vendémiaire an VI). — Fol. 44, r. Procès-verbal de la cérémonie funèbre pour le général Hoche (30 vendémiaire). — Fol. 45, v. Nomination de Pierre Ferreyrol, président de l'administration municipale, comme secrétaire de la dite administration (7 brumaire). — Fol. 46, r. Nomination de Charles Dupoux, comme président de l'administration municipale (7 brumaire). — Fol. 48, v. Suspension de l'agent de la commune de Limoise, accusé de menées contre-révolutionnaires (13 brumaire). — Fol. 49, r. Nomination de Jean-Baptiste Bouille, comme agent provisoire de la commune de Limoise (13 brumaire). — Fol. 49, r. Arrêté contre Philippe Sommier et Gilbert Minard, trouvés sur la place de la foire à Lurcy sans cocarde (20 brumaire). — Fol. 49, v. Nomination de Pierre Serre, notaire public, comme commissaire du directoire exécutif près l'administration municipale, en remplacement de Huart, révoqué (22 brumaire). — Fol. 52, v. Interdiction de célébrer la messe de minuit à Lurcy (4 nivôse). — Fol. 54, v. Regrettant que la commune de Lurcy, qui s'est toujours distinguée par son patriotisme, n'ait pas encore élevé d'autel à la patrie, l'administration municipale arrête que cette construction aura lieu sur la place de la Liberté, les matériaux nécessaires devant être pris parmi les pierres entassées dans le cimetière ou dans le temple (ces derniers provenant de la démolition de pierres d'autels) (5 pluviôse). — Fol. 58, r. Procès-verbal de la célébration de la fête de la souveraineté du peuple (30 ventôse). — Fol. 59, r. Remplacement pour incivisme de l'agent municipal de la commune de Limoise (7 germinal). — Fol. 64, v. Procès-verbal de la célébration de la fête de l'agriculture (10 messidor). — Fol. 66, v. Arrêté des foires et marchés du canton de Lurcy (26 messidor). — Fol. 74, r. Nomination provisoire de Lafond, président de l'administration municipale, comme commissaire du pouvoir exécutif près la dite administration, en remplacement de Pierre Robert Serre, décédé, et d'Arland, agent du canton de Lurcy, comme président de l'administration (27 nivôse an VII). — Fol.

77, r. Procès-verbal de la célébration de la fête de la jeunesse (10 germinal). — Fol. 82, v. Nomination comme président de l'administration municipale d'Alexandre René Huart, propriétaire, qui refuse à cause de son éloignement du chef-lieu, puis de Pierre Claude Caquin, agent de la commune de Lurcy, et de Jean Trotet, comme agent de Lurcy (2 floréal). — Fol. 93, r. Prestation de serment par Pierre Caillot, prêtre, demeurant à Neure (28 prairial). — Fol. 94, v. Nomination de Pierre Ferreyrol, notaire public, comme commissaire du pouvoir exécutif près l'administration municipale (25 messidor). — Fol. 95, v. Nomination, comme secrétaire de l'administration municipale, de Pierre Chanu, en remplacement de Pierre Ferreyrol, nommé président de la dite administration (29 messidor). — Fol. 96, v. Nomination de Pierre Chanu, comme receveur de l'administration municipale (29 messidor). — Fol. 100, v. Arrêté concernant les foires de Lurcy (25 thermidor). — Fol. 109, r. Nomination de Gilbert Gillet, propriétaire à Sancoins, comme instituteur de Lurcy (1^{er} jour complémentaire an VII). — Fol. 124, r. Procès-verbal constatant le refus du dépôt de ses minutes par Berrier, juge de paix du canton de Lurcy, ces minutes lui ayant été provisoirement remises, vu l'état de désordre dans lequel elles se trouvaient, et Berrier s'étant alors répandu en insultes vis-à-vis de l'administration municipale et de Caquin, son président (21 pluviôse an VIII). — Fol. 130, r. Inventaire du mobilier et état sommaire des papiers de l'administration municipale (18 germinal). — Fol. 135, v. Démission de Pierre Claude Caquin, président de l'administration municipale du canton de Lurcy (13 floréal).

L. 752. (Plan).

30 germinal an IV. — *Canton de Montaiguet.* — Plan des bâtiments et jardin du ci-devant presbytère, église et corps de garde de la commune de Montaiguet, levé en exécution de l'arrêté du département du six ventôse an V.

L. 753. (Registre.) — In-folio, 126 feuillets.

29 brumaire an IV - 29 floréal an VII. — *Canton du Montet.* — Fol. 1, r. Réunion de l'administration municipale, sous la présidence de Jean-François-Marie Peronnin, Jean Simonin

étant commissaire provisoire du pouvoir exécutif près ladite administration. Après avoir constaté d'une part la négligence des ci-devant officiers municipaux qui n'ont laissé qu'une masse informe de papiers et de décrets, sans aucun arrêté, aucune délibération, d'autre part l'impossibilité de se procurer un secrétaire, il est décidé de se servir du registre de la Société populaire duquel on enlèvera les feuilles remplies, et d'en liasser les procès-verbaux antérieurs au 29 brumaire. Les 1.500 boisseaux de blé à conduire à Moulins pour le marché du 29 frimaire sont répartis sur les communes de Saint-Sornin, Deux-Chaises, Le Theil, Tronget et Rocle. Pour subvenir aux besoins en grains de la commune du Montet, où règne la plus affreuse disette, on n'établira pas de nouveau marché, mais on veillera à l'approvisionnement de l'ancien marché qui n'a cessé que par la cupidité des fermiers qui préféreraient vendre dans leurs greniers, et on fera des réquisitions (29 brumaire an IV). — Fol. 2, r. Liste des agents nationaux. — Le Montet : François René Place. — Tronget : Gilbert Prérier. — Rocle : Pierre François Billard. — St-Sornin : Pierre Thonier-Villier. — Deux-Chaises : Gabriel Trocheraud (5 frimaire). — Fol. 3, r. Nomination de Meillet, comme commissaire du pouvoir exécutif près l'administration municipale, et de Guy, comme agent de la commune du Theil (29 frimaire). — Fol. 5, r. Délibération sur la disette qui règne dans le canton. Depuis un mois, pas un seul grain de blé n'est arrivé au marché du canton, et la commune du Montet a donné à celle de Moulins le blé qui devait lui revenir (22 nivôse). — Fol. 6, r. Nomination de Deffontis comme secrétaire de l'administration (29 nivôse). — Fol. 12, r. Arrêté portant que des écoles primaires devraient être installées dans les communes du Montet (où il faudrait un instituteur et une institutrice), Tronget, Rocles, Deux-Chaises, St-Sornin et Le Theil (3 ventôse). — Fol. 51, v. Avis donnant tort aux prétentions de la compagnie des mines des Berauds et Gabeliers dans le procès qu'elle a avec François Boitel, qui demande à extraire du charbon à Tronget, sur son propre terrain (12 ventôse an V). — Fol. 62, r. L'administration municipale s'installera dans l'ancien prieuré du Montet (10 messidor). — Fol. 75, r. Procès-verbal de la plantation des arbres de la liberté au Montet (14 pluviôse an VI).

L. 754. (Liasse.) — 8 pièces, dont 1 imprimée.

An IV - an VII. — Canton de Moulins. — 1. Affaires de police 14 prairial an IV). — 2. Pétition de prêtres très âgés, reclus aux ci-devant Carmélites et à St-Joseph à Moulins, qui demandent à être renvoyés dans leur famille : l'administration municipale déclare ne pouvoir, quant à présent, accéder à cette demande, mais que les soins nécessaires seront donnés aux pétitionnaires dans la maison commune (25 frimaire an V). — 3-4. Mise à exécution d'un arrêté de l'administration municipale du canton de Gannay-sur-Loire, ordonnant l'arrestation et la conduite en la maison de réclusion de Moulins de Pierre Robelin, ci-devant curé de St-Martin-des-Lais, réfractaire, sexagénaire et infirme (brumaire an VI). — 5. Surveillance des maisons de jeu (22 floréal an V). — 6-8. Affaires de police (an VII).

L. 755 (Registre.) — In-folio, 96 feuillets papier, dont 57 remplis.

5 nivôse an VI - 1^{er} vendémiaire an VIII. — Canton de Moulins. — Procès-verbaux des fêtes nationales et autres célébrées à Moulins. — Fol. 1, r. Passage de Joséphine venant d'Italie et allant à Paris (5 nivôse an-VI). — Fol. 4, r. Fête pour la célébration de l'anniversaire de la mort de Louis XVI (2 pluviôse). — Fol. 6, v. Passage de la compagnie des guides de l'armée d'Italie (8 pluviôse). — Fol. 7, v. Fête de la souveraineté du peuple (30 ventôse). — Fol. 9, r. Passage de différentes troupes (3 germinal). — Fol. 10, v. Fête de la jeunesse et distribution des prix de l'école centrale et des écoles primaires (10 germinal). — Fol. 14, v. Fête des époux (10 floréal). — Fol. 18, r. Fête de l'agriculture (10 messidor). — Fol. 19, v. Fête du 14 juillet (26 messidor). — Fol. 20, v. Fête des 9 et 10 thermidor (9 et 10 thermidor). — Fol. 23, v. Fête du 10 août (23 thermidor). — Fol. 26, v. Fête de la vieillesse (10 fructidor). — Fol. 28, v. Fête de l'anniversaire du 18 fructidor (18 fructidor). — Fol. 30, r. Fête de la fondation de la République (1^{er} vendémiaire an VII). — Fol. 34, v. Fête de l'anniversaire de la mort de Louis XVI (2 pluviôse). — Fol. 37, v. Fête de la souveraineté du peuple (30 ventôse). — Fol. 39, v. Fête de la jeunesse, et distribution des prix de l'école centrale et des écoles primaires (9 germinal). — Fol. 43, r. Fête des époux (10 floréal). — Fol. 44, r. Fête de la victoire et de la reconnaissance (10 prairial).

— Fol. 45, v. Fête funéraire en mémoire de Bonnier et Roberjot, ministres de la République au congrès de Rastadt, assassinés le 9 floréal sur l'ordre du gouvernement autrichien (20 prairial). — Fol. 47, v. Fête de l'agriculture (10 messidor). — Fol. 49, r. Fête du 14 juillet (26 messidor). — Fol. 49, v. Fête de la liberté (10 thermidor). — Fol. 51, r. Fête du 10 août (23 thermidor). — Fol. 52, v. Fête de la vieillesse (8 fructidor). — Fol. 53, v. Fête de l'anniversaire du 18 fructidor (18 fructidor). — Fol. 54, v. Fête funéraire en mémoire du général Joubert (30 fructidor). — Fol. 55, v. Fête de la fondation de la République (1^{er} vendémiaire an VIII).

L. 756. (Liasse.) — 9 pièces papier.

An VIII. — Canton de Moulins. — Forêts : coupes.

L. 757. (Liasse.) — 9 pièces papier.

1793 - an VII. — Canton de Moulins. — 1-2. Magasin d'armes à Moulins (prairial an IV). — 3-5. Fonderie de canons à Moulins (pluviôse-floréal an IV). — 6-9. Affûts de canons (1793-an VII).

L. 758. (Cahier.) — In-folio, 49 feuillets papier.

Vendémiaire an VI - fructidor an VII. — Canton de Nérès. — Coté et paraphé par Villatte Peufeilhoux, président. — Fol. 1, r. Prestation de serment de Michel Maignet, prêtre, à Lavaux-St-Anne (1^{er} vendémiaire an VI). — Fol. 1, r. Prestation de serment de Pierre Renault, prêtre, à Nérès (1^{er} vendémiaire). — Fol. 2, r. Prestation de serment par Louis Valigny, prêtre à Villebret (8 vendémiaire). — Fol. 5, r. Epurement des fonctionnaires publics. L'agitation royaliste et contre-révolutionnaire dans le canton de Nérès ayant été principalement le fait du président de l'administration municipale, Villatte Peufeilhoux, des agents des communes de Nérès, Durdat, Lavaux, Villebret et des adjoints, de Colombier, qui du reste a donné sa démission, de Villebret, de Commeny et d'Arpheuille, l'administration centrale du département, en date du 19 vendémiaire, arrête que les personnes ci-dessous désignées sont provisoirement suspendues de leurs fonctions, que le président est provisoirement remplacé par Jean-Baptiste Beaufls, et que tous les agents et adjoints ci-

dessus désignés sont également provisoirement remplacés, enfin que les adjoints de Nérès, de Durdat, de Lavaux-St-Anne, et les agents de Commentry, de St-Genès, et d'Arpheuille, sont maintenus dans leurs fonctions. Les administrateurs ci-dessus désignées de l'administration municipale arrêtent de cesser sans délai leurs fonctions, mais font observer que l'administration centrale du département n'eut pas dû les remplacer, « vu que n'étant pas suffisamment d'administrateurs municipaux, pour délibérer, et qu'à ces derniers seuls appartenait le droit de s'adjoindre en remplacement des administrateurs temporaires, conformément à l'article 188 de l'acte constitutionnel » (26 vendémiaire). — Fol. 6, v. Prestation de serment de Jean-Baptiste Beaufls, nommé président de l'administration municipale (29 vendémiaire). — Fol. 7, v. Prestation de serment de Jean Gilbert Roux, prêtre à Arpheuille (1^{er} brumaire). — Fol. 8, v. Arrestation de François Deschamps Bisseret, prêtre, condamné à la déportation (9 brumaire). — Fol. 14, v. Célébration de la fête de l'anniversaire de la mort de Louis XVI et de la ratification du traité de paix de Campoformio (2 pluviôse). — Fol. 21, v. Mise en liberté de François Deschamps Bisseret, prêtre (21 messidor). — Fol. 27, r. Nomination de Jean Beynot, comme commissaire du directoire exécutif près l'administration municipale (8 brumaire an VII). — Fol. 32, r. Prestation de serment par Gabriel Sacrot, curé de Malicorne (24 ventôse). — Fol. 33, r. Prestation de serment par Meignet, curé de Lavault (13 germinal). — Fol. 37, v. Destitution de Jean-Baptiste Beaufls, président de l'administration municipale, « professant les principes les plus anarchiques et poussant dans ses fonctions l'insouciance, au point de n'avoir pas paru depuis plusieurs mois au lieu des séances de l'administration », et nomination à sa place de Pierre Fils (9 prairial). — Fol. 40, r. Pierre Fils, n'ayant pas accepté les fonctions de président de l'administration municipale, nomination à sa place de Pierre Contamine (18 prairial). — Fol. 47, v. Fixation du prix de la livre de pain et de viande (29 fructidor).

L. 758 bis. (Cahier.) — In-folio, 8 feuillets papier, dont 6 remplis.

29 frimaire - 16 floréal. — *Canton de Nérès.* — Fol. 2, v. Prestation de serment par Sébastien

Gautier, curé de la Celle (28 pluviôse an VIII). — Fol. 6, r. Délibération au sujet de l'inventaire qui doit être fait des papiers existant dans les bureaux de l'administration municipale, vu la nomination d'un sous-préfet dans l'arrondissement de Montluçon (16 floréal).

L. 759. (Liasse.) — 2 pièces papier.

Brumaire an IV - brumaire an VIII — *Canton de Nérès.* - Police-Routes. - 1. Prêtres réfractaires (17 brumaire an IV). — 2. Taxe pour l'entretien des routes (27 brumaire an VIII).

L. 760. (Registre.) — In-folio, 58 feuillets papier, dont huit remplis.

Pluviôse an IV-ventôse an IX. — *Canton de Neuilly-le-Réal.* — Registre destiné à inscrire les passeports délivrés. - Fol. 1, r. Passeport de Pierre d'Aguillion, ministre du culte catholique à Neuilly-le-Réal (28 ventôse an V). — Fol. 2, v. Passeport délivré au même (15 frimaire an VI). — Fol. 3, r. Passeport de Sébastien Corre, greffier du juge de paix (27 pluviôse). — Fol. 7, r. Passeport de François Mautquer, prisonnier polonais et marchand de tamis, âgé de 28 ans, pour aller « dans l'étendue de ce département et lieux circonvoisins » (2 vendémiaire an VIII). — Fol. 8, r. Passeport de Pierre d'Aguillion, ministre du culte catholique, à Neuilly-le-Réal (11 messidor).

L. 761. (Liasse.) — 28 pièces papier

An IV - an VII. — *Canton de Neuilly-le-Réal.* - 1-10. Police, épuration des fonctionnaires, lutte contre le terrorisme, clubs, prêtres réfractaires, suspects (an IV-an VII). — 11-16. Passeports (an IV-an VIII). — 17-22. Fêtes (an V-an VII). - 23-24. Etat civil (an VII-an VIII). — 25-26. Subsistances (an V). — 27. Epizooties (an VI). — 28. Loups (an V).

L. 762. (Liasse.) — 18 pièces papier

An V - an VII. — *Canton de Neuilly-le-Réal.* — 1. Chemins vicinaux (thermidor an V). — 2. Taxe sur les tabacs (prairial an VII). — 3. Secours aux réfugiés et déportés des colonies (messidor an VII). — 4-16. Affaires militaires : levée de 200.000 hommes, déserteurs, invalides, soldes, demi-soldes, armements, réquisitions, subsistances, conscription (an V-an VII). — 17. Instruction publique : renseignements sur le nombre des écoles primaires dans les cantons et sur

les instituteurs et institutrices (vendémiaire an VII). — 18. Enfants naturels (frimaire an V).

L. 763. (Registre.) — In-folio, 124 feuillets papier

Nivôse an IV - floréal an VIII. — *Canton de La Palisse.* — Fol. 1, r. Délibération relative aux biens immobiliers appartenant à la nation dans le canton et qui sont susceptibles d'être mis en location (19 nivôse an IV). — Fol. 2, r. Nomination de commissaires pour se rendre auprès du Département, pour obtenir des réquisitions pour l'approvisionnement des marchés du canton (25 nivôse). — Fol. 2, v. Nomination de Léonard Matray, comme concierge de la maison d'arrêt de La Palisse (25 nivôse). — Fol. 3, v. Procès-verbal de la fête de l'anniversaire de la mort de Louis XVI (1^{er} pluviôse). — Fol. 5, v. Le canton étant tellement épuisé qu'il est impossible de trouver pour le prochain marché chez les propriétaires ou fermiers la moitié de ce qui est nécessaire, l'administration municipale, réunie sous la présidence de son président, Jean-Claude Colin, décide d'envoyer des commissaires auprès du Département pour l'instruire de cette triste situation (3 pluviôse). — Fol. 5, v. La taxe du pain est arrêtée à 40 livres la livre, et celle de la paille, à 40 s. la livre (3 pluviôse). Fol. 7, r. Serment prêté par Antoine Coupat, juge de paix du canton, absent lors de la célébration de la fête de l'anniversaire de la mort de Louis XVI (15 pluviôse). — Fol. 7, r. Serment prêté par Pierre Gosselin, adjoint de la commune du Breuil, absent lors de la même fête (25 pluviôse). — Fol. 7, v. Nomination de deux commissaires pour se rendre auprès du Département, pour solliciter de la modération sur l'emprunt forcé (26 pluviôse an V). — Fol. 7, v. Serment prêté par Jean-François Régnier, instituteur du Breuil, absent lors de la célébration de l'anniversaire de la mort de Louis XVI (29 pluviôse). — Fol. 8, v. Remplacement de quelques membres de l'administration (29 pluviôse). — Fol. 9, v. Prestation de serment d'Annet Goutte-Brousse, ex-curé de Vicq, absent lors de la célébration de la fête de l'anniversaire de la mort de Louis XVI (5 ventôse). — Fol. 15, v. Nomination de Philibert Bernard, ex-administrateur du district du Donjon, comme directeur de l'hôpital de La Palisse (19 ventôse). — Fol. 17, r. Maintien de Claude Rivaud, comme instituteur de l'école primaire de Lapalisse (29 ventôse).

— Fol. 17, v. Gilbert Colin, l'un des membres de l'administration, est déclaré apte à remplir les fonctions d'instituteur primaire (29 ventôse). — Fol. 17, v. Jean François Régnier est maintenu comme instituteur de l'école primaire du Breuil (29 ventôse). — Fol. 18, r. Délibération portant qu'il n'y a aucun prêtre réfractaire dans le canton, et deux seuls prêtres exerçant un ministère, à savoir Jean-François Régnier, au Breuil, et Annet Goutte-Brousse, à Vicq, ayant prêté le serment requis (4 germinal). — Fol. 21, r. Délibération au sujet du logement de l'instituteur de Lapalisse (25 germinal). — Fol. 23, v. Arrêté de l'administration taxant la livre de pain « entre bis et blanc », à deux sols, six deniers, valeur métallique (9 floréal). — Fol. 26, v. Délibération relative à l'établissement dans le château de La Palisse du tribunal de police correctionnelle et de la maison d'arrêt (5 prairial). — Fol. 27, v. Taxe de la viande de bœuf, de veau et de mouton, à 4 s. la livre, et de vache à 3 sols, de la livre de pain blanc à 4 s. et de pain bis à 2 sols (15 prairial). — Fol. 35, r. Défense de pacager dans le domaine du château de La Palisse (29 fructidor). — Fol. 36, v. Les bouchers continuant de leur propre autorité, bien que les bestiaux sur pied aient considérablement diminué, à vendre la viande arbitrairement à 5 et 6 s. la livre, l'administration arrête que la livre de bœuf et de mouton, poids de 16 onces, ne pourra se vendre au dessus de 4 sols, celle de vache, au-dessus de 2 sols six deniers, la livre de pain blanc au-dessus de 4 s. et de pain bis, au-dessus de 2 s. (25 vendémiaire an V). — Fol. 39, r. Les bestiaux propres à la consommation ayant augmenté dans les foires et marchés, l'administration fixe le prix de la livre de bœuf et de mouton à 5 sous, celui de la livre de veau à six sous, celui de la livre de vache à 3 s. et demi, poids de 16 onces (29 brumaire). — Fol. 41, r. Les blés ayant diminué considérablement, le pain blanc, poids de 16 onces, est taxé à 4 sols la livre, et le pain bis, à 2 sols (2 nivôse). — Fol. 43, r. Vu la nouvelle diminution du prix du blé, le pain blanc est taxé à 3 sols, 6 deniers, la livre et le pain bis, à 1 s. 6 deniers (9 nivôse). — Fol. 45, r. Célébration de l'anniversaire de la mort de Louis XVI (2 pluviôse). — Fol. 46, r. Taxe de la viande portée à six sols la livre de bon bœuf ; dans le cas où les bouchers tueraient des vaches ou de mauvais bœufs, ils se confor-

meront pour le prix aux arrêtés précédemment pris par l'administration (15 pluviôse). — Fol. 49, r. Installation des membres de la nouvelle administration municipale de La Palisse (15 germinal). — Fol. 51, r. Le sol dans le canton de La Palisse étant stérile et ingrat, le canton étant surchargé au-delà du taux fixé par la loi du 8 messidor dernier, c'est-à-dire au quart du revenu, et étant d'autre part épuisé par le passage continu de troupes, tandis que dans la « forte terre » avoisinantes les productions sont « immenses » et les impôts pas plus élevés, des commissaires sont désignés pour aller solliciter du Département une réduction dans les contributions (27 floréal). — Fol. 53, v. Taxe de la viande, à 6 s. la livre de bœuf, première qualité, à 5 sols la livre de viande de qualité ordinaire, et la livre de viande de moindre qualité, à 4 sols, la livre de veau à 7 sols, et de mouton à 6 s. (9 prairial). — Fol. 55, v. Taxe du pain à 4 sols, la livre de pain blanc, et à 2 sols la livre de pain bis (25 messidor). — Fol. 61, r. Taxe du pain, à 3 sols, 6 d., la livre de pain de première qualité, et à 1 sol, 6 d. la livre de pain bis (29 vendémiaire an VI). — Fol. 62, v. Police des marchés : au dernier marché de La Palisse des marchands de blé ayant refusé de vendre aux particuliers faisant une consommation médiocre les deux ou trois mesures de blé qui leur étaient nécessaires ou ayant refusé de recevoir la monnaie de billon, et d'autre part, les aubergistes et autres accapareurs étrangers ayant enlevé en gros le beurre, la volaille et les œufs, l'administration municipale prend des mesures pour empêcher le renouvellement de faits aussi regrettables (19 brumaire). — Fol. 63, r. Taxe de la livre de pain blanc à 4 sols et de pain bis à 2 sols (19 brumaire). — Fol. 63, v. Taxe de la livre de bœuf à 4 sols, 6 d. ; de vache, à 3 s. 6 d. ; de mouton à 4 s. 6 d. ; et de veau à 9 s. (25 brumaire). — Fol. 77, r. Mesures de police contre la vente de la viande corrompue (19 ventôse). — Fol. 77, v. Les boulangers refusant de tenir leurs magasins approvisionnés, sous prétexte que l'administration municipale ne s'est pas rendue aux raisons qu'ils ont données, pour obtenir une taxe plus haute, considérant que le prix actuel des grains est proportionné à la taxe actuelle du pain, de telle sorte que les boulangers ne sont point admissibles dans leurs plaintes, considérant d'autre part que le défaut de pain dans cette commune, à l'époque de la foire de

La Palisse du 22 courant, ne manquerait pas d'occasionner des plaintes contre l'administration que l'on accuserait d'avoir négligé un objet de police aussi intéressant, l'administration arrête qu'il est enjoint à tous les boulangers de cette commune de cuire dorénavant et notamment le jour de la prochaine foire la même quantité de pain de toute espèce qu'ils avaient coutume de faire et de le vendre au prix fixé par l'arrêté du 15 pluviôse dernier, qui porte le pain blanc à 3 s. et le pain bis à 2 s. (19 ventôse). — Fol. 78, r. Installation de Jean François Virotte, président de l'administration municipale (5 germinal). — Fol. 83, v. Délibération relative à la démarcation des limites de Droiturier, Châtelus et du Breuil (1^{er} quintidi de la 2^e décade de prairial). — Fol. 84, r. Vu la diminution de la viande sur pied, l'administration arrête que le prix du bœuf demeure fixé à 27 centimes et demi ; du veau et du mouton à 30 cent., et de la vache à 20 cent. (quintidi de la 2^e décade de prairial). — Fol. 84, v. Règlement des marchés (quintidi de la 3^e décade de prairial an VI). — Fol. 94, r. Le prix des grains ayant augmenté, l'administration municipale arrête que le pain blanc du poids d'une livre sera vendu 3 s. ou 15 cent., le pain bis 6 liards ou 7 cent. et demi (13 frimaire an VII). — Fol. 94, v. Diminution du prix du pain de 3 deniers (15 frimaire). — Fol. 96, v. Un membre ayant fait remarquer que l'administration manquait de tout, qu'il n'existait pas même un centime pour subvenir aux dépenses de bureau, que personne ne voulait faire la moindre avance, que les bureaux sont dépourvus de plume, d'encre et de papier, que la rigueur de la saison ne permet pas qu'on reste sans feu — « et vous n'avez point de bois » — qu'il faut de la lumière pour le travail de l'administration — « et le marchand, chez qui vous avez déjà pris à crédit, n'est pas en état de vous faire de si grandes avances » — et que l'on peut prévoir « qu'avant peu le service public va manquer », l'administration arrête que son secrétaire fera le recensement du centime par décime affecté aux dépenses municipales (23 nivôse). — Fol. 124, r. L'administration municipale cesse ses fonctions (17 floréal an VIII).

L. 764. (Liasse.) — 28 pièces papier.

1792 - an VIII. — Canton de La Palisse. - Personnel administratif, police, circonscriptions ter-

ritoriales, état civil, agriculture. — 1-2. Personnel administratif (pluviôse an IV-frimaire an VIII). — 3-14. Elections d'agents municipaux et d'adjoints (brumaire an IV-germinal an VII). — 15-18. Police générale et police administrative : gardes champêtres, émigrés, insultes faites par des postillons à Bassaget, représentant du peuple, membre du conseil des anciens, à la Pa-caudière, St-Martin-d'Estreaux, Droiturier et La Palisse (ventôse an V-prairial an VII). — 19-21. Limites de communes : Châtelus, Droiturier et Le Breuil (août 1792-floréal an VI). — 22-26. Etat civil (pluviôse an IV-brumaire an VIII). — 27-28. Loups (brumaire-frimaire an VI).

L. 765. (Cahier.) — In-folio, 24 feuillets papier.

Messidor an II - ventôse an VI. — *Canton de La Palisse.* — Registre tenu d'abord par François Virotte, maire de La Palisse, pour enregistrer les certificats de civisme et de résidence, depuis messidor an II ; tenu ensuite, jusqu'à ventôse an VI, par l'administration municipale du canton. — Fol. 7, r. Certificat de civisme d'Antoine Perrin, ex-curé de Saint-Loup-les-Chaumes, district de Libreval, département du Cher, domicilié à La Palisse (26 thermidor an II). — Fol. 9, r. Certificat de civisme d'Antoine Coupât, juge de paix du canton de La Palisse (2 fructidor an II). — Fol. 10, r. Certificat de civisme d'Antoine Perrin, ex-prêtre (23 frimaire an III). — Fol. 18, r. Certificat de civisme de Michel Grand, propriétaire à La Palisse, ex-curé de Magnet, district de Cusset (23 frimaire an III). — Fol. 18, v. Certificat de résidence d'Antoine Coupât, juge de paix du canton de La Palisse (21 nivôse an III). — Fol. 19, r. Certificat de civisme de Nicolas Papon, officier de santé et membre du comité révolutionnaire de Cusset (21 nivôse an III). — Fol. 19, v. Certificat de civisme de Claude Voisin, garde des bois de l'émigré Chabannes, demeurant à La Palisse (7 ventôse an III). — Fol. 20, r. Certificat de civisme de Jean-Claude Gontier, ex-prêtre (24 ventôse an III). — Fol. 20, v. Certificat de civisme d'Antoine Rouvet, ex-prêtre (24 ventôse an II). — Fol. 20, v. Certificat de civisme de Michel Grand, ex-curé de Magnet, demeurant à La Palisse (24 ventôse an III). — Fol. 21, r. Certificat de civisme d'Antoine Perrin, ex-curé de Loup des Chaumes, district de Libreval, département du Cher (24 ventôse an III). — Fol.

21, v. Certificat de civisme de Michel Grand, ex-curé de Magnet (23 prairial an III). — Fol. 21, v. Certificat de civisme d'Antoine Perrin, ex-prêtre (23 prairial an III). — Fol. 22, r. Certificat de civisme de Jean-Claude Gontier, ex-curé de Servilly, demeurant à Lapalisse (23 prairial an III). — Fol. 22, v. Certificat de civisme d'Antoine Rouvet, ex-curé de Périgny, demeurant à La Palisse (23 prairial an III). — Fol. 23, r. Certificat de résidence de Claude Gontier, ex-curé de Servilly (25 fructidor an III). — Fol. 23, r. Certificat de résidence d'Antoine Rouvet, ex-curé de Périgny (25 fructidor an III). — Fol. 23, r. Certificat de résidence d'Antoine Perrin, ex-curé de Loup-les-Chaumes, district de Libreval, département du Cher (9 vendémiaire an IV). — Fol. 23, v. Certificat de résidence de Michel Grand, ex-curé de Magnet, domicilié à La Palisse (9 vendémiaire an IV). — Fol. 23 v. Certificat de résidence d'Antoine Rouvet, ex-curé de Périgny, domicilié à La Palisse (25 nivôse an IV). — Fol. 23, v. Certificat de résidence de Claude Gontier, ex-curé de Servilly, demeurant à La Palisse (25 nivôse an IV). — Fol. 24, r. Certificat de civisme de Jean-Baptiste Martinant-Préneuf, maréchal-des-logis de la brigade de gendarmerie de La Palisse (9 frimaire an VI).

L. 766. (Liasse.) — 22 pièces papier.

Fructidor an IV - ventôse an VIII. — *Canton de La Palisse.* — Dépenses municipales, dépenses communales, contribution, comptabilité.

L. 767. (Liasse.) — 3 pièces papier.

Brumaire an VI - brumaire an VIII. — *Canton de La Palisse.* — Halles et corps de garde.

L. 768. (Liasse.) — 11 pièces papier.

An V - an VII. — *Canton de La Palisse.* — Contributions : rôles provisoires, perception des rôles, ferme des barrières de La Palisse.

L. 769. (Liasse.) — 3 pièces papier.

Vendémiaire - germinal an VI. — *Canton de La Palisse.* — Affaires militaires. — 1-2. Jugements de conseils de guerre pour insubordination (vendémiaire-ventôse an VI). — 3. Pain de mauvaise qualité fourni à La Palisse à la 74^e demi-brigade (germinal an VI).

L. 770. (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets papier.

26 vendémiaire - 28 fructidor an IV. — *Canton de St-Germain-des-Fossés.* — Fol. 2, v. Nomination de Gilbert Posque, président, et des autres membres de l'administration municipale (17 brumaire an IV). — Fol. 7, r. Nomination de Pierre Liandon, comme commissaire du pouvoir exécutif près l'administration municipale (14 frimaire). — Fol. 17, r. Arrêté donnant ordre aux agents des communes de faire abattre les croix dans les communes (19 nivôse). — Fol. 18, v. Arrêté portant qu'on demandera au Département de ne pas surcharger les agents municipaux (19 nivôse). — Fol. 19, r. Arrêté portant qu'il convient d'établir une école primaire dans l'arrondissement des communes de Magnet et de St-Félix, une seconde dans l'arrondissement des communes de Saint-Germain et de Seuillet et une troisième dans l'arrondissement des communes de Creuzierle-Neuf et de Bost (19 nivôse). — Fol. 22, r. Réponses à un questionnaire du Département : l'esprit public est bon, la tranquillité règne parfaitement. La garde nationale ancienne continue son service ; plusieurs assemblées ont été convoquées pour sa réorganisation. Une panique a toujours retenu les citoyens craignant que la garde étant réorganisée, on ne les contraigne à partir pour les armées. L'agriculture est en bon état, il n'y a rien à dessécher ni à défricher. Un perré deviendrait d'un grand secours pour retenir la rivière dans son lit qui se porte sur les îles de St-Germain. Population du canton : 3579 âmes. Très peu de grains, un peu plus de légumes secs. L'agent municipal de Saint-Félix étant hors d'état de faire son état, on ne peut avoir de renseignements pour cette commune. 4.000 boisseaux, mesure de Moulins, de grains ensemencés dans le canton. Aucune instruction publique. On a établi trois arrondissements pour l'établissement d'écoles primaires, mais aucun instituteur ne s'est présenté (9 pluviôse). — Fol. 25, v. Démission de Gilbert Posque, notaire public, président de l'administration, à cause de son grand âge (9 pluviôse). — Fol. 25 v. L'assemblée municipale, réunie sous la présidence de Henry Chacot, président provisoire, arrête que les membres de l'administration, seront revêtus de leur costume en séance, conformément à la loi du 8 brumaire dernier (29 pluviôse). — Fol. 26, r. Nomination de Pierre Lomet, comme président de l'ad-

ministration municipale (29 pluviôse). — Fol. 30, v. Réquisitoire du commissaire du pouvoir exécutif qui se déclare fatigué du désordre qui se rencontre dans les archives de l'administration municipale par le fait et la faute de celui qui en a la garde. Ce désordre est trop préjudiciable pour qu'on puisse le tolérer plus longtemps. On ne sait où trouver les lois. L'administration prendra les mesures nécessaires (19 ventôse). — Fol. 34, r. Liste des prêtres de ce canton ayant rétracté leur serment. Sont jointes les rétractations de serment de Jean Pagés, alors curé de Saint-Germain-des-Fossés et de Jean-Baptiste Chassaing, curé de Creuzierle-Neuf (1^{er} germinal). — Fol. 37, r. Nomination de Louis Régnier aîné, comme président de l'administration municipale, en remplacement de Pierre Lomet, nommé juge de paix du canton (19 germinal). — Fol. 45, r. Répartition des charges locales sur les communes du canton (9 messidor).

L. 771. (Cahier.) — In-folio, 31 feuillets papier.

7 vendémiaire - 19 fructidor an V. — *Canton de Saint-Germain-des-Fossés.* — *Délibération et arrêtés.* — Fol. 1, r. Remise à Pierre Ray d'un fusil enlevé à Denis Brulon, alors curé de Saint-Félix (7 vendémiaire). — Fol. 1, r. Mesures de surveillance prises à l'égard d'un individu se disant prêtre et circulant dans la commune de Saint-Félix ou il exerçait des fonctions religieuses de jour et de nuit au milieu des champs (7 vendémiaire). — Fol. 8, r. Nomination de Claude Dalbon, au poste de secrétaire-archiviste de l'administration municipale (29 frimaire). — Fol. 8, r. Mesures prises pour s'assurer de la personne d'un prêtre réfractaire ayant dit la messe au lieu de Champblanc, commune de Magnet (6 nivôse). — Fol. 8, v. Les boulangers vendant le pain au-delà de sa valeur, vu le prix du blé au marché de Cusset, l'administration municipale fixe le prix du pain blanc à 4 s. la livre, et du pain bis à 2 s. (6 nivôse). — Fol. 12, r. Défense faite aux boulangers de vendre le pain blanc au-dessus de 3 s. 6 d. la livre, et le prix du bis au dessus d'un sol, neuf deniers (19 pluviôse). Fol. 12, v. La rumeur publique étant que plusieurs émigrés seraient de retour dans les cantons d'Ebrouil, de Saint-Germain et du Mayet-de-Montagne, la colonne mobile sera envoyée à la recherche de Fradel, qui serait chez sa

mère au château du Bas, commune de Saint-Félix (29 pluviôse). — Fol. 16, v. Prestation de serment par Louis Fauquemont, président de l'assemblée municipale (9 germinal). — Fol. 16, v. Nomination d'Antoine Lemoine, comme commissaire chargé d'assister l'agent municipal de St-Félix, pour la convocation de l'assemblée communale pour l'élection d'un agent et d'un adjoint (9 germinal). — Fol. 18, v. Un grand nombre d'habitants de St-Germain ayant demandé, par l'organe de Gilbert Chargueraud, de convoquer une assemblée au son de cloche, pour délibérer sur les mesures à prendre pour avoir un « administrateur du culte catholique, pour alimenter leur conscience », l'administration passe à l'ordre du jour, motivé sur ce qu'elle ne pouvait de son propre mouvement donner la permission de convoquer des assemblées communales qui ne peuvent être ordonnées que par l'administration centrale pour des motifs puissants (29 germinal). — Fol. 18, v. Les communes de Bost, Creuzier-le-Neuf et Saint-Félix, manquent d'agents et d'adjoints. A Saint-Félix, les plus éclairés savent à peine signer et bien loin d'accélérer la marche des affaires, ils les retardent. L'administration nomme un agent à Creuzier-le-Neuf, renvoie la nomination de celui de Bost, n'ayant pas trouvé jusque-là un sujet capable. Pour Saint-Félix, on n'avait pu faire un choix, vu que Carcassin, le plus instruit des habitants, qui sait mal écrire, s'est refusé plusieurs fois à accepter aucune place. Il est donc indispensable de réunir cette commune à celle de Magnet, dont l'agent et les adjoints administrent depuis longtemps les affaires de Saint-Félix, sous le nom d'un agent démissionnaire qui sait à peine signer (9 floréal). — Fol. 21, r. Pierre Lomet, agent municipal de Saint-Germain, est nommé commissaire à l'effet de se rendre à Saint-Félix, pour y consulter les habitants sur le projet de réunion de leur commune à celle de Magnet (29 floréal). — Fol. 26, r. Arrêté portant rétablissement des chemins vicinaux de la commune de Saint-Germain (28 messidor). — Fol. 26, v. Etat des charges et dépenses des communes du canton (28 messidor).

L. 772. (Cahier.) — 30 feuillets papier, dont 27 remplis.

4 vendémiaire an VI - 9^e jour complémentaire de l'an VI. — *Canton de St-Germain-des-Fossés.* - Délibérations et arrêtés. - Fol. 5, v. Suspension des agents et adjoints de la commune de

Magnet et de l'adjoint de celle de Creuzier-le-Neuf qui ne professaient pas les principes républicains qui conviennent à leurs fonctions (27 vendémiaire). — Fol. 7, v. Mesures à prendre pour rechercher les émigrés Fradel qui se trouveraient à Saint-Félix (9 brumaire). — Fol. 9, r. Vu la diminution du blé et des gros bestiaux aux foires, l'administration municipale taxe le pain blanc à 3 sols, 6 deniers, la livre, le pain bis à un sol, 9 deniers, la viande de bœuf à 5 s. et demi la livre, de vache, à 5 s. la livre (9 frimaire). — Fol. 11, r. L'agent et l'adjoint de la commune de Magnet exposent que leurs prédécesseurs refusent de leur remettre les archives, qui étaient en leur possession : l'administration prend les mesures nécessaires (9 nivôse). — Fol. 11, v. Arrêté contenant les mesures à prendre pour prévenir les vols, pillages et assassinats. Tout récemment il s'est trouvé dans la terre d'un particulier, repris de justice, en la commune de Magnet, un pot contenant deux à trois livres de paillettes en or que l'on soupçonne devoir provenir du vol de la malle de Lyon, pillée il y a environ un an (9 nivôse). — Fol. 12, v. Réorganisation et composition de la colonne mobile du canton (10 nivôse). — Fol. 14, v. Arrêté relatif aux arbres de la liberté (7 pluviôse). — Fol. 15, v. Arrêté relatif à la fête de la souveraineté du peuple (9 ventôse). — Fol. 16, r. Formation d'un cercle constitutionnel, dont sont membres : Lomet Pierre, Rouher Simon, Liandon Pierre, Chacot Emmanuel des Combes, Charles Nicolas, Charles André dit Bistoquet, Saulnier Jean et Claude Dalbon (9 ventôse). — Fol. 16, v. Arrêté rapportant celui du 9 ventôse relatif à la fête de la souveraineté du peuple, qui devra être célébrée dans toutes les communes et non au chef-lieu seulement (19 ventôse). — Fol. 17, v. Arrêté relatif à la célébration de la fête de la jeunesse (5 germinal). — Fol. 22, r. Arrêté relatif à la célébration de la fête de l'agriculture (30 prairial). — Fol. 22, v. Les blés diminuant tous les jours au marché, ainsi que les bestiaux aux foires, l'administration municipale arrête que la livre de pain blanc est taxée à 17 cent. et demi et celle de pain bis à 8 centimes et 3 quarts de centimes, la livre de bœuf à 25 centimes, et celle de veau et de mouton à 30 cent. (10 messidor). — Fol. 23, r. Arrêté portant qu'il n'y a pas lieu de faire des visites domiciliaires, pour rechercher les émigrés rentrés, les prêtres déportés et rentrés ou

sujet à la déportation. A Saint-Félix seulement les fils Fradel, émigrés, avaient reparu, ainsi qu'un prêtre insermenté, mais ils ont disparu depuis longtemps (10 thermidor). — Fol. 24 v. Le pain blanc est taxé à 15 cent. la livre, et le pain bis à 7 cent. et demi (15 fructidor). — Fol. 25, r. Nomination d'Emmanuel Chacot, propriétaire et agent municipal de la commune de Creuzier-le-Neuf, comme juge de paix du canton (15 fructidor).

L. 773. (Cahier.) — 24 feuillets papier.

9 frimaire an IV - 22 floréal an VIII. — *Canton de St-Germain-des-Fossés.* - Correspondance avec les agents municipaux des autres administrations de canton et les particuliers. - Fol. 1, v. A l'administration municipale du canton de Varennes-sur-Allier, pour la prier d'envoyer un habitant de Varennes du nom de Brirot, capable de remplir les fonctions de secrétaire d'une administration municipale (23 nivôse, an IV). - Fol. 8, v. A l'adjoint de la commune de Creuzier-le-Neuf, au sujet de la nature et de l'étendue de ses fonctions (2 floréal an V). — Fol. 8, v. A l'agent de Creuzier-le-Neuf sur le même objet (9 floréal). — Fol. 9, v. Aux anciens agents municipaux, pour constater qu'ils ne se sont pas rendus à l'administration municipale pour rendre compte de leur gestion et les inviter pour la dernière fois à se rendre à Saint-Germain pour le 19 messidor, sous peine de sanctions rigoureuses (9 messidor). — Fol. 10, r. Aux agents municipaux pour les prévenir que l'assemblée municipale, n'étant pas en nombre, n'a pu se réunir, et les sommer de ne pas manquer l'assemblée du 26 thermidor (19 thermidor). — Fol. 10, r. Aux agents municipaux pour leur rappeler le jour consacré aux assemblées périodiques. Leur non présence est répréhensible, même si elle se justifiait par le prétexte de la foire de Saint-Gérard (9 fructidor). — Fol. 13, r. Aux agents municipaux, pour leur rappeler que l'obligation d'assister aux assemblées périodiques est stricte (1^{er} nivôse an VI). — Fol. 14, v. Aux agents municipaux, pour leur reprocher leur apathie (17 ventôse). — Fol. 15, r. Aux agents municipaux : la foire de Cusset ayant été préférée par eux à l'assemblée périodique, une assemblée extraordinaire est convoquée pour le 15 germinal (13 germinal). — Fol. 15, r. Aux agents municipaux pour leur reprocher « l'indifférence, la froideur et même le mé-

pris » qu'ils apportent à remplir leurs fonctions (3 prairial). — Fol. 24, r. L'assemblée municipale, par suite de la nomination de Cossonnier, comme Sous-Préfet de La Palisse, cesse ses fonctions (25 floréal an VIII).

L. 773 bis. (Cahier.) — 26 feuillets papier.

13 frimaire IV - 25 floréal an VIII. — *Canton de St-Germain-des-Fossés.* - Correspondance avec le Département. — Fol. 2, v. A propos de la démission de Pierre Carcassin, adjoint de la commune de Saint-Félix : impossibilité de trouver dans cette commune des sujets capables de l'administrer (16 pluviôse an IV). — Fol. 3, r. Lettre relative à l'impossibilité de lever l'emprunt forcé, dans son intégrité dans le canton, l'un des plus pauvres du département (21 nivôse). — Fol. 3, r. L'administration serait bien assurée dans le canton s'il n'y avait pas la commune de St-Félix, où personne n'est capable d'être agent ou adjoint. Pour se conformer à l'article 188 de l'acte constitutionnel, l'administration municipale a nommé comme agent Jean Brunet, fermier, qui sait à peine signer son nom, et comme adjoint Pierre Carcassin, un métayer, chargé de famille, qui n'a pas voulu accepter. Brunet a tout le zèle possible, mais est d'une incapacité reconnue (29 ventôse). — Fol. 4, r. Lettre relative à l'instruction publique. Le Département compte à tort l'administration municipale de Saint-Germain parmi celles qui n'ont pas donné la liste des écoles primaires qu'il conviendrait d'établir, puisque l'arrêté relatif à cette question a été pris le 19 nivôse (14 germinal). — Fol. 4, v. Lettre relative à l'organisation de la garde nationale : dans le canton, l'esprit public est corrompu ; c'est en vain que depuis quinze jours des registres d'inscription pour la garde nationale ont été ouverts : personne d'autre ne s'est fait inscrire que les fonctionnaires publics. C'est cependant demain que la garde nationale doit s'organiser dans toutes les communes de la République et c'est demain « que nous frémissons de vous annoncer que cette réorganisation n'a pu s'opérer » (19 germinal). — Fol. 4, v. Régnier ayant été nommé président de l'administration municipale, Fauquemont a été nommé à sa place assesseur du juge de paix du canton (22 germinal). — Fol. 4, v. Lettre relative à la garde nationale. L'administration municipale avait justement prédit que l'on ne pouvait l'organiser. L'armée royale ca-

tholique de Sancerre a intimidé les habitants de la campagne ; le son de la cloche et celui de la caisse se sont faits entendre tout le jour pour annoncer le rassemblement. Le secrétaire, l'agent, l'adjoint et le commissaire étaient réunis sur la place, le livre d'inscription à la main. Beaucoup d'assistants. Mais à l'instant de s'inscrire, tous s'enfuirent et les membres de l'administration restèrent seuls. Les fonctionnaires publics et les salpêtriers, bien qu'étant de la première réquisition, n'ont pas daigné s'inscrire, ainsi que les acquéreurs des domaines nationaux qui les ont enrichis. Le livre d'inscription ne renferme que 23 inscriptions. L'esprit public est gangrené, autant le peuple a chéri sa liberté, autant il a fait volontairement des sacrifices pour la conquérir, autant il en ferait pour la perdre, s'il n'était surveillé ; les fonctionnaires publics dans ce moment sont des galériens et considérés comme des portefaix (22 germinal). — Fol. 4, v. Si les administrateurs municipaux du canton n'ont pas satisfait plus tôt à l'exécution de la loi du 10 vendémiaire sur la police intérieure des communes la faute en est à leurs occupations écrasantes (23 germinal). — Fol. 5, r. L'administration municipale, en refusant tout passeport aux non inscrits sur les registres de la garde nationale, a réussi à organiser celle-ci (29 germinal). — Fol. 5, r. Personne des communes de Saint-Félix, Creuzier-le-Neuf et Bost ne se rendant aux assemblées et instructions publiques, il est presque impossible d'y organiser la garde nationale. Depuis la réapparition dans l'église de l'ancien curé, l'esprit public est devenu mauvais à Creuzier-le-Neuf (29 germinal). — Fol. 5, r. L'administration municipale demande une somme quelconque comme acompte sur les charges locales (29 germinal). — Fol. 6, r. Nouvelle demande en ce sens (25 floréal). — Fol. 6, r. Nouvelle demande en ce sens (25 floréal). — Fol. 6, v. Pour les trois écoles primaires prévues pour le canton, aucun instituteur ni aucune institutrice ne se sont présentés (5 prairial). — Fol. 7, r. Un instituteur s'est présenté, pour l'école primaire de Saint-Germain, mais il faudrait pouvoir le loger au presbytère (19 prairial). — Fol. 8, v. Les nourrices des enfants naturels de la patrie refusent tout papier, en paiement, et ne veulent recevoir que des grains (21 thermidor). — Fol. 9, r. A propos des charges locales, celles-ci ont été arrêtées par le Département pour

l'an III, à 8180 l. Si on les arrêta au même chiffre pour l'an IV, cette somme acquittée en numéraire, deviendrait exorbitante pour les administrés, et les indisposerait contre les administrateurs. Il conviendrait donc de se restreindre à 3.000 l., valeur métallique ou mandat, au cours pour l'an IV, et 1.000 l. pour payer les ar-rérages de l'an III (9 fructidor). — Fol. 9, v. Un pieux contre-révolutionnaire qui fanatisait la commune de Saint-Félix n'a pu être arrêté, malgré les efforts de l'administration municipale. Ce prêtre réfractaire s'est réfugié dans la commune de Sanssat, dans le canton de Saint-Gérard-le-Puy (19 vendémiaire an V). — Fol. 13, v. Délibération au sujet de l'impossibilité d'administrer la commune de Saint-Félix, où deux seuls habitants savent signer à peine, et qui devrait être réunie à celle de Magnet, qui depuis la Révolution a régi les affaires de Saint-Félix. Dans cette dernière commune les agents élus jusqu'à ce jour, n'ont été que des prête-noms, et n'ont fait qu'entraver la bonne marche des affaires (22 germinal). — Fol. 16, v. Lettre au Département, par laquelle il lui est renvoyé la lettre de l'administration municipale du 6 thermidor au sujet des nourrices des enfants naturels, l'administration centrale du département ayant répondu « d'une manière étrange » aux questions posées sur le sort de ces « malheureuses » nourrices, sur lesquelles on ne saurait trop s'attendrir (12 fructidor). — Fol. 17, r. Au sujet de l'école centrale : « Nous avons avec enthousiasme donné lecture du procès-verbal de la distribution des prix de l'école centrale de ce département, afin d'encourager la jeunesse, et à l'inviter à imiter les jeunes gens qui ont su par leur amour pour les sciences se distinguer et mériter de glorieuses récompenses (9 vendémiaire an VI). — Fol. 18, r. Au sujet de l'émigré Fradel qui serait revenu pendant quelques jours à Saint-Félix (24 brumaire). — Fol. 18 v. Au sujet de la suppression possible de cantons. Le bruit se répand dans le canton que l'on s'occupe de la suppression de plusieurs cantons du département, notamment de celui de Saint-Germain. Pour l'administration municipale de Saint-Germain, l'intérêt public n'exige aucune suppression de canton. Le canton de Saint-Germain-des-Fossés est composé de six communes, St-Germain, chef-lieu, Bost, Magnet, St-Félix, Seuillet et Creuzier-le-Neuf. La commune la plus éloignée du chef-lieu est celle

de Bost, encore n'en est-elle distante que d'une lieue, les quatre autres le touchent. Pour aller de Bost à Saint-Gérard ou à Cusset, il n'y aurait pas moins de trajet à faire. Les autres communes éprouveraient le plus grand désavantage; leur proximité de Saint-Germain, les relations commerciales, attirent les jours de décade un grand concours d'habitants, qui en faisant leurs affaires particulières, profitent en même temps de la lecture des lois, et des instructions qui se font régulièrement. Si on supprime le canton de Saint-Germain on ôtera à une infinité de citoyens le moyen de s'instruire des lois et de participer aux institutions républicaines. ce qui fera que le but que se propose le gouvernement de relever l'esprit public sera manqué. De plus, les agents municipaux sont presque tous cultivateurs ; ils n'ont donc pas de temps à perdre. Si par l'effet d'une réunion à un autre canton, ils doivent se transporter au loin, la majeure partie d'entre eux, malgré leur zèle et leur dévouement pour la chose publique, seraient obligés de renoncer à l'exercice de leur fonction, dans l'impossibilité qu'ils seraient de la remplir avec exactitude et sans beaucoup de faux-frais. Si un canton doit être supprimé c'est celui de Vichy, formé de quatre communes seulement. Vichy n'est distant de Cusset, avec lequel il communique par une belle route, que d'une demi-lieue. Le Vernet et Abret sont à la même distance de Cusset. Rien donc de plus raisonnable que de réunir ces 3 communes à celle de Cusset où leurs habitants vont journellement pour acheter et vendre. Creuzier-le-Vieux qui n'a été réuni à Vichy que parce qu'on voulait faire de cette dernière commune un chef-lieu est tout près de Saint-Germain et devrait lui être réuni. Billy qui le touche, et qui par une erreur, qu'on ne peut concevoir, a été réuni au canton de Saint-Gérard, devrait être distraît de ce canton composé déjà de dix communes et faire partie de celui de Saint-Germain. Alors le canton de Saint-Germain serait composé de huit communes dont la plus éloignée du chef-lieu ne le serait que d'une lieue (24 brumaire). — Fol. 22, v. Lettre sur la triste situation financière du canton et de l'administration municipale. Le secrétaire, le piéton, ne veulent pas continuer leur service, à défaut de paiement. L'administration perd tout crédit vis-à-vis de ses fournisseurs de bois, de lumière, d'encre et de papier (5 frimaire an VII). — Fol.,

23, r. A propos d'une lettre qui a jeté parmi les habitants du canton l'alarme et l'inquiétude. On y attribue le non départ des jeunes conscrits, à la malveillance, au royalisme et au fanatisme dont on dit ce canton gangrené. L'administration municipale proteste contre les termes de cette lettre. Il est vrai que malgré ses efforts il n'a pas été possible de faire partir ces jeunes gens, à la poursuite desquels se trouve la gendarmerie nationale ; mais ils n'ont pas été détournés de leurs devoirs par des personnes mal intentionnées (17 frimaire).

L. 774. (Liasse.) — 20 pièces papier.

An III - an VIII. — *Canton de St-Germain-des-Fossés.* — Personnel administratif. Etat-civil, Subsistances. — 1-3. Agents municipaux (germinal-fructidor an V). — 4-6. Etat civil (pluviôse-germinal an VIII). — 7-20. Subsistances (prairial an III-frimaire an V).

L. 775. (Liasse.) — 5 pièces papier.

Germinal an IV - frimaire an VIII. — *Canton de St-Germain-des-Fossés.* — Dépenses administratives et municipales, comptabilité.

L. 776. (Liasse.) — 43 pièces papier.

An IV - an VIII. — *Canton de St-Germain-des-Fossés.* — 1-14. Personnel financier, contributions en général (an IV-an VIII). — 15-16. Contribution foncière (an III-an VI). — 17-41. Contribution personnelle (an V-an VIII). — 42. Souscriptions volontaires (nivôse an VI). — 43. Emprunt forcé (nivôse an IV).

L. 777. (Liasse.) — 8 pièces papier.

An V - an VIII — *Canton de St-Germain-des-Fossés.* — Patentes : correspondance.

L. 778. (Liasse.) — 3 cahiers.

Vendémiaire an V - floréal an VIII. — *Canton de Saint-Germain-des-Fossés.* — Registre d'inscription des patentes délivrées.

L. 779. (Liasse.) — 57 pièces papier.

An V - an VII. — *Canton de St-Germain-des-Fossés.* — Patentes: états des citoyens assujettis à la patente.

L. 780. (Liasse.) — 10 pièces papier.

An V - an VII. — *Canton de St-Germain-Fossés.* — Patentes délivrées (an V-an VII).

L. 781. (Liasse.) — 193 pièces papier.

An V - an VIII. — *Canton de St-Germain-des-Fossés.* — Patentes : quittances des droits payés.

L. 782. (Liasse.) — 2 pièces papier.

Germinal-fructidor an VI — *Canton de St-Germain-des-Fossés.* — 1. Affaires militaires : circulaire (fructidor an VI). — 2. Navigation des rivières : circulaire (germinal an VI).

L. 783. (Liasse.) — 42 pièces papier.

An III-an VII — *Canton de St-Germain-des-Fossés.* — Enfants abandonnés.

L. 784. (Registre.) — In-folio, 97 feuillets papier dont 74 remplis.

Brumaire an IV-floréal an VIII. — *Canton de St-Hilaire.* — Délibérations. Coté et paraphé par Paul Eloy Tiersonnier, président. — Fol. 1, r. Nomination du président de l'administration, des agents et adjoints municipaux (25 brumaire an IV). — Fol. 1, v. Nomination du secrétaire de l'administration et du commissaire provisoire exécutif près l'administration (25 brumaire). — Fol. 2, r. L'administration municipale décide de s'établir dans la ci-devant cure (25 brumaire). — Fol. 5, v. L'administration municipale est d'avis qu'il y a lieu d'installer des écoles primaires dans les communes de Buxières et de Gipy (21 nivôse). — Fol. 14, r. Nomination de Méténier, comme instituteur à Gipy, et de Giraud, comme instituteur à Buxières (25 floréal). — Fol. 30, r. Prestation de serment par Jean Marteau, curé de Gipy (1^{er} vendémiaire an VI. - Fol. 30, v. Prestation de serment par Antoine Thibaut, curé de Meillers (1^{er} vendémiaire). — Fol. 31, v. Les fêtes nationales n'ayant été célébrées que pour la forme, sans le concours de tous les citoyens, les lois restant sans exécution, l'instruction publique étant tellement négligée que les habitants ne connaissent même pas les lois les plus essentielles, les patriotes étant tellement méconnus qu'on n'ose prendre la qualification de citoyen ou de républicain, les fonctions administratives étant exercées avec négligence, tout cela par la faute du président de l'administration municipale et des agents

des communes de Buxières, Gipy et Saint-Hilaire, ces fonctionnaires sont provisoirement suspendus de leurs fonctions. Sont nommés en remplacement provisoire : Bergerole fils, huissier du juge de paix, pour président, Gabriel Pioton pour agent de Saint-Hilaire, Marc-Antoine Lorigeon, pour agent de Buxières, et Montenat, ex-juge de paix, pour agent de Gipy. Deborde, agent de Meillers, est maintenu dans ses fonctions (1^{er} vendémiaire). — Fol. 32, r. Charles Eloy Tiersonnier, président de l'administration de Saint-Hilaire, Michel Boutry, agent de Gipy, Antoine Failler, agent de Buxières et Jacques Chabiron, agent de Saint-Hilaire, cessent leurs fonctions (9 vendémiaire). — Fol. 32, v. Installation des nouveaux membres de l'administration (19 vendémiaire). — Fol. 38, r. Procès-verbal de la célébration de l'anniversaire de la mort de Louis XVI (2 pluviôse). — Fol. 40, r. Nomination, en remplacement de Michel Boutry, adjoint de Gipy, de Charles Eloy Tiersonnier (19 floréal). — Fol. 42, v. Mise en accusation d'Antoine Bergerolle, ex-président de l'administration municipale et garde-marteau de l'administration forestière de Cérilly, soupçonné de s'être approprié des bulletins des lois, d'avoir exercé cumulativement avec son métier habituel, contre les vœux du gouvernement, celui d'huissier, d'avoir maltraité plusieurs de ses concitoyens, d'avoir entravé la perception des impôts et d'avoir intercepté des lettres (20 prairial). — Fol. 45, r. Poursuites contre Marc Antoine Bergerolle, ex-secrétaire de l'administration municipale, qui s'est constamment refusé à rendre des comptes à son successeur (30 prairial). — Fol. 53, r. Procès-verbal de la célébration de l'anniversaire de la mort de Louis XVI (2 pluviôse an VII). — Fol. 66, v. Procès-verbal de l'anniversaire de la fondation de la République (1^{er} vendémiaire an VIII). — Fol. 67, v. Procès-verbal de délimitation des communes de Chavenon et de Buxières-la-Grue (28 vendémiaire).

L. 785. (Cahier.) — 20 feuillets papier, dont 7 remplis.

Frimaire an VII-ventôse an VIII. — *Canton de St-Hilaire.* — Registre servant à inscrire les actes d'adjudication, ainsi que tous autres actes sujets à l'enregistrement. Coté et paraphé par Antoine Bujon, vice-président de l'administration.

L. 786. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

An IV - an VII. — *Canton de Saint-Hilaire.* — Affaires administratives, nominations d'agents et d'adjoints municipaux, armes, subsistances. — 1-3. Remise de papiers à l'administration du canton (frimaire an IV-messidor an VI). — 4-9. Nomination d'agents et d'adjoints municipaux (communes de St-Hilaire, Buxières, Meillers, Gipy), élections du président et des membres de l'assemblée municipale de canton (an IV-an VII). — 10. Protestation de Montsenat, juge de paix, désarmé par l'administration municipale, qui lui remet son fusil (pluviôse an IV). — 11. Subsistances : conduite de bœufs du canton à Paris (nivôse an IV).

L. 787. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

An V - an VIII. — *Canton de Saint-Hilaire.* — Comptabilité et dépenses municipales : tableaux et pièces justificatives.

L. 788. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

An IV - an VIII. — *Canton de Saint-Hilaire.* — Contributions. — 1-2. Réclamations en matière de contributions par Bujon et Saint-Hilaire (frimaire an IV). — 3. Porteurs de contraintes (brumaire an VII). — 4-55. Contributions foncières, personnelles et mobilières (an V-an VIII). — 56. Emprunt forcé (an IV).

L. 789. (Liasse.) — 4 cahiers et 11 pièces, papier.

An V - an VIII. — *Canton de Saint-Hilaire.* — 1-13. Patentes (an V-an VIII). — 14. Porteurs des lettres (floréal an VI). — 15. Adjudication de la perception des contributions directes de la commune de Saint-Hilaire (fructidor an VII).

L. 790. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

An V - an VIII. — *Canton de Saint-Hilaire.* — Réquisitionnaires, notaires, serments des prêtres, pensions ecclésiastiques. — 1-3. Réquisitionnaires et déserteurs (18 germinal an IV). — 4-5. Pièces relatives à Méténier, notaire à Meillers (an V). — 6. Lettres du curé Aussandon, devenu officier de santé et apothicaire, rue des Gras, à Clermont-Ferrand, au sujet de son serment (15 ventôse an VII). — 7. Pensions ecclésiastiques (an IV).

L. 791. (Registre.) — 401 pages, papier.

Frimaire an IV - ventôse an IX. — *Canton de Saint-Menoux.* — Délibérations municipales jusqu'au 18 floréal an VIII compris, et communales du 10 messidor an VIII à ventôse an IX compris. — Page 1. Installation de l'administration municipale avec Bigot, comme président (7 frimaire an IV). — Page 2. Répartition d'une réquisition de 1.500 boisseaux de grains pour l'approvisionnement de Moulins, sur les communes du canton (29 frimaire). — Page 3. Nomination de Jean Huillier, comme secrétaire de l'administration municipale. Son traitement est fixé à 300 myriagrammes de froment par an (29 frimaire). — Page 11. Réquisitions sur divers propriétaires de grains de Saint-Menoux pour l'approvisionnement du marché de cette commune du 15 pluviôse (9 pluviôse). — Page 13. Célébration de l'anniversaire de la mort de Louis XVI (11 pluviôse). — Page 16. Nomination de Fallier comme commissaire du pouvoir exécutif près l'administration municipale (4 ventôse). — Page 27. Procès-verbal de la célébration de la fête de la jeunesse (10 germinal). — Page 34. Procès-verbal de la célébration de la fête des époux (10 floréal). — Page 34. Nomination de C. Guelin, instituteur de Montilly (10 floréal). — Page 36. Nomination de Jean Auroux, comme instituteur de St-Menoux (19 floréal). — Page 36. Le commissaire du pouvoir exécutif annonce qu'il circule dans la commune une copie d'une lettre « écrite en lettres d'or, de la main de Dieu », où il est ordonné de célébrer les dimanches et fêtes, de ne pas suivre la nouvelle loi, sous peine d'encourir la colère de Dieu, avec menace de grêle, peste, famine, et autres fléaux à ceux qui n'y ajouteraient pas foi, et qui ne la divulgueraient pas. Il sera fait savoir, par son du tambour, à tous les habitants d'apporter à la municipalité les exemplaires qu'ils pourraient avoir en leur possession, avec défense d'en garder, transcrire ou faire circuler, sous peine d'être traduits devant les tribunaux, pour être punis comme colporteurs d'écrits contrerévolutionnaires, subversifs de la Constitution et de l'ordre (19 floréal). — Page 39. Procès-verbal de la célébration de la fête de la reconnaissance et des victoires (10 prairial). — Page 43. Mercuriale des grains vendus au marché de Saint-Menoux, en prairial, d'où il résulte que le froment a valu 400 l. en assignats et 2 l. va-

* Menoux

leur métallique (29 prairial). — Page 45. Procès-verbal de la fête de l'agriculture (10 messidor). — Page 47. La première école primaire sera installée à Saint-Menoux, avec pour arrondissement St-Menoux, Marigny, Agonges et Autry, la seconde à Montilly, avec pour arrondissement Montilly et Bagneux. Auroux est nommé instituteur à Saint-Menoux, et Charles Guelin à Montilly (29 messidor). — Page 50. Nomination de Condamine, comme vice-président de l'administration municipale (9 thermidor). — Page 51. Procès-verbal de la fête de la liberté (9 thermidor). — Page 54. Procès-verbal de la fête du 10 août (23 thermidor). — Page 60. Le ci-devant presbytère devant recevoir l'école primaire et abritant déjà l'administration municipale, la justice de paix, le greffe et la maison d'arrêt seront installés dans l'école attenante à la ci-devant église (9 fructidor). — Page 61. Procès-verbal de la fête de la vieillesse (10 fructidor). — Page 71. Règlement des bureaux de l'administration municipale. Il n'y aura qu'un seul secrétaire, qui aura provisoirement les traitements du secrétaire et du commis. S'il a besoin parfois d'un aide, ce sera à ses frais. Huilier est confirmé dans ses fonctions de secrétaire (9 brumaire an V). — Page 87. Procès-verbal de la fête de l'anniversaire de la mort de Louis XVI (10 pluviôse). — Page 93. Nomination de Condamine, comme vice-président de l'assemblée municipale (27 ventôse). — Page 95. Tableau des dépenses administratives et des dépenses communales par communes : Saint-Menoux, Agonges, Autry, Bagneux, Marigny, Montilly (27 ventôse). — Page 100. Procès-verbal de la célébration de la fête de la jeunesse (10 germinal). — Page 104. Nomination de Martinet comme vice-président de l'administration municipale (19 floréal). — Page 105. Avis favorable donné à la pétition de Guelin, instituteur à St-Menoux, qui demande une indemnité pour le temps qu'il a consacré à l'instruction de la jeunesse, pendant 15 mois (19 floréal). — Page 107. Procès-verbal de la célébration de la fête des époux (19 floréal). — Page 111. Procès-verbal de la célébration de la fête de la reconnaissance et des victoires (10 prairial). — Page 111. Nomination de Mathet, comme vice-président de l'administration municipale (19 prairial). — Page 113. Procès-verbal de la célébration de la fête de l'agriculture (11 messidor). — Page 114. Nomination de

Belin, comme vice-président (11 messidor). — Page 114. Avis favorable donné à la pétition d'Auroux, instituteur à Saint-Menoux, qui demande une indemnité pour le jardin que la loi attribue aux instituteurs. Auroux recevra 108 francs pour les 3 ans qu'il a exercé les fonctions d'instituteur (11 messidor). — Page 115. Réclamation au Département à propos des dépenses des agents municipaux, qui sont obligés de faire des frais pour la confection des rôles (19 messidor). — Page 116. Guelin, instituteur à Montilly, réclame ce qui lui reste dû sur son traitement et aussi une indemnité pour le logement et le jardin qu'il devait avoir et dont il est privé, ce logement et ce jardin ayant été vendus par la nation. Pour le traitement, la pétition est inadmissible, car Guelin est en droit de se faire payer par ses élèves, mais il lui est alloué 108 francs pour l'indemnité qu'il réclame pour le logement et le jardin (19 messidor). — Page 118. Procès-verbal de la célébration de la fête de l'anniversaire du 14 juillet (29 messidor). — Page 119. Procès-verbal de la célébration de l'anniversaire du 9 thermidor (9 thermidor). — Page 119. Nomination de Martinet, comme vice-président de l'administration municipale (9 thermidor). — Page 120. Le Tournel, professeur de littérature à l'école centrale, donne avis à l'administration municipale qu'il ouvre un pensionnat, à l'instar des écoles de répétition de Paris (9 thermidor). — Page 121. Procès-verbal de la célébration de la fête de la liberté (10 thermidor). — Page 123. Délibération sur l'esprit public. Dans ce canton, jusqu'ici, la tranquillité publique n'a point été compromise, la sûreté des personnes et des propriétés n'a souffert aucune atteinte, il n'y a point de sociétés particulières dans le canton s'occupant de politique, en général l'esprit des habitants est porté pour le maintien de la République (29 thermidor). — Page 138. Procès-verbal de la célébration de la fête de la fondation de la République (1^{er} vendémiaire an VI). — Page 139. Prestation de serment par Mathonet, ministre du culte catholique à Autry, et Volle, ministre du culte catholique à Saint-Menoux (1^{er} vendémiaire). — Page 139. Nomination de Condamine, comme vice-président de l'administration municipale (9 vendémiaire). — Page 146. Condamine, agent de Saint-Menoux, compromettant sa qualité de magistrat du peuple par son caractère vindicatif, emporté, et négligent,

par son ivrognerie et par son immoralité résultant de ses actions privées et par son incapacité, et Pierre Mathé, agent d'Autry, professant bien des sentiments républicains, mais n'ayant aucune capacité propre à la fonction qu'il remplit, ce qui, en le compromettant compromet l'administration municipale dont il est l'organe dans sa commune, ces deux agents sont suspendus. Guillaume Aucouturier, notaire public, est nommé agent provisoire de Saint-Menoux, et Claude Adam, propriétaire, en la même fonction, à Autry (25 vendémiaire). — Page 149. Service funèbre en mémoire du Général Hoche (30 vendémiaire). — Page 150. Arrestation d'un individu porteur d'un passeport au nom de Philibert Griffon, rentier, demeurant, 58 rue Bellecordière, à Lyon, et ayant une signature ne ressemblant pas à celle du passeport (9 brumaire). — Page 153. Procès-verbal de la célébration de la fête à l'occasion de la paix conclue avec l'Autriche (9 brumaire). — Page 157. Répartition des charges locales (29 brumaire). — Page 165. Arrêté relatif à la célébration des fêtes décadaires (19 frimaire). — Page 165. Célébration de la fête décadaire (20 frimaire). — Page 169. Célébration de la fête décadaire (30 frimaire). — Page 169. Mesures prises contre François Tavand, marchand colporteur avec balle, vendant sur la place publique de Saint-Menoux, porteur d'un passeport périmé, et sans patente (1^{er} nivôse). — Page 170. Les mesures prises contre François Tavand sont rapportées, celui-ci ayant produit un passeport en règle et une patente (3 nivôse). — Page 173. Célébration de la fête décadaire (10 nivôse). — Page 173. Mesures prises contre Louis Chaylus, chaudronnier, porteur d'un passeport non en règle (15 nivôse). — Page 175. Les mesures prises contre Louis Chaylus sont rapportées, celui-ci s'étant mis en règle (16 nivôse). — Page 176. Célébration de la fête décadaire (20 nivôse). — Page 180. Procès-verbal de la célébration de la fête décadaire (30 nivôse). — Page 180. Procès-verbal de la célébration de la mort de Louis XVI (2 pluviôse). — Page 186. Célébration de la fête décadaire (20 pluviôse). — Page 195. Procès-verbal de la célébration de la fête de la souveraineté du peuple (30 ventôse). — Page 199. Installation d'Aucouturier, nommé président de l'administration municipale (19 germinal). — Page 203. Procès-verbal de la célébration de la fête des

époux (10 floréal). — Page 211. Procès-verbal de la célébration de la fête de la reconnaissance et des victoires (20 prairial). — Page 212. Il sera écrit aux membres du jury d'instruction de l'arrondissement en faveur d'André Charles Dupray, d'Aubigny, qui s'est présenté pour remplacer, comme instituteur à Saint-Menoux, Aurox, démissionnaire (30 prairial). — Page 215. Procès-verbal de la célébration de la fête de l'agriculture (10 messidor). — Page 218. Procès-verbal de la célébration de l'anniversaire du 14 juillet (30 messidor). — Page 221. Procès-verbal de la célébration de la fête de la liberté (9 et 10 thermidor). — Page 222. Arrêté relatif aux visites domiciliaires chez les suspects (10 thermidor). — Page 223. Présentation au Département d'André Charles Dupray, comme instituteur de Saint-Menoux (10 thermidor). — Page 224. Prestation de serment par Fallier, commissaire du pouvoir exécutif près l'administration municipale, ci-devant curé de Saint-Menoux, et Jean Lullier, secrétaire de l'administration municipale, ci-devant curé de Neuvy (10 thermidor). — Page 225. Procès-verbal de la célébration de la fête du 10 août (23 thermidor). — Page 228. Délivrance à Mme Paris, veuve Faure, domiciliée en la commune d'Agonges, d'un certificat constatant qu'elle n'est pas mère d'émigrés (30 thermidor). — Page 228. Procès-verbal de la fête des vieillards (10 fructidor). — Page 230. Procès-verbal de la fête du 18 fructidor (18 fructidor). — Page 233. Procès-verbal de la fête de la fondation de la République (1^{er} vendémiaire an VII). — Page 235. Nomination d'André Charles Dupray, comme instituteur de la commune de Saint-Menoux (11 vendémiaire). — Page 249. L'administration municipale, un membre ayant demandé que l'on s'occupe de pourvoir à l'éducation de la jeunesse, depuis longtemps privée d'instituteur, recommandera pour ce poste au jury d'instruction de l'arrondissement de Moulins Louis Bobier (9 frimaire). — Page 258. Procès-verbal de la célébration de l'anniversaire de la mort de Louis XVI (2 pluviôse). — Page 268. Procès-verbal de la célébration de la fête de la souveraineté du peuple (30 ventôse). — Page 270. Louis Bobier, ayant été reconnu apte à ces fonctions par le jury d'instruction de l'arrondissement de Moulins est proposé au Département comme instituteur de Saint-Menoux (9 germinal). — Page 295. Procès-verbal de la cé-

lébration de la fête de la reconnaissance et des victoires (10 prairial). — Page 304. Répartition dans les communes du canton du contingent de grains et de fourrages à fournir par le canton de Saint-Menoux, et qui s'élève à 150 quintaux de froment, 45 quintaux de paille de froment et 600 boisseaux d'avoine (4 messidor). — Page 307. Procès-verbal de la célébration de la fête de l'agriculture (10 messidor). — Page 310. Procès-verbal de la célébration de la fête du 14 juillet (26 messidor). — Page 311. Délibérations relatives aux contestations s'étant élevées au sujet des limites des cantons de Burges-les-Bains (Bourbon-l'Archambaud) et de Saint-Menoux (29 messidor). — Page 313. Procès-verbal de la célébration de la fête de la liberté (9 thermidor). — Page 315. Procès-verbal de la célébration de la fête de la liberté (10 thermidor). — Page 318. Procès-verbal de la célébration de la fête du 10 août (23 thermidor). — Page 324. Procès-verbal de la célébration de la fête du 18 fructidor. (18 fructidor). — Page 327. Répartition du contingent à fournir au magasin militaire à Moulins, par le canton de Saint-Menoux, et qui s'élève à 200 quintaux de froment, 200 quintaux de foin et 600 boisseaux d'avoine (28 fructidor). — Page 327. Arrêté relatif aux visites domiciliaires chez les suspects (28 fructidor). — Page 328. Nomination de Louis Bobier, comme instituteur à Saint-Menoux (28 fructidor). — Page 329. Procès-verbal de la célébration de la fête de l'anniversaire de la fondation de la République (1^{er} vendémiaire an VIII). — Page 333. Répartition du contingent de 300 quintaux de froment à fournir au magasin militaire de Moulins (9 vendémiaire). — Page 341. Répartition du contingent de 200 quintaux de froment à fournir par le canton au magasin militaire de Moulins (19 brumaire). — Page 348. Requis de fournir 600 quintaux de paille par l'administration centrale, le canton ne pourra en livrer que 120 (12 frimaire). — Page 352. Le contingent de 600 quintaux de paille à fournir par le canton ayant été remplacé par un contingent de 600 boisseaux d'avoine, l'administration municipale en organise la répartition (29 frimaire). — Page 365. Tableau des dépenses administratives et communales du canton pour l'an VIII (29 ventôse). — Page 373. Inventaire du mobilier et des papiers de l'administration municipale (9 germinal). — Page 386. Procès-verbal

de la dernière séance de l'administration municipale du canton (18 floréal). — Page 389. Nomination par le Préfet de l'Allier, d'Aubery du Goutet, comme maire de Saint-Menoux, et de Pomponne Mérite, comme adjoint (10 messidor). — Page 390. Procès-verbal de la célébration de la fête du 14 juillet (25 messidor). — Page 396. Tableau des dépenses de la municipalité de Saint-Menoux pour les cinq derniers mois de l'an VIII et pour l'an IX (13 frimaire an IX). — Page 400. Tableau des dépenses de la municipalité de Saint-Menoux pour l'an X (15 pluviôse).

L. 792. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

Janvier 1791 - pluviôse an VII. — *Canton de Saint-Menoux.* — 1. Patentes (pluviôse an VII). — 2. Réquisition des chevaux (germinal an IV). — 3-4. Serments et pensions ecclésiastiques (1791-an VI).

L. 793. (Registre.) — In-folio, 35 feuillets, papier.

Messidor an V - floréal an VI. — *Canton de Saint-Pourçain.* — Délibérations. — Fol. 1, r^o. Procès-verbal de la fête de la liberté célébrée sur la place de la Révolution, à Saint-Pourçain (28 messidor an V). — Fol. 2, r. Procès-verbal de la fête du 10 août (26 thermidor). — Fol. 4, r. Vu les abus existant les jours de marchés au blé dans le faubourg de Saint-Pourçain dit de Paluet, où l'on ne cessait de vendre du blé au détail et d'obstruer la grande route par des voitures et tous autres ustensiles nécessaires à ce genre de commerce, des mesures sont prises pour que de tels faits ne se renouvellent plus. Le marché établi dans la ci-devant église de Saint-Georges, le seul endroit où il fût permis de vendre publiquement au détail, s'ouvrant indistinctement à toutes les ventes, et les marchands faisant le commerce des grains en gros venant là les accaparer, avant que le public soit servi, un membre de l'administration demande que celle-ci prenne des mesures pour faire cesser cet autre abus. Il est arrêté que le marché établi dans la ci-devant église de St-Georges, le seul qui doit avoir lieu en cette commune, s'ouvrira à dix heures du matin, depuis le premier germinal jusqu'au 30 fructidor inclusivement, et à 11 heures, depuis le premier vendémiaire jusqu'au 30 ventôse inclusivement, que défense formelle sera faite de l'ou-

vrir avant cette heure et que les habitants de Saint-Pourçain et des communes environnantes auront deux heures pour se fournir de grains, pendant lesquelles l'administration fait défense à quiconque de vendre ou d'acheter en gros les grains qui seront portés au susdit marché (14 fructidor). — Fol. 4, v. Organisation de la garde nationale sédentaire (19 fructidor). — Fol. 5, v. Procès-verbal de la fête de la fondation de la République, célébrée sur la place de la Révolution (premier vendémiaire an VI). — Fol. 6, v. Autorisation de couper les arbres de la liberté, qui sont morts et dont la chute pourrait provoquer des accidents, notamment ceux qui se trouvent place Jean-Jacques et faubourg de l'Unité (5 vendémiaire). — Fol. 7, v. Jacques Joseph Roubard Lagurie, habitant de Saint-Pourçain, ayant reçu le 10 vendémiaire une lettre datée de Trieste du 16 août dernier, (vieux style), signée Clairambeau, ayant pour timbre un cercle où étaient imprimées les lettres B. C. et commençant par ces mots : « j'espère, mon cher Roubard », et finissant par ceux-ci : « je t'embrasse et suis ton ami », et ne voulant avoir aucune correspondance avec un émigré, la remit à l'administration municipale réunie sous la présidence de Delacodre, qui lui en donne acte (12 vendémiaire). — Fol. 8, v. Cérémonial de la pompe funèbre du général Hoche (28 vendémiaire). — Fol. 9, r. Procès-verbal de la pompe funèbre du général Hoche (30 vendémiaire). — Fol. 9, v. Joseph Cluzel, de Moulins, ci-devant soldat dans le 57^e régiment, demandant à l'administration municipale la permission de venir à St-Pourçain enseigner l'écriture, la lecture et le calcul, l'administration donne son agrément, vu son civisme, « les blessures, dont il est couvert, étant une puissante protection pour lui » (3 brumaire). — Fol. 10, r. Proclamation de l'administration centrale au sujet de la paix avec l'Autriche, et procès-verbal de la célébration de la fête célébrée à cet effet et qui se déroule dans les faubourgs de Saint-Nicolas, de l'Unité, et de Jean-Jacques, et dans les places de l'Unité, du Carvers, et de Jean-Jacques (9 brumaire). — Fol. 11, v. Nomination, en remplacement de Raynaud, de Pariot, comme receveur des revenus de Saint-Pourçain (11 brumaire). — Fol. 12, r. Délibération relative au recensement général des habitants de Saint-Pourçain (19 brumaire). — Fol. 12, v. Les barrières en bois séparant la promenade publi-

que des boulevards à Saint-Pourçain, d'avec la grande route de Moulins en Auvergne, se dégradant, un membre de l'administration municipale demande qu'on les rétablisse, ou au moins que ce qui en reste soit vendu pour être employé au chauffage de l'administration, si les bois qui les composent ne peuvent être employés plus utilement et qu'on empêche les lavandières de tendre leur linge et d'attacher leurs cordeaux aux jeunes arbres de la dite promenade et aussi aux bouviers, charretiers et gens à cheval, d'y pratiquer des chemins. Il est arrêté que l'administration est dans l'impossibilité de reconstruire ces barrières. On vendra les bois, on les emploiera au chauffage de l'administration et on établira un fossé qui aura les mêmes sinuosités et qui sera mis sur le bord de la promenade, pour retenir les eaux et rafraîchir les arbres. D'autre part, des placards seront mis aux arbres pour faire défense aux bouviers, charretiers et gens à cheval de passer sur la dite promenade, et aux lavandières de tendre leur linge et leurs cordeaux sur les jeunes arbres, ce qu'elles affectent de faire, à raison du peu d'ombrage qu'ils procurent (25 brumaire). — Fol. 13, v. Renouvellement de serment par Etienne Torterat, curé de Saint-Pourçain, précédemment curé de Varennes. Le dit curé exercera son ministère en la ci-devant chapelle de l'hospice civil (29 brumaire). — Fol. 15, v. Procès-verbal de la fête décadaire (20 frimaire). — Fol. 16, r. Organisation des patrouilles de nuit (25 frimaire). — Fol. 16, v. Fixation du nombre des notaires à quatre (25 frimaire). — Fol. 18, v. Remplacement de l'arbre de la liberté de la place de la Révolution (9 nivôse). — Fol. 20, r. On demandera que le tribunal de police correctionnelle, placé provisoirement à Gannat, soit installé à Saint-Pourçain (15 nivôse). — Fol. 20, r. Nouvelle délibération sur le même objet. L'administration municipale y expose les motifs qui militent en faveur de l'établissement du tribunal de police correctionnelle à Saint-Pourçain. Un des membres de l'administration municipale avait longuement développé ces motifs devant la Convention. Ce membre avait une parfaite connaissance des localités, mais il n'obtint pas de succès, car la Convention se hâtait de terminer sa session. Voici l'exposé de ces motifs : « Dans la partie méridionale du département, Saint-Pourçain est au centre, et Gannat est à la li-

mite extrême. A Saint-Pourçain, le tribunal serait donc au point le plus central de son arrondissement. Saint-Pourçain a la surveillance de cinq grandes routes qui se croisent dans ses murs, et de deux rivières, dont l'une est navigable et l'autre à la veille de l'être. Gannat sans rivière sous ses murs n'a qu'à surveiller la route du département de l'Allier à celui du Puy-de-Dôme. Saint-Pourçain au centre de cinquante communes importantes est le siège de nombreux rassemblements et de grosses foires et marchés. Gannat, au contraire, se suffisant à lui-même, ne possède pas d'industrie, n'offre aucun mouvement commercial et n'est en relation suivie avec aucun autre canton. Saint-Pourçain a de fréquentes communications avec les principaux points du département et surtout avec Moulins, le chef-lieu. Gannat, au contraire, ne communique guère qu'avec quelques communes du département du Puy-de-Dôme. Saint-Pourçain, point central, n'est qu'à six lieues de Moulins, et Gannat, limite intérieure, en est à onze. Il est toujours facile de se rendre de Saint-Pourçain à l'une quelconque des localités du département. Au contraire, en partant de Gannat, les communications sont toujours interrompues par des forêts profondes et peu sûres, et par les débordements durables et fréquents d'une rivière dangereuse. Ainsi, Saint-Pourçain, qui est aujourd'hui le rayon le plus éloigné du tribunal, doit en être désormais le point central. Il faut ajouter à tous ces motifs celui du bien public en faveur de l'attribution de la recette au canton-ville de Saint-Pourçain. N'est-il pas en effet contre l'ordre que les deniers de la nation soient portés du point central d'un département à sa limite intérieure, pour les faire ensuite revenir à grands frais et avec de grands dangers au chef-lieu, où ils sont versés dans la caisse du receveur général. C'était un abus de l'Ancien Régime contre lequel on ne cessait de réclamer. L'attribution du tribunal de police correctionnelle et de la recette au canton-ville de Saint-Pourçain importe donc à son grand territoire, au bonheur de 50.000 individus et enfin au bien public » (15 nivôse). — Fol. 21, v. Proclamation concernant les réparations des grandes routes et ouverture d'un registre de souscriptions (19 nivôse). — Fol. 21, v. Cérémonie de la plantation d'un nouvel arbre de la liberté, à Saint-Pourçain, place de la Révolu-

tion (20 nivôse). — Fol. 22, r. Nomination d'Etienne Leblanc, comme porteur de contraintes et commissaire de police, aux appointements de 200 l. (25 nivôse). — Fol. 23, v. Célébration de la fête de la paix avec l'Autriche et de l'anniversaire de la mort de Louis XVI, en présence d'une grande affluence, de l'administration municipale, composée de Claude Delacodre, président, Louis Causse, Gabriel Bau-chard, Nicolas Dufour et Martin Guette, administrateurs, Joseph Coinchon, commissaire du directoire exécutif près l'administration, Claude Audibert, secrétaire-greffier, Claude Deray, commis, Grangier, juge de paix, Antoine Patriot, Pierre Marie Ch&rieux, et Gabriel Meunier, assesseurs, de Jean Delacodre, greffier de la justice de Paix, Pierre Antoine Bachelery, receveur de l'enregistrement, Claude Chevalier, directeur de la poste aux lettres, Antoine Dufour, conducteur des travaux publics. Sur la place de la Révolution était élevée une pyramide, aux trois couleurs, ornée de transparents (2 pluviôse). — Fol. 26, r. Nomination de Jean Baptiste Ferrand, en remplacement d'Etienne Leblanc, porteur de contraintes, et commissaire de police démissionnaire (25 pluviôse). — Fol. 28, v. Translation du culte, de l'hospice civil à l'église du prieuré des Bénédictins, devenue libre par suite de la vente totale des grains qui s'y trouvaient (19 ventôse). — Fol. 29, v. Procès-verbal de la célébration de la fête de la souveraineté du peuple (30 ventôse). — Fol. 30, v. Prestation de serment par Annet Saynes, ex-curé, Jacques Vanneraux, ci-devant frère cordelier, Antoine Thonier, Etienne Torterat, ci-devant curés, Madeleine Raufet, sœur converse, Martin Guette, ex-curé, Marguerite Lucron, ex-bénédictine, Marie Jeanne Deleveau, ex-bénédictine, Marie Madeleine Causse, ex-sœur de la Croix (9 germinal). — Fol. 31, v. Installation de François Mosnier Chapelle, Martin Guette et Louis Causse, nouvellement élus membres de l'administration municipale (1^{er} floréal). — Fol. 32, r. Procès-verbal de la célébration de la fête des époux (5 floréal). — Fol. 33, r. Nomination comme membre de l'administration municipale, de Marie Laurent Leclerc, en remplacement de Louis Causse, démissionnaire (7 floréal). — Fol. 33, v. Nomination de Martin Guette, comme président de l'administration municipale (7 floréal).

L. 794. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

Floréal an VI - thermidor an VII. — *Canton de Saint-Pourçain.* — Fol. 2, r. Procès-verbal de la célébration de la fête des époux (10 floréal an VI). — Fol. 2, v. Nomination comme membres de la commission de l'hospice de Saint-Pourçain de Delacodre, notaire, en remplacement de feu Jacques Chevalier, de Claude Raynaud fils, en remplacement de Blaise Vivier, démissionnaire, d'Antoine Dufour, en remplacement de Marie Laurent Leclerc, membre de la municipalité (15 floréal). — Fol. 4, r. Réorganisation de la garde nationale sédentaire (25 floréal). — Fol. 5, r. Réception des officiers de la garde nationale (10 prairial). — Fol. 5, v. Procès-verbal de la célébration de la fête de la reconnaissance (10 prairial). — Fol. 6, r. Démolition de la pompe se trouvant sur la place de la Révolution à Saint-Pourçain, devenue inutile, vu son très mauvais état. Elle sera remplacée par un puits (20 prairial). — Fol. 6, v. Délibération relative à la taxe pour l'entretien des grandes routes (30 prairial). — Fol. 7, v. Procès-verbal de la célébration de la fête de l'agriculture (10 messidor). — Fol. 7, v. Un rassemblement, composé de femmes, d'enfants et de voituriers refusant de payer la taxe pour l'entretien des grandes routes, s'étant formé à Saint-Pourçain, à la barrière dite de Moulins, Guette, président de l'administration municipale, se rendra sur les lieux (13 messidor). — Fol. 9, r. Nouvelle délibération relative à la taxe d'entretien des grandes routes, et à sa perception de plus en plus difficile. D'après un arrêté de l'administration centrale du département, le rassemblement qui s'est fait le 12 messidor à la barrière dite de Moulins à Saint-Pourçain, comprenait des centaines de personnes réunies pour empêcher la perception du droit de passe. Les préposés à ce droit auraient été menacés. La municipalité, bien que pressentie, ne se serait point rendue sur les lieux. Enfin, 25 hommes armés auraient été envoyés sur place pour assurer la perception de la taxe. L'administration municipale assure au contraire qu'elle a tout fait pour assurer la libre perception des droits de passe, qu'il n'y a jamais eu un rassemblement aussi considérable à la barrière de Moulins, que les préposés à la perception de la taxe n'ont pas été menacés, qu'il y a eu seulement une rixe entre

un voiturier refusant de payer une partie de la taxe et un employé. Le président de l'administration municipale et quelques administrateurs se rendront à nouveau sur les lieux. (15 messidor). — Fol. 10, r. Nomination, comme membre de la commission de l'hospice de Saint-Pourçain, à la place de feu Sarrot, de Jacques Grangier (17 messidor). — Fol. 10, v. Nouvelle rixe à la barrière dite de Moulins, à Saint-Pourçain. Delisle, chef du bureau de la dite barrière fait savoir que 8 à 10 voituriers se sont présentés à la barrière vers 4 heures du soir, que les deux premiers acquittèrent la taxe, tandis que les autres se portèrent tous sur la barrière, et brisèrent la traverse, puis s'enfuirent, sans acquitter les droits. L'administration municipale arrête qu'elle se rendra avec la force armée dans les auberges, où elle soupçonne que se sont retirés les voituriers. Arrivée chez Antoine Salonne, elle en trouva deux sans acquit de paiement de la taxe. Chez Antoine Lesbre, un voiturier est également trouvé non porteur d'acquit. Chez Royer, on en trouve cinq, dont un non porteur d'acquit (18 messidor). — Fol. 11, v. Délibération relative aux difficultés qui s'étaient élevées, pour la répartition de la contribution foncière, entre les communes de Saint-Pourçain et de Contigny (25 messidor). — Fol. 12, r. Procès-verbal de la célébration de la fête du 14 juillet (26 messidor). — Fol. 12, v. Règlement concernant la perception du droit de passe aux barrières de la ville de Saint-Pourçain (26 messidor). — Fol. 13, r. Délibération relative aux visites domiciliaires chez les personnes jugées suspectes (1^{er} thermidor). — Fol. 14, r. Rapport sur les visites domiciliaires chez des personnes jugées suspectes, par Chapelle, un des membres de l'administration municipale, qui n'a trouvé ni émigrés, ni prêtres déportés (1^{er} thermidor). — Fol. 15, r. Procès-verbal de la célébration de la fête du 9 thermidor (9 thermidor). — Fol. 16, r. Délibération sur le délit commis dans la nuit du 17 thermidor, à la barrière dite de Saint-Pourçain à Gannat, qui a été brisée (18 thermidor). — Fol. 16, v. Cérémonial de la fête du 10 août (20 thermidor). — Fol. 17, r. Procès-verbal de la célébration de la fête du 10 août (23 thermidor). — Fol. 19, r. Nicolas Martin et Louis Dupoux, journaliers, et Claude Meunier, charpentier, employés aux travaux de réparation de la barrière dite de Saint-Pourçain à Gannat, et au creusement des

fossés pour prévenir les fraudes, déclarent que contrairement aux bruits répandus, ils n'ont point été insultés ni menacés (29 thermidor). — Fol. 20, v. Procès-verbal de la célébration de la fête de la vieillesse (10 fructidor). — Fol. 21, v. Procès-verbal de la célébration de la fête du 18 fructidor (18 fructidor). — Fol. 22, r. Démission de Bouchard et Leclerc, membres de l'administration municipale (29 fructidor). — Fol. 22, v. Procès-verbal de la célébration de la fête de la fondation de la République (1^{er} vendémiaire an VII). — Fol. 23, r. Nomination comme membre de l'administration municipale de Mizon Belhomme et de Chevieux aîné (18 vendémiaire). — Fol. 23, v. Il est arrêté que les fêtes décadaires se tiendraient provisoirement dans une salle contigüe au bureaux de l'administration municipale, l'église des Bénédictins étant trop vaste et impossible à chauffer en hiver (18 vendémiaire). — Fol. 26, r. L'administration municipale voit avec peine que ceux qui assistaient à la lecture des nouvelles ne se cotisaient plus pour les recevoir, et que depuis lors on est privé de la satisfaction de ce qui se passe d'intéressant dans la République. Il convient alors, pour l'instruction de l'administration et d'un grand nombre de ses administrés, d'aviser aux moyens de se procurer un journal quelconque. Parriot, receveur des fonds de la commune, est autorisé à s'abonner à un journal, à dater du premier frimaire prochain. Il est arrêté en outre qu'à la remise, par chaque courrier, du journal, lecture en sera faite publiquement dans une des salles de l'administration, qu'ensuite le dépôt en sera fait dans le bureau du détail, où chaque administrateur seulement pourra en prendre connaissance ; l'on évitera ainsi les inconvénients qu'il y aurait si chaque administré avait le même privilège (13 brumaire). — Fol. 28, r. Délibération sur les crues de la Sioule. Les habitants du faubourg de Paluet et autres riverains de la Sioule craignent que leurs propriétés soient prochainement inondées, et que le cours rapide de la rivière, qui se jette tout entière du côté de ce même faubourg, n'entraîne aussi le petit pont et les chaussées qui font communiquer non seulement ce faubourg avec le reste de la commune, mais aussi le département avec celui du Puy-de-Dôme. Le danger devenant de plus en plus imminent, invitation sera faite au Département de prendre communication des

pièces déposées chez Benoît, ingénieur en chef du département, et on demandera l'autorisation de faire ouvrir et même enlever en entier les écluses des moulins Dechez et autres établies sur la partie de la Sioule correspondant à cette commune, et aussi de détruire les plantations de saules faites par divers propriétaires riverains, qui détournent le cours ordinaire des eaux et qui forcent la rivière à se rapprocher du faubourg de Paluet, ce qui peut causer la perte de ce dernier, ainsi que du pont et des chaussées (13 frimaire). — Fol. 31, r. Raynaud et Dechez, propriétaires des moulins du même nom, sont invités à détruire dans le délai d'un mois les digues et piquets qui retiennent le cours de la Sioule, et qui la force à changer de lit, amenant par là, la destruction des ouvrages établis pour prévenir l'inondation du faubourg de Paluet, la chute du petit pont et la destruction des chaussées (23 nivôse). — Fol. 32, v. Procès-verbal de la célébration de la mort de Louis XVI. Parmi les signatures des assistants on relève celle de Torterat, « instituteur particulier, pensionnaire de la République, ministre du culte catholique » (2 pluviôse). — Fol. 34, r. L'administration municipale demandera l'autorisation d'imposer une taxe sur tous les marchands qui étalent quelque peu que ce soit, dans toute l'étendue de la commune, savoir, pour les jours de marchés, cinq centimes pour un banc de trois pieds, dix centimes pour un de six pieds, et quinze pour un de neuf pieds, et le double les jours de foires. Comme la commune, jusqu'à ce jour n'a pas joui du droit incontestable d'exiger des marchands, qui étalent sur la « paradelle » de la place de la Révolution et autres places publiques de St-Pourçain, une taxe proportionnelle à l'étendue des bancs, elle demande à être autorisée à le faire à l'avenir, mais comme ses ressources sont insuffisantes pour combler l'arriéré de ses dépenses, elle demande à être autorisée à faire par adjudication la ferme de la pêche avec bacs et bateaux sur le cours de la Sioule dans toute l'étendue de la commune, d'autant plus que cette rivière n'étant pas navigable, le lit doit en être regardé comme objet communal, sans cependant qu'on prétende priver les propriétaires riverains de la faculté de pêcher le long de leurs terrains. L'administration, qui pense que le produit de ces ressources, dont la perception se ferait sans frais, pourrait s'élever annuellement à trois

cents francs, et qui est résolue à apporter de l'économie dans ses dépenses présentes et à venir, parviendra peut-être, sans autres taxes frappant tous les citoyens, à supprimer à la longue son déficit (24 pluviôse). — Fol. 36, r. Procès-verbal de la célébration de la fête de la souveraineté du peuple (30 ventôse). — Fol. 36 v. Procès-verbal de la célébration de la fête de la jeunesse (10 germinal). — Fol. 38, v. Installation de Martin Guette, Nicolas Dufour, Chérieux aîné, et Joseph Mizon, membres de l'administration municipale, élus par l'assemblée primaire du canton de St-Pourçain, du premier germinal (1^{er} floréal). — Fol. 39, r. Nomination de Martin Guette, comme président de l'administration municipale et de Dufour et Chérieux, comme officiers publics (1^{er} floréal). — Fol. 47, v. Procès-verbal de la célébration de la fête de l'agriculture (10 messidor). — Fol. 49, r. Procès-verbal de la célébration de la fête du 14 juillet (26 messidor). — Fol. 49, v. Procès-verbal de la célébration de la fête de la liberté (10 thermidor).

L. 795. (Registre.) — In-folio, 36 feuillets, papier.

Fructidor an VI - floréal an X. — *Canton de St-Pourçain.* — Registre de correspondance (à partir de messidor an VIII, registre de correspondance de la municipalité de St-Pourçain). — Fol. 1, r. A Ride, receveur du bureau de la barrière dite de Saint-Pourçain à Gannat, pour lui dire que l'administration municipale ignore officiellement sa destitution, et qu'il doit continuer ses fonctions jusqu'à son remplacement, « au cas où il aurait lieu » (15 fructidor). — Fol. 1, r. A l'administration centrale du département, au sujet des plaintes continuelles au sujet du receveur Ride. Les boulangers, bouchers, cordonniers, perruquiers et autres étaient tous payés des deniers de la caisse. A son départ, il a laissé les coffres vides, pour aller probablement faire ses versements au receveur général (15 fructidor). — Fol. 1, v. Les recettes des bureaux des barrières de Saint-Pourçain sont en hausse marquée, alors qu'avant sous les préposés dilapidateurs, elles étaient presque nulles. A la barrière de Saint-Pourçain à Gannat, en fructidor, pour 16 jours, y compris celui de la foire la plus fréquentée du département, où la taxe avait été perçue sur toutes les bêtes entrant à Saint-Pourçain,

la recette ne s'élevait depuis le 27 thermidor, jusqu'au 13 fructidor, qu'à 46 francs 13 centimes (premier jour complémentaire an VI). — Fol. 2, r. Au Département, pour un cas de bigamie. Une femme de Saint-Pourçain, dont le mari, convaincu de bigamie a été condamné par contumace à douze ans de fers, par le tribunal criminel de Moulins, et qui vient encore de se marier pour la quatrième fois à Clamecy, demande, si d'après ce jugement et le quatrième mariage de son mari, elle peut convoler, sans autres formalité préliminaire, ou si préalablement elle doit faire prononcer son divorce (29 vendémiaire an VII). — Fol. 3, r. Au Département, au sujet de la taxe d'entretien des routes. Deux barrières se trouvent à St-Pourçain, dont la première est celle qu'on est obligé de traverser pour se rendre à Gannat. Après cette barrière se trouve un faubourg très considérable habité par une foule de commerçants. Un d'eux, arrivant de Moulins, où il avait payé la taxe, comme il appert par son acquit, passe à cette première barrière de Saint-Pourçain, où d'après la loi, on n'exige pas de lui de droit. Il était obligé de traverser la seconde barrière pour arriver à son domicile, et là, on veut percevoir le droit, comme s'il avait à parcourir toute la route de Saint-Pourçain à Gannat. Ce voiturier qui n'a pas de route à parcourir, est-il dans le cas, d'après l'article 9 de la loi additionnelle à celle relative à la taxe d'entretien des routes, de payer la taxe ? (14 nivôse). — Fol. 4, r. Au Département. Les délits se succèdent à la barrière de la route de Gannat, et la taxe y est perçue avec trop de rigueur. Pour prévenir des désordres, il convient de transférer cette barrière à la dernière issue de la commune de Saint-Pourçain du côté de Gannat, et de prendre des mesures pour prévenir les fraudes qui pourraient se commettre par les chemins vicinaux (12 pluviôse). — Fol. 9, v. Au Département pour lui dépeindre la lamentable situation de l'hospice de Saint-Pourçain (17 brumaire an VIII). — Fol. 10, r. Au Département, au sujet de l'attaque et du vol d'une diligence à Moulins. L'administration municipale a interrogé Jean Clément, postillon, au Vernet, qui en cette qualité conduisait la diligence, et Antoine La Roche, patacher de Châtel-de-Neuvre, qui ont unanimement déclaré que cinq individus sortis des bois se sont présentés devant la voiture, que deux ont arrêté le postillon, fait des-

prendre le conducteur nommé Lefèvre, qu'ils ont exigé la présentation de la feuille d'après laquelle ils se sont fait donner 14.000 francs, qui se trouvaient dans la diligence, que dans les sacs il s'en est trouvé un de 1.500 francs, appartenant à un des voyageurs, à qui ils l'ont du reste remis, en disant qu'ils ne voulaient que l'argent du gouvernement. Jean Clément et Antoine La Roche ont en outre déclaré que deux autres de ces brigands suivaient de près et par derrière les deux gendarmes qui escortaient la voiture et les tenaient en joue, s'ils revenaient sur leurs pas. L'administration municipale a en outre fait appeler Anne Bayon, femme Cho-meil, demeurant à Moulins, pavé de Bardon, qui venait avec son mari au marché de Saint-Pourçain, où elle est arrivée vers sept heures du soir. Elle a déclaré, qu'à six cents toises environ de Saint-Pourçain, elle avait été dépassée par 5 hommes bien montés et portant des manteaux bleus, qui lui avaient demandé brutalement si elle avait vu la gendarmerie (19 frimaire). — Fol. 10, v. Au Département, pour lui signaler que la route de Gannat à Moulins est couverte de bois en trois endroits différents qui couvrent les fossés de la route, et que trois ou quatre assassins peuvent aisément détruire toute une escorte. L'administration municipale demande instamment que les bois soient coupés à la distance voulue par la loi (19 frimaire). — Fol. 11, r. Au Département. La colonne mobile a fini son service, et celle qui doit lui succéder n'est pas encore nommée. Les gendarmes sont à bout de fatigue. Qui escortera les deniers publics ? Il est indispensable à cet effet de prévoir à Saint-Pourçain une station de 12 chasseurs à cheval ou hussards (28 nivôse). — Fol. 11, v. Au Département, à propos des abus qui se commettent aux barrières de Saint-Pourçain. L'adjudicataire ne sait ni lire ni écrire ; pour deux barrières à garder il n'a qu'un seul commis, aussi souvent sont-elles sans garde, et ouvertes, d'où les procès-verbaux dirigés souvent contre les meilleurs citoyens. Le cas s'est produit pour Larue, notaire à Nades, canton d'Ébreuil, et pour Joseph Guette, de Saint-Pourçain (8 pluviôse). — Fol. 15, v. Au Préfet de l'Allier. La municipalité de Saint-Pourçain fait savoir que la sécurité de la malle de St-Pourçain à Gannat n'est pas assurée (22 fructidor). — Fol. 18, v. Au contrôleur des contributions à Cusset, de présent à Saint-Pour-

çain : « Sans doute que vous pensez que les maires, adjoints et répartiteurs sont des gens à la baguette, puisque vous m'écrivez à dix heures pour les réunir à quatre, sans même me dire où vous êtes et le lieu du rendez-vous. Je vous déclare que je ne peux ni ne veux m'occuper aujourd'hui de l'affaire dont vous me parlez... » (6 nivôse an IX). — Fol. 19, v. Au Préfet, sur les négligences et les coupables agissements de Vénard, contrôleur des contributions (3 pluviôse). — Fol. 20, v. Au Préfet : protestation contre l'action du Directeur de l'Enregistrement tendant à faire déchoir la municipalité de l'acquisition qu'elle a faite du couvent des Bénédictins de St-Pourçain. La municipalité déclare qu'on a indûment vendu les casernes, la maison commune et tous les biens-fonds dépendant de l'hospice (19 ventôse). — Fol. 23, v. Au Sous-Préfet de Gannat, pour lui faire savoir qu'il ne serait pas d'une grande utilité d'étendre les poteries et les tuileries de Saint-Pourçain. Celles-ci remplissent bien ce qu'on attend d'elles, leurs produits sont de bonne qualité, mais les tuileries de Lourdis, de Breuilly, de la Pierre Billiaud, et autres, qui ne sont pas fort éloignées, empêcheraient toute exportation au dehors. La poterie de Breuilly suffit aux besoins de Saint-Pourçain et peut même exporter. Il serait par contre, très intéressant d'établir à Saint-Pourçain une filature et une manufacture de toile et de gros draps. Les laines et les chanvres sont de la meilleure qualité. Lyon et bien d'autres villes les enlèvent. Aussi les habitants de Saint-Pourçain doivent-ils s'approvisionner à Clermont et Riom, pour la toile, à Montluçon, pour les grosses étoffes de laine, ce qui est très préjudiciable aux habitants de Saint-Pourçain et à la campagne environnante. Il existe néanmoins 25 à 30 tisserands, mais beaucoup moins de fabricants de serges et de droguets (26 prairial). — Fol. 24, r. Au Sous-Préfet, relativement aux réparations à faire à l'église des Bénédictins, à Saint-Pourçain (4 messidor). — Fol. 25, r. Au Préfet, en réponse à la circulaire du 16 thermidor sur la tenue et le dépôt aux archives des registres de l'état civil. Le maire de Saint-Pourçain espère qu'il n'est pas du nombre des maires à qui l'administration préfectorale fait des reproches à ce sujet. St-Pourçain, quoique enclavé dans le Bourbonnais, et quoique autrefois régi par la coutume de cette province, était du ressort de

la sénéchaussée d'Auvergne à Riom, et c'était dans le greffe du tribunal que se déposaient les registres de l'état civil. Ce dépôt a toujours été fait avec la plus grande régularité (24 thermidor). — Fol. 25, v. Au Sous-Préfet, au sujet des nouveaux poids et mesures (9 fructidor). — Fol. 26, v. Au maire de Moulins, pour lui faire savoir que la municipalité de Saint-Pourçain a fixé à 30 centimes la livre le prix de la viande de toute espèce (12 fructidor). — Fol. 27, v. Au Préfet, pour lui signaler que les barrières de Saint-Pourçain se trouvant, non aux extrémités des faubourgs, mais à l'entrée des ponts, les meuniers, pour vendre un ou deux boisseaux de blé dans les dits faubourgs, sont arrêtés et forcés de payer le droit de passe au delà même de ce qu'ils perçoivent pour leurs droits de mouture. Il conviendrait de changer la place des barrières. On récupérerait facilement la perte qui en résulterait sur les étrangers qui affectent de loger dans les faubourgs au-delà des barrières et qui dès lors ne payent rien ni pour leur arrivée ni pour leur retour (6 vendémiaire an X). — Fol. 28, r. Au Sous-Préfet. La municipalité de Saint-Pourçain se félicite du transfert de la barrière de Moulins, au delà des faubourgs. Mais il faudrait que celle de Gannat soit transportée au delà du faubourg de Paluet (18 vendémiaire). — Fol. 30, v. Au sous-préfet, au sujet du conflit du maire de Saint-Pourçain avec Vénard, contrôleur des contributions directes. Le maire presse le sous-préfet de le faire remplacer le plus tôt possible. Il a hâte de quitter la mairie, pour occuper sa place de conseiller général, qui n'est pas compatible avec les fonctions de maire (2 frimaire). — Fol. 31, r. Lettre du maire à son successeur Souchon d'Aubigneux (23 frimaire). — Fol. 31, r. Au Préfet, au sujet des inondations qui ont ravagé le faubourg de Paluet et sur la nécessité d'empêcher la destruction des deux ponts sur la Sioule et de la levée qui les réunit (26 frimaire). — Fol. 32, v. Au Sous-Préfet. Le nouveau maire, comme son prédécesseur, se plaint amèrement le Vénard, contrôleur des contributions directes, qui, en présence du Préfet Delacodre, s'est refusé à lui donner raison et à lui remettre les matrices et les états de section (24 nivôse). — Fol. 32, v. Au Directeur des contributions, sur l'impossibilité où se trouve la municipalité, de lui communiquer la matrice de la contribution person-

nelle et mobilière qui ne lui a jamais été remise (24 nivôse). — Fol. 32, v. A Vénard, contrôleur des contributions. La municipalité a reçu de lui le cahier de la matrice foncière de l'an IX et X, et le cahier de la matrice foncière de l'an IX, à laquelle il s'est permis de faire des rectifications, additions et surcharges qui dénaturent absolument l'ouvrage des répartiteurs et les met hors d'état de s'y reconnaître. Le maire déclare faire à cet égard toutes réserves utiles et nécessaires. Il espère que Vénard voudra bien remettre au greffe de la mairie la matrice de l'an X, que le secrétaire lui a confiée. Cette matrice est absolument nécessaire, surtout depuis que Vénard s'est permis de « chamarrer » celle de l'an IX, dans laquelle il est impossible de se reconnaître (26 nivôse). — Fol. 32, v. Au Sous-Préfet sur la nécessité de supprimer les écluses de deux moulins sis au-dessus des deux ponts sur la Sioule et de la levée qui les réunit, si l'on ne veut pas que le faubourg de Paluet soit constamment inondé. Il est même à craindre que la grande route soit menacée (2 pluviôse). — Fol. 33, r. A Darche, directeur des contributions directes, au sujet de Vénard, contrôleur des contributions. Ce dernier a commis un abus de confiance à l'égard du maire de Saint-Pourçain, en demandant en communication les matrices de rôles des ans IX et X, pour en faire une copie demandée par le directeur. Vénard trouva beaucoup plus commode, pour s'éviter cette peine, de retenir la matrice de l'an X, qu'il prétendait avoir envoyée au directeur, jugeant de sa propre autorité que cette pièce originale était inutile à la municipalité : « Je n'insiste pas sur l'indécence de ce procédé. Vous en serez, je n'en doute pas, révolté. » (8 pluviôse). — Fol. 33, v. — Au Sous-Préfet, au sujet des édifices servant à Saint-Pourçain à l'exercice du culte : église des Bénédictins en assez bon état pour contenir « 3 à 4.000 personnes », église paroissiale de Saint-Georges, dont une partie a été vendue à Chapelle, officier de santé, et dont l'autre sert de marché au blé, une chapelle à l'extrémité du faubourg de Paluet, qui dépendait de la commanderie du Temple, et qui est en démolition (9 pluviôse). — Fol. 34, v. Au Sous-Préfet, pour lui annoncer l'installation de Jacques Grangier, juge de paix du canton (2 ventôse). — Fol. 35, r. Au Sous-Préfet, au sujet des inondations

sans cesse renouvelées et qui tôt ou tard emporteront Paluet (4 ventôse).

L. 796. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

An IV - an VIII. — *Canton de Saint-Pourçain.* — 1-8. Membres de l'administration municipale, fonctionnaires publics, gendarmerie (nivôse an IV-vendémiaire an VII). — 9. Mobilier de l'administration (brumaire an IV). — 10-11. Transmission des papiers du district de Gannat à l'administration municipale (frimaire an IV). — 12-14. Assemblées primaires (brumaire an IV-ventôse an V). — 15. Poste (frimaire an VIII).

L. 797. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

Messidor an V - nivôse an VII. — *Canton de Saint-Pourçain.* — Comptes décadaires et pièces s'y rapportant.

L. 798. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

An IV - an VIII. — *Canton de Saint-Pourçain.* — 1-46. Police générale, troubles, émigrés, passeports (frimaire an IV-pluviôse an VIII). — 47-94. Police générale : fêtes (ventôse an IV-messidor an VII). — 95-99. Police administrative et poids et mesures (prairial an IV-messidor an VI).

L. 799. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

An IV - an VII. — *Canton de Saint-Pourçain.* — 1. Santé publique (messidor an VII). — 2-10. Récoltes (nivôse an IV-fructidor an VI). — 11-33. Foires et marchés, approvisionnements (an IV-an VI). — 34-36. Magasins civils (brumaire-thermidor an V). — 37-48. Taxe du pain et de la viande, charbon pour Paris (an V-an VI). — 49-55. Population (an IV-an VII). — 56. Loups (prairial an IV).

L. 800. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

An IV - an VII. — *Canton de Saint-Pourçain.* — 1-32. Administration et comptabilité départementale (frimaire an IV-jours complémentaires an VII). — 33-36. Gardes champêtres, horloge de Saint-Pourçain (vendémiaire an V-prairial an VII).

L. 801. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

An IV - an VIII. — *Canton de Saint-Pourçain.* — 1-23. Comptabilité générale, caisses publiques (pluviôse an IV-jours complémentaires an VII). — 24-63. Cours du mandat (an IV-an V). — 64-65. Traitements des fonctionnaires (an VI). — 66-68. Rentiers; pensionnés de l'Etat (floréal an IV-ventôse an VII). — 69-80. Percepteurs et autres agents financiers (vendémiaire an V-pluviôse an VIII). — 81-84. Répartiteurs (pluviôse an VI-ventôse an VII).

L. 802. (Liasse.) — 132 pièces, papier.

An IV - an VIII. — *Canton de Saint-Pourçain.* — Contributions directes : lettres et instructions (an IV-an VIII).

L. 803. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

An IV - an VIII. — *Canton de Saint-Pourçain.* — Contributions directes. — 1-35. Contribution foncière (pluviôse an IV-thermidor an VII). — 36-70. Contribution personnelle et mobilière (thermidor an IV-germinal an VIII). — 71-79. Contribution en nature (ventôse an IV-vendémiaire an VII).

L. 804. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

An IV - an VIII. — *Canton de Saint-Pourçain.* 1-47. Patentes (frimaire an IV-nivôse an VIII). — 48-71. Emprunt forcé (pluviôse an IV-brumaire an VIII). — 72-77. Subvention extraordinaire de guerre (frimaire an VI-pluviôse an VIII). — 78-81. Contributions indirectes, tabac (an VII). — 82-88. Enregistrement (pluviôse an IV-pluviôse an VIII). — 89-92. Forêts, postes (an IV-an VII).

L. 805. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

An IV - an VIII. — *Canton de Saint-Pourçain.* 1-6. Affaires militaires : correspondance et instructions (an IV-an VIII). — 7-32. Recrutement (frimaire an IV - brumaire an VIII). — 33-55. Militaires en congé, malades, exemptions (floréal an IV-fructidor an VII). — 56-73. Déserteurs (frimaire an IV-fructidor an VI).

L. 806. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

An IV - an VIII. — *Canton de Saint-Pourçain.* — 1-7. Pensions et secours (an IV-an VII). —

8-11. Chevaux (an IV-an VIII). — 12-21. Habillement, équipement, ornement, salpêtre (an IV-an VI). — 22-43. Subsistances militaires (frimaire an IV-pluviôse an VIII). — 44-57. Etapes et convois (frimaire an V-pluviôse an VIII). — 58-75. Colonnes mobiles et gardes nationales (messidor an IV-ventôse an VIII). — 76-79. Gendarmerie (an IV-an VII). — 80-83. Prisonniers de guerre (an IV-an VI). — 84-87. Marine (an V-an VI).

L. 807. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

An IV - an VIII. — *Canton de Saint-Pourçain.* — 1-8. Ponts et Chaussées (an IV-an VIII). — 9-50. Taxe d'entretien des grandes routes (an V-an VIII). — 51-55. Rivières et navigation fluviale (an V-an VII). — 56-65. Instruction primaire (an IV-an VII). — 66-80. Justice de paix (an V-an VII). — 81-90. Prêtres réfractaires, prêtres déportés (an IV-an VI).

L. 808. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

An IV - an VIII. — *Canton de Saint-Pourçain.* — 1-92. Hôpital de Saint-Pourçain ; enfants de la patrie (an IV-an VIII). — 93-100. Maison d'arrêt (an IV-an V).

L. 809. (Cahier.) — 9 feuillets, papier.

Floréal an VIII. — *Canton de Souvigny.* — Compte-rendu au Préfet de l'Allier de la gestion de l'administration municipale, de l'an III à l'an VIII.

L. 810. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

An V. — *Canton de Target.* — Contribution foncière (fructidor an V).

L. 811. (Registre.) — 44 feuillets, papier.

Brumaire an III - Thermidor an V. — *Canton de Verneuil.* — Délibérations. (Jusqu'à l'an IV, délibérations municipales). — Fol. 1, r. Un membre de la municipalité demande qu'on élague les arbres sur la Mothe Coquet, pour se procurer le bois nécessaire pour faire du feu, lors de la tenue des séances du conseil général de la commune de Verneuil (30 brumaire an III). — Fol. 2, r. Taxation du pain de froment à 4 s. 9 d. la livre, et du pain de seigle à 3 s. 3 d. (7 frimaire). — Fol. 2, v. Délibération au

sujet de la réquisition en bœufs sur les communes composant le canton de Verneuil (22 nivôse). — Fol. 3, v. Nouvelle délibération sur le même objet (4 pluviôse). — Fol. 4, v. Délibération relative au même objet (6 pluviôse). — Fol. 5, r. Délibération sur le même sujet (16 pluviôse). — Fol. 6, r. Délibération sur le même sujet (17 pluviôse). — Fol. 6, v. Délibération au sujet du secours en grains attribué à la commune de Verneuil, contre le remboursement de 4.000 l. dans la caisse du district de Montmaurand, le 15 thermidor au plus tard (4 ventôse). Fol. 7, v. Le conseil général de la commune de Verneuil, vu la difficulté de se procurer des grains, vu que du reste la somme de 4.000 l. allouée par le district était insuffisante, que les blés qui seraient achetés reviendraient à un prix excessif et que les indigents de la commune ne seraient pas à même de payer, décide à l'unanimité de rendre cette somme à l'administration du district (4 ventôse). — Fol. 8, r. Délibération au sujet du secours de 220 l. pour les indigents de la commune de Verneuil, accordé par le district (10 floréal). — Fol. 9, r. Délibération relative à la répartition de la somme de 220 l. attribuée à la commune de Verneuil par le district, à titre de secours aux indigents (5 prairial). — Fol. 11, r. Gilbert Cantet, prêtre, déclare que pour répondre au désir des habitants de la commune de Verneuil, il se propose de procéder à l'exercice du culte dans la dite commune, et qu'il sera soumis au gouvernement républicain et ne troublera point l'ordre public (28 messidor). — Fol. 11, v. Délibération sur les mesures à prendre contre ceux qui ont empêché la réorganisation de la garde nationale (20 thermidor). — Fol. 12, r. Procès-verbal de l'assemblée primaire réunie pour le vote relatif à l'acceptation ou au rejet de la constitution de l'an III, qui est acceptée : 7 opposants et 6 membres de l'assemblée ont quitté la salle de réunion (20 fructidor). — Fol. 12, v. Dénonciation contre Jean Piot, « servant » le ministre actuel de la commune de Verneuil, qui aurait tenu des propos tendant à empêcher l'acceptation dans la dite commune de la Constitution de l'an III : « Pourquoi, aurait-il dit, acceptez-vous la Constitution ? Vous ne savez pas ce que vous faites. C'est l'avantage des propriétaires et cela tend à nous faire mourir de faim ». La présente dénonciation a été apportée par François Challier, procureur de la com-

mune de Cusset, Claude Maray, propriétaire de la commune de Bransat, Jean Rigeron, propriétaire de la même commune, Gilbert Delarras, de la même commune (20 fructidor). — Fol. 13, r. Continuation de l'assemblée primaire. Les citoyens ayant refusé d'accepter la Constitution sont exclus du vote pour l'élection des quatre électeurs. Sont ensuite élus électeurs : Jean Barathon, juge de paix, François Boucaumont, maire de la commune de Montant, Charles Gaulmin, procureur de la commune de La Féline, et Jean-Baptiste Renaudet, l'aîné (20 fructidor). — Fol. 14, r. Réorganisation des autorités constituées et particulièrement de la municipalité de Verneuil. Sont nommés membre de la municipalité : Aumaitre Desferneau. Notables : Trocheron, Bard de Ménihoud, Passignat fils, Droiteau aîné, Ravat aîné, Clément des Verins, et agent national : Roux (3 vendémiaire an IV). — Fol. 15, r. Procès-verbal de l'assemblée primaire. Nomination de Jean Barathon, comme juge de paix du canton, et de Charles Gaulmin, comme président de l'administration municipale du canton (10 brumaire). — Fol. 16, v. Nomination des agents et adjoints municipaux de chaque commune du canton (15 brumaire). — Fol. 17, v. Installation du président de l'administration municipale et des agents adjoints des communes, et de Gabriel Raffler, comme commissaire provisoire du directoire exécutif près l'administration municipale (2 frimaire). — Fol. 18, r. Nomination de François Anceume, comme secrétaire de l'administration municipale (2 frimaire). — Fol. 18, v. Aimé Guillaud, curé de Verneuil, prête serment à la Constitution (3 frimaire). — Fol. 19, r. L'administration municipale arrête que la ci-devant cure de la La Féline ne sera pas affermée, mais laissée à la disposition de la commune pour y loger un instituteur ou des infirmes et indigents (9 frimaire). — Fol. 19, v. Délibération sur les difficultés qu'éprouvent les locataires et ouvriers du canton, à se procurer des grains, vu qu'ils ne peuvent s'approvisionner que chez les minotiers et propriétaires de la commune où ils demeurent. Considérant que dans le canton il n'y a point de marché, que les habitants éprouvent la plus grande peine à s'approvisionner, même dans les marchés voisins, que plusieurs communes sont pays de vignoble et ne produisent donc que fort peu de grains, qu'il

est impossible de s'approvisionner seulement chez les cultivateurs d'une commune, l'administration municipale, arrête que les sept communes du canton pourront s'approvisionner pour trois mois chez les cultivateurs, fermiers ou propriétaires de chacune de ces sept communes, moyennant un bon de l'agent municipal de la commune de leur domicile, constatant leurs besoins et la quantité de grains nécessaire à leur consommation (9 frimaire). — Fol. 22, v. Des écoles primaires devront être établies dans les communes de Verneuil et de Bransat (19 nivôse). — Fol. 29, v. L'Administration municipale, saisie d'une réquisition de 1200 boisseaux de grains sur six communes du canton de Verneuil (Bransat, Saulcet, La Féline, Montfan, Louchy, Cesset), en organise la répartition (9 pluviôse). — Fol. 29, v. L'administration municipale déclare qu'il n'y a dans le canton aucun prêtre sujet à la déportation (8 germinal). — Fol. 30, r. Considérant que la majeure partie des communes du canton étant en pays de vignobles, ne récoltent pas en grains de quoi subsister un tiers de l'année, l'administration municipale réclame huit cent quintaux de grains sur le magasin de Bransat (28 germinal). — Fol. 31, v. Procès-verbal de la fête de la reconnaissance et des victoires (10 prairial). — Fol. 33, v. Procès-verbal de la fête de l'agriculture (10 messidor). — Fol. 34, v. Procès-verbal de la fête de la liberté (9 et 10 thermidor). — Fol. 35, r. Procès-verbal de la célébration de la fête du 10 août (23 thermidor). — Fol. 36, r. Procès-verbal de la fête des vieillards (10 fructidor). — Fol. 37, r. Procès-verbal de la fête de la fondation de la République (1^{er} vendémiaire an V). — Fol. 37, v. Délibération au sujet du bruit de la démission de Raffler, commissaire du directoire exécutif près l'administration municipale, et du regret que causerait à celle-ci son départ, s'il se vérifiait (19 vendémiaire). — Fol. 41, v. Procès-verbal de la fête des époux (10 floréal). — Fol. 43, r. Procès-verbal de la fête de la reconnaissance et des victoires (10 prairial). — Fol. 43, v. Procès-verbal de la fête de l'agriculture (10 messidor). — Fol. 43, v. Taxe du pain de froment à 15 centimes et demi (19 messidor). — Fol. 44, r. Procès-verbal de la fête du 14 juillet (26 messidor). — Fol. 44, r. Procès-verbal de la fête de la liberté (9 et 10 thermidor). — Fol. 44, v. Procès-verbal de la fête du 10 août (23 thermidor).

L. 812. (Registre.) — 38 feuillets, papier.

Thermidor an V. - Vendémiaire an VIII. — *Canton de Verneuil.* — Délibérations. — Fol. 1, v. Arrêté portant vente des grains existant dans les magasins civils du canton, le 10 fructidor (28 thermidor an V). — Fol. 1, v. Procès-verbal de la fête de la vieillesse (10 fructidor). — Fol. 2, v. Tableau de répartition de la contribution foncière du canton pour l'an V, avec évaluation des terres (29 fructidor). — Fol. 3, r. Procès-verbal de la fête de la fondation de la République (1^{er} vendémiaire, an VI). — Fol. 3, v. Mesures prises pour l'arrestation de Jacques Trochereau, propriétaire à Saulcet, émigré, qui serait rentré chez lui (29 vendémiaire). — Fol. 4, r. Nomination de Claude François Frettat, comme agent de la commune de Verneuil, en remplacement de Bodin, provisoirement suspendu de ses fonctions (29 vendémiaire). — Fol. 4, v. Vu l'épuration ordonnée des fonctionnaires suspects, et considérant que son secrétaire François Anceaume, a toujours professé des sentiments vraiment républicains, l'administration municipale le confirme dans ses fonctions (29 vendémiaire). — Fol. 5, r. L'administration municipale, conformément à la loi du 25 fructidor an III, ordonne la remise à son secrétariat de tous les papiers des communes (29 vendémiaire). — Fol. 5, r. Pompe funèbre en l'honneur du général Hoche (30 vendémiaire). — Fol. 5, v. Nomination comme membres de la commission de l'hospice civil de Verneuil, de Jean Barathon, Jean Chodilhon, notaire, François Anceaume, Antoine Nivelon et Jean-Baptiste Marcillat (9 brumaire). — Fol. 6, r. Arrêté portant nomination de commissaires pour la vérification des grains dans les magasins civils du canton (9 brumaire). — Fol. 8, v. Transcription de divers témoignages attestant que Gilbert Cantat, ex-prêtre, domicilié à Bransat, qui avait été prévenu d'émigration, puis rayé provisoirement de la liste des émigrés, avait résidé sans interruption à Bransat, depuis le 29 septembre 1792 (29 frimaire). — Fol. 10, r. Avis favorable au transfert à Saint-Pourçain du tribunal correctionnel et de la recette établis à Gannat : ce tribunal est trop éloigné de la plupart des justiciables. D'autre part verser les deniers publics à Gannat, c'est leur faire prendre une direction diamétralement opposée à leur destination, pour ensuite leur

faire faire un mouvement rétrograde, pour aller les verser au trésor public (19 nivôse). — Fol. 10, v. Procès-verbal de la fête de la paix avec l'Autriche et de l'anniversaire de la mort de Louis XVI (2 pluviôse). — Fol. 12, v. Nomination de Louis Ferrier, comme commissaire du directoire exécutif près l'administration municipale, à la place de Raffier (29 pluviôse). — Fol. 13, v. Destitution de Bodin, agent de la commune de Verneuil, qui professe des sentiments anti-républicains et néglige de remplir ses devoirs (6 ventôse). — Fol. 14, v. Procès-verbal de la fête de la jeunesse (10 germinal). — Fol. 15, v. Procès-verbal de la fête des époux (10 floréal). — Fol. 17, v. Procès-verbal de la fête de la reconnaissance et des victoires (10 prairial). — Fol. 17, v. Procès-verbal de la fête de l'agriculture (10 messidor). — Fol. 18, r. Considérant qu'il n'existe dans le canton ni émigré, ni prêtre déporté rentré, que l'esprit public a toujours été excellent, l'administration municipale déclare que des visites domiciliaires sont inutiles (7 thermidor). — Fol. 18, v. Procès-verbal de la célébration de la fête de la liberté (9 et 10 thermidor). — Fol. 18, v. Procès-verbal de la fête du 10 août (23 thermidor). — Fol. 19, r. Procès-verbal de la fête de la vieillesse (10 fructidor). — Fol. 19, v. Procès-verbal de la fête du 18 fructidor (18 fructidor). — Fol. 21, r. Taxe du pain froment pur à 2 s. 9 d. la livre (24 fructidor). — Fol. 22, r. Procès-verbal de la fête de la fondation de la République (1^{er} vendémiaire an VII). — Fol. 24, r. Taxe du pain de froment de première qualité à 1 décime, 2 cent. et demi la livre, et du pain de seconde qualité à 7 cent. et demi (12 frimaire). — Fol. 25, v. Démission de François Frettat, notaire, agent de la commune de Verneuil (8 nivôse). — Fol. 27, r. Taxation du pain de froment, première qualité, à 2 s. 9 d. la livre, et du pain bis à 1 sol, 9 deniers (21 nivôse). — Fol. 27, r. Nomination de François Roux, notaire à Verneuil, comme agent de cette commune (2 pluviôse). — Fol. 29, v. Taxe du pain de froment, première qualité, à 15 cent. la livre, et du pain de seigle, à 10 centimes (19 germinal). — Fol. 30, r. Nomination de Jean Belin, comme agent de la commune de Bransat, en remplacement de Gilbert Mithon, démissionnaire (8 floréal). — Fol. 30, v. Nomination de Gilbert Bouilhant, comme agent de Saulcet, de Pierre Carrelet, comme

agent de Louchy, de François Boucaumont, comme agent de Montfan, et de Louis Gras, comme agent de Cesset (8 floréal). — Fol. 33, v. Taxation du pain de froment, bonne qualité, à 16 centimes un quart la livre, et du pain de seigle à 11 centimes un quart (11 prairial). — Fol. 35, v. Taxation du pain de froment, bonne qualité, à 15 centimes la livre, et du pain de seigle, à 10 centimes (5 messidor). — Fol. 37, r. Considérant qu'il n'y a dans le canton ni émigré rentré, ni prêtre déporté rentré, l'administration municipale juge inutiles les visites domiciliaires (22 fructidor). — Fol. 37, r. Taxation du prix de la livre de bœuf à 20 cent. et de veau et de mouton, à 25 cent. (28 fructidor).

L. 813. (Registre.) — In-folio, 12 feuillets, papier dont 6 remplis.

Vendémiaire - floréal an VIII. — *Canton de Verneuil.* — Fol. 1, r. Mesures prises pour empêcher qu'on ouvre la vendange avant que le raisin ait acquis toute sa maturité (18 vendémiaire). — Fol. 2, v. Fixation du prix du pain de froment à 16 cent. la livre, et du pain de seigle à 11 cent. (9 nivôse). — Fol. 6, v. L'administration municipale, réunie sous la présidence de Raffier, considérant qu'elle doit cesser ses fonctions, dès qu'un sous-préfet sera nommé, décide de maintenir son secrétaire, François Anceume, dans ses fonctions de receveur pendant l'an VIII. Comme tel, il recouvrera les centimes additionnels, destinés aux dépenses municipales et communales, et veillera au paiement exact des fonctionnaires (8 floréal).

L. 814. (Cahier.) — 7 feuillets, papier, dont 3 remplis.

An VIII. — *Canton de Verneuil.* — Registre des naissances et des décès survenus dans le canton pendant l'an VIII, d'après les notices des actes fournis par les agents des communes, aux termes de l'article 5 de la loi du 13 fructidor an VI.

L. 815. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

Floréal an IV. — *Canton de Verneuil.* — Lettre concernant les secours aux parents des défenseurs de la patrie (28 floréal an IV).

L. 816. (Registre.) — In-folio, 100 pages, papier.

Frimaire an IV - vendémiaire an IX. — Coté et paraphé par Dubouis, président. — *Canton*

d'Ygrande. — Délibérations. (Une délibération municipale de vendémiaire an IX). — Page 1. Première séance de l'administration municipale. Présents : Jean Dubouis, président de l'administration municipale, Jean Ville, agent de la même administration, André Durand, commissaire provisoire du directoire exécutif près la dite administration, Pierre Decret, secrétaire greffier de la même administration et de plus greffier de la justice de paix du canton, et Jean Dubois le jeune, adjoint au dit canton (5 frimaire). — Page 3. Acte de nomination d'André Durand, ci-devant secrétaire du district de Cérrilly, comme commissaire provisoire près l'administration municipale (15 frimaire). — Page 4. L'administration municipale et la justice de paix tiendront leurs séances dans le ci-devant presbytère d'Ygrande, où sera également aménagé un logement pour un instituteur (29 frimaire). — Page 9. Procès-verbal de la célébration de l'anniversaire de la mort de Louis XVI (11 pluviôse). — Page 17. Délibération au sujet de la situation des prêtres, religieux et religieuses du canton : réfractaires, insermentés, ayant prêté serment, etc... (6 germinal). — Page 25. Procès-verbal de la fête de la jeunesse (10 germinal). — Page 26. Procès-verbal de la fête des époux (10 floréal). — Page 29. Procès-verbal de la fête de la reconnaissance et des victoires (10 prairial). — Page 31. Procès-verbal de la fête de la liberté (9 et 10 thermidor). — Page 33. Procès-verbal de la fête de la fondation de la République (1^{er} vendémiaire an V). — Page 50. Procès-verbal de la fête de l'anniversaire du 14 juillet (26 messidor). — Page 80. Nomination de Jean Touzin, comme secrétaire de la mairie d'Ygrande (1^{er} vendémiaire an IX).

L. 817. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

An IV - an VIII. — *Canton d'Ygrande.* — Affaires générales, personnel administratif, élections. — 1-18. Affaires générales (ventôse an IV-ventôse an VIII). — 19-38. Personnel administratif (frimaire an IV-frimaire an VIII). — 39-40. Elections (an V).

L. 818. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

An IV - an VIII. — *Canton d'Ygrande.* — Comptes décadaires, polices et fêtes. — 1-39 Comptes décadaires : correspondance y relative

(prairial an V-frimaire an VIII). — 40-63. Police générale et politique, esprit public (an IV-an VIII). — 64-69. Police : observation de la loi sur le calendrier républicain, poids et mesures, escroqueries, brigandage (an IV-an VI). — 70-75. Passeports (an IV-an VI). — 76-96. Signalements, individus recherchés, émigrés (an IV-an VIII). — 96-112. Fêtes (an IV-an VII).

L. 819. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

An IV - an VIII. — *Canton d'Ygrande.* — Substances, état-civil, agriculture, industrie et commerce. — 1-16 Substances (an IV-an VIII). — 17-38. Etat-civil (an IV-an VII). — 39-45. — Agriculture (an V-an VII). — 46-48. Industrie et commerce (an V).

L. 820. (Cahier.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

Fructidor an V-fructidor an VII. — *Canton d'Ygrande.* — Registre pour inscrire les actes d'adjudications.

L. 821. (Liasse.) — 20 pièces, papier

An IV - an VIII. — *Canton d'Ygrande.* — 1-15. Etat des charges locales et inventaire du mobilier de l'administration municipale (an IV-an VIII). — 16-20. Gardes champêtres, revenus et biens communaux (an V-an VII).

L. 822. (Liasse.) — 68 pièces, papier

An IV - an VII. — *Canton d'Ygrande.* — 1-8. Comptabilité publique (an IV-an VII). — 9-18 Assignats et mandats (an IV-an VI). — 19-45 Percepteurs (an V-an VII). — 46-68. Bordereaux de recettes des percepteurs, bordereaux de versements (an IV-an VII).

L. 823. (Liasse.) — 43 pièces, papier

An IV - an VIII. — *Canton d'Ygrande.* — Contributions. — 1-40. Contributions directes ; correspondance, pièces diverses (ventôse an IV-germinal an VIII). — 41-43. Rôles des contributions directes (an IV-an V).

L. 824. (Liasse.) — 57 pièces, papier

An IV - an VIII. — *Canton d'Ygrande.* — Contributions. — 1-30. Contribution foncière, paiement en nature, réclamations, correspondance, pièces diverses (an IV-an VIII). — 31-57. Con-

tribution foncière : états et matrices (an IV-an VII).

L. 825. (Liasse.) 40 pièces, papier.

An IV-an VIII. — *Canton d'Ygrande.* — Contributions. — 1-22. Contributions mobilière, personnelle et somptuaire : correspondances et pièces diverses (an V-an VIII). — 23-40. Etats, rôles, matrices (an IV-an VIII).

L. 826. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

An VII. — *Canton d'Ygrande.* — 1-9. Portes et fenêtres (an VII).

L. 827. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

An V - an VIII. — *Canton d'Ygrande.* — 1-54. Contributions directes : correspondance, états et pièces diverses (an V-an VIII).

L. 828. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

An VI - an VII. — *Canton d'Ygrande.* — Patentés des communes d'Ygrande et de Saint-Plaisir (an VI-an VII).

L. 829. (Liasse.) — 143 pièces, papier.

An V - an VI. — *Canton d'Ygrande.* — 1-143. Quittances des droits de patente (an V-an VI).

L. 830. (Liasse.) — 168 pièces, papier.

An VII - an VIII. — *Canton d'Ygrande.* — Patentés (an VII-an VIII).

L. 831. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

An IV - an VII. — *Canton d'Ygrande.* — Emprunts. — 1-17. Emprunt forcé de l'an IV (an IV-an VII). — 18. Tableau des citoyens assujettis à l'emprunt de cent millions (an VII).

L. 832. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

An IV - an VIII. — *Canton d'Ygrande.* — 1-4. Postes (nivôse an V-thermidor an VI). — 5-8. Forêts (brumaire an V-frimaire an VII). — 9-18. Timbre et enregistrement (fructidor an IV-frimaire an VIII). — 19-21. Droits sur le tabac (an VII).

L. 833. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

An IV - an VIII. — *Canton d'Ygrande.* — Affaires militaires. — 1-31. Recrutement : conscrits, réquisitionnaires, exemptions diverses (brumaire an IV-brumaire an VIII). — 32-53.

Militaires réformés, blessés, en congé ou décédés (nivôse an IV-messidor an VII). — 54-59. Déserteurs (frimaire an IV-frimaire an VI). — 60-64. Réquisition des chevaux et voitures (an IV-an VIII).

L. 834. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

An IV - an VII. — *Canton d'Ygrande.* — Affaires militaires. — 1-5. Armement et habillement, salpêtre (an IV-an VII). — 6-16. Secours aux familles des militaires, protection des propriétés des défenseurs de la patrie (an V-an VII). — 17-19. Prisonniers de guerre (an IV-an VI). — 20-29. Passages de troupes, réquisitions de convois (floréal an IV-vendémiaire an V). — 30-36. Subsistances militaires (frimaire an IV-vendémiaire an VI). — 37-50. Gardes nationales et colonnes mobiles, compagnies de vétérans (fructidor an IV-thermidor an VII).

L. 835. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

An IV - an VII. — *Canton d'Ygrande.* — Routes, instruction, justice et cultes. — 1. Taxe d'entretien des grandes routes (prairial an VI). — 2-5. Instruction primaire (an IV-an VII). — 6-15. Cours et tribunaux, jurys (an IV-an VI). — 16-32. Juges de paix, notaires, pièces judiciaires diverses (an IV-an VII). — 33-34. Pensionnaires ecclésiastiques (thermidor-fructidor an VI).

L. 836. (Liasse.) 78 pièces, papier.

1793-An VIII. — *Canton d'Ygrande.* — Secours publics, enfants naturels de la patrie.

L. 836 bis. (Liasse.) — 209 pièces, papier.

1791-An III. — *Comité de Cusset.* — 1. Extraits des registres de délibérations de la municipalité de Cusset : dénonciations et dépositions au sujet des troubles qui ont eu lieu à la société populaire et dans la commune de Cusset (27-29 brumaire an III). — 2-4. Dépositions devant le comité de surveillance de Cusset, au sujet de la conduite de Givois, agent national du district de Cusset, lors de l'envoi par ses soins d'une colonne de trois cent hommes contre Lyon révoltée (ventôse an III). — 5. Plainte, devant le comité de surveillance de Cusset, de Jean Duchon contre l'habitude existant à l'an-

cienn comité de payer les témoins et les dénonciateurs (5 nivôse an III). — 6. Dénonciation de Gilbert Delesveaux, officier municipal de Creuzier le Vieux, devant le comité de surveillance de Cusset, contre Jean-Baptiste Certaud, administrateur du district de Cusset, qui avait payé diverses personnes pour aller à Paris déposer contre Giraud, médecin à Vichy (17 ventôse an III). — 7. Compte moral et politique de la conduite tenue par le comité de surveillance du district de Cusset, depuis son établissement, le 22 vendémiaire an II, jusqu'au 24 fructidor an II (Cusset, imprimerie de Gaspard Martin, an III, 40 pages). — 8. Adresse des citoyens du canton de Puy-Redan, district de Cusset, à Boisset, représentant du peuple dans l'Allier, et extraite du registre de la société populaire de ce canton, séance du 30 brumaire an III, au sujet de la terreur dans le district de Cusset (Cusset, imprimerie de Gaspard Martin, 16 pages, an III). — 9. Crimes connus des principaux terroristes et hommes du sang du district de Cusset, imprimé en exécution de l'arrêté de la société populaire de Cusset, du 20 nivôse an III (Cusset, imprimerie de Gaspard Martin, 25 pages, an III). — 10. Discours du président du noyau épurateur établi par arrêté du représentant du peuple, Boisset, pour la réorganisation de la société populaire de Cusset, le 19 frimaire an III (Cusset, de l'imprimerie de Gaspard Martin, 12 pages, an III). — 11. Registre des dénonciations du comité révolutionnaire de Cusset (22 frimaire-2 nivôse an III, in folio, 4 feuillets papier). — 12. Registre des dénonciations faites à la Commission des Sept établie par le représentant du peuple Boisset : contre Givois, agent national du district de Cusset, n° 1, 4, 6, 8-10, 15-17, 19-20, 26-27, 29, 30-34, contre Cornil, ex-juge au tribunal du district de Cusset, n° 8, contre le district de Cusset, n° 9, contre Artaud, ex-membre du directoire du district de Cusset, n° 16, 21, 23, contre Forestier, représentant du peuple, n° 26, contre la société populaire de Cusset, n° 27, contre l'ancien comité de surveillance de Cusset, n° 14-16, 19, 21-22, 29 (an II-an III, 68 pages). — 13. Conduite justificative de Galien jeune au représentant du peuple Boisset, et à ses concitoyens, (plaintes contre Givois, agent national du district de Cusset), de l'imprimerie de Gaston Martin, imprimeur du

district, 6 pages, an III). — 14. Extrait du registre de la société populaire de Vichy, séance du 30 brumaire an III : rapport de la commission épuratoire (à Cusset, de l'imprimerie de Gaspard Martin, 15 pages, an III). — 15-26. Dénonciations au comité de surveillance du district de Cusset, notamment contre Bourgeois, membre de l'ex-comité révolutionnaire de Vichy, n° 15, Lamouroux, ancien membre du comité de surveillance de Cusset, Artaud, membre du directoire du district de Cusset, n° 20-21. (messidor-ventôse an III). — 27-28. Extrait du registre de correspondance de Givois, agent national du district de Cusset, avec le comité de surveillance du dit district, au sujet de la formation de la liste du jury, pour le trimestre de germinal an III et de divers accusés (ventôse an III). — 29. Plainte contre la conduite de l'ancien comité de surveillance de Cusset et ses arrestations arbitraires (s. d. an III). — 30-39. Dénonciations contre les terroristes de Cusset : Saint-Quentin Maltière, ci-devant privilégié, riche et le seul qui fut « instruit dans le comité », « le grand ressort de l'ex-comité de Cusset », Artaud, homme rampant et dangereux (frimaire-ventôse an III). — 40-53. Dénonciations contre Mativet, membre de l'ancien comité de surveillance de Cusset (brumaire-ventôse an III). — 54. Registre destiné à recevoir les dépositions et faits qui sont à la charge des dénoncés à la commission des sept établie par le représentant du peuple, Boisset, 3 frimaire-26 nivôse an III, 14 feuillets papier : Fol. 1, r. Installation des membres et formation du bureau de la commission des sept : Louis Dominique Ragon, Claude Randoing, André Lacouture, Claude-Antoine Getenay, Charles Aufauvre, Claude Ponserat, Joseph Martin, nommés par arrêté de Boisset, en date du 2 frimaire an III, Louis Dominique Ragon est nommé président, Claude-Antoine Getenay, vice-président, Joseph Martin et André Lacouture, secrétaires (3 frimaire an III). — Fol. 1, v. Dénonciation contre Saint-Quentin Maltière (3 frimaire an III). — Fol. 2, r. Dénonciation contre Germain Mativet et Saint-Quentin Maltière (4 frimaire). — Fol. 3, r. Dénonciation contre Mativet et Givois (6 frimaire). — Fol. 3, v. Dénonciation contre Mativet et Givois (7 frimaire). — Fol. 4, r. Dénonciation contre Mativet et Givois (7 frimaire). — Fol. 4, v. Dénonciation contre Saint-Quentin Maltière et Mativet (7 frimaire). — Fol. 5, r. Dénonciations contre Ma-

tivet, l'ancien comité de Cusset, Forestier et Hervier (9 frimaire). — Fol. 5, v. Dénonciation contre l'ancien comité de Cusset (9 frimaire). — Fol. 7, r. Dénonciation contre Gautier Labertière (14 frimaire). — Fol. 7, v. Dénonciation contre Gautier Labertière (14 frimaire). — Fol. 8, r. Dénonciation contre Gautier Labertière (16 frimaire). — Fol. 8, v. Dénonciation contre Givois (17 frimaire). — Fol. 9, r. Disculpation de Cornil, ex-juge au tribunal du district de Cusset (18 frimaire). — Fol. 9, v. Dénonciation contre Gautier Labertière (19 frimaire). — Fol. 11, v. Dénonciation contre l'ancien comité de Cusset (23 frimaire). — Fol. 12, v. Dénonciation contre Givois et Saint-Quentin Maltière (2 nivôse). — Fol. 13, r. Dénonciation contre Givois et Mativet (25 nivôse). — 55-60. Extraits des registres de la société populaire de Varennes-sur-Allier : épuration d'Artaud, administrateur du district de Cusset, de Camus, juge de paix, et de Pontenier, officier municipal ; suspension de Vieillard, officier municipal ; dénonciations contre Artaud-Duplan, agent de la commune de Cusset, et Hervier, membre de l'ancien comité de surveillance de Cusset, « dilapidateurs » (brumaire-frimaire an III). — 61. Extrait de la société populaire de Cusset, annulant l'arrêté de la dite société en date du 10 fructidor an III, portant que Givois et Forestier sont des patriotes énergiques depuis le commencement de la Révolution et que toutes leurs actions ont été marquées au coin de la droiture et du patriotisme (21 ventôse an III). — 62-63. Accusations contre Claude Saulnier, marchand de Cusset, et Pierre Gautier, de Nizerolle, accusés de dilapidation du mobilier de l'émigré Duprat (germinal an II). — 64-87. Dossier de pièces concernant l'incarcération de Mativet, ex-membre de l'ancien comité révolutionnaire de Cusset, « qui ramassait le contingent pour la guillotine, aidé de Givois, Artaud et Forestier, et qu'il ne faut pas mettre en liberté sans consulter toute la députation de l'Allier » (frimaire-pluviôse an III). — 88-90. Dénonciations contre Claustre et Brunel, membres de l'ancien comité révolutionnaire de Cusset, et la fille de Bourgeois, également membre du dit (28-29 pluviôse an III). — 91-146. Dossier de la commission des sept nommée par Boisset, représentant du peuple, pour effacer les effets du terrorisme dans le district de Cusset : pièces contre les principaux terroristes de l'ancien comité révolutionnaire de

Cusset, Givois, ex-procureur syndic du district, Saint-Quentin, Hervier, Mativet, Derangeon, Gauthier-Labertière, Forestier, Bourgeois, Rabut, Jean-Baptiste Artaud-Duplan ; extraits des délibérations de la société populaire de Vichy ; plaintes contre le comité, notamment de Gilbert Coinchon, ex-juge du tribunal du district de Cusset, de Choussy père, membre du tribunal de paix de ce district (1792-an III). — 147-162. Dossier de la commission des sept nommée par Boisset, représentant du peuple, pour effacer les effets du terrorisme dans le district de Cusset : pièces contre les terroristes de l'ancien comité révolutionnaire de Cusset : Bourgeois, de Vichy, « le Givois de Vichy, à part les talents », Artaud, ex-administrateur du district de Cusset, Givois, ancien agent national du district, « homme spirituel et astucieux, le principal, pour ne pas dire le seul auteur des maux qu'a éprouvés le district, l'âme de l'ex-comité, dont la majeure partie des membres n'était que l'instrument de ses passions, alors qu'il a toujours eu, lui, le talent de mettre les autres en avant et de se tenir derrière la toile », Gautier-Labertière, « Le Givois de la Montagne, homme immonde, fameux terroriste et dilapidateur », Jean Croix, dit Criquet, vigneron de Cusset, Claustre, « homme violent, instrument de Givois, mais trompé », Rabut, « vigneron dangereux, excitateur à l'insurrection et un des plus terribles instruments de Givois et Maltière », Derangeon, « homme de bien, en entrant au comité révolutionnaire, qui a acquis pour 50 à 60.000 livres de biens, un des limiers de Givois », Hervier, « homme fourbe, un des plus cruels limiers de Givois et de Maltière », Mativet « homme immoral dans toute la force du terme, qui s'est fait une grande réputation par ses crimes », Saint-Quentin Maltière, Lamouroux, Arloing, Laurent Desbrest, Faure, Duchon, Artaud-Duplan (an III). — 163. Registres des dénonciations faites à la commission des sept établie par Boisset, représentant du peuple : contre Burelle, de Saint-Gérard-le-Puy (n° 2), Artaud-Duplan, de Varennes (n° 2), Saint-Quentin Maltière, de Cusset (n° 10, 23, 36), Germain Mativet, de Cusset (n° 3, 7, 10, 14, 15, 17, 18, 27, 30, 37). Guillaume Hervier, de Cusset (n° 4, 14, 15, 27), Jean Croix, dit Criquet, de Cusset (n° 5), l'ancien comité de Cusset (n° 6, 10, 14, 16, 27, 34), Claude Babut, de Cusset (n° 7), Derangeon, de Cusset (n° 7, 9, 21, 27), Claustre, de Cusset (n° 7, 9),

Givois, de Cusset (n° 8, 9, 15, 27, 36, 39), Bourgeois, de Vichy (n° 9), Gautier Laberthière, de Nizerolle (n° 23, 24, 26, 29), Brunet, de Cusset (n° 26), Cornil, ex-juge au tribunal du district (n° 28) (3 frimaire an II-nivôse an III, 16 feuillets papier). — 164-209. Dossier de la Commission des sept, établie par Boisset, représentant du peuple ; dénonciations et plaintes contre les membres de l'ancien comité de surveillance de Cusset. Extraits des séances des sociétés populaires de Vichy, Cérilly, Varennes, Cusset et Lapalisse (1791-an III).

L. 836 ter. (Liasse.) — 216 pièces, papier.

1789 - an IV. — Comité de Cusset. — Papiers divers. 1. Inventaire des pièces contenues dans la procédure contre les terroristes de l'ancien comité révolutionnaire de Cusset, s. d. (an III). — 2. Lettre des terroristes de l'ancien comité révolutionnaire de Cusset, Brunel, Gaspard Saint-Quentin, Derangeon, Bourgeois, Hervier, Babut, Mativet, Givois, Gauthier-Labertière, Artaud, Artaud le jeune, au tribunal de Cusset, pour demander à être jugés dans le plus bref délai (an II, 4^e jour complémentaire). — 3-6. Extraits des délibérations de la municipalité et de la société populaire de Varennes-sur-Allier : plaintes et dénonciations contre les deux frères Artaud, terroristes de l'ancien comité révolutionnaire de Cusset, arrêté décidant leur désarmement et leur mise en arrestation (frimaire-floréal an III). — 7-14. Correspondance entre le comité de surveillance de Cusset et Gautier Laberthière, correspondant du canton du Mayet (messidor-floréal an III). — 15. Lettre du comité de surveillance du district de Cusset à Gautier Laberthière, ex-correspondant du dit comité, l'invitant à lui remettre les pièces dont il est dépositaire (28 vendémiaire an III). — 16. Désarmement des deux frères Artaud, terroristes et membres de l'ancien comité révolutionnaire de Cusset (12 germinal an III). — 17. Réponse du conseil général de la commune de Varennes à la pétition faite au représentant du peuple Guilleraut par les deux frères Artaud, terroristes et ex-membres de l'ancien comité révolutionnaire de Cusset (23 floréal an III). — 18. Adresse de François Jean Turrault, juge du tribunal du district de Cusset, à ses concitoyens, pour leur expliquer sa conduite vis-à-vis des terroristes de l'ancien comité révolutionnaire de Cusset, notamment vis-à-vis de Givois et de Ma-

tivet (s. d. an III). — 19-20. Prise de possession, par Gabriel Vigier, directeur du jury d'accusation, du dossier des terroristes de Cusset, Gaspard Saint-Quentin, Guillaume Hervier, Antoine Brunel, Jean-Baptiste Derangeon, Claude Babut, Germain Mativet, François Givois, Pierre Gautier, Jean-Baptiste Artaud, Claude Bourgeois, Antoine Artaud et Jeanne Pigeron (2^e et 3^e jour complémentaire de l'an III). — 21-22. Lettre de Givois à Bourdier, juge de paix (25 et 29 fructidor an III). — 23. Lettre de Gautier Laberthière à Bourdier, juge de paix (29 prairial an III). — 24. Adresse des membres du comité révolutionnaire de Cusset à leurs concitoyens, après la prise de Toulon (s. d. [fin 1793 ou début an II]). — 25-81. Interrogatoire, avec pièces annexées, des terroristes de Cusset, Gaspard Saint-Quentin, François Givois, Claude-Antoine Artaud-Duplan, Jean-Baptiste Artaud, Jean-Baptiste Camus, Jean-Baptiste Derangeon, Guillaume Hervier, Gautier Laberthière, Pierre Arloing, François Claustre, Jean Faure, Laurent Desbrest, Gervois, Lamouroux, Jean Duchon (1789-fructidor an III). — 82-84. Témoignage en faveur de Duchon, inculpé avec les terroristes de l'ancien comité révolutionnaire de Cusset (pluviôse-prairial an III). — 85-102. Pièces concernant l'activité terroriste de Givois, ex-agent national du district de Cusset (pluviôse an II-brumaire an III). — 103. Procès-verbal de l'arrestation des terroristes de Cusset, avec en marge la défense présentée par Givois (18 germinal an III). — 104. Certificat délivré à Givois par les représentants du peuple composant la commission chargée d'examiner les papiers de Robespierre et de ses complices, portant qu'il ne s'est rien trouvé qui le concernât dans les dites pièces (15 pluviôse an III). — 105. Arguments présentés pour leur défense par Givois et Derangeon (vendémiaire-floréal an III). — 106.-107. Observations de Givois sur son interrogatoire (fructidor an III). — 108-115. Correspondance entre Fouquier-Tinville, accusateur public près le tribunal révolutionnaire, et Givois, agent national du district de Cusset (pluviôse-prairial an II). — 116. Lettre de Verneray, représentant du peuple dans la Creuse et dans l'Allier (prairial an II). — 117. Cahier des dispositions contre les terroristes de Cusset, recueillies par Claude Bourdier aîné, juge de paix du canton de Jaligny, commis par Guillerault représentant en mission dans

l'Allier, pour faire l'information contre les membres du comité révolutionnaire de Cusset (76 feuillets papier : 1^{er} messidor — 1^{er} jour complémentaire an III). — 118-134. Compte moral et politique du comité de surveillance du district de Cusset (pièce sans date [an II] (118). — Compte pécuniaire du dit comité, 16 pièces, sans date [an II] (119-134). — 135. Copie de l'arrêt du Comité de Sûreté Générale renvoyant devant le tribunal criminel du département de l'Allier les membres du comité révolutionnaire de Cusset et leurs correspondants (15 germinal an III). — 136. Mise en liberté des terroristes de Cusset (24 et 25 ventose an IV). — 137-141. Pièces diverses relatives au procès des terroristes de Cusset (thermidor — an-III-vendémiaire an IV). — 142. Jugement du tribunal criminel de l'Allier renvoyant à l'accusateur public les terroristes de Cusset (3 floréal an III). — 143. Arrêté de Guillerault, représentant du peuple dans l'Allier, ordonnant la mise en arrestation immédiate de Lamouroux, Laurent Desbret, Arloing, Claustre, Duchon et Bourgeois, membres de l'ancien comité révolutionnaire de Cusset, prévenus de terrorisme. Faure, aussi membre de ce comité, où il n'est entré du reste qu'après le 9 thermidor et auquel l'opinion publique n'est nullement défavorable, ne sera pas arrêté (3 prairial an III). — 144. Inventaire de pièces concernant plusieurs des autorités constituées du district de Cusset, dont les membres de l'ancien comité révolutionnaire du dit district. (24 germinal an III). — 145. Arrêté de Guillerault, représentant du peuple dans l'Allier, commettant Bourdier, juge de paix du canton de Jaligny, pour informer contre les membres de l'ancien comité révolutionnaire de Cusset (8 prairial an III). — 146. Jugement du tribunal de cassation portant que l'instruction de la procédure contre les terroristes de Cusset, commencée par Bourdier, juge de paix du canton de Jaligny, sera poursuivie devant le directeur du juré du tribunal de La Palisse (12 frimaire an IV). — 147-149. Lettres de Gauthier-Laberthière, correspondant de l'ancien comité révolutionnaire de Cusset et terroriste, à Bourdier, juge de paix du canton de Jaligny, puis de Chantelle (prairial-fructidor an III). — 150-158. Dénonciations contre Givois (nivôse-ventose an III). — 159-177. Pièces diverses relatives à l'activité terroriste de Givois, agent national du district de Cusset, et à ses rapports

avec le comité révolutionnaire de cette ville (an II-an III). — 178-216. Mandats d'arrêt décernés contre les terroristes de Cusset par Claude Bourdier, juge de paix du canton de Jaligny, commis à cet effet par Guillerault, représentant du peuple dans l'Allier, en date du 30 fructidor an III (178-189). — interrogatoire de Germain Mativet, un des terroristes de Cusset, en date du 23 fructidor an III (190). — Pièces diverses relatives à l'action des terroristes de Cusset, notamment à celle de Mativet, an II-an III (191-216).

L. 837. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

Vendémiaire-frimaire an II. — Comité du Donjon et bureau de correspondance de Luneau. — 1. Interrogatoire d'Antoine Mathieu, cy-devant homme d'affaires de Gaspard Paroy Lurcy, émigré, qui révèle avoir porté à Paray-le-Monial, l'argent du dit Paroy, et l'avoir remis, sur l'ordre de Pothier, cy-devant curé de Lurcy, réfractaire, à la citoyenne Carmoy, veuve Bodrye, et incarcération du dit Mathieu à la maison de réclusion du Donjon (27 vendémiaire an II). — 2. Trois feuillets du registre des dénonciations faites au bureau de correspondance du comité de surveillance du Donjon, établi à Luneau : Fol. 1. Rapport de Pierre Jaillot, commissaire national du canton de Luneau, demeurant à Chassenard, sur les motifs allégués par deux des habitants de la dite commune qui n'ont point assisté à l'assemblée primaire du canton de Luneau, le 21 juillet 1793 (26 brumaire an II). — Fol. 2-3. Dénonciation (incomplète), contre Pierre Tinot, propriétaire à Avrilly (15 frimaire an II).

L. 838. (Cahier.) — In-4°, 14 feuillets, papier.

1^{er} brumaire-3 ventôse an II. — Comité du Donjon. Bureau de correspondance de Montaiguët. — Coté et paraphé par François Noailly, ministre du culte catholique à Montaiguët. — Fol. 1, r. Formation sur l'ordre du comité de surveillance du district du Donjon, du bureau de correspondance de Montaiguët, par François Noailly, curé, Jean-Baptiste Simon, juge de paix, et Gaspard Mercier, commissaire du canton, et nomination comme secrétaire provisoire du bureau d'Antoine Vannelle (1^{er} brumaire). — Fol. 2, r. Copie de la lettre du comité du Donjon établissant un bureau de correspon-

dance à Montaiguët, et donnant la liste des membres et des bureaux du comité : Bureau de surveillance des autorités constituées et exécution des mesures révolutionnaires : Marcillat Claude-Pierre, Malbrunot Joseph, Conny Barthélemy, Papon François, Lièvre-Duchêne Gilbert, suppléant. — Bureau de taxation des égoïstes et des aristocrates : Chenal Louis-Pierre, Gay Lamignance Pierre, Fongarnand Etienne, Parent Joseph, Crouzier Pierre, suppléant. — Bureau des distributions des secours : Thuloup Barthélemy, Dulignier Pierre, Marion Jean-Baptiste, Magnet François, Creusier Gilbert, et Pellé Jean-Pierre suppléants. — Président : Gay Lamignance ; secrétaire : Magnet (1^{er} brumaire). — Fol. 4. r. Le comité de surveillance du Donjon charge Noailly, curé de Montaiguët, et Simon, juge de paix du canton, de faire l'inventaire des biens de Viry La Forest, placé sous la surveillance du comité, biens sis à Loddes (9 brumaire). — Fol. 12. r. Dissolution du bureau de correspondance de Montaiguët (3 nivôse).

L. 839. (Registre.) — In-folio, 21 feuillets, papier.

28 brumaire an II-23 brumaire an III. — Comité de Gannat. Délibérations et arrêtés. — Fol. 1. r. On examinera à nouveau le cas de Delaire de Lonzac, taxé à 20.000 l. et qui prétend devoir être rayé de la liste des gens taxés et ne pas mériter l'épithète d'égoïste, soutenant qu'il a déjà fait don de 8.000 l. et est membre de la Société populaire de Mont-sur-Sioule (St-Pourçain-sur-Sioule) (28 brumaire an II). — Fol. 1, r. Le comité de surveillance du district de Gannat accepte de convertir en dons volontaires les taxes de Pierre Perraud (6.000 l.), Laurent, prêtre (2.000 l.), Cheminat, prêtre (100 l.), Chocheprat, prêtre (6.000 l.), la fille Marcelin (200 l.), Foucher-Duchambon (600 l.), Gerzat et sa femme (6.000 l.), Mercier, prêtre (100 l.), Thonier père (1.200 l.), Quairat, prêtre (100 l.), la veuve Rollat (2.000 l.). Il convertit la taxe de Cariol, fixée à 15.000 l., en un don volontaire de 8.000 l. et 12 couverts d'argent. Cariol sera chargé des réparations à faire à la salle de la société populaire de Gannat (28 brumaire). — Fol. 2. r. Mandat d'arrêt contre Pierre Gravier, prêtre, ayant habité à Ide, district de Montmaurad, et à Valignat, district de Gannat, qui ne peut justifier avoir prêté serment (29 brumaire). — Fol. 2. v. Le comité arrête qu'il y aura deux

marchés par décade dans chacune des communes de Gannat, Ebreuil, Chantelle, et Mont-sur-Sioule (Saint-Pourçain-sur-Sioule) (29 brumaire). — Fol. 3, r. Le comité alloue 1.200 l. aux commissaires Barthélemy et Hùe, pour aller exposer à la Convention la pénurie de grains dont souffre le district de Gannat (30 brumaire). — Fol. 4, r. La Commission des Trois ayant annoncé au comité des subsistances que des grains seraient envoyés au district de Gannat pour lui permettre de subsister jusqu'à la récolte, le crédit de 1.200 l. pour envoi de commissaires à la Convention est annulé (3 frimaire). — Fol. 4, r. Etablissement de la taxe révolutionnaire des cantons de Mont-sur-Sioule (92.800 l.), et de Charroux (54.450 l.) (3 frimaire). — Fol. 6, v. Mise en arrestation des filles Secrétain, d'Ussel, pour incivisme (6 frimaire). — Fol. 6, v. Etablissement de la taxe révolutionnaire des cantons de Bellenave et d'Ebreuil (6 frimaire). — Fol. 7, v. Etablissement de la taxe révolutionnaire du canton d'Escurolles (7 frimaire). — Fol. 8, r. Le comité décide la destruction immédiate de la chapelle de Sainte-Proculé à Gannat, dont les images seront rassemblées en l'église Sainte-Croix et brûlées publiquement (9 frimaire). — Fol. 8, v. On vérifiera si un ecclésiastique, précepteur des enfants de Ponthenier, à Vicq, était en règle avec la loi (10 frimaire). — Fol. 9, r. Etablissement de la taxe révolutionnaire du canton de Brugheat (12 frimaire). — Fol. 10, r. Vu les plaintes continuelles contre la taxe révolutionnaire du canton de Mont-sur-Sioule (Saint-Pourçain-sur-Sioule), plaintes dont la multiplicité pourrait retarder le mouvement révolutionnaire, le comité décide de demander au bureau de surveillance de Mont-sur-Sioule, qui a fourni les indications nécessaires pour l'établissement de la taxe, des renseignements sur la fortune présumée, tant mobilière qu'immobilière, des personnes taxées (14 frimaire). — Fol. 10, r. Etablissement de la taxe révolutionnaire du canton de Chantelle (14 frimaire). — Fol. 10, v. Suspension de l'établissement de la taxe révolutionnaire du canton de Mont-sur-Sioule (Saint-Pourçain-sur-Sioule), jusqu'à ce que le bureau de surveillance ait fourni les renseignements nécessaires (14 frimaire). — Fol. 11, r. Considérant qu'on cherche à lui ravir la confiance qui lui a été donnée par le comité central, le comité désigne deux de ses membres,

Bullet et Bonat, pour se rendre près du dit comité central pour lui présenter le tableau général de ses travaux (15 frimaire). — Fol. 11, r. Le comité est instruit par le bureau de correspondance du canton de Charroux que dans sa séance du 18 frimaire dernier, pendant que le président de l'assemblée populaire du canton et commune de Charroux lisait les pages nouvelles, il avait été interrompu par Jean Fondrat, volontaire de la 1^{re} réquisition, qui est monté à la tribune et a dit : « Citoyens, mes camarades pensent tous comme moi, les vases de nos églises sont à nous, nous voulons notre église, notre curé, nos messes, et enfin notre religion, tel est le vœu des volontaires et de leurs pères et mères ». Jean Fondrat étant descendu de la tribune au milieu des applaudissements, est allé avec tous ses camarades chez le préconiseur, qu'ils ont forcé, au nom de la municipalité, à battre la générale, ce qui a été effectué heureusement sans succès. Le comité décide que Fondrat sera déclaré suspect et conduit à la maison d'arrêt du district de Gannat, et que le préconiseur sera traduit devant le comité (19 frimaire). — Fol. 12, r. Le comité décide l'arrestation de tous les ci-devant prêtres résidant à Charroux, jusqu'à ce que le civisme de ces ecclésiastiques soit suffisamment prouvé, et désigne deux de ses membres Bohat et Guyot pour se rendre à Charroux (19 frimaire). — Fol. 12, r. Guyot et Bohat, envoyés à Charroux, font leur rapport. Il en résulte que si on n'avait pas pris des mesures, une insurrection se serait produite. Du consentement de la municipalité, il a été fait un autodafé de toutes les idoles et images qui garnissaient la ci-devant église de Charroux ; celles en pierre ont été brisées. Après interrogatoire des prévenus, Fondrat est mis en état d'arrestation, ainsi qu'Hervier, épiciier, qui a poussé Fondrat à faire sa manifestation et doit être l'agent de de Bonald émigré, ci-devant évêque de Clermont, et qui est soupçonné d'avoir entretenu avec lui une correspondance illicite, postérieurement à son émigration. Par contre aucun des ci-devant prêtres résidant à Charroux ne peut être convaincu d'avoir participé à la tentative d'insurrection. Ils seront mis seulement en surveillance (20 frimaire). — Fol. 17, v. Ravel, Portier et Bernard, ci-devant prêtres, domiciliés à Charroux, suspectés d'avoir soutenu la manifestation contre-révolutionnaire de Fondrat et d'Hervier,

et chez qui ne s'est trouvé aucun papier compromettant, ne seront plus en surveillance (23 frimaire). — Fol. 18, r. Gilbert-Mathieu Rozier, membre du comité de surveillance du district de Gannat, et en même temps administrateur du district, donne sa démission de membre du comité, pour satisfaire aux art. 8 et 9 de la section 3 du décret du 14 frimaire (24 frimaire). — Fol. 18, v. Pour acquitter l'indemnité due aux boulangers, pour les dédommager de ne vendre le pain que 3 sols la livre, il sera fait une taxe sur les riches, égoïstes et inciviques (24 frimaire). — Fol. 19, r. Gabriel Frenaye, membre du comité de surveillance du district de Gannat et en même temps maire de cette ville, donne sa démission de membre du comité (24 frimaire). — Fol. 19, v. Le comité, qui avait cru devoir suspendre l'exercice de ses fonctions, en vertu de l'art. 17 de la section 4 de la loi sur le Gouvernement Révolutionnaire du 14 frimaire, arrête, pour se conformer à l'arrêté des représentants du peuple à Commune Affranchie (Lyon), à l'unanimité des membres présents, de reprendre ses séances. Laplanche est nommé président, et Lachaussée, secrétaire (9 nivôse). — Fol. 19, v. Lettre du comité à Fouché, représentant du peuple, à Commune Affranchie (Lyon), pour lui rendre compte de son action, lui demander des instructions sur l'emploi de la taxe révolutionnaire, lui faire savoir qu'il a près de 5.000 l. en caisse, somme qu'il espère voir doubler incessamment par le premier tiers des dons et des taxes, lui rappeler que ses délégués l'avaient autorisé à prendre sur les taxes les sommes nécessaires (la dépense s'élèverait environ à 6.000 l.) à la construction et à la décoration intérieure d'une salle pour la société populaire de Gannat, et lui demander si cette entreprise, déjà commencée, doit être poursuivie, enfin lui faire connaître qu'il a été perçu sur un égoïste agioteur, qui a fait des profits immenses, une taxe de 10.000 l., que sur de faux rapports, le comité central à Moulins a annulé cette taxe, dont il conviendrait cependant de poursuivre le paiement (11 nivôse). — Fol. 20, v. L'agent national près la commune de Gannat ayant écrit aux administrateurs du district pour leur dénoncer le comité, qui contrairement à l'art. 17 de la section 3 du décret de la Convention sur le mode de Gouvernement Révolutionnaire, qui portait que les comités de surveillance devaient être dissous dans

les 24 heures, continue à s'assembler journellement, le comité décide de demander au directoire du district copie de cette dénonciation (13 nivôse). — Fol. 21, r. Le comité décide d'envoyer à Fouché, représentant du peuple à Commune Affranchie (Lyon), la dénonciation contre le dit comité de l'agent national près la commune de Gannat, dénonciation qui ne tend qu'à entraver l'exécution des mesures révolutionnaires, et de lui demander quelle conduite il doit tenir à l'égard du dénonciateur (14 nivôse). — Fol. 22, r. Renvoi au directoire du district d'une lettre de la société populaire de Moulins qui proteste contre le défaut d'uniformité dans les mesures révolutionnaires prises relativement au culte, ce qui fait que dans plusieurs districts du département on vaque encore publiquement aux offices, et invitant le comité à prendre de concert avec les membres du directoire du district les précautions convenables, en appelant notamment tous les prêtres des campagnes au chef-lieu du district (18 nivôse). — Fol. 22, r. Adresse du comité à la Convention pour lui annoncer l'envoi de l'or et de l'argenterie provenant des églises et des particuliers (19 nivôse). — Fol. 23, r. Envoi au directoire du district de tous les suspects mis en arrestation (22 nivôse). — Fol. 23, v. Le comité nomme comme président, Guyot, et comme secrétaire, La Planche (24 nivôse). — Fol. 24, r. A la suite des instructions de Noël Pointe, représentant du peuple dans la Nièvre, le Cher et l'Allier, et après audition de Verd, de Moulins, et de Mativet, de Cusset, représentants de Pointe, le comité est d'avis de libérer Jean Fondrat et Pourçain Hervier, détenus en la maison d'arrêt de Gannat, à la suite d'une manifestation anti-révolutionnaire à Charroux, et qui sont des illettrés, d'un caractère simple, induits en erreur par des femmes bigotes et superstitieuses. La femme de l'émigré Salvart-Marillac, qui a tout fait pour empêcher son mari d'émigrer, sera également libérée. Par contre la femme de l'émigré Rollat, dont l'élargissement a été demandé par la société populaire, ne le sera pas, car le mouvement qui a eu lieu en sa faveur a été préparé (29 nivôse). — Fol. 26, r. Le comité propose à Noël Pointe, représentant du peuple, de faire payer aux officiers municipaux de Charroux, qui n'ont pas su arrêter la petite insurrection contre-révolutionnaire de Fondrat et de Pourçain Hervier, les 300 l. que le délégué

du comité a dû déboursier pour emploi de la force armée et arrestation de tous les prêtres de Charroux. Le maire devrait payer les deux tiers de la dite somme, les officiers municipaux le reste, à l'exception de Bon Poulain, membre du bureau de surveillance de Charroux, qui a instruit le comité de ce qui se passait dans la commune (2 pluviôse). — Fol. 27, r. La société populaire de Gannat étant beaucoup trop à l'étroit dans la maison nationale des ci-devant religieuses, le comité propose à Noël Pointe, représentant du peuple, de l'installer dans l'église Sainte-Croix et de l'autoriser à prendre sur la caisse révolutionnaire 9.000 l. pour les frais de cette installation (3 pluviôse). — Fol. 27, v. Le comité avait taxé Tessot, habitant d'Ebreuil, à 10.000 l., le dit Tessot étant justement inculpé d'agiotage, d'avoir versé de l'argent dans les mains des perfides Lyonnais et d'être fournisseur infidèle, surtout pour les marchandises par lui fournies au district de Gannat pour l'équipement des 300.000 hommes. Tessot, grâce à de faux exposés, a obtenu du ci-devant comité central de Moulins un arrêté le déchargeant du paiement de la susdite taxe. Le comité, arrête que Tessot sera de nouveau taxé à la somme de 10.000 l. et que cet arrêté sera envoyé à Noël Pointe, représentant du peuple. La réputation de Tessot est fort mauvaise ; son incivisme et son immoralité sont si notoires et si connus que sa radiation de la taxe causerait un vrai scandale dans le public et ferait douter des principes de justice qui animent et dirigent les patriotes (4 pluviôse). — Fol. 28, v. La commune de Gannat demande que les fonds à prendre sur la caisse révolutionnaire, pour établir des ateliers de charité, soient portés à 20.000 l. et que cette somme soit employée à l'établissement de fontaines, proposition, qui soulève d'autant moins de difficultés que dans l'assemblée populaire des 29 et 30 nivôse précédent, elle a été soumise de vive voix aux commissaires délégués par le représentant du peuple dans l'Allier pour épurer les autorités constituées dans le district de Gannat, et que les commissaires l'ont fort bien accueillie. Elle est acceptée par le comité (6 pluviôse). — Fol. 29, r. Nomination de Guy, comme président du comité (8 pluviôse). — Fol. 29, r. Pour répondre à l'invitation faite par les délégués du représentant du peuple, on établira chaque jour de décadi, une danse générale et fraternelle, à

l'issue de la séance d'instruction, dont les frais seront pris sur la caisse révolutionnaire (8 pluviôse). — Fol. 29, r. v. Barroux est nommé président du comité, et Brulon, secrétaire (9 pluviôse). — Fol. 30, r. Délibération au sujet de l'arrêté de Noël Pointe, représentant du peuple dans le Cher et dans l'Allier, au sujet des taxes révolutionnaires émises par le comité en date du 8 pluviôse (12 pluviôse). — Fol. 31, v. Délibération au sujet de l'arrêté de Noël Pointe, représentant du peuple dans la Nièvre, le Cher et l'Allier, maintenant comme membres du comité, Guyot, Bellet, Rapoutet, Mozat, Jame, Brulon, Bougarel, Bouroux et La Chaussée, et nommant Ronchaud fils, à la place de La Planche, Gilbert Danton et Henry Rousselle, pour occuper les places vacantes, en date du 7 pluviôse (14 pluviôse). — Fol. 32, r. Mise en exécution de l'arrêté du Comité de Sûreté Générale de la Convention, portant que Collin, notaire à Gannat, chargé de l'administration des biens de Fontanges, sera conduit à la maison d'arrêt du département (15 pluviôse). — Fol. 33, r. Division du comité en trois bureaux : bureau des dons et taxes, bureau de philanthropie, bureau des mesures révolutionnaires et de sûreté générale. Le premier bureau sera composé de Mozat, Bouroux, Bougarel et Jame, le second de Bellet, Guyot, Brulon et Danton, le troisième, de La Chaussée, Ronchaud, Rapoutet et Roussel (17 pluviôse). — Fol. 33, v. Délibération sur le cas de Barthélemy, ci-devant agent national de Gannat, destitué par les commissaires délégués du représentant du peuple, qui ont procédé à l'épuration des autorités constituées de cette commune. Barthélemy, considéré comme très suspect, est un ancien commissaire du roi. Il s'est efforcé de détruire les sociétés populaires et de jeter la suspicion sur celle des Jacobins. On lui reproche d'avoir dit à plusieurs membres de la société populaire de Gannat, notamment à un huissier et à un commis greffier du tribunal, que s'ils continuaient à aller à la société, il leur ferait perdre leur place. Il était lié avec Rollat, connu par ses principes anti-civiques et qui a été mis en état d'arrestation. Barthélemy prit ouvertement le parti de Rollat, fit même un voyage auprès d'un représentant du peuple pour obtenir qu'on rapportât le mandat d'arrêt et, n'ayant pu l'obtenir, il en avertit Rollat, pour en empêcher l'exécution, enfin chercha même à faire viser aux autorités constituées un certifi-

cat en faveur de Rollat. Enfin, il a dénoncé le comité aux autorités constituées et demandé sa dissolution. Les dénonciateurs de Barthélemy seront appelés devant le comité (17 pluviôse. — Fol. 34, v. Le bureau de surveillance de Mont-sur-Sioule (Saint-Pourçain-sur-Sioule) ayant reçu plusieurs dons en argenterie et de nombreuses sommes provenant des taxes révolutionnaires et n'ayant rien versé de tout cela dans la caisse révolutionnaire du comité, on enverra deux commissaires à Mont-sur-Sioule pour vérifier le compte financier du bureau de surveillance (17 pluviôse). — Fol. 35, r. Reclesne, dit de Lyonne, ex-noble, demeurant à Cognat, s'étant présenté devant le comité, exhiba un mémoire paraissant avoir pour objet de prouver que son fils, chevalier de Malte, servant le dit Malte, ne devait pas être considéré comme émigré. Plusieurs membres du comité lui ayant fait observer que cela n'était pas de leur compétence, mais qu'il devait s'adresser au directoire du district, le dit Reclesne demanda alors la décharge ou tout au moins la réduction de la taxe de 7.000 l. faite sur lui par le comité. Comme Reclesne revenait sur la question de l'émigration de son fils, disant qu'il était en tant que chevalier de Malte, réputé sujet d'une puissance étrangère, on lui fit observer « avec honnêteté qu'on croyait, sans néanmoins l'assurer, qu'il existait un décret qui enjoignait à tous les ex-nobles, tant Maltais qu'autres, de rentrer dans l'empire, sous un certain délai, sous peine d'être réputés émigrés, et que son fils n'avait pas observé ce délai ». A quoi le dit Reclesne répondit « avec vivacité et même avec une espèce d'emportement qu'on ne pouvait pas ôter à son fils la qualité de noble et de Maltais, qu'il ne pouvait pas lui-même y renoncer et s'en dépouiller. Malgré vous et votre République, mon fils sera toujours noble et chevalier de Malte, dit-il avec une espèce de courroux » (ce sont ses propres expressions) ; il se leva alors avec précipitation et s'en alla, sans qu'on eût pu dresser aucun procès-verbal (19 pluviôse). — Fol. 36, r. Compte financier du bureau de surveillance de Mont-sur-Sioule (Saint-Pourçain-sur-Sioule) établi par les commissaires délégués par le comité, Guiot et La Chaussée. La recette se monte à 6.402 l. 9 s., en assignats, et la dépense à 3.353, 10 s. La différence, soit 3.048, 10 s., va être versée dans la caisse du district. L'argenterie se monte à 56 marcs, sept onces, cinq gros,

et pour la somme en numéraire, à 1.935 l. Tout cela sera également versé au comité (21 pluviôse). — Fol. 39, v. Le comité, considérant que Seynes, ci-devant curé de Mont-sur-Sioule (Saint-Pourçain-sur-Sioule), en déposant ses lettres de prêtrise et en se mariant, n'a pas dépouillé le vieil homme, c'est-à-dire le caractère imposteur du prêtre, que c'est par un exposé fourbe autant qu'astucieux qu'il a surpris à la bonne foi du comité un sursis du paiement de la taxe révolutionnaire faite sur lui, qu'il a abusé de cette faveur dans l'assemblée populaire de Mont-sur-Sioule, pour calomnier également et le comité et les membres du bureau de surveillance de Mont-sur-Sioule, pour essayer de jeter la division entre des patriotes qui s'honorent, s'estiment et doivent s'aimer, arrête que le sursis obtenu par surprise du comité le 19 pluviôse est rapporté, et que dans la quinzaine Seynes sera tenu de payer et de verser dans la caisse du comité 5.000 l. (21 pluviôse). — Fol. 40, r. Guyot et Brulon, membres du comité et du bureau de philanthropie, sont chargés de découvrir les indigents, de se rendre chez eux et de faire des propositions de secours (22 pluviôse). — Fol. 40, r. Ronchaud et Bougarel sont chargés de se rendre à Barberier, pour voir s'il y a encore des statues et autres objets du culte dans l'église, et s'il y en a, de les livrer aux flammes et de décerner si besoin est un mandat d'arrêt contre le ci-devant curé (23 pluviôse). — Fol. 40, v. Nomination comme président, de Jame, et comme secrétaire, de Bouroux (24 pluviôse). — Fol. 41, v. Lettre en date du 25 pluviôse, du comité de surveillance du district de Cusset au comité, pour lui signaler comme très suspect Rougane Prinsat, aristocrate, qui, dans la maison de Pons, se concertait avec Vignolles et Bouquet, que le représentant du peuple Vernerey envoya à la commission révolutionnaire de Commune Affranchie (Lyon), avec Veytard Fontbouillant, ci-devant noble, frère d'émigré, que le comité de Cusset vient de faire arrêter. Rougane Prinsat a été l'agent du ci-devant intendant Flesselles, des émigrés Talaru et La Rochefoucaud. Il était dans l'ancien régime subdélégué, président du baillage royal, lieutenant criminel et lieutenant de police. Il avait obtenu un certificat de civisme de la commune, lorsque Vignolles, Bouquet et Depons dominaient. Le comité arrête que La Chaussée et Guyot feront arrêter à Escurolles

Rougane Prinsat (26 pluviôse). — Fol. 42, r. Copie d'un extrait, en date du 10 pluviôse, des délibérations du comité de surveillance du district de Cusset, signalant à celui de Gannat plusieurs suspects, d'après une déposition de Jean Cadet, ci-devant domestique chez de Pons, à Cusset. Pendant que Cadet était chez les trois frères de Pons, notamment l'abbé et le feu chevalier, il avait vu tirer un coup de feu à Mativet, « patriote énergique ». Il voyait souvent chez de Pons, Chapus, Dubost, sa femme, ses enfants, Fontbouillant, Vignolles et Bouquet. Quand Cadet entra dans le salon, De Pons l'aîné disait à la compagnie « hem, hem, c'est bon, c'est bon ». Souvent, dans le jardin, les femmes se promenaient d'un côté et les hommes de l'autre, en parlant des nouvelles, en gesticulant et en tenant des papiers à la main (26 pluviôse). — Fol. 43, v. Mandat d'arrêt contre Antoine Turret, ci-devant curé de Barberier (27 pluviôse). — Fol. 43, v. Mandat d'arrêt contre Barthélemy, ancien agent national de Gannat, coupable d'avoir cherché à détruire la société populaire de Gannat, d'avoir entretenu des relations avec l'émigré Rollat et d'avoir cherché à faire supprimer le comité (27 pluviôse). — Fol. 45, v. Sur la demande de Mativet, membre du comité révolutionnaire de Cusset, et en exécution d'un arrêté du comité de Sécurité Générale et de Surveillance de la Convention Nationale du 21 pluviôse, Guiot et La Chaussée se rendront à Escurolles, dans la maison d'habitation de Rougane Prinsat — mis en arrestation — pour vérifier les scellés (29 pluviôse). — Fol. 45, v. Dénonciation contre le maire de Gannat, de Charles Fournier, entrepreneur des travaux publics, requis par la municipalité de Moulins pour aller à Gannat chercher des grains destinés au dit Moulins. Sur la place de Gannat, devant la poste, il trouva plusieurs autres voituriers requis pour le même objet. Leur ayant demandé pourquoi ils n'étaient pas logés, ils lui répondirent qu'ils avaient fait tout le tour de la ville, mais que dans toutes les auberges, on avait refusé de les loger. Fournier frappa alors à la porte de l'auberge de la Poste pour y demander un logement. Pour toute réponse l'aubergiste lui ferma la porte au nez. Il se rendit alors auprès de la municipalité, où il trouva le maire, Frenaye, et plusieurs officiers municipaux. Le maire lui répondit qu'il ne donnait de logement que passagèrement, mais

non pour les réquisitions, que « Moulins était un gouffre et se faisait valoir parce qu'il était plus fort que Gannat ». Le comité, la commune de Gannat étant jalouse de conserver une union fraternelle avec ses frères de Moulins, arrête que l'on prendra des renseignements circonstanciés sur l'objet de cette dénonciation (29 pluviôse). — Fol. 46, r. Mandat d'arrêt contre Reclesne, dit de Lyonne (1^{er} ventôse). — Fol. 48, v. Nomination de Bougarel comme président, et de Rapoutet, comme secrétaire (9 ventôse). — Fol. 51, r. Le comité décide qu'à chaque arrivée du courrier, tant d'Auvergne que de Paris, deux membres se rendront chez le directeur de la poste, assisteront à l'ouverture des paquets et seront autorisés à prendre lecture des lettres qui leur paraîtront suspectes (11 ventôse). — Fol. 57, v. Mise en état d'arrestation de Jacques Charrier, demeurant à Vesse, suspect de complicité avec les « rebelles de Lyon » (18 ventôse). — Fol. 58, v. Dénonciation par le fils d'un membre du comité contre « l'infâme Michel », qui vient d'être nommé général de division et commandant de la place de Lille (« En quelles mains, ô ciel, as-tu placé la clef du Nord ? ») (19 ventôse). — Fol. 59, r. Bellet et La Chaussée iront à Moulins auprès des délégués du représentant du peuple, pour obtenir le plus promptement possible des secours pour les indigents (19 ventôse). — Fol. 59, v. Le comité rapporte son arrêté du 28 pluviôse et décide que tous les prêtres sans exception, mariés ou non (« car l'expérience prouve que les prêtres mariés ne sont pas moins dangereux que les autres »), seront tenus de se rendre sous quinzaine, soit au chef-lieu du district, soit dans leurs familles (21 ventôse). — Fol. 60, v. Nomination de Rapoutet comme président et de Bougarel comme secrétaire (24 ventôse). — Fol. 60, v. La Chaussée et Bellet s'étant rendus à Moulins auprès des délégués du représentant du peuple et ceux-ci les ayant renvoyés auprès du dit représentant, deux membres du comité se rendront incessamment auprès de Vernerey, représentant du peuple, pour obtenir la faculté de disposer des taxes révolutionnaires, afin de prélever sur elles des secours pour les indigents (25 ventôse). — Fol. 61, r. Délibération au sujet d'une insurrection contre-révolutionnaire à Vesse, provoquée par Charrier, suspect, mis en état d'arrestation (28 ventôse). — Fol. 63, v. Copie d'un arrêté de Vernerey, représentant du peuple, en date du

2 germinal, portant qu'on devra séparer la caisse dite de bienfaisance, provenant des dons, et celle provenant des taxes révolutionnaires (4 germinal). — Fol. 65, r. Adresse du Comité à la Convention (6 germinal). — Fol. 65, v. Mandat d'arrêt contre la fille de la veuve Fontanges, de Mont-sur-Sioule (Saint-Pourçain-sur-Sioule) et contre un ex-prêtre, nommé Chassaing, résidant au Mayet d'Ecole (7 germinal). — Fol. 66, r. La Chaussée et Mozat enquêteront à Mont-sur-Sioule (Saint-Pourçain-sur-Sioule) sur les taxes révolutionnaires, qui donnent lieu à maintes réclamations (7 germinal). — Fol. 66, r. Rapport de La Chaussée et de Mozat sur l'enquête dont ils avaient été chargés touchant Chassaing, prêtre, demeurant au Mayet d'Ecole, contre lequel un mandat a été lancé. Ils n'ont trouvé chez lui aucun papier compromettant (8 germinal). — Fol. 67, r. Nomination de Brulon comme président et de Rapoutet comme secrétaire (11 germinal). — Fol. 68, v. Réception de Vernerey, représentant du peuple (18 germinal). — Fol. 69, r. Séance tenue en présence de Vernerey, représentant du peuple, qui arrête la mise en liberté de Jacques Pègue, de Bellenave, d'Antoinette Souchard, de Lorige, de la veuve Chaumont, de Mont-sur-Sioule (Saint-Pourçain-sur-Sioule), de la femme Ribaud, veuve Longueil, de Sauzet, et de Jacques Cachot, de Montilly, détenus en la maison de réclusion de Moulins (19 germinal). — Fol. 69, v. Séance tenue en présence de Vernerey, représentant du peuple, qui arrête la mise en liberté de Lapelain fils, de Saint-Bonnet de Bellenave, à la charge néanmoins de résider à Gannat, sous la surveillance des autorités constituées. La femme Cathol, femme de Desrolines, dit Lamotte, sera retirée de la maison de réclusion de Moulins, pour être consignée dans sa maison à Mont-sur-Sioule (Saint-Pourçain-sur-Sioule), sous la surveillance des autorités constituées et spécialement sous celle de la municipalité du dit lieu. La femme Legras, veuve Chevarrier, la femme Reclesne, et Catherine Chateaubodeau, femme Secretin, seront aussi retirées de la maison de réclusion de Moulins, pour être consignées dans leurs maisons à Gannat, sous la surveillance des autorités constituées (21 germinal). — Fol. 71, r. Vernerey, représentant du peuple, homologue jusqu'à concurrence de 20.000 l., l'avis du comité, du 21 germinal, demandant, l'insalubrité des eaux produisant des maladies épidémiques, l'oc-

troi à la commune de Gannat d'une somme de 30.000 livres pour l'établissement de fontaines (24 germinal). — Fol. 71, v. Nomination de Rousset comme président et de Ronchaud comme secrétaire (24 germinal). — Fol. 72, r. En exécution d'une demande du comité de surveillance de Billom, en date du 2 germinal, un mandat d'arrêt est lancé contre la dame Debard, femme d'émigré, qui devra être conduite en la maison de réclusion de Billom (26 germinal). — Fol. 72, v. Jeanne Berger, femme Lucas, habitant à Gannat, ayant demandé que l'argenterie saisie chez elle lui soit rendue, satisfaction lui sera donnée, aucun papier suspect n'ayant été trouvé chez elle (27 germinal). — Fol. 73, v. Le comité délivrera un mandat supplémentaire de 1.500 livres aux commissaires chargés dans ce district et dans celui de Moulins de faire un nouveau recensement des grains ordonné par le représentant du peuple Le Fiotte, la somme primitivement allouée, 2.000 l., s'étant révélée insuffisante (3 floréal). — Fol. 74, v. Le représentant du peuple, à Moulins, sera consulté sur la réclamation de la municipalité de Gannat, tendant à obtenir des fonds pour l'indemnité donnée aux boulangers pour maintenir le grain à un prix pas trop élevé. Cette indemnité doit-elle être prise sur les taxes révolutionnaires ou sur les dons ? (4 floréal). — Fol. 74, v. La dame Berger, femme Lucas, ayant été trouvée Petit, un des administrateurs du district, et l'ayant prié, étant fatiguée de voir que toutes les lettres reçues par elle de Paris, de son mari, étaient ouvertes par le comité, de recevoir les dites lettres, qui seraient mises sous enveloppes à son adresse, et de les lui remettre, Petit se rend au comité et, en présence de Bohat, agent national du district, déclare avoir refusé cette proposition (5 floréal). — Fol. 76, v. Le comité demandera à celui de Riom d'accorder à Landriot, imprimeur, l'autorisation d'installer son industrie à Gannat où, comme à Riom, il serait placé en surveillance (9 floréal). — Fol. 77, r. Nomination de Ronchaud comme président et de La Chaussée comme secrétaire (11 floréal). — Fol. 77, r. Landriot, imprimeur, se présente devant le comité. Les administrateurs du district d'Issoire lui offrent le logement gratis, les avances nécessaires pour une presse, les frais de son transport et une indemnité pour le manque à gagner qui résultera pour lui du dit transport. Pour venir à Gannat, il se contenterait du loge-

ment, d'une indemnité de transport et de temps perdu. Le comité arrête qu'il sera donné satisfaction à Landriot (12 floréal). — Fol. 77, v. Le comité nomme des commissaires pour se rendre auprès du représentant du peuple à Moulins, pour protester contre la réquisition sur le district en faveur de la commune de Moulins, de 20.000 boisseaux de blé qui, venant à la suite de deux autres réquisitions de 8.000 boisseaux, ne peut s'exécuter sans condamner le district de Gannat à la famine (15 floréal). — Fol. 79, v. Danton est nommé président et Ronchaud secrétaire (24 floréal). — Fol. 82, r. Répartition entre les indigents d'une somme de 20.000 l., prise sur la caisse de bienfaisance (5 prairial). — Fol. 84, r. La Chaussée est nommé président et Bouroux, secrétaire (9 prairial). — Fol. 84, r. Le comité, considérant que le local où se tiennent actuellement les séances de la société populaire de Gannat est trop petit et fort incommode, que le seul local qui conviendrait est la ci-devant église de Notre-Dame, où il suffirait d'installer des gradins et des tribunes, que l'exécution de ces travaux conduirait à l'établissement d'un atelier de charité, arrête qu'une somme de 10.000 l. sera consacrée à ces travaux dont l'exécution sera confiée à Cariol, architecte (11 prairial). — Fol. 85, v. Délibération au sujet de Maréchal, ci-devant curé de Brout, qui avait rétracté son serment (16 prairial). — Fol. 86, r. Il sera écrit aux ci-devant curés qu'il leur est défendu de résider dans leur ancienne paroisse et qu'ils ont huit jours pour se mettre en règle (19 prairial). — Fol. 86, v. Ayant reçu avis par le comité de Nevers que Marillac, ex-noble, suspecté d'émigration, a été arrêté, le comité décide de prendre semblable mesure à l'égard de sa femme, résidant à Gannat, fort suspecte et qui a favorisé son émigration (21 prairial). — Fol. 88, r. Nomination de Guyot comme président et de La Chaussée comme secrétaire (25 prairial). — Fol. 88, r. Mise en état d'arrestation, chez lui, à Gannat, de Jacques Loisel, ci-devant chevalier de Saint-Louis, auquel un certificat de civisme a été refusé par le conseil général de Gannat, et qui a été gravement impliqué dans les accusations portées contre la défunte Froment condamnée (26 prairial). — Fol. 89, r. Dénonciation devant le comité par Cornil, juge au tribunal de Cusset, contre Burin, ci-devant curé, demeurant à Etroussat, pour des propos inciviques, et mandat d'amener con-

tre le dit Burin (29 prairial). — Fol. 89, r. Dépôts contre Burin, ex-curé de la paroisse de Saint-Léger, près Decize, accusé d'incivisme et interrogatoire de Burin (29 prairial). — Fol. 93, r. Dénonciation de Cornil le jeune, juge au tribunal du district de Cusset, contre Thonier, ci-devant curé d'Etroussat (1^{er} messidor). — Fol. 93, v. Bougarel, ex-prêtre et administrateur de l'hospice de Gannat, qui faisait chômer les pauvres de cet établissement le dimanche et les jours de fêtes religieuses, sera remplacé (2 messidor). — Fol. 94, v. Mandat d'arrêt contre Bougarel, ex-prêtre et ancien administrateur de l'hospice de Gannat (3 messidor). — Fol. 98, r. Le comité, considérant qu'il résulte des dénonciations et déclarations faites contre Frenaye, maire de Gannat, que celui-ci s'est rendu coupable d'un grand délit, en disant au conseil général de la dite commune que « le comité de Salut Public était plus despote que le Grand Turc », arrête que Frenaye sera conduit à la maison d'arrêt du district (6 messidor). — Fol. 99, r. Mise en état d'arrestation de Thonier, ci-devant curé d'Etroussat, accusé d'incivisme par Cornil, juge au tribunal du district (7 messidor). — Fol. 99, r. Mise en état d'arrestation de Louis Choffard, ex-prêtre, ci-devant curé de Mont-sous-Bellenave (Saint-Bonnet), ayant contrevenu à l'article 1^{er} de l'arrêté du 15 ventôse de Vernerey, représentant du peuple, enjoignant à tous les ci-devant curés de se retirer à trois lieues de la commune où ils exerçaient leurs fonctions, et persistant à résider à Mont-sous-Bellenave (7 messidor). — Fol. 99, v. Mise en état d'arrestation de Laurent et de Mercier, ex-prêtres, résidant à Gannat, accusés d'incivisme (8 messidor). — Fol. 100, v. Nomination de Mozat comme président et de Guyot comme secrétaire (11 messidor). — Fol. 102, v. Mandat d'arrêt contre Delesvaud, habitant de Charroux et agent de l'émigré Montboisier (18 messidor). — Fol. 103, r. Boiron, ex-curé de Tison, fait au comité un don de 798 l. en numéraire et remise de son traitement de ci-devant curé (19 messidor). — Fol. 104, v. Baroux est nommé président et Mozat secrétaire (27 messidor). — Fol. 106, r. Plusieurs femmes ayant demandé tumultueusement aux séances de la société populaire de Gannat la mise en liberté de Frenaye, ex-maire de cette ville, celui-ci sera transféré de la maison d'arrêt de Gannat à celle de Moulins (30

messidor). — Fol. 110, r. Gilbert Pastier, ex-curé de Charroux, chez qui l'on a trouvé quantité d'objets du culte provenant de l'église St-Sébastien de Charroux, sera conduit à la maison de réclusion de Moulins (17 thermidor). — Fol. 111, r. Interrogatoire de Blanc, boulanger, aubergiste à Chantelle, accusé d'avoir fait valoir le boisseau de blé jusqu'à 4 et 5 livres (18 thermidor). — Fol. 115, r. Mise en liberté de Gabriel Frenaye, maire de Gannat (30 thermidor). — Fol. 117, r. Nomination de Bougarel comme président et de Jame comme secrétaire (15 fructidor). — Fol. 119, r. Nomination de Ronchaud comme président et de Rapoutet comme secrétaire (24 vendémiaire an III). — Fol. 120, v. Nomination de Roussel comme président et de Guyot comme secrétaire (11 brumaire).

L. 840. (Registre.) — In-folio, 11 feuillets, papier.

11 brumaire an II. — 30 brumaire an III.

— *Comité de Gannat.* — Arrêtés pris sur pétitions (pas toujours bien classés dans l'ordre chronologique). — Fol. 1, r. Le comité remet au comité de surveillance du département une pétition de Jacques Antoine de Combes, qui demande son élargissement avec l'avis que De Combes n'a été qu'une victime de Brissot (4 brumaire an II). — Fol. 1, v. Neufville et sa femme, détenus à la maison de réclusion de Moulins, comme père et mère d'émigrés, demandant leur élargissement comme n'ayant point participé à l'émigration de leur fils, le comité arrête qu'il n'y a pas lieu à délibérer (15 brumaire). — Fol. 1, v. Pas lieu à délibérer sur la demande en élargissement d'Antoine Tessier, suspect (19 brumaire). — Fol. 2, r. Pas lieu à délibérer sur la demande d'élargissement d'Amable Salvart, femme d'émigré (19 brumaire). — Fol. 2, r. Pas lieu à délibérer sur la demande d'élargissement de la femme Brachet, veuve Reclesne (19 brumaire). — Fol. 2, v. Pas lieu à délibérer sur la demande de levée de séquestre de ses biens par Jeanne Amable Ribeaud, veuve Longueil (19 brumaire). — Fol. 2, v. Renvoi pour plus ample informé de la demande de radiation de la liste des suspects d'Eléonard Salvart (19 brumaire). — Fol. 3, v. Pas lieu à délibérer sur la demande en réduction sur la taxe de 1.500 l. à lui imposée de Bourgoing, ministre du culte (3 pluviôse). — Fol. 4, r. Pas lieu à délibérer sur la demande d'élargissement de Dorat, ex-noble, père d'émigré et « prodigieusement aristocrate » (29 nivôse). — Fol. 4, r. Pas lieu à délibérer sur

la demande d'élargissement de la femme Brachet, veuve Reclesne, renvoyée par le représentant du peuple, Noël Pointe, au comité de surveillance de Moulins et par celui-ci à celui de Gannat (30 nivôse). — Fol. 4, r. Pas lieu à délibérer sur la demande d'élargissement de Granet de Toulon « gravement inculpé comme soupçonné de s'être trouvé à la journée du 10 » (4 pluviôse). — Fol. 4, r. Pas lieu à délibérer sur la demande d'élargissement de Longueil, femme Rostaing, femme d'émigré, « très aristocrate » (4 nivôse). — Fol. 4, r. Pas lieu à délibérer sur la demande d'élargissement de Lazare Pegue, arrêté pour une correspondance où il manifestait des principes contre-révolutionnaires (24 nivôse). — Fol. 4, v. Pas lieu à délibérer sur la demande d'élargissement de Laplain père, père d'émigré, « infesté d'aristocratie » (4 nivôse). — Fol. 4, v. Pas lieu à délibérer sur la pétition d'Amable Fontanges, ex-noble, « aristocrate, suspect de s'être trouvé à la journée du 10 » (2 nivôse). — Fol. 4, v. Pétition de Rouchon, prêtre, ci-devant chanoine de Billom, tendant à son élargissement : pas lieu à délibérer, Rouchon étant « un agent du ci-devant évêque de Bonald, avec lequel il est soupçonné d'avoir entretenu une correspondance illicite » (14 pluviôse). — Fol. 4, v. Pétition d'élargissement de Berthon, veuve Dupin : envoi à la municipalité de Mont-sur-Sioule (Saint-Pourçain-sur-Sioule) (4 pluviôse). — Fol. 5, r. Pétition de Ribeaud, veuve Longueil, demandant son élargissement : le comité est d'avis que l'arrestation doit être maintenue, vu son incivisme, mais la pétitionnaire étant très nécessaire à l'éducation de ses enfants et à l'administration de leurs biens, on pourrait la renvoyer en état d'arrestation chez elle, à Gannat, sous la surveillance du comité (9 pluviôse). — Fol. 5, r. Pétition d'élargissement de la veuve Fontanges : la pétitionnaire a été arrêtée comme femme d'émigré et comme suspecte d'aristocratie, ainsi que toute sa famille. Une de ses filles a été trouvée en possession, à Mont-sur-Sioule (Saint-Pourçain-sur-Sioule) de deux poignards qu'elle avait fait fabriquer chez un coutelier de cette commune (9 pluviôse). — Fol. 5, r. Pétition d'élargissement de Legras : pas lieu à délibérer, le pétitionnaire ayant été arrêté comme ex-noble et officier ayant quitté son régiment et comme suspect, comme habitant et ne vivant qu'avec des gens reconnus par leurs principes opposés à la Révolution (28 nivôse). —

Fol. 5, r. Pétition tendant à avoir ses trois enfants auprès d'elle et à être élargie de la veuve Legros : pas lieu à délibérer, la tête du mari étant justement tombée (11 pluviôse). — Fol. 5, v. Pas lieu à délibérer sur la pétition d'élargissement d'Antoine Girard du Rozet (11 pluviôse). — Fol. 5, v. Pas lieu à délibérer sur la pétition d'élargissement d'Amable Fontanges, qui est d'une famille qui s'est montrée ennemie de la Révolution, qui a un frère qui était ci-devant évêque de Toulouse et un autre commandant en second de la partie du sud, à St-Dominique et qui est violemment suspecté de s'être trouvé à la journée du 10 août 1792 (pluviôse). — Fol. 5, v. Pas lieu à délibérer sur la pétition d'élargissement de la veuve Reclesne (16 pluviôse). — Fol. 6, r. Saigne, ex-curé de Mont-sur-Sioule (Saint-Pourçain-sur-Sioule) demandant la radiation d'une taxe de 5.000 l. faite sur lui, un sursis d'un mois pour le paiement de cette taxe lui est accordé, en attendant de plus amples renseignements (16 pluviôse). — Fol. 6, r. Pas lieu à délibérer sur la pétition de Clotilde Ligondès, tendant à l'élargissement d'Hercule Ligondès, son oncle (5 ventôse). — Fol. 7, r. Jean-Jacques Cathol demandant que Jean-Jacques Cathol, son père, soit élargi. le comité est d'avis que cette pétition est légitime, car les reproches d'aristocratie adressés au dit Cathol ne paraissent être établis sur aucun fait positif. D'après les renseignements pris, on ne peut pas lui faire un reproche fondé d'avoir négligé dans sa commune, en sa qualité de maire, la publication des lois. On peut plutôt le regarder comme avare que comme véritablement incivique. Il a été suffisamment puni par sa longue détention, vu surtout son âge et ses infirmités (19 germinal). — Fol. 7, v. Avis favorable donné à la pétition de la femme de Lazare Pègue, tendant à la mise en liberté de celui-ci, car le détenu est un sans-culotte qui servait des aristocrates (19 germinal). — Fol. 7, v. Avis favorable donné à la pétition d'Antoinette Souchard, qui n'a été arrêtée que pour le fanatisme où elle a été entretenue par le curé chez lequel elle demeurait (19 germinal). — Fol. 8, r. Pas lieu à délibérer sur la pétition d'élargissement d'Hercule Ligondès (19 germinal). — Fol. 8, r. Pétition de Cathol fils, tendant à ce que Marie Gilberte Cathol, sa sœur, détenue dans une des maisons de réclusion de Moulins, soit mise en état d'arrestation dans la commune de Mont-

sur-Sioule (Saint-Pourçain-sur-Sioule) : le comité, considérant que, quoique femme d'émigré, il n'est pas prouvé que la pétitionnaire ait concouru à l'émigration de son mari, que sa santé est en danger et qu'elle a trois enfants en bas-âge, donne avis favorable (21 germinal). — Fol. 8, r. Avis favorable sous condition donné à une pétition d'élargissement de Catherine Chateaubodeau, femme de Jean Secrétin Neuville, la pétitionnaire étant dans un mauvais état de santé et mère de six enfants : elle pourrait sortir de la maison de réclusion de Moulins et être mise en arrestation à Gannat, sous la surveillance spéciale du comité (21 germinal). — Fol. 8, v. Demande en réduction de taxe d'Alexandre Rougane : le comité, prenant en considération le peu d'importance des biens du pétitionnaire, donne un avis favorable et propose de réduire la taxe à 5.000 l. (21 germinal). — Fol. 8, v. La commune de Mont-sur-Sioule (Saint-Pourçain-sur-Sioule) demandant des fonds sur la caisse de bienfaisance du comité, celui-ci est d'avis, cette commune ayant déjà obtenu sur cette caisse 2.300 l. pour la destruction des clochers, de lui accorder 7.700 l., dont 2.300 l. pour les indigents valétudinaires, et le surplus pour fournir du travail aux ouvriers et indigents valides (11 floréal). — Fol. 9, r. Avis favorable à la pétition d'élargissement formulée par les deux frères Rollat qui, dans leurs manifestations d'incivisme, ont pu être influencés par leur père, à condition qu'ils rejoindront la première réquisition (16 floréal). — Fol. 9, r. Pas lieu à délibérer sur la pétition d'élargissement de Lacodre Montpensin, ci-devant subdélégué, et connu pour son incivisme (16 floréal). — Fol. 9, r. Pas lieu à délibérer sur la pétition de Girard du Rozet (16 floréal). — Fol. 9, r. Pas lieu à délibérer sur la demande d'élargissement d'Amable Fontange (16 floréal). — Fol. 9, v. Legros demande sa mise en liberté et l'autorisation de se marier avec la citoyenne Chassaing. Le comité, considérant que le demandeur a été arrêté seulement par mesure de sécurité générale et parce qu'il avait habité avec son beau-frère Chavarrier, qu'il paraît qu'il s'est brouillé avec le dit Chavarrier, donne un avis favorable, à la condition que Legros ira habiter à Gannat, sous la surveillance des autorités constituées (27 floréal). — Fol. 10, r. Pas lieu à délibérer sur la demande d'élargissement de Gilberte-Louise Fontange, vu que les motifs de son arrestation sont des plus

graves, qu'elle est mère d'émigré et d'une fille trouvée porteuse de poignards qu'elle avait fait fabriquer en secret (13 prairial). — Fol. 10, r. Avis favorable à la demande d'élargissement de Bougarel, ex-prêtre, celui-ci ayant été très bienfaisant pour les pauvres de l'hospice de Gannat et ceux de la dite commune et son innocence ayant été reconnue (s. d. [an II]. — Fol. 10, r. Pétition d'élargissement de Mercier, ex-prêtre. Le comité déclare qu'il n'existe aucune dénonciation particulière contre Mercier, mais qu'il a toujours été considéré comme suspect n'ayant fréquenté que des prêtres émigrés ou déportés (21 fructidor). — Fol. 10, v. Demande d'élargissement en faveur de Laurent, ex-prêtre, présenté par sa nièce : le comité déclare qu'il n'existe aucune dénonciation contre Laurent, mais qu'il a été toujours considéré comme suspect, n'ayant fréquenté que des prêtres et des nobles fanatiques (28 fructidor).

L. 841. (Registre.) — In-folio, 62 feuillets, papier.

Pluviôse an II-30 brumaire an III. — *Comité de Gannat.* — Arrêtés pris sur pétition (pas toujours classés dans l'ordre chronologique). — Fol. 5, v. Le comité alloue à la société populaire de Gannat 100 l. : sur la caisse de bienfaisance pour la célébration d'une fête civique (19 germinal an II). — Le reste du registre est presque uniquement consacré à la transcription d'arrêtés pour secours aux indigents.

L. 842. (Registre.) — In-folio, 12 feuillets, papier.

26 brumaire an II-Ventôse an III. — *Comité de Gannat.* — Dénonciations. — Fol. 1, r. De Yves Cheffand, ministre du culte catholique de Saint-Bonnet de Bellenave, contre Jean Carte de Naves et Frappe de Vic, pour avoir, au mépris de la loi du 28 brumaire, enlevé 30 boisseaux de blé froment dans le grenier de la veuve Boirat, à Saint-Bonnet de Bellenave, sans avoir présenté à la municipalité aucun acquit à caution (26 brumaire an II). — Fol. 1, v. De Claude Cantin, procureur de la commune de Saulzet et Mathieu Beynard, notable et capitaine de la garde nationale de la dite commune, contre Jean Bechonnet, de Gannat, pour avoir enlevé 11 sacs de blé de la commune de Saulzet, sans avoir pris d'acquit à caution (22 frimaire). — Fol. 1, v. De Claude Chambralle et Pierre Dugellé, cabaretiers, habitants de Gannat, contre Edouard

Pobralat d'Ebreuil, réfractaire à la loi qui fixe le maximum du poinçon de vin à 72 l., et qui vend le dit poinçon 100 l. (23 pluviôse). — Fol. 3, r. Bouchard, agent de Vendat, contre Etienne Dérivaud de Vendat, qui détient en dépôt les effets mobiliers du curé Vidal, et s'oppose à leur vente, sous prétexte qu'ils lui appartiennent, alors qu'ils sont à la nation (29 ventôse). — Fol. 3, v. De Claude François Cornil le jeune, juge du tribunal de Cusset, contre Burin, ex-prêtre, pour propos inciviques (29 prairial). — Fol. 5, r. De Marien Basin, cultivateur de Brout, contre Maréchal, ci-devant curé de la dite commune, qui lui aurait dit que la Constitution ne tiendrait pas longtemps, qu'il avait prêté son serment, mais, en faisant des réserves en lui-même, que la « municipalité n'avait pas comprises » (29 prairial). — Fol. 5, r. De Claude-François Cornil le jeune, juge du tribunal de Cusset contre Thonier, ci-devant curé d'Étroussat, pour publication de bans de mariages, longtemps après la promulgation de la loi sur l'Etat-civil, refus de serment, accusé de réception incivique d'un bulletin du département, intelligence avec l'émigré Duglozet, le curé incivique de Rongère, les émigrés Frémont et Marillac (30 prairial). — Fol. 6, v. De Charles Zoppeti, artiste en plâtre, d'Ebreuil, contre Cheffand, ci-devant curé de Mont-sur-Bellenave (Saint-Bonnet - de - Bellenave), qui réunirait chez lui les dimanches et fêtes beaucoup d'habitants de la dite commune, qui ferait l'office d'officier de santé et à ce titre aurait beaucoup d'influence sur l'esprit des dits habitants (3 messidor). — Fol. 7, r. De Pierre Bohat, agent national du district de Gannat, contre le maire de cette commune, qui, au sujet de circulaires sur l'extraction du salpêtre, lui aurait dit que « le Comité de Salut Public était plus despote que le Grand Turc ». « Tu tiens-là, lui aurait répondu Bohat, un propos à te faire guillotiner ». Par la suite le maire prétendit avoir voulu dire que c'était Bohat et non le comité qu'il avait qualifié de despote (4 messidor). — Fol. 7, v. De l'agent national de Gannat sur les propos prêtés au maire de Gannat contre le Comité de Salut Public (4 messidor). — Fol. 7, v. De Jean-Baptiste Seguy, agent du salpêtre du district de Gannat, contre le maire de Gannat qui ne veille pas au bon approvisionnement du marché, n'empêche pas la vente du blé au dessus du maximum, et déclare que

« la Convention a beau faire et beau dire, les marchands de blé seront toujours les maîtres » (21 messidor). — Fol. 10, r. De Jean-Baptiste Audin, vitrier de Gannat, au sujet d'une cocarde blanche et d'un écriteau, attaché, à l'arbre de la liberté, place de l'Egalité et portant : « Vive Boisset, vive Frenet et les honnêtes gens » (4 nivôse an III). — Fol. 10, v. Dénonciation au sujet d'un arbre de la liberté abattu à Gannat, devant le temple de l'Etre Suprême (4 nivôse). — Fol. 11, v. Dénonciation au sujet du même fait (4 nivôse).

L. 843. (Registre.) — In-folio, 10 feuillets, papier.

8 brumaire an II-nivôse an III. — *Comité de Gannat.* Mandats d'arrêt. — Fol. 1, r. Mandat d'arrêt, contre Maréchal, ci-devant curé de Brout, « homme très suspect par la rétractation de son serment qu'il a voulu faire plusieurs fois et par les propos inciviques qu'il tient journellement » (8 brumaire). — Fol. 1, r. Maréchal, ci-devant curé de Brout, est relâché (12 brumaire). — Fol. 1, r. Mandat d'arrêt contre Laplain, maire de Saint-Bonnet-de-Bellenave, frère d'émigré, incivique et aristocrate (10 brumaire). — Fol. 1, r. Mandat d'arrêt contre Antoine Girard d'Étroussat, et Montagnier, sa femme, père et mère d'émigré, infectés d'incivisme et d'aristocratie, dangereux par leur popularité apparente et par l'influence immense qu'ils exercent sur l'opinion des municipalités voisines qu'ils paraissent mouvoir à leur gré (13 brumaire). — Fol. 1, v. Mandat d'amener contre La Chaussée, Laplanche et Camus de Fontenay, dénoncés par le comité de surveillance d'Ebreuil, pour n'avoir pas conduit des grains au marché de cette localité (13 brumaire). — Fol. 2, r. Mandat d'amener contre Debondard, commissaire de l'assemblée primaire du canton d'Escurolles, pour avoir de son autorité privée décerné un mandat d'arrêt contre le maire de Saint-Pont (17 brumaire). — Fol. 2, r. Mandat d'arrestation provisoire contre Debondard, commissaire de l'assemblée primaire du canton d'Escurolles, pour avoir outrepassé ses pouvoirs, et avoir arrêté arbitrairement Granglon de Simard, maire de St-Pont (17 brumaire). — Fol. 2, v. Mandat d'arrêt contre Pierre Gravier, natif d'Ayat (Puy-de-Dôme), et domicilié à Valignat, comme insermenté (29 brumaire). — Fol. 3, r. Mandat d'arrêt contre Lazare Pègue, de Bellenave, comme ennemi de la Révolution (8 brumaire). — Fol. 3, r. Mandat d'arrêt contre Darrier,

comme prêtre insermenté et non marié (23 brumaire). — Fol. 3, r. Mandat d'arrêt contre Antoine Collin, notaire à Gannat, comme homme suspect et agent de Fontange, émigré (s. d. brumaire ?). — Fol. 3, r. Mandat d'arrêt contre les trois filles Secrétaire de Neufville, d'Ussel, sœurs d'émigré, fort aristocrates, et qui, malgré l'arrestation de leurs père et mère, manifestent toujours des opinions contraires à la Révolution (6 frimaire). — Fol. 3, v. Mandat d'arrêt contre Reuchon, ci-devant chanoine de Billom, Pourcain Hervier et Jean Fondrat, prévenus, le premier d'être l'agent de l'émigré de Bonnal, et les deux autres d'avoir des projets fanatiques tendant à rétablir la superstition (20 frimaire). — Fol. 3, v. Mandat d'arrêt contre Rouganne, dit Prinsat, d'Escurolles, comme annonçant un patriotisme qui n'était point dans son cœur et comme ayant eu des conciliabules fréquents avec des ennemis de la Révolution dans la maison à Cusset des frères Dupont, aristocrates, ainsi qu'il est prouvé par des dépositions et déclarations faites au comité révolutionnaire de Cusset (s.d. frimaire ou pluviôse). — Fol. 4, r. Rouganne, dit Prinsat, sera conduit à la maison de réclusion de Moulins (29 pluviôse). — Fol. 4, v. Mandat d'arrêt contre Antoine Tournay, curé de Barberier, comme prévenu d'avoir entretenu le fanatisme dans sa paroisse (27 pluviôse). — Fol. 5, r. Mandat d'arrêt contre Barthélemy, ci-devant agent de la commune de Gannat, pour incivisme et propos contre-révolutionnaires (27 pluviôse). — Fol. 5, r. Mandat d'arrêt contre Antoine Reuchon, prêtre, prévenu d'être l'agent de l'émigré Bonnal, et Antoine Tournay, ci-devant curé de Barberier (27 pluviôse). — Fol. 5, v. Mandat d'amener contre Jacques Fougerolle, agent de feu Chevarrier, comme soupçonné d'avoir participé à des soustractions d'effets mobiliers, qu'on annonce avoir été faites au domicile du dit Chevarrier (15 ventôse). — Fol. 5, v. Mandat d'arrêt contre Charrier, de Vesse, prévenu d'avoir eu connaissance de projets contre-révolutionnaires et d'y avoir participé (21 ventôse). — Fol. 5, v. Mandat d'arrêt contre Chassaing, prêtre, du Mayet-d'Ecole, prévenu de fanatisme, d'incivisme et d'aristocratie (7 germinal). — Fol. 6, r. Mandat d'arrêt contre Emeline, femme de Debard aîné, émigré, prévenue de correspondance avec des émigrés (28 germinal). — Fol. 6, v. Emeline, femme de Debard aîné, émigré, sera con-

duite en la maison de réclusion de Billom (Puy-de-Dôme) (17 et 18 floréal). — Fol. 7, r. Mandat d'amener contre Burin, ci-devant prêtre, d'Etroussat, pour propos contre-révolutionnaires et fanatiques (29 prairial). — Fol. 7, r. Mandat d'arrêt contre Burin (29 prairial). — Fol. 7, v. Mandat d'arrêt contre Bougarel, ex-prêtre, de Gannat, prévenu d'avoir en sa qualité d'administrateur de l'hospice de cette ville, développé le fanatisme dans cette maison (5 messidor). — Fol. 7, v. Mandat d'arrêt contre Gabriel Frenaye, maire de Gannat, pour propos contre-révolutionnaires (30 messidor). — Fol. 8, r. Gabriel Frenaye, maire de Gannat, prévenu d'exciter de la maison d'arrêt de Gannat le peuple à un soulèvement et de chercher à troubler les séances de la société populaire, sera transféré à Moulins (30 messidor). — Fol. 8, r. Mandat d'arrêt contre la veuve Lalan, de Gannat, prévenue de s'être introduite dans la salle de la société populaire de cette ville, et d'avoir excité un tumulte affreux, en appuyant de ses gestes et de ses cris la demande tumultueusement faite par plusieurs femmes égarées par elle sans doute pour obtenir la liberté de Frenaye, maire de Gannat (s. d. messidor). — Fol. 8, v. Mandat d'arrêt contre Luc Sibus, propriétaire, de Bayet, prévenu d'avoir excité au découragement les défenseurs de la patrie, et de s'être apitoyé sur le sort des prêtres déportés (2 thermidor). — Fol. 8, v. Mandat d'arrêt contre la veuve Dubreuil, pour mesure de sûreté générale (7 vendémiaire an III). — Fol. 9, r. Mandat d'arrêt contre Claude et Pierre Beaulieu, de Gannat, prévenus d'avoir aidé Bouchard fils, à renverser l'arbre de la liberté planté au devant de la porte du Temple (8 nivôse). — Fol. 10, r. Mandat d'arrêt contre Gilbert Bouchard, fils, officier de santé, de Gannat, prévenu d'avoir abattu un arbre de liberté, à Gannat, planté devant le temple (9 nivôse). — Fol. 10, v. Mandat d'arrêt contre Jean-François Laplanche, de Gannat, prévenu d'avoir aidé à l'abattement de l'arbre de la liberté, planté devant le temple (9 nivôse).

L. 844. (Registre.) — In-folio, 133 feuillets, papier.

1^{er} brumaire an II-18 frimaire an III. — Coté et paraphé par Antoine Coinchon, président du comité de surveillance de Montmaraud. — *Comité de Montmaraud*. Délibérations et arrêtés. — Fol. 1, r. Séance tenue par Gilbert-François Gaulmin, Antoine Bazin, Alexandre Hen-

nequin, Gabriel-Gilbert Desmanèche, Gilbert Boutin, Paul Roudelle, Antoine Coinchon, Alexandre-Joseph Riquet, Denis Aubouer et Gilbert Bouthonier, nommés par les citoyens de Montmaraud, pour composer le comité de surveillance du district de Montmaraud, dans l'assemblée tenue le 30 vendémiaire an II, en l'église de Montmaraud, sous la présidence de Grimaud et Grivaud, membres du comité central de surveillance du département de l'Allier. Le comité décide la mise en arrestation de Bressolles, de Hyds, ci-devant noble, maréchal de camp, et compris comme « égoïste » dans la liste arrêtée par l'ancien comité de surveillance et le directoire du district. Antoine Coinchon est nommé président du comité et Gabriel-Gilbert Démanèche, secrétaire, qui pourra s'adjoindre un ou deux commis. Gilbert Michelon aîné, ex-député constituant de Montmaraud, est nommé receveur de la caisse de bienfaisance du comité, au traitement de 1.200 l. (1^{er} brumaire an II). — Fol. 2, r. Vu l'impossibilité de pouvoir loger à la maison d'arrêt de Montmaraud tous les suspects arrêtés, la municipalité de Montmaraud ne voulant par ailleurs prendre aucune responsabilité, le comité arrête que Chambaud et sa sœur, François et Jean Rollat, Brossard, sa femme et sa famille, la veuve Gaulmin de la Goutte, Bressolles, d'Hyds, les deux filles La Roche de la Motte, Mechatin, seront conduits à la maison d'arrêt de Moulins (2 brumaire). — Fol. 2, v. Gaulmin, médecin, et Demanèche, secrétaire du district, sont nommés commissaires du comité auprès du comité central de surveillance du département (2 brumaire). — Fol. 3, r. Délibération relative à l'arrestation faite par les officiers municipaux de Louroux-de-Bouble, dans la nuit du 26 au 27 vendémiaire, vers minuit, d'une voiture, conduite par deux bouviers. Les dits officiers municipaux craignaient que cette voiture conduite par les bouviers transportât du blé, qui pouvait être nécessaire dans leur commune. Après examen, ils virent que cette voiture ne contenait que des matelas et des draps, renfermés dans des bauges (2 brumaire). — Fol. 5, r. Enquête sur le civisme de Dumontet, chirurgien, de la commune de Treban, qui demande à quitter la maison d'arrêt de Montmaraud et à être remis en liberté (2 brumaire). — Fol. 5, r. Jean Rollat, un certificat de la commune de Vernusse attestant que Rollat a toujours vécu en bon républi-

cain et donné des preuves non équivoques de son civisme, est autorisé à demeurer dans son habitation de Vernusse, sous la surveillance des officiers municipaux (10 brumaire). — Fol. 5, v. Jersailon, ayant constamment manifesté son attachement à la Révolution, demeure libre de vaquer à ses affaires et à celles de la municipalité dont il est membre, mais attendu qu'il a deux frères émigrés, il lui sera défendu de sortir des limites du district, sans l'autorisation du comité de surveillance (11 brumaire). — Fol. 7, r. Le comité délègue Alexandre Hennequin et Gabriel-Gilbert Demanèche pour assister à la fête civique, qui aura lieu à Villefranche, en mémoire des défenseurs de la patrie, morts pour la cause de la liberté, et pour surveiller cette fête qui pourrait être troublée (12 brumaire). — Fol. 8, r. Le comité arrête que Michelon, receveur de la caisse de bienfaisance du district, est déchargé de toute responsabilité, relativement aux assignats faux (12 brumaire). — Fol. 8, v. Enquête sur le cas de Gilbert-Nicolas, de Chavenon, qui aurait dans sa cave 80 livres de beurre qu'il ne voulait vendre, à moins de 15 s. la livre, prix supérieur à la taxe établie dans le district. Un délégué du comité se rendra à Chavenon, et dans le cas où il se trouverait chez lui plus de 30 livres de beurre, il serait accusé d'accaparement (15 brumaire). — Fol. 9, r. Jourdioux, curé de Neuville, ayant été arrêté sur un mandat du juge de paix de Villefranche, Hennequin se rendra au domicile de Jourdioux, pour faire l'inventaire de ses meubles et de ses papiers (16 brumaire). — Fol. 11, v. Le comité est d'avis que Dumontet, chirurgien, de Treban, qui a toujours montré le civisme le plus pur, attesté par toutes les communes du canton, qui a rendu les plus grands services, comme officier de santé, et qui a été faussement dénoncé par Bournichon, maire de Treban, soit remis en liberté (22 brumaire). — Fol. 12, v. Le comité est d'avis que Bressolles, d'Hyds, arrêté uniquement à cause de sa qualité d'ex-noble, soit remis en liberté. Le comité arrête en outre qu'il sera fait défense au maire et officiers municipaux d'Hyds, de se qualifier de membres du comité de surveillance, comme ils l'ont fait dans leur adresse en faveur de Bressolles, car il ne peut être établi de comité de surveillance que dans des chefs-lieux de département et de district, et qu'ils ont, de par les décrets de la Convention la police dans l'étendue de leur commune et sont

tendus de dénoncer au comité de surveillance toutes les malversations et délits qui s'y commettent (22 brumaire). — Fol. 13, r. Demanèche et Bazin sont chargés de se rendre dans les cantons du district, pour s'occuper de l'établissement d'une société populaire dans chacun d'eux (22 brumaire). — Fol. 13, v. Courtais et sa femme, étant détenus à Montluçon, comme suspects, Paul Rondel se transportera à Doyet, pour poser les scellés sur les meubles et effets du dit Courtais (23 brumaire). — Fol. 15, v. Le comité est d'avis que François-Marie Rollat, détenu en la maison d'arrêt de Moulins, soit remis en liberté, mais tenu d'habiter à Montmaraud, sous la surveillance des officiers municipaux (3 frimaire). — Fol. 16, r. Le comité, vu la pétition du Conseil général de Noyant pour obtenir l'élargissement de Brossard et de sa famille, est d'avis que les susdits, qui n'ont fait aucune preuve d'incivisme, durant leur séjour à Noyant, soient mis en liberté, à condition néanmoins de rester à Montmaraud, sous la surveillance de la municipalité (3 frimaire). — Fol. 16, v. Le comité de surveillance de Saint-Pourçain, qui est du ressort du district de Gannat, a apposé des scellés chez la femme Carlet, à Louchy, qui est du ressort du district de Montmaraud, parce qu'elle était en état d'arrestation. Il y a là une incorrection et le comité de Saint-Pourçain n'aurait pu agir ainsi qu'avec l'autorisation du comité central du département. Hennequin se rendra à Louchy, pour briser les scellés ainsi établis, et en installer de nouveaux. Il ira également au Mas, commune du Theil, pour apposer les scellés sur les meubles et effets de Farjonel, mis en état d'arrestation (3 frimaire). — Fol. 17, r. Arrestation de Jean-Baptiste Clostre, qui avait vendu du poisson au-dessus de la taxe (4 frimaire). — Fol. 18, r. Réduction de diverses taxes révolutionnaires (4 frimaire). — Fol. 19, r. Vu la rareté du sel, du sucre, de l'huile, du savon et de la chandelle, des recherches de ces denrées seront faites chez les débitants et chez les particuliers (12 frimaire). — Fol. 20, r. Le comité alloue à la société populaire de Montmaraud, pour les frais de premier établissement, 2.400 l. à prendre sur la caisse de bienfaisance du comité et sur les taxes révolutionnaires (13 frimaire). — Fol. 21, r. Grimaud ayant écrit à Thonier pour lui dire que le district et le comité de Montmaraud sont beaucoup trop mous à l'égard des suspects,

qu'il est honteux que le comité ait demandé l'élargissement d'un père qui a fait émigrer deux de ses enfants, qu'il n'ait pas mis en état d'arrestation des gardes du ci-devant roi, parce que c'étaient des compagnons de jeu et de bouteille de certains membres du comité, Démanèche et Bazin iront au comité central demander à Grimaud de s'expliquer sur une pareille inculpation. D'autre part, les membres du comité, accusés par Grimaud, devront se justifier (16 frimaire). — Fol. 22, r. Une lettre adressée au comité signale que De Champ de Blot, du district de Montaigu, et De Champ de Larzat, du district de Montmaraud, correspondent. Ils sont parents, le premier a deux fils émigrés, le second était colonel du régiment de l'Isle Bourbon, et a abandonné son régiment. Ils habitent tous deux des châteaux retirés au milieu des bois, de Blot est un fou, de Larzat est très rusé, très fin et très adroit. On se demande pourquoi tous ces émissaires qui vont et viennent la nuit, toujours la nuit. Le comité central du département demande des explications. Hennequin se rendra à Chirat-l'Eglise, à Larzat, où habite le dit De Champ de Larzat, pour enquêter, et aussi partout où il le faudra dans le district, pour enquêter sur l'objet de la susdite lettre (19 frimaire). — Fol. 22, v. Pour se conformer aux articles 8 et 9 du décret du 14 frimaire, Thonier, administrateur du directoire du district de Montmaraud et membre du comité de surveillance de ce district, donne sa démission de membre du comité (23 frimaire). — Fol. 23, r. Démanèche, secrétaire du district, membre du comité, donne sa démission de membre du comité (24 frimaire). — Fol. 23, v. Démission de ses fonctions de membre du comité de Bazin, officier municipal de Montmaraud (26 frimaire). — Fol. 23, v. On rendra à Gilbert Bressoles, qui le réclame, son brevet de maréchal de camp (26 frimaire). — Fol. 24, r. Le comité est d'avis que Cantin, détenu à la maison d'arrêt de Montmaraud, qui a toujours donné des preuves d'un parfait civisme, doit être remis en liberté (27 frimaire). — Fol. 25, v. Boutin est envoyé à Murat, pour enquêter sur une affaire d'accaparement de beurre, et de retour déclare n'avoir rien découvert de suspect (28 frimaire). — Fol. 26, v. Un des membres du comité, s'étant rendu, sur une dénonciation anonyme, à Chirat, pour enquêter sur le cas de Deschamp de Larzat, soupçonné de « cor-

respondance nocturne », déclare n'avoir rien trouvé de suspect, mais comme de Larzat, décoré de la Croix de Saint-Louis a refusé de la déposer, en disant « qu'il l'avait vendue à un juif, en passant à Paris », il devra dans les 24 heures se rendre à Montmaraud où il restera sous la surveillance de la municipalité (29 frimaire). — Fol. 28, r. Gaulmin est nommé président, et Hennequin secrétaire (5 nivôse). — Fol. 30, r. Arrêté du représentant du peuple dans la Nièvre, le Cher et l'Allier, repoussant la pétition à la Convention de Demercière, de Noyant, taxé par le comité à 15.000 l. réduite, ensuite à 6.000 demandant la suppression de toute taxe, vu son civisme et la médiocrité de sa fortune, étant donné que ce dit Demercière, a une fortune de 90.000 l., ou au moins de son propre aveu de 60.000 l. (23 nivôse). — Fol. 31, r. Copie de l'arrêté de Noël Pointe, représentant du peuple dans le Cher, la Nièvre, et l'Allier, en date du 21 nivôse, au sujet de la distribution des secours aux indigents (26 nivôse). — Fol. 32, r. Roudelle est nommé président et Aubouère, secrétaire (26 nivôse). — Fol. 33, r. Mise en état d'arrestation de Fort, curé des Deux-Chaises, Mouix vicaire du Theil, et Roland, curé de Tortezeais, considérés comme inciviques et suspects (29 nivôse). — Fol. 36, r. Mandat d'arrêt contre Gilbert Thévenin, marchand, demeurant à Beaume, faisant un commerce considérable de bœufs, en achetant de grande quantité, et en expédiant des quantités semblant suspectes (5 pluviôse). — Fol. 36, r. Bressoles, d'Hyds, se présente devant le comité, porteur d'un passeport à lui délivré par les officiers municipaux de Moulins, et portant sa mise en liberté (6 pluviôse). — Fol. 36, v. Délibération au sujet de l'établissement de sociétés populaires dans chaque canton du district (6 pluviôse). — Fol. 37, r. Mainlevée du sequestre sur les biens de Pierre Martinet, journalier, de Deneuille, qui n'a point émigré et n'a même jamais quitté sa commune (9 pluviôse). — Fol. 38, v. Vu la pétition faite par Bonnefoy tendant à la suppression de la taxe révolutionnaire que lui a imposée le comité, considérant que le pétitionnaire a versé dans la caisse du district de Montluçon 1.500 l., qu'il a pareillement et volontairement versé dans celle de Moulins 2.500 l., qu'il a aussi volontairement donné à la commune de Boussac 6 couverts d'argent, pour être déposés dans la caisse de bienfaisance, et enfin dans la caisse de Montmaraud

2.500 l., considérant aussi que Montluçon est le lieu de sa résidence et qu'il ne pouvait valablement être taxé dans les deux endroits, le comité décharge Bonnefoy de toute taxe révolutionnaire dans le district de Montmaraud (12 pluviôse). — Fol. 38, v. Rapport de Démanèche sur la conduite de Mouix, vicaire du Theil, Fort, ci-devant curé de Deux-Chaises, et Rolland, ci-devant curé de Tortezaïs, détenus en la maison d'arrêt de Montmaraud. Mouix se serait permis de dire que « les décrets étaient des babioles ». Pour Fort, les jeunes de la réquisition allaient prendre le mot d'ordre chez lui. Enfin Roland a bien prêté serment, mais avec sa profession de foi. Il est donc nul (13 pluviôse). — Fol. 40, r. Hennequin est nommé président et Boutin secrétaire (15 pluviôse). — Fol. 40, v. Arrêté de Vernerey, représentant du peuple dans la Creuse et dans l'Allier, portant mise en liberté de Roland, ci-devant curé de Tortezaïs, et main-levée du séquestre sur ses biens (16 pluviôse). — Fol. 41, r. Epuration du comité, qui conformément à l'arrêté du représentant du peuple, en date du 17 pluviôse, sera composé de Gaulmin, Coinchon, Hennequin, Boutin, Riquet, Aubouère, Camus de Bourges, Roudelle, Tourret, Chamoizeur et Chacaton (18 pluviôse). — Fol. 42, r. Mise en liberté de Thomas, ci-devant curé d'Aude, a la charge de se retirer à Montmaraud, sous la surveillance du comité (21 pluviôse). — Fol. 45, v. Le comité nomme des délégués, pour visiter certains moulins situés à la limite du district de Montluçon, où des meuniers auraient accumulé des grains de toute espèce (29 pluviôse). — Fol. 46, r. Thomas, ci-devant curé d'Aude, est remis en liberté, à la charge de demeurer à Montluçon, sous la surveillance du comité révolutionnaire (1^{er} ventôse). — Fol. 47, r. Coinchon est nommé président (1^{er} ventôse). — Fol. 47, r. Déposition au sujet du civisme ou incivisme de Mouix ci-devant vicaire du Theil, et de Serre ci-devant curé de Deux-Chaises (2 ventôse). — Fol. 48, r. La recherche des grains accaparés dans les moulins, situés à la limite du district de Montluçon, ayant donné les plus heureux résultats, semblable enquête est ordonnée à la limite des districts de Cérilly et de Montaigu (3 ventôse). — Fol. 50, r. Des troubles s'étant élevés dans le canton de Saint-Hilaire, dans le sein de la société populaire, où une faction dirigée par Maréchal, charbonnier à la forge de Messarges,

et Montenat, juge de paix de Morgon, ci-devant Saint-Hilaire, avait porté à la présidence le dit Montenat, Desmanèche, Tavernier et Bazin, qui ont organisé la dite société populaire, se rendront à Morgon, pour rétablir le calme, redonner la présidence à Jutier, illégalement destitué, et enquêter sur les troubles (9 ventôse). — Fol. 52, v. Le district de Montmaraud étant menacé de famine, par suite de l'enlèvement nocturne des grains qui sont transportés dans les districts de Montaigu et de Montluçon, et qui sont achetés au-dessus du maximum, la garde nationale sera tenue de désigner six gardes pour exercer une stricte surveillance, qui seront rétribués sur les fonds du comité (15 ventôse). — Fol. 55, r. Délibération sur un vol de fer à la forge de Charenton (18 ventôse). — Fol. 56, r. Dénonciation de Pierre Rapin, agent national de la commune de Doyet, contre Jean Sardoux, maire de cette commune, qui aurait conservé des sommes allouées par le comité aux indigents de Doyet, et aurait transporté sans autorisation, après le recensement des grains dans ce district, 2 setiers de blé seigle en celui de Montluçon, pour les échanger contre du vin (21 ventôse). — Fol. 57, v. Mandat d'amener contre Jean Sardoux, maire de Doyet (21 ventôse). — Fol. 58, r. Vu la plainte de la commune de Louroux-de-Bouble portant que celle de Vernusse s'est refusée à pourvoir à la réquisition ordonnée sur elle par le directoire du district, le 1^{er} ventôse, de 108 boisseaux de grains, Chervin, maire de Vernusse sera amené devant le comité (22 ventôse). — Fol. 58, v. Chervin, maire de Vernusse, s'est présenté devant le comité, volontairement, et a expliqué le retard qu'il avait mis à satisfaire à la réquisition des grains que sa commune devrait fournir à celle de Louroux-de-Bouble, par sa présence dans le district de Montluçon, pour recenser les grains, en qualité de commissaire du district de Montmaraud (23 ventôse). — Fol. 59, v. Camus est nommé président, et Hennequin, secrétaire (24 ventôse). — Fol. 61, r. Réquisitions et dénonciations au sujet des troubles qui se sont produits à la Société populaire de Morgon (ci-devant Saint-Hilaire), sous l'impulsion de Maréchal, charbonnier à la forge de Messarges et de Montenat, juge de paix (28 ventôse). — Fol. 70, r. Mandat d'amener contre le maire et les officiers municipaux de Target qui se sont refusés à exécuter une réqui-

sition de grains faite sur leur commune par le directoire du district pour la commune de Bransat (5 germinal). — Fol. 70, v. Délibération au sujet de la pénurie de grains dans la commune du Montet (7 germinal). — Fol. 71, r. Nouvelles dénonciations au sujet des troubles survenus à la société populaire de Morgon (ci-devant Saint-Hilaire), sous l'impulsion de Maréchal, charbonnier à la forêt de Messarges, et de Montenat, juge de paix (7 germinal). — Fol. 78, r. Interrogatoire de Jean-Baptiste Montenat, juge de paix du canton de Morgon (ci-devant Saint-Hilaire), au sujet des troubles qu'il aurait provoqués à la société populaire du dit Morgon (12 germinal). — Fol. 83, v. Mandat d'arrêt contre Montenat, juge de paix du canton de Saint-Hilaire (12 germinal). — Fol. 84, v. Arrêté de Vernerey, représentant du peuple dans la Creuse et dans l'Allier, portant que les frais indispensablement nécessaires du comité seront prélevés sur les taxes révolutionnaires (15 germinal). — Fol. 86, v. Nomination de Joseph Daubertais, comme membre du comité, à la place de Coinchon, devenu juge au tribunal du district (17 germinal). — Fol. 90, r. Gaulmin est nommé président, et Daubertais, secrétaire (4 floréal). — Fol. 95 v. La veuve Tourret, fille de Coinchon, ancien président du comité, détenue en la maison de réclusion de Moulins, sera relâchée et placée sous la surveillance de la municipalité de Montmaraud (14 floréal). — Fol. 96, r. Mise en liberté de François-Marie Rollat, qui devra résider à Montmaraud, sous la surveillance de la municipalité de cette commune (14 floréal). — Fol. 97, r. Arrêté de Vernerey, représentant du peuple dans la Creuse et l'Allier, portant que Serre et Mouix, prêtres, seront mis en liberté, à charge de demeurer dans leur lieu de naissance, sous la surveillance des autorités constituées (15 floréal). — Fol. 97, v. Arrêté de Vernerey, représentant du peuple dans la Creuse et dans l'Allier, portant que la veuve Tourret, fille de Coinchon, juge au tribunal du district, qui n'a été arrêtée que par mesure de sûreté générale, sera remise en liberté et renvoyée à Montmaraud, chez son père (25 floréal). — Fol. 98, r. Le comité est d'avis que Françoise et Anne La Roche, considérées comme suspectes, à cause de leur rétractation de serment, devraient être libérées et renvoyées à Montmaraud, d'où elle ne sont sorties que sur les ordres de Grimaud, se disant délégué de

Fouché (28 floréal). — Fol. 98, v. Le comité est d'avis que la veuve Françoise Gaulmin La Goute ne doit pas être mise en liberté (1^{er} prairial). — Fol. 99, r. Daubertais est nommé président et Aubouère, secrétaire (4 prairial). — Fol. 99, v. Vu la médiocre fortune de François-Marie Rollat, les dons civiques qu'il a faits, notamment en argenterie, sa faible santé, le comité est d'avis qu'on lui remette le reste de sa taxe révolutionnaire et qu'il soit mis en liberté, pour aller se retirer à Vernusse, lieu de son domicile, sous la surveillance de la municipalité (5 prairial). — Fol. 99, v. Les administrateurs du directoire du district refusent le compte des taxes révolutionnaires que leur a fourni le comité, sous prétexte qu'il est irrégulier, parce que non approuvé, parce qu'il est rendu au nom du caissier du comité, qu'ils ne connaissent pas, parce qu'en fait il n'est point imprimé, ni affiché en placard. Ils demandent, en outre, une somme de 6.000 l., sauf à l'augmenter par la suite, avec invitation de la faire verser dans la caisse du district, pour être employée en ateliers de secours. Le comité déclare que le compte ne doit point être frappé de nullité, attendu qu'il est arrêté et signé de tous les membres du comité. S'il est rendu au nom du caissier, c'est pour satisfaire à la loi du 16 frimaire. Le comité n'a pas cru devoir livrer à l'impression le compte, sans qu'il ait été reçu par l'administration. Au surplus, l'impression entraînerait de trop gros frais. Le comité, n'ayant à sa disposition aucun commis, a été forcé d'inviter le caissier, dont les talents et la probité sont connus, à rédiger le compte, ce qui devrait mériter de la part des administrateurs des éloges et non une critique. D'autre part, les membres des comités révolutionnaires ne sont point tenus aux formalités d'usage en reddition de compte judiciaire. Le compte ne peut être censuré que dans son préambule. Il en résulte que c'est une pure chicane de la part des administrateurs, qui cherchent journellement à entraver les opérations du comité, qui visent uniquement le maintien du salut public. Des commissaires députés par la société populaire de Montmaraud réclament au comité 200 l. pour les frais d'impression du procès-verbal de la séance de la dite société à laquelle a assisté le représentant du peuple Noël Pointe, à prendre sur la caisse révolutionnaire. Or celle-ci n'est pas à la disposition du comité, depuis la loi du 16 frimaire, qui en a ordonné le versement dans la caisse du receveur

du district. Gaulmin et Hennequin se rendront auprès de Vernerey, représentant du peuple, pour lui exposer toutes les difficultés que le comité éprouve ainsi continuellement, tant de la part des administrateurs du district, que de la société populaire de Montmaraud (5 prairial). — Fol. 100, v. Le comité demandera à Vernerey, représentant du peuple, de décider de faire verser les fonds des taxes révolutionnaires et de la caisse philanthropique dans la caisse du receveur du district, qui touchera à cet effet une indemnité de 1.200 l. (8 prairial). — Fol. 101, r. Le comité est d'avis que François-Marie Rollat, qui a donné toute son argenterie, soit dispensé de payer le reste dû de la taxe de 1.500 l. qui a été faite sur lui et dont il n'a pu payer que le quart (9 prairial). — Fol. 102, v. La veuve Brossard, dont le mari avait été condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Commune affranchie (Lyon), et ses cinq enfants, demandent leur mise en liberté. Vu le parfait civisme dont a fait preuve la pétitionnaire, le comité est d'avis que sa demande est recevable (11 prairial). — Fol. 103, v. Daubertais, ayant été nommé juge au tribunal du district, donne sa démission de président du comité, Hennequin est nommé à sa place (12 prairial). — Fol. 104, r. François Gaulmin, membre du comité, instruit qu'il avait été pris par ce comité un arrêté dérogatoire à celui de Vernerey, représentant du peuple, dans la Creuse et l'Allier, au sujet de la commutation de la détention de la veuve Tourret, déclare n'avoir pris aucune part au dit arrêté et proteste contre ses dispositions (26 prairial). — Fol. 104, v. Gilbert Boutin et Denis Aubouère, membres du comité révolutionnaire de Montmaraud, protestent contre l'arrêté du comité dérogatoire à celui de Vernerey, représentant du peuple dans l'Allier et la Creuse, au sujet de la commutation de la détention de la veuve Tourret (29 prairial). — Fol. 104, v. Vernerey, représentant du peuple, ayant pris un arrêté autorisant la veuve Tourret, détenue en la maison de réclusion de Moulins pour contre-révolution, à se retirer à Montmaraud, sous la surveillance de la municipalité, et le comité ayant pris un autre arrêté autorisant la dite veuve Tourret à se retirer chez son père, Coinchon, juge au tribunal du district de Montmaraud, Rondelle, membre du comité, proteste contre ce dernier arrêté, dérogatoire à celui du représentant du peuple (1^{er} messidor). — Fol. 105,

r. Chacaton est nommé président et Boutin secrétaire (11 messidor). — Fol. 105, v. Enquête prescrite sur le cas de Labbaye, officier de santé, qui aurait déclaré publiquement que les assemblées populaires ne se tiendraient plus dans les églises, que celles-ci devaient être réservées au culte (29 messidor). — Fol. 107, v. Dépositions au sujet des propos prêtés à Labbaye, officier de santé (6 thermidor). — Fol. 111, r. Mandat d'arrêt contre Papon, contre-révolutionnaire (14 thermidor). — Fol. 111, v. Le comité ordonne une perquisition chez les filles Chaumejean, soupçonnées de correspondance et d'intelligence avec Papon, contre-révolutionnaire (14 thermidor). — Fol. 113, r. Camus est nommé président et Rondelle secrétaire (18 thermidor). — Fol. 115, v. Gaulmin est nommé président et Riquet secrétaire (5 fructidor). — Fol. 117, v. Tableau des réductions accordées pour les taxes révolutionnaires (21 fructidor). — Fol. 119, v. Hennequin est nommé président et Aubouère secrétaire (23 fructidor). — Fol. 124, v. Chacaton est nommé président et Rondelle secrétaire (9 vendémiaire an III). — Fol. 125, v. Mise en liberté sans conditions de la veuve Tourret, fille de Coinchon, juge au tribunal du district (26 vendémiaire). — Fol. 126, r. Etat approximatif des dépenses annuelles du comité : indemnités de 12 membres, à raison de 5 l. par jour : 21.600 l. ; indemnités « pour les cinq sans-culottes, en supposant qu'elles doivent être comprises », 300 l. ; frais de bureau : 1.200 l. ; un commis : 600 l. N'est pas compris : le loyer de la maison où se tiennent les séances, car l'hospitalité a été offerte jusqu'ici au comité, chez lui, par Coinchon, juge au tribunal du district, et les frais pour mesures révolutionnaires, très variables (6 brumaire). — Fol. 126, v. Gaulmin est nommé président et Camus secrétaire (11 brumaire). — Fol. 126, v. Le comité refuse de viser le certificat de civisme de Musset, maître de poste, tant qu'il ne se sera pas justifié d'un jugement portant peine « afflictive » contre lui (14 brumaire). — Fol. 127, r. Protestation de Denis Aubouère, membre du comité, contre la décision du dit comité au sujet de Musset, maître de poste (14 brumaire). — Fol. 127, r. Camus, membre du bureau de conciliation près le tribunal du district, donne sa démission de membre du comité (15 brumaire). — Fol. 127, r. Le comité est d'avis qu'Anne et Françoise de la Roche, Méchatin et La Goute, soient mis en liberté (19 brumaire).

— Fol. 128, v. Hennequin est nommé président et Boutin secrétaire (5 frimaire). — Fol. 129, r. Installation des nouveaux membres du comité nommés en exécution de la loi du 7 fructidor concernant l'organisation des comités révolutionnaires, par arrêté de Boisset, représentant du peuple, du 10 frimaire : Grégoire Mercier, Gilbert Coste, Jacques Lamoucet, Marien-Gilbert Michelon, Gabriel Daubertais, Jean-Baptiste Camus, Pierre Gardien, Gabriel Rouderon, Jacques-Pierre Thonier, Etienne Dechet (17 frimaire). — Fol. 130, v. Inventaire fait contradictoirement entre les membres de l'ancien comité et ceux du nouveau, des papiers du comité (18 frimaire).

L. 845. (Registre.) — In-folio, 34 feuillets, papier.

17 frimaire - 8 ventôse an III. — Coté et paraphé par Claude Gardien, président du tribunal du district de Montmaraud. — *Comité de Montmaraud.* — Fol. 1, r. Camus est nommé président et Amable Ferrier secrétaire (17 frimaire). — Fol. 4, r. Gilbert Coste est nommé commissaire pour se rendre avec l'agent national du district en tournée pour se rendre compte de l'esprit du public et de l'état des subsistances (29 frimaire). — Fol. 5, r. Le comité, composé de Camus, président, Grégoire Mercier, Gilbert Coste, Jacques Laurencet, Marien-Gilbert Michelon, Pierre Gardien, Gabriel Rouderon, Etienne Déchet et Amable Ferrier, nomme Grégoire Mercier comme caissier et lui remet un mandat de 300 l. sur le receveur du district (29 frimaire). — Fol. 5, v. Gardien est nommé président et Rouderon secrétaire (1^{er} nivôse). — Fol. 7, r. Installation de Pierre Mathieu comme membre du comité (13 nivôse). — Fol. 7, v. Jean-Pierre Mathieu accompagnera l'agent national dans sa tournée, afin de se rendre compte de l'esprit public dans le district (13 nivôse). — Fol. 8, r. Michelon est nommé président et Dechet secrétaire (17 nivôse). — Fol. 8, v. L'agent national dénonce au comité Boulicaud, de Beaune, qui criait sur la place publique : « Vive le Roi, vive la Reine » (18 nivôse). — Fol. 8, v. Déposition au sujet de la dénonciation contre Boulicaud, de Beaune, suspect d'avoir poussé des cris séditieux (20-21 nivôse). — Fol. 14, r. Interrogatoire de Boulicaud, de Beaune, suspect d'avoir poussé des cris séditieux (22 nivôse). — Fol. 18, v. Compte des recettes et des dépenses du comité rendu à l'agent national du district

(30 nivôse). — Fol. 22, r. Jean-Pierre Mathieu est nommé président et Mercier secrétaire (5 pluviôse). — Fol. 25, v. Jean-Pierre Mathieu et Jean-Baptiste Camus demanderont à l'administration du district l'autorisation de disposer des fonds et effets déposés dans la caisse philanthropique, pour effectuer des achats de grains (8 pluviôse). — Fol. 25, v. Mandat d'amener contre Claude Gorse, Pierre Gorse, Jean Tauveron, Boirat, la femme de Gilbert Tauveron, la fille de la veuve Gouvernaire, Coquille, ci-devant employé à la Gabelle, la domestique de Jean Laronde, la fille de Louis Raynaud, dit Scipion et le fils de François Diat (8 pluviôse). — Fol. 26, v. Interrogatoire de Claude Gorse, Pierre Gorse, etc..., qui sont reconnus coupables d'avoir forcé Louis Martinet, de la commune de Deux-Chaises, à leur délivrer du blé (9 et 10 pluviôse). — Fol. 38, v. Vu la pétition d'Anne Moraux portant demande d'expédition des pièces qui pourraient se trouver à la charge ou à la décharge d'Amable Moraux, ci-devant curé de Murat, le comité certifie n'avoir rien trouvé dans ces pièces qui soit suspect (16 pluviôse). — Fol. 39, v. Gabriel Daubertais est nommé président et Gilbert Coste secrétaire (19 pluviôse). — Fol. 40, r. Délibération au sujet du refus de Gilbert Martet, fermier de la commune de La Feline, d'obéir à une réquisition de bœufs (24 pluviôse). — Fol. 43, r. Rouderon est nommé président et Amable Ferrier secrétaire (3 ventôse). — Fol. 48, v. Remise entre les mains du receveur du district du contenu de la caisse philanthropique (27 ventôse). — Fol. 51, r. Le comité demande à l'administration du district 116 l. pour compléter les 300 l. qu'il avait reçues le 29 frimaire, leurs dépenses s'étant élevées à 416 l. (30 ventôse). — Fol. 51, r. Compte rendu à l'agent national du district, par le comité, des recettes et dépenses (30 ventôse). — Fol. 52, r. Vu l'arrêté du directoire du district, du 29 ventôse, relatif à la suppression des comités de surveillance, Claude Gardien, membre du conseil général de Montmaraud, est chargé de faire l'inventaire des papiers du comité, en présence de Camus, l'un des membres du dit comité (30 ventôse). — Fol. 52, r. Inventaire des papiers du comité (30 ventôse).

L. 846. (Registre.) — In-folio, 10 feuillets, papier.

22 avril - 3 juin 1793. — Coté et paraphé par François Simard, président. — *Comité de sûreté publique du district de Mou-*

lins. — Arrêtés et délibérations. — Fol. 2, r. Séance du comité de sûreté publique du district de Moulins. Présents : Simard, président, Vidalin, Saulnier, Tortet, membres, Dalphonse, procureur-syndic, Boirot, secrétaire. Lecture du procès-verbal de la séance du 21 avril, portant formation du comité. On écrira à la municipalité de Moulins pour l'inviter à former un comité de sûreté publique. Pour se conformer à une demande du directoire du district de Marcigny, on enquêtera sur le compte de Pierre Cuissot, prêtre suspect (22 avril 1793). — Fol. 3, v. Présents : Simard, président, Vidalin, Radot, suppléant, Dalphonse, procureur syndic, Boirot, secrétaire. Le président dépose sur le bureau une lettre de la municipalité en renfermant une autre timbrée de Toscane et écrite à l'abbé Jouffret de Bonnefont, prêtre à Moulins, par un prêtre sorti de la République et qui a signé par abréviation, F.S.P.D.S.S., c'est-à-dire François Saulnier, prêtre de Saint-Sulpice, ainsi que Jouffret l'a reconnu à l'écriture et à la signature mise au bas de la lettre. Saulnier et Tortet, membres du comité, se sont récusés au moment de la discussion, étant parents de l'auteur de la lettre. Le comité est d'avis que la lettre, n'offrant rien de suspect, ne pouvait compromettre l'abbé Jouffret, et que celui-ci n'était point sujet à la déportation, attendu que comme non fonctionnaire public, à l'époque de la loi du 26 décembre 1790, il avait été dispensé, par arrêté du conseil du département du 19 septembre 1792, de la peine de déportation prononcée par la loi du 26 août 1792 et qu'aucune loi n'a encore infligé la peine de déportation aux prêtres qui n'auraient pas prêté le serment civique prescrit par la loi du 26 novembre 1792, qui se contente de les priver de leur traitement (25 avril). — Fol. 4, v. Présents : Simard, président, Vidalin, Saulnier, Tortet, Dalphonse, procureur syndic, Boirot, secrétaire : délivrance ou refus de certificats de civisme (2 mai). — Fol. 5, r. Présents : Simard, président, Saulnier, Tortet, Renaud, suppléant, Dalphonse, procureur-syndic, Boirot, secrétaire. Le comité renvoie au directoire du district une lettre du comité central du département demandant la liste des prêtres insermentés, pour en effectuer la déportation. Les officiers municipaux de Moulins ont envoyé au comité deux lettres, l'une, datée du 10 avril, timbrée de Genève et adressée à Ripoud, maison Babute, à Moulins, par Henry Coiffier, la seconde datée

du 27 avril, timbrée de Liège et adressée à Molle, coutelier à Moulins, par Jean Lacroix. Les officiers municipaux font observer à propos de cette dernière lettre que son auteur est Jean Lacroix, ci-devant marquis de Lamena, capitaine de dragons. Le comité estime que la première lettre ne contient rien de dangereux ni de contre-révolutionnaire, si ce n'est qu'Henry Coiffier déclare avoir reçu de Lyon 600 l. dont l'échange a produit 283 l. Mais rien ne prouvant que c'est Ripoud qui en a fait l'envoi, le comité estime que la lettre ne peut le compromettre, mais qu'elle sera cependant adressée au comité central du département. Quant à la seconde lettre, attendu qu'il est à la connaissance du comité que les officiers municipaux de Moulins ont, lors de sa réception, apposé les scellés chez Molle, il est arrêté qu'on écrira aux dits officiers municipaux (6 mai). — Fol. 7, v. Présents : Simard, président, Tortet, Saulnier, Renaud, suppléant, Dalphonse, procureur-syndic, Boirot, secrétaire (9 mai). — Fol. 8, r. Présents : Simard, président, Vidalin, Saulnier, Renaud, suppléant et faisant fonction de procureur-syndic, Boirot, secrétaire. Nomination de Vidalin père, de concert avec un membre du comité central du département et un membre du comité de Moulins, pour décacheter les lettres venant de l'étranger et des départements où existeraient des troubles et les correspondances suspectes, et de Simard, comme suppléant dans ces fonctions (18 mai). — Fol. 9, r. Présents : Simard, président, Vidalin, Saulnier, Tortet, Dalphonse, procureur-syndic, Boirot, secrétaire. Joseph Faucompré demandant à être autorisé, ainsi que sa mère et sa sœur, à résider à Godet, paroisse d'Yzeure, le comité, considérant que les pétitionnaires sont nobles ou anoblis, que Faucompré père est émigré, déclare la pétition inadmissible (23 mai). — Fol. 10, r. Présents : Simard, président, Vidalin, Renaud, Radot, Dalphonse, procureur-syndic, Boirot, secrétaire : octrois de certificats de civisme (3 juin).

L. 847. (Registre.) — In-folio. 7 feuillets, papier.

22 avril-17 juin 1793. — *Comité de sûreté publique du district de Moulins.* — Registre de correspondance. — Fol. 1, r. Au comité central du département, pour lui annoncer la formation du comité de sûreté publique du district (22 avril 1793). — Fol. 2, r. Aux administrateurs du directoire du district de Marcigny (Saône-et-

Loire), pour leur faire savoir que Pierre Cuissot, prêtre, a professé au collège de Moulins, de 1775 à 1780, fut curé de Burges-les-Bains (Bourbon-l'Archambaud), qu'ensuite étant chapelain de l'hospice général de Moulins, il en fut expulsé pour n'avoir pas prêté serment. Le 25 avril 1792, jour de procession générale à Moulins, il y eut une émeute à l'hôpital général où se rendait cette procession, causée par une insulte faite à l'évêque diocésain de l'Allier. On pense que Pierre Cuissot et quelques autres prêtres réfractaires y avaient pris part, mais on n'a pu acquérir aucune preuve à cet égard (22 avril).

L. 848. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

23 avril - 31 mai 1793. — *Comité de sûreté publique du district de Moulins.* — 1-10. Formation du comité, comités de sûreté communaux (avril 1793). — 11-19. Suspects (avril-mai 1793) — 20-25. Emigrés (avril-mai 1793). — 26-27. Certificats de civisme (avril-mai 1793). — 28-29. Prêtres déportés (avril-mai 1793).

L. 849. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

Avril-août 1793 — *Comité de sûreté publique du district de Moulins.* — Correspondance. — 1-3. Formation du comité (avril-août 1793). — 4-10. Suspects (avril-août 1793). — 11. Ouverture de la correspondance suspecte (mai 1793).

L. 850. (Registre.) — In-folio, 182 feuillets, papier.

1^{er} octobre 1793 - 30 floréal an II. — *Comité de surveillance du département de l'Allier, puis du district de Moulins.* — Fol. 2, r. Le comité de surveillance du département de l'Allier établi par un arrêté de Fouché, représentant du peuple, en date du 1^{er} octobre 1793, se réunit dans une maison nationale, appartenant ci-devant à l'émigré Des Echerolles. Présents : Delair, Delan, Rouyer, Chesneau, Verd, Saulnier, Mioche, Roland, Thiriot, Simard, Boisset et Burelle. Chesneau est nommé président, Verd, vice-président, Saulnier, secrétaire général, et Burelle, adjoint au secrétaire général. Le comité est divisé en 4 bureaux : Militaire, Subsistances, Philanthropique, Détail et impositions. Quatre commis sont désignés : Piozet, Bernard, Courant, Grivau. Place, caissier de la caisse patriotique, remplira les fonctions de caissier et aura un traitement annuel de 1.000 livres. Le

receveur du district de Gannat, Petit d'Ossary, ayant refusé en paiement de grains du district pour celui de Moulins, des assignats de 50 l., sera mis en état d'arrestation, car ce refus d'assignats fait présumer une intention criminelle, un soupçon d'intelligence avec les ennemis de la République. Il sera prescrit au District de Gannat de ne laisser sortir aucuns grains pour un autre département (1^{er} octobre 1793). — Fol. 3, r. La plupart des boulangers n'ayant point fait de pain, depuis qu'il est taxé à 3 s. la livre (alors qu'ils le vendaient frauduleusement dix sous, quoiqu'il fût taxé à six sous, ils trouvaient bien le moyen d'en faire), il sera fait à minuit une visite domiciliaire, pour s'assurer s'il y a ou non des farines chez eux. Examen d'une dénonciation contre quelques personnes de Burges-les-Bains (Bourbon-l'Archambaud) suspectées d'aristocratie, et contre Mège, administrateur du directoire du département, prévenu d'erreurs dans l'inventaire des meubles de l'émigré Lorette. Le comité constate que l'esprit public est fort mauvais à Burges-les-Bains (2 octobre). — Fol. 4, r. Le comité est d'avis qu'il est impossible, faute de subsistances, de conserver des prisonniers de guerre à Moulins. Un boulanger de Moulins est accusé d'avoir vendu le pain 5 s. la livre, alors que la taxe est de 3 s. Il sera demandé au district de Gannat 25.000 boisseaux de blé, et à celui du Donjon 15.000 (3 octobre). — Fol. 5, r. Il est sursis, jusqu'à plus ample informé, à l'approbation du certificat de civisme de Canard, professeur au collège. Dumeyrat, de Moulins, offre 100.000 l., dont moitié pour la taxe départementale et moitié pour l'emprunt forcé. Faynard, de Burges-les-Bains (Bourbon-l'Archambaud), est nommé instituteur à Burges-les-Bains (Bourbon-l'Archambaud), au traitement de 1.200 l. Enquête ordonnée sur la conduite de Mège, administrateur du directoire du département (4 octobre). — Fol. 7, r. Mandat d'arrêt contre La Brousse Verazet, Grassin de Précore, Gémois, ancien officier municipal, Dubuisson, dit Douzon. Etat des réquisitions de grains sur les riches. Etat des citoyens désignés par le comité pour la contribution nécessaire à la solde de l'armée révolutionnaire et des indigents (5 octobre). — Fol. 10, v. Dénonciation contre Grimaud de Panloup, prévenu d'avoir été l'un des principaux agents chez lesquels se faisaient les enrôlements pour la levée d'une cavalerie contre-révolutionnaire à Moulins. Man-

dat d'arrêt contre Denis Barnier Tourangeot, prévenu de propos contre-révolutionnaires, et contre la veuve Carville, prévenue d'avoir dit, en entendant parler du séjour du représentant du peuple à Moulins et de ce qu'il a fait pour le peuple : « Voilà bien de beaux faits, il a détruit nos saints et la religion, c'est un gre-din ». Le comité déclare inadmissible la pétition de Lante, pour obtenir un passeport pour se rendre en Nivernais, son pays natal, celui-ci, qui réside à Moulins depuis vingt ans, étant suspect d'incivisme (7 octobre). — Fol. 11, v. L'entrepreneur de la manufacture d'armes de Moulins, demandant des grains pour ses ouvriers, cette pétition paraît extraordinaire au comité, le dit entrepreneur étant responsable de l'approvisionnement de son personnel. Les divers préposés de la manufacture sont entendus et il résulte de leurs dépositions qu'ils ont fait preuve de négligence, d'incivisme et du projet formel de désorganiser leur manufacture. On leur délivrera provisoirement 56 boisseaux de froment. Des conducteurs, venant de la Creuse, étant là pour recevoir environ 650 boisseaux de froment, dus à ce département par la ville de Moulins, une répartition de 1.200 boisseaux sera provisoirement faite, sur plusieurs particuliers, la municipalité de Moulins disant n'avoir pas un grain à leur disposition. La municipalité de Moulins sera invitée à faire réintégrer, dans le plus bref délai dans la maison de réclusion les personnes suspectes qu'elle en a fait sortir. Canard, instituteur public au collège de Moulins, et président du comité des subsistances, est, vu son incivisme notoire, destitué de cette dernière fonction, et son certificat de civisme lui est refusé (8 octobre). — Fol. 12, r. Les membres du comité de surveillance de Burges-les-Bains (Bourbon-l'Archambaud) ayant fait incarcérer Faynard, nommé instituteur dans cette localité, comme prévenu d'infidélité dans ses fonctions de gardien de l'hôpital et ayant contre lui « les voix unanimes du peuple, qui ne le veut pas pour instituteur », le comité déclare cette mesure illégale et arrête que Faynard sera élargi sur le champ, et lance un mandat d'amener contre les membres du comité de surveillance de Burges-les-Bains. Libaud est nommé président du comité des subsistances de Moulins, en remplacement de Canard. Le comité de surveillance du district de Gannat, ayant annoncé sa formation, il lui sera fait observer que son

existence n'est pas régulière, ne reposant que sur un arrêté du directoire du département, du 16 avril 1793, que le comité actuel de surveillance du département a été, lui, nommé par le représentant du peuple et est composé de 15 membres au lieu de quatre, comme il en était auparavant. Mandat d'arrêt contre Viry et Dechant Des Ecures. Compte rendu de la fête civique de Dornes, pour brûlement des titres féodaux. Mandat d'arrêt contre Dupuis La Jarrowse, de Cusset, et Girard père, de Saint-Gérard, prévenus d'incivisme, et Descombes des Morets, soupçonné de correspondance avec Brissot. La commune de Lusigny réclamant L'Huillier de Séneval, et attestant son civisme, le comité, considérant que L'Huillier s'est rendu coupable d'un crime de fédéralisme et qu'il a voulu affamer le peuple de Moulins par l'arrêté qu'il a fait prendre à la commune de Chevagnes, arrête qu'il n'y a pas lieu à délibérer et que L'Huillier restera à la maison d'arrêt de Moulins, jusqu'à ce que le Comité de Surveillance de la Convention ait statué sur son cas (9 octobre). — Fol. 14, r. Comparution devant le comité, des membres du comité de surveillance de Burges-les-Bains (Bourbon-l'Archambaud), Gondard, Audiat, Violet et Petit Jean, et de Faynard, instituteur à Burges-les-Bains, que le comité de surveillance avait accusé de dilapidations énormes dans la gestion de cette ville. Gondard et Audiat déclarent qu'ils n'ont agi que sous la pression de la voix publique, à Burges. Violet et Petit Jean se déclarent amis de Faynard et prétendent n'avoir fait que suivre le mouvement. Considérant que le comité de surveillance de Burges est illégalement constitué, puisqu'il devrait comprendre 7 membres, que Faynard, quand il a été nommé provisoirement instituteur, était porteur d'un certificat motivé de civisme de la municipalité, que Gondard et Audiat, deux jeunes gens, ont mené à leur guise leurs deux collègues, que l'esprit public est détestable à Burges, que les patriotes sont opprimés par une faction muscadine, que même si Faynard était coupable des dilapidations dont il est accusé, comme il n'est pas prévenu d'incivisme ni de conspiration contre la République, le comité de surveillance de Burges ne pouvait agir comme il l'a fait, le comité de surveillance du département lance un mandat d'arrêt contre Gondard et Audiat, réintègre provisoirement dans ses fonctions Faynard, et décide d'envoyer

à Burges-les-Bains 50 hommes et deux de ses membres, Grimaud et Boissay. Ces derniers donneront, s'ils le peuvent, une fête civique du même genre que celle donnée à Moulins par le représentant du peuple, formeront un comité révolutionnaire de 8 membres, visiteront l'ancien château de Bourbon, pour voir s'il ne s'y trouve pas de rassemblement suspect et s'empareront d'une « croix d'or, enrichie de diamants, qui entretient le fanatisme dans le canton de Burges ». Le comité refuse d'approuver les certificats de civisme de Launay, dessinateur, et de Banville, ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées. Mandat d'arrêt contre Talbot, curé et maire d'Avermes, et Bernard, officier municipal de la même commune, prévenus d'incivisme. Talbot sera remplacé dans ses fonctions de maire par Marc-Antoine-Marie Dubroc, et Bernard, dans ses fonctions d'officier municipal, par Germain fils. Canard, professeur au collège de Moulins, à qui le comité a refusé de viser son certificat de civisme, est entendu, et essaye de se justifier, en disant que s'il a manifesté des opinions anti-révolutionnaires et a soutenu Brissot, c'est parce qu'il croyait avoir la liberté d'opinion. Le comité maintient sa décision (10 octobre). — Fol. 16, r. Mandat d'arrêt contre Gabriel Bornay, homme d'affaires de l'émigré Desulmes de Torcy, qui a correspondu avec celui-ci. Mise en liberté provisoire de Gondard et Audiat, membres du comité révolutionnaires de Burges-les-Bains (Bourbon-l'Archambaud), pour leur permettre d'assister à une fête civique dans cette ville (20 vendémiaire an II). — Fol. 16, v. Réception par le comité de Beauchamp, député de l'Allier. Le comité se constitue en permanence, jour et nuit (21 vendémiaire). — Fol. 17, v. Mandat d'arrêt contre neuf suspects de Burges-les-Bains (Bourbon-l'Archambaud) : François Bourdier, médecin, âgé de 72 ans, Blaise-Etienne La Roche, dit Robinière, ci-devant noble, parent d'émigré, âgé de 64 ans, Louise Bourdier, veuve Godin, âgée de 74 ans, Pierre Prat, ci-devant chanoine de la Sainte Chapelle de Burges (Bourbon-l'Archambaud), âgé de 38 ans, Jean-Baptiste La Roche, ci-devant noble et officier au 90^e régiment, âgé de 32 ans, Maurice Deschamps Prunier, prêtre, âgé de 56 ans, Louise Charton Ruzière, ci-devant noble, âgée de 63 ans, Marie-Françoise-Charlotte Charton Ruzière, sa fille, âgée de 22 ans, et Etienne-Louis Charton Ru-

zière père, âgé de 75 ans, ci-devant noble et parent d'émigrés. Rapport de Boissay et Grimaud, envoyés du comité, sur les événements de Burges-les-Bains (Bourbon-l'Archambaud) : Gondard et Audiat, membres du comité de surveillance de Burges, qui avaient persécuté Faynard, instituteur à Burges, ont dû être remis en liberté, sur la demande unanime des habitants. Faynard, persécuté du reste illégalement et sans motif, a été remplacé provisoirement dans ses fonctions. Compte rendu de la fête civique, célébrée à Burges, en présence de Petitjean, représentant du peuple, et où l'on a notamment enlevé et brisé le reliquaire de la Sainte Chapelle, dont les morceaux ont été apportés au comité du district et pèsent 6 marcs, 31 onces d'or, et 45 marcs, 3 onces d'argent (22 vendémiaire). — Fol. 18, r. Réception de Goupillot et Petitjean, députés à la Convention. Nomination de commissaires qui se rendront dans les districts, pour établir des comités de surveillance et rechercher les suspects. Désignation de Givois et Agard pour les districts de Gannat, Cusset et le Donjon, et de Grimaud et Grivaud, pour les districts de Montmaraud, Montluçon et Cérilly (23 vendémiaire). — Fol. 19, v. Desulmes de Torcy, suspect d'incivisme et d'émigration, sera envoyé à la maison d'arrêt du vieux château de Moulins. Renvoi devant le tribunal révolutionnaire de Gervaise Vernin, de la veuve Frémont et de Madeleine Vernin, ex-sœur, prévenues de correspondance suspecte. On a notamment saisi une lettre à la veuve Frémont de son fils émigré, qui écrite en jus d'oignon dans les interlignes, renferme des détails sur son entrée au service de l'empereur et sur son espoir prochain de rentrer en France et d'y être victorieux avec les armées de l'Empire, datée de Liège, le 26 avril 1793. Mandat d'arrêt contre Paul Aubry, notaire public et greffier du juge de paix du canton de Luneau, pour incivisme notoire. Nomination de Desmasures comme membre du comité, en remplacement de Boissay (25 vendémiaire). — Fol. 21, r. Vu la pénurie des grains, il est décidé que, comme à Nevers on ne vendra plus provisoirement de grains au marché de Moulins, mais seulement aux boulangers, qui seront chacun tenus d'alimenter le nombre de familles qu'on leur assignera (27 vendémiaire). — Fol. 21, v. Liste des suspects à arrêter pour incivisme et aristocratie : Chabre, ci-devant noble, Grimard la Ripe, officier démissionnaire, Ripoux la Salle, ancien

conseiller au présidial de Moulins, les deux frères Aubry du Goutet, ci-devant nobles, Farjonnet, père d'émigré, ancien maréchal de camp, Blottières Tilly, ancien maréchal de camp, Jacquesson, financier, Faucompré, dit Godet, fils d'émigré, Ripoud Lizé, ancien commissaire à terrier, Michaud et sa belle-sœur, ci-devant abbesse de Saint-Menoux, Violet, ci-devant chevalier de Saint-Louis, La Rue, notaire, Dubroc aîné, ci-devant noble, Lomet père, homme de loi, ci-devant constituant, Faulain de Banville, ingénieur ordinaire des Ponts-et-Chaussées, Barruel père, ancien conseiller, Huguet Dulys, maître particulier des eaux et forêts de Cérilly, D'Aprémont père, ci-devant noble, Bonnant Corgenay, anobli et frère d'émigré, Barbarat fils, homme de loi, La Greslay Bissardon, peintre, Médérat, ci-devant entrepreneur de tabac, Dubuisson-Vieillefond, ci-devant noble, Salvart, ci-devant noble, Baretty, greffier, Bonnet fils, avoué, Conny Tourry, ex-noble, la veuve Barbarat, mère d'émigré, De Vauce fils, officier démissionnaire, Laut, ci-devant trésorier de France, Colin, ci-devant payeur général, Desttut de Tracy, ex-constituant, ancien aide de camp de La Fayette, Courtin Laffému, ci-devant noble, Chotard, homme de loi, Perrin Dutal. Il est provisoirement sursis à l'arrestation de Mars, ci-devant procureur du Roi au bureau des finances et de Gibon, beau-père d'émigrés. Liste des impositions faites ou augmentées. Consignation chez elle de plusieurs femmes suspectes (28 vendémiaire). — Fol. 24, r. Rejet des certificats de civisme de Dumas, lieutenant-colonel de la gendarmerie nationale, et de la ci-devant abbesse de St-Menoux, de Sainte-Hermine, pour cause d'incivisme notoire. Mandat d'arrêt contre Tourret, ingénieur. Acceptation, avec mention honorable dans le procès-verbal, du don patriotique pour la caisse de bienfaisance du comité, de 3.000 l., des frères Dubouis, propriétaires aux environs de Moulins (29 vendémiaire). — Fol. 24, v. Rejet du certificat de civisme de Charret, ingénieur des bois de marine, incivique, qui a quitté la société populaire et s'est efforcé de faire sortir des suspects de la maison d'arrêt de Moulins (30 vendémiaire). — Fol. 25, v. Don patriotique de Thomas, commis au département, d'un grand gobelet et trois gondoles, pesant ensemble un marc, 4 onces d'argent : accepté, avec mention honorable au procès-verbal (1^{er} brumaire). — Fol. 26, r. Le comité passe à l'ordre

du jour au sujet de la pétition de la femme de Faulain de Banville, en état d'arrestation, en faveur de son mari. Le comité arrête qu'il n'y aura plus à Moulins de marché à jour fixe ; la distribution des grains se fera journellement à chaque citoyen, selon ses besoins ; il y aura deux préposés, l'un chargé de recevoir et de livrer les grains, l'autre de les payer et d'en recevoir le prix. Ils auront chacun un traitement de 1.600 l. On nomme des commissaires, au traitement de 6 livres par jour, pour faire le dénombrement par ménage et par maison de tous les citoyens. La distribution se fera à raison de 24 boisseaux par tête par an, et se divisera en autant de parties qu'il y a de décadis dans l'année (2 brumaire). — Fol. 27, r. Séance extraordinaire. Présents : Simard, Delair, Delan, Rouyer, Mioche, Burelle, Givois, Thériot, Chesneau, Saulnier, Desmazures, Malet, Verd et Roland. Grimaud est obligé de se retirer pour cause de maladie. Agard, commissaire envoyé dans les districts de Gannat, Cusset et le Donjon, avec Givois, est admis. Audition de commissaires envoyés par la commune du Donjon, pour justifier la conduite de cette ville, où le 23 juin 1793 fut prise une délibération en faveur de Brissot. Le comité n'accepte pas les explications des commissaires, qui offrent de fournir à la ville de Moulins toutes les subsistances dont elle pourra avoir besoin (3 brumaire). — Fol. 30, r. Grimaud rend compte par écrit que, malgré la réconciliation qui s'est faite à Burges-les-Bains (Bourbon-l'Archambaud) entre Faynard, instituteur public, nommé par le comité, et plusieurs habitants de cette ville, une information vigoureuse contre Faynard était faite par le juge de paix du canton de Burges, à la diligence de l'accusateur public de Moulins. Cette information serait dirigée contre le comité, qui écrira à l'accusateur public pour le prier de cesser les poursuites (6 brumaire). — Fol. 30, v. Villefort, vicaire de la cathédrale, demande au comité de purger son église des ornements précieux, parsemés de fleurs, un ciboire, une croix, deux couronnes de vermeil, une chasuble et plusieurs chappes. Ces ornements sont apportés au comité, rompus et renfermés dans la caisse des argenteries (7 brumaire). — Fol. 31, r. Desangles, administrateur du conseil du département, offre en don patriotique son brevet de pension militaire de 398 livres, avec deux années d'arrérages. Accepté avec

mention honorable au procès-verbal. Destitué de Tracy, contre lequel il y a mandat d'arrêt, pour suspicion d'incivisme et d'aristocratie, fait connaître qu'il lui est impossible d'acquitter sa taxe révolutionnaire. Considérant qu'il réside à Auteuil, près Paris, depuis 18 mois, qu'il a donné là des preuves de civisme, qu'il a combattu le parti des contre-révolutionnaires dont il n'a cessé d'être victime, qu'il ne peut payer les 100.000 l. exigées de lui par le comité, mais qu'il est prêt à abandonner tous les revenus de ses propriétés dans l'Allier, le comité suspend le mandat d'arrêt et accepte l'offre de Tracy (8 brumaire). — Fol. 31, v. Séance extraordinaire, tenue en présence de représentants de la municipalité de Moulins, du directoire du département et du directoire du district de Moulins. Les représentants du peuple, près l'armée des Alpes, requièrent le département de fournir dans le délai de 15 jours, pour l'armée des Alpes, 20.000 quintaux de froment. Il n'est pas possible de fournir cette réquisition. En effet il n'y a plus que pour environ 4 mois de grains dans tout le département; dans deux districts, la famine est si grande, que malgré le mélange de l'avoine avec l'orge et le seigle, il n'y a pas de pain pour plus de six semaines. Le représentant du peuple Fouché a dû ordonner en faveur de ces districts des réquisitions dans les départements voisins. Les districts de Moulins, Montmaraud et Cusset sont menacés des mêmes maux que ceux de Cérilly et de Montluçon. La réquisition pour l'armée des Alpes ne pourrait se faire que sur les districts approvisionnés en froment, et les seuls départements qui en recueillent; le district de Gannat, partie de celui de Cusset, et très petite partie de celui du Donjon, sont déjà épuisés par les réquisitions pour Moulins, et aussi du côté de La Palisse, par les réquisitions en faveur de Roanne. La pénurie de la ville de Moulins est si extrême que l'on a été obligé d'alimenter les étapes, la manufacture d'armes et même les hôpitaux, par des emprunts sur les subsistances militaires. Le comité arrête que des commissaires seront envoyés près des représentants du peuple près l'armée des Alpes, pour leur exposer l'impossibilité de fournir la réquisition demandée. Ce sont : pour le comité de surveillance, Rolland; pour la municipalité de Moulins, Delan; pour le directoire du département, Givois, et pour le directoire du district de Moulins, D'Alphonse (9 brumaire). — Fol. 33,

r. Rétablissement du marché de Varennes (10 brumaire). — Fol. 33, v. Rejet des certificats de civisme d'Antoine Bréde, vérificateur de la régie nationale de l'enregistrement, comme étant un muscadin, et de Pouilly-Latour, ingénieur en chef du département, prévenu d'incivisme. Le comité considère Chabot, de Montluçon, et Dubarry, suppléants à la Convention Nationale, comme inciviques, et Deléage, également suppléant à la Convention, comme bon citoyen, mais inapte à être appelé à la Convention, à cause de son peu d'énergie, de son âge et de ses infirmités (11 brumaire). — Fol. 34, r. Dénonciation contre La Grange, juge de paix du canton de Saint-Sauvier, pour incivisme. Traitements des commis du comité : Moreau et Chaput, 800 l. — Conchond, Bardoux et Le Clerc, 600 l. — Bétin, 1.000 (12 brumaire). — Fol. 35, r. Délibération sur des infractions à la loi du maximum au marché du Montet. Injonction est faite au curé de Châtel-de-Neuvre de laisser à la disposition de la municipalité de cette commune une chambre dans son presbytère (14 brumaire). — Fol. 36, r. Des représentants du comité de surveillance du district de Val-Libre (Le Donjon) sont entendus. Ils demandent une prolongation pour le battage des grains, et se plaignent que la commune de Digoin ait enlevé des grains, sans autorisation sur leur territoire. Delan, Roland, Givois, et Dalphonse, commissaires, envoyés à Ville Affranchie (Lyon), auprès des représentants du peuple, pour en obtenir le retrait de la réquisition en grains faite sur le district pour l'armée des Alpes, exposent qu'ils ont obtenu plein succès (15 brumaire).

Fol. 37, r. Liste des ecclésiastiques sujets à la déportation (17 brumaire). — Fol. 38, r. Le comité refuse de viser le certificat de civisme de Dubost, avoué (18 brumaire). — Fol. 39, v. Batisier, curé de Saint-Nicolas, ayant abjuré devant le comité, il lui est, vu son civisme, accordé, annuellement 1.500 l., jusqu'à ce que la Convention ait statué sur le sort des prêtres (22 brumaire). — Fol. 41, r. Verd, secrétaire général du comité, retenu à Ville Affranchie (Lyon), est remplacé provisoirement par Grimaud, qui a déclaré adopter sa sœur Marie à qui il a tenu lieu de père, partager sa subsistance avec Etienne Mege, vieux garçon, de près de soixante ans, offrir son argenterie au comité, moyennant son montant, 5 marcs, 4 onces, et quelques grains, regrettant, vu la suppression de son trai-

tement de ne pouvoir la donner, enfin renoncer à ses fonctions ecclésiastiques, et proteste de son civisme (24 brumaire). — Fol. 41, v. Tableau de la taxe des riches du district de Moulins (24 brumaire). — Fol. 43, r. Protestation du comité contre l'adresse de Noël Pointe, représentant du peuple, reprochant au dit comité de ne pas avoir suffisamment veillé à la subsistance des ouvriers de la fabrique d'armes de Moulins, et contre la présence à la direction de cet établissement de Brillantais (26 brumaire). — Fol. 43, v. Gervais Berrut, vicaire de la cathédrale, renonce à l'état sacerdotal (26 brumaire). — Fol. 43, v. Le comité accorde à Grimaud, ci-devant premier vicaire de la cathédrale, une pension annuelle de 1.500 livres (26 brumaire). — Fol. 44, r. Séance publique dans le temple de la Raison, ci-devant église collégiale de Moulins, en présence de Noël Pointe, représentant du peuple, et consacrée à l'examen de la situation de la manufacture d'armes de Moulins. Après une justification de sa conduite par Brillantais, directeur de la manufacture, qui offre de céder son établissement, moyennant indemnité, et des attaques contre le conseil d'administration de la fabrique, notamment contre Villeneuve, officier d'artillerie, Noël Pointe retire son adresse contenant des reproches contre le comité, et reconnaît que celui-ci a fait tout son devoir vis-à-vis des ouvriers de la manufacture (27 brumaire). — Fol. 45, v. Plaintes d'habitants de Souvigny sur la façon dont le maire de cette commune distribue les grains (29 brumaire). — Fol. 50, r. Le comité de surveillance de Saint-Pourçain-sur-Sioule est autorisé à correspondre directement avec le comité central, sans passer par le comité de Gannat (5 frimaire). — Fol. 50, r. Mise en arrestation de Chrétien, aubergiste à Moulins, quartier de l'Egalité, et de sa femme, dans le grenier desquels on a trouvé 48 pains blancs d'une livre, et qui vendaient ces pains, faits par un boulanger de la ville, à ses clients, 10 s. la livre. Chrétien et sa femme feront le tour de la ville, avec un écriteau portant en gros caractères : *Affameurs du peuple*, et le boulanger les accompagnera (7 frimaire). — Fol. 52, r. Les riches taxés qui n'auront pas payé, seront mis sur l'échafaud, pendant quatre heures, au jour demandé, avec un écriteau portant : « mauvais riches qui n'ont rien versé dans la caisse de bienfaisance » (11 frimaire). — Fol. 54, r. Les administrateurs du district de Gannat, ayant protesté contre les

taxes révolutionnaires, qui, selon eux, entravent la vente des biens nationaux, le comité considère cette attitude comme une marque de fédéralisme, destitue Lucas, procureur syndic du district, et décide son arrestation (13 frimaire). — Fol. 54, r. Heuillard de Certilly et la Valette, des Murats, seront conduits sur l'échafaud, pour y être exposés de 10 heures du matin à trois heures après-midi, avec l'écriteau de *mauvais riches* (13 frimaire). — Fol. 56, r. Suspension et mise en arrestation de Debonnaire, administrateur du district de Gannat, qui serait l'auteur de l'adresse du dit district contre les taxes révolutionnaires, que l'on prétend nuire à la vente des biens des émigrés (17 frimaire). — Fol. 57, r. Remise en liberté de Lucas, procureur syndic du district de Gannat, faussement accusé d'être l'auteur de l'adresse du dit district contre les taxes révolutionnaires : Lucas est rétabli dans ses fonctions (19 frimaire). — Fol. 58, v. La somme de 1.000 livres sera versée à Legros, sculpteur, chargé par le représentant du peuple d'une statue du sommeil, pour le cimetière de Moulins, dès que cette statue aura été placée (23 frimaire). — Fol. 59, r. La loi prohibant tout comité central, le comité décide de rester comme comité de surveillance du district de Moulins, jusqu'à la nouvelle réorganisation (25 frimaire). (26 frimaire) Fol. 642. — Le comité s'organise provisoirement en comité révolutionnaire de surveillance (29 frimaire). — Fol. 81, r. Séance extraordinaire du comité de surveillance du district de Moulins. Présents : Simard, Chesneau, Thiériot, Malot, Rouyer, Joachim Burelle, Antoine Saulnier, La Porte, Cartier, Vidalin, nommés membres du comité par les représentants du Peuple à Commune Affranchie (Lyon), le 3 nivôse). — Fol. 86, v. Délibération prescrivant l'arrestation de Bérut, ci-devant recteur du collège de Moulins, suspect d'incivisme (21 nivôse). — Fol. 89, r. Sur la demande de la société populaire, le comité arrête l'impression de l'ode du Représentant du peuple, Noël Pointe, intitulée « Le masque de l'erreur et de l'hypocrisie déchirée » (24 nivôse). — Fol. 90, r. Nomination de Rouyer, comme président (25 nivôse). — Fol. 92, v. Rapport du citoyen Decourteix portant qu'en vertu d'une délibération de la société populaire des Amis de la liberté et de l'égalité de Moulins, il s'est rendu à franc étrier à Commune Affranchie (Lyon), pour remettre aux juges du tribunal révolutionnaire un certificat émané de

toutes les autorités constituées, et qui ne laisse aucun doute sur le civisme du citoyen Maine, sur le point cependant de monter à l'échafaud. Decourteix refuse tout honoraire. Mention honorable de son désintéressement sera faite au procès-verbal, et ses frais de voyage lui seront remboursés (29 nivôse). — Fol. 92, v. Rambourg ayant exposé que des ouvriers de la manufacture d'armes de Moulins ont répandu le faux bruit qu'Hérissé, nommé directeur de cette manufacture, venait d'être guillotiné, ces ouvriers seront interrogés. Hérissé est attendu d'un moment à l'autre à Moulins (29 nivôse). — Fol. 94, v. Le Comité de Salut Public ayant lancé un mandat d'arrêt contre Villeneuve et Brillantais, entrepreneur et administrateur de la manufacture d'armes de Moulins, le comité, considérant le peu de fondement des dénonciations contre Villeneuve, mais voulant cependant obéir au Comité de Salut Public, décide que Villeneuve sera mis en arrestation chez lui, avec un plançon, au lieu d'être conduit à la maison d'arrêt (1^{er} pluviôse). — Fol. 96, v. Les certificats de civisme de Canard, Genriot, ci-devant Bénédictins, et Gervois sont visés, mais il sera recommandé aux deux premiers d'être circonspects (pluviôse). — Fol. 97, v. Bressalles sera mis en liberté, mais il lui sera recommandé d'être circonspect, et de prêcher par l'exemple dans son canton le républicanisme (5 pluviôse). — Fol. 99, r. Mandat d'arrêt contre Boirot, fils aîné, homme de loi, comme prévenu d'être agent des contre-révolutionnaires (6 pluviôse). — Fol. 99, r. Consignation chez elle de demoiselle Diannyère Montany, comme prévenue d'aristocratie (6 pluviôse). — Fol. 100, r. L'accusateur public demandant que Boirot, homme de loi, soit mis en liberté, sous prétexte qu'il est le seul défenseur officieux près le tribunal, et que faute de sa présence les affaires languissent, le comité, considérant que Boirot est prévenu d'intrigues avec les détenus et gens suspectés d'incivisme, arrête qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur son élargissement (8 pluviôse). — Fol. 100, v. Un membre du comité ayant réclamé la conduite à la maison d'arrêt de Villeneuve, mis en arrestation chez lui, le comité passe à l'ordre du jour (8 pluviôse). — Fol. 101, r. Reignaud, membre du Département, fait part au comité de son étonnement de voir Brillantais, ex-entrepreneur de la manufacture d'armes de Moulins, à Paris, en pleine liberté, alors que Vil-

leneuve est arrêté (9 pluviôse). — Fol. 102, r. Délibération au sujet de l'attitude d'ouvriers de la manufacture d'armes de Moulins, qui veulent faire une pétition à Noël Pointe, représentant du peuple, pour demander à suivre Brillantais, ex-entrepreneur de la dite manufacture, partout où il voudra faire des établissements (9 pluviôse). — Fol. 102, r. Démission de Malet, membre du comité, nommé directeur du Juré (10 pluviôse). — Fol. 102, r. Rouyer, commissaire national près le district, Simard, président du district, Vidalin, membre du conseil du district et juge du tribunal de commerce, Thiériot et Burelle, membres du conseil général de la commune, et Verd, administrateur du Département, nommés membres du comité, donnent leurs démissions des places qu'ils occupaient (10 pluviôse). — Fol. 103, r. Vidalin est nommé président du comité (10 pluviôse). — Fol. 104, v. Les institutrices des écoles de filles déclarent qu'elles manquent de livres pour apprendre à lire, ceux qu'elles ont étant d'un caractère trop fin, le comité arrête qu'il sera imprimé des livres contenant les droits de l'homme et des chansons patriotiques (12 pluviôse). — Fol. 104, v. Mandat d'arrêt contre Eaux, ouvrier de la manufacture d'armes de Moulins, coupable d'avoir troublé l'ordre à la société populaire et d'avoir cherché à désorganiser la manufacture (13 pluviôse). — Fol. 105, r. Comparution devant le comité des ouvriers de la manufacture d'armes qui consentent un acte par lequel ils reconnaissent que la pétition faite par l'un d'eux, Eaux, à Noël Pointe, représentant du peuple, pour demander à suivre Brillantais, est erronée, et par lequel aussi la liberté est accordée à Eaux, sous condition de reconnaître ses torts et de les avouer en face de la société populaire (14 pluviôse). — Fol. 107, r. Thérèse Lavau et Elisabeth Marie, sœurs hospitalières de Mont-sur-Sioule (Saint-Pourçain-sur-Sioule), qui devaient être mises en liberté, à condition de prêter le serment civique, ayant refusé de prêter le dit serment, sont maintenues à la maison d'arrêt (16 pluviôse). — Fol. 107, v. Le comité arrête qu'il sera délivré des passeports, pour retourner dans leurs familles, aux sœurs hospitalières, ci-devant sœurs grises, ainsi qu'aux ci-devant sœurs filles de St-Joseph (17 pluviôse). — Fol. 113, r. Cartier est nommé président du comité (25 pluviôse). — Fol. 115, v. Réquisition infructueuse chez la fille Charbon, accusée d'avoir chez elle un dépôt de

poudre et de balles (28 pluviôse). — Fol. 117, r. Délibération au sujet de troubles survenus à Yzeure, à l'occasion de la distribution des subsistances : les manifestants ont menacé les officiers municipaux de les jeter par la fenêtre (1^{er} ventôse). — Fol. 117, v. Dépositions des habitants d'Yzeure ayant manifesté, lors de la distribution des subsistances, et mandat d'arrêt décerné contre eux (2 ventôse). — Fol. 120, r. Les perturbateurs de la distribution des subsistances de la commune d'Yzeure sont, sur la demande de la municipalité de cette paroisse, mis en liberté, à condition de faire des excuses aux officiers municipaux (5 ventôse). — Fol. 124, r. Nomination de Laporte, comme président du comité (10 ventôse). — Fol. 127, r. Délibération au sujet de l'établissement à Maille-sur-Rose (St-Menoux), d'une manufacture d'étoffes, par Jaquesson (15 ventôse). — Fol. 128, r. Délibération sur le même objet (17 ventôse). — Fol. 131, r. Vu la rareté des subsistances — il n'y a plus que 6.000 boisseaux de blé dans les greniers du marché de Moulins — on enverra des représentants auprès de Vernerey, représentant du peuple, pour le prier de faire activer les réquisitions de grains en faveur de Moulins sur le district de Gannat et sur le département du Cher (22 ventôse). — Fol. 132, r. Delan ayant rapporté que Jaquesson, remis depuis peu en liberté, s'était apitoyé auprès de lui sur le sort de ceux qui ont été guillotins, lui disant qu'il faut faire travailler beaucoup d'individus, et qu'on allait en employer à un nouvel établissement de manufacture d'étoffes, le comité, considérant le danger de semblables propos, décerne un mandat d'arrêt contre Jaquesson (24 ventôse). — Fol. 133, r. Nomination de Saulnier comme président (26 ventôse). — Fol. 142, v. Délibération au sujet de l'incivisme de Pouilly La Tour, ingénieur en chef du département, et de sa correspondance avec son neveu Pouilly La Tour, capitaine de la gendarmerie nationale de Chalon-sur-Saône (8 germinal). — Fol. 144, r. Mandat d'arrêt contre Pouilly La Tour, ingénieur en chef du département (10 germinal). — Fol. 144, r. Burelle est nommé président du comité (11 germinal). — Fol. 147, v. Suicide de Pouilly La Tour, ingénieur en chef du département, prévenu d'incivisme, dans son cachot (15 germinal). — Fol. 166, r. Certificat donné en faveur de Villeneuve, ex-administrateur de la manufacture d'armes de Moulins, par le comité (8 floréal). — Fol. 169, r. Nomination

de Simard comme président du comité (12 floréal). — Fol. 173, r. Grimaud, ci-devant premier vicaire de la cathédrale, ne cessant de porter le trouble dans Moulins et de jeter la défaveur sur les autorités constituées, notamment sur Vernerey, représentant du peuple, et ayant été jusqu'à menacer d'assassiner un fonctionnaire public dans le temple de la Raison, où tous les citoyens étaient assemblés en présence de Vernerey, il sera dans le jour traduit dans la maison d'arrêt et de justice de Moulins (16 floréal). — Fol. 177, v. Perrotin, membre du tribunal du district et du comité, opte pour ses fonctions au comité (23 floréal). — Fol. 179, r. Perrotin est nommé président du comité (26 floréal).

I. 851. (Registre.) — In-folio, 136 feuillets, papier.

1^{er} prairial an II - 30 ventôse an III. — *Comité de surveillance du district de Moulins.* — Fol. 2, r. Perrotin ayant en tant que ci-devant noble donné sa démission de ses fonctions au comité, selon les décrets des 27 et 28 germinal, le comité, estimant que c'est grâce à lui que le fédéralisme n'a pas triomphé dans le département, décide de demander au comité de Salut Public de conserver à Perrotin ses fonctions (1^{er} prairial an II). — Fol. 2, v. Nomination de Perrotin comme président (1^{er} prairial). — Fol. 4, r. Arrêté de Vernerey, représentant du peuple, réorganisant le comité qui sera composé de Simard, Thiériot, Rouyer, Chesneau, Saulnier, officier de santé, Burelle, imprimeur, Laporte de St-Claude, Vidalin fils, Cartier, architecte, Pioret et Cognet (5 prairial). — Fol. 9, v. Nomination de Thiériot, comme président (16 prairial). — Fol. 15, r. Délibération sur les mesures à prendre pour empêcher de désertir les ouvriers de la manufacture d'armes de Moulins (25 prairial). — Fol. 19, r. Nomination de Pioret comme président (1^{er} messidor). — Fol. 22, r. Enquête sera faite, sur la demande de la société populaire, pour découvrir l'auteur d'une pétition à la Convention, contre Vernerey, représentant du peuple (7 messidor). — Fol. 24, r. Délibération sur les mesures à prendre pour empêcher la désertion des ouvriers de la manufacture d'armes de Moulins (12 messidor). — Fol. 26, r. Nomination de Vidalin comme président du comité (16 messidor). Fol. 34, r. Nomination de Cognet, comme président du comité (1^{er} thermidor). — Fol. 43, v. Laporte est nommé

président du comité (15 thermidor). — Fol. 49, r. Le représentant du peuple Forestier ayant demandé les motifs du remplacement de Blanchard La Valette, comme accusateur public, le comité déclare qu'il n'a aucun reproche à faire à Blanchard, quant à sa probité, mais qu'il n'a pas les qualités nécessaires pour remplir ses fonctions, par suite de son défaut d'énergie révolutionnaire, et des différentes opinions qu'il a manifestées à la société populaire (29 thermidor). — Fol. 50, r. Saulnier est nommé président du comité (1^{er} fructidor). — Fol. 57, r. Enquête sur les bruits qui ont couru de la mise en arrestation de Delan, maire de Moulins (15 fructidor). — Fol. 57, v. Simard est nommé président du comité (16 fructidor). — Fol. 66, r. Cartier est nommé président du comité (1^{er} jour complémentaire). — Fol. 73, v. Burelle est nommé président du comité (11 vendémiaire an III). — Fol. 81, r. Thiériot est nommé président du comité (26 vendémiaire). — Fol. 87, r. Installation des membres du comité nommés par Boirot, représentant du peuple. Le comité est composé de Jean-Baptiste Perraud, Gilbert Bichon, Pierre Aloncle, Jacques Saulnier, André Delaume, Jean Martin, François Bichon, Etienne Tortet fils, Joseph Tallard, Jean-Baptiste Houette (24 brumaire). — Fol. 102, v. Délibération au sujet des mesures à prendre pour l'exécution de l'arrêté de Boisset, représentant du peuple, en date du 12 frimaire, portant la mise sous la surveillance des autorités constituées de Delan ex-maire de Moulins, Verd, ci-devant administrateur du département, Mioche, Grimaud, Simard, Chesneau, Mallet, Rolland, Desmazures, Thiériot, Rouyer, Antoine Saulnier et Burelle (13 frimaire).

L. 852. (Cahier.) — In-folio, 11 feuillets, papier.

11 octobre 1793 — 1^{er} messidor an II. — *Comité de surveillance du département de l'Allier, puis du district de Moulins.* — Fol. 1, r. Boisset, membre du comité, commissaire ordonnateur en chef de l'armée révolutionnaire de Paris, nommé par le comité pour diriger une colonne de l'armée révolutionnaire d'un des districts du département, accepte cette mission (11 octobre 1793). — Fol. 1, v. Lettre à Fouché, représentant du peuple à Nevers, au sujet de la mission de Grimaud et de Boisset à Bourbon-l'Archambaud, où ils font « des merveilles » contre les aristocrates (11 octobre). — Fol. 2, r. Nouvelle lettre sur la mission de Boisset à

Bourbon-l'Archambaud (25 vendémiaire an II). — Fol. 6, r. Lettre à Fouché sur la rareté des subsistances à Moulins et dans le district (4 pluviôse). — Fol. 10, r. Lettre sur le même sujet (11 germinal). — Fol. 11, v. Démission de Perrotin, membre du comité, comme ayant possédé pendant dix ans un office de trésorier de France, et en exécution de la loi du 28 floréal an II (2 prairial).

L. 853. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

Vendémiaire an II. — *Comité de surveillance du département de l'Allier.* — 1-3. Procès-verbaux des séances tenues à Cérilly, Montluçon et Montmaraud, par Grimaud et Griveau, commissaires du comité central de surveillance établi à Moulins [ces pièces ont été réunies pour servir contre Grimaud et Griveau].

L. 854. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

Brumaire - fructidor an II. — *Comité de surveillance du district de Moulins.* — 1-6. Pièces réunies contre Grimaud, Chabot, Dubarry, Deléage, accusés d'incivisme.

L. 855. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

Vendémiaire an II. — *Comité de surveillance du district de Moulins.* — Procès-verbaux des séances du comité tenues en présence de Fouché, représentant du peuple, renfermant notamment la liste des suspects.

L. 856. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

Frimaire - Ventôse an II. — *Comité de surveillance du district de Moulins.* — 1. Une pièce concernant une fourniture de chandelles au comité par Laurent Gaillard, marchand chandelier (21 nivôse an II). 2-12. Lettres datées de Lyon, de P.-A. Grimaud à sa sœur (frimaire-ventôse an II).

L. 857. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

Vendémiaire an II. — *Comité de surveillance du district de Moulins.* — 1-2. Extraits des séances tenues aux ci-devant Minimes et en l'église Notre-Dame, à Moulins (8 et 9 vendémiaire an II).

L. 858. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1793 - an II. — *Comité de surveillance du district de Moulins.* — 1-25. Lettres diverses, lettres saisies, perquisitions pour des matières d'or et d'argent.

L. 859. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

Septembre 1793 - Messidor an II. — *Comité de surveillance du district de Moulins.* — 1-4. Affaires Vernois (lettre de Fouquier-Tinville), Grassin (lettre de Givois), Viry, etc. (septembre 1793- brumaire an II). — 5. Etat des personnes qui ont fait des dons entre les mains de Desmazures, membre du comité de surveillance (29 messidor an II).

L. 860. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

Germinal an II. — *Comité de surveillance du district de Moulins.* — 1-2. Deux lettres datées de Commune Affranchie (Lyon), dont une de Perrotin à Grimaud, en date du 5 germinal an II.

L. 861. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

Vendémiaire - Frimaire an II. — *Comité de surveillance du district de Moulins.* — 1-12. Procès-verbaux des commissaires nommés pour la saisie de l'argenterie des gens suspects, en vertu de l'arrêté de Fouché.

L. 862. (Liasse.) — 4 pièces, papier, dont une imprimée.

Brumaire an II. — *Comité de surveillance du district de Moulins.* — 1-4. Pièces expliquant les raisons qui ont amené le comité à envoyer à Commune Affranchie (Lyon) tous les fédéralistes.

L. 863. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

Brumaire - Prairial an II. — *Comité de surveillance du district de Moulins.* — 1-9. Correspondance de Verd et de Perrotin (une lettre de Givois).

L. 864. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

Mars 1792 - Nivôse an III. — *Comité de surveillance du district de Moulins.* — 1-12. Pièces concernant Pouilly-la-Tour, ingénieur en chef du département de l'Allier, suspecté d'incivisme, et qui se suicida à Châlon-sur-Saône, où il avait été arrêté.

L. 865. (Liasse.) — 24 pièces, papier, dont 8 imprimées

Août 1793 - Frimaire an II. — *Comité de surveillance du district de Moulins.* — 1-24. Pièces diverses, lettres originales de Fouché (de Lyon, de Nevers).

L. 866. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

An II. — *Comité de surveillance du district de Moulins.* — 1-17. Minutes de tableaux à rem-

plir par le comité et destinés à être envoyés au Comité de Surveillance Générale de la Convention et donnant la liste des détenus et tous les renseignements nécessaires sur eux.

L. 867. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

An II. — *Comité de surveillance du district de Moulins.* — Registre des dons faits au comité. — Les dons sont classés dans l'ordre alphabétique des donateurs.

L. 868. (Registre.) — In-folio, 7 feuillets, papier.

Brumaire - Fructidor an II. — *Comité de surveillance du district de Moulins.* — Supplément au registre des dons et saisies en numéraire, en matière d'or, d'argent, et des échanges faits par le comité.

L. 869. (Registre.) — In-folio, 41 feuillets, papier.

Vendémiaire - Fructidor an II. — *Comité de surveillance du district de Moulins.* — Registre des dons et saisies en numéraire, en matière d'or, d'argent, et des échanges faits par le comité.

L. 870. (Registre.) — In-folio, 134 feuillets, papier.

Vendémiaire - Pluviôse an II. — *Comité de surveillance du district de Moulins.* — Recettes et dépenses (taxes et dons).

L. 871. (Registre.) — In-folio, 63 feuillets, papier.

10 Vendémiaire - 28 Ventôse an II. — *Comité de surveillance du district de Moulins.* — Taxes révolutionnaires sur les aristocrates, les riches et les égoïstes.

L. 872. (Liasse.) — 6 pièces, papier, dont 3 imprimées.

Pluviôse an II - Prairial an III. — *Comité de surveillance du district de Moulins.* — 1-5. Poursuites et reçus de paiement, pour les taxes révolutionnaires (pluviôse an II-prairial an III). — 6. Tableau des dons et taxes révolutionnaires du comité de surveillance du district de Moulins (s. d.).

L. 873. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

Brumaire - Frimaire an II. — *Comité de surveillance du district de Moulins.* — 1-5. Pièces concernant deux détenus en la maison d'arrêt de Moulins, Jesse, ex-député à la Constituante, et Desulme de Torcy. Le comité de surveillance du district de Moulins, et notam-

ment Grimaud, membre et secrétaire greffier du dit comité, refusèrent d'envoyer le dossier à la commission de surveillance républicaine à Ville Affranchie (Lyon), malgré l'opposition de Blanchard, accusateur public. En tête de ces pièces est une note de Blanchard portant qu'elles sont une preuve contre le comité de son abus d'autorité et de son mépris pour la Convention qui voulait prendre une connaissance particulière de l'affaire et réclamait une expédition des pièces. Blanchard ajoute que, grâce à sa résistance, Jesse et de Torcy furent transférés à Paris, le lendemain de sa destitution, ce qui leur sauva la vie.

L. 874. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

11 Nivôse an II. — Comité de surveillance du district de Moulins. — Extrait du registre des pétitions et arrêtés sur icelles du comité, concernant une pétition de trente deux suspects de Moulins conduits à Lyon (où ils furent guillotins), et demandant leur liberté, moyennant des offres d'argent, et le rejet par le comité de cette pétition.

L. 875. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

Brumaire - Frimaire an II. — Comité de surveillance du district de Moulins. — Note instructive sur les trente-deux suspects de Moulins envoyés à Lyon, où ils furent exécutés.

L. 876. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

Brumaire - Frimaire an II. — Comité de surveillance du district de Moulins. — Arrêtés du comité relatifs au sequestre des trente-deux suspects détenus à Moulins, et qui devaient ensuite être envoyés à Lyon.

L. 877. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

Décembre 1792 - Prairial an III. — Comité de surveillance du district de Moulins. — Pièces relatives à Claude-Nicolas Turret, ingénieur, guillotiné à Lyon.

L. 878. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

Brumaire an II. — Frimaire an III. — Comité de surveillance du district de Moulins. — Pièces relatives à une information contre les procédés de terreur employés par Verd et Desmazures, chargés de requérir dans le canton du Montet l'argent, l'argenterie et le cuivre.

L. 879 (Liasse.) — 3 pièces, papier.

Vendémiaire - Prairial an III. — Comité de surveillance du district de Moulins. — Pièces réunies contre Grimaud.

L. 880. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

Brumaire - Pluviôse an II. — Comité de surveillance du district de Moulins. — Pièces réunies contre Desmazures et d'autres membres du comité, au sujet de la perception des taxes révolutionnaires, et de la réquisition de l'or, de l'argent et de l'argenterie dans le canton de Souvigny.

L. 881. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

Septembre 1793 - Pluviôse an III. — Comité de surveillance du district de Moulins. — Pièces déposées par différents particuliers de la commune de Moulins, lors des dépositions qu'ils ont faites devant le juge de paix, concernant le comité.

L. 882. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

Floréal - Messidor an II. — Comité de surveillance du district de Moulins. — Correspondance entre le comité et la société populaire, et pièces annexes, relatives aux subsistances et à la mission de Vernerey, représentant du peuple.

L. 883. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

Vendémiaire - Ventôse an II. — Comité de surveillance du district de Moulins. — Pièces relatives à l'action du comité, pendant la mission de Fouché, avec bordereau établi et signé par Thiériot, président du comité.

L. 884. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

Brumaire - Pluviôse an II. — Comité de surveillance du district de Moulins. — Pièces relatives aux rapports de Noël Pointe, représentant du peuple, avec le comité, et à sa mission dans l'Allier. Plusieurs arrêtés, signés de la main de Pointe.

L. 885. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

Nivôse - Floréal an II. — Comité de surveillance du district de Moulins. — Pièces relatives aux rapports de Vernerey, représentant du peuple, avec le comité et à sa mission dans l'Allier. Plusieurs lettres et arrêtés signés de Vernerey.

L. 886. (Liasse.) — 14 pièces, papier, dont 5 imprimées.

An II. — Comité de surveillance du district de Moulins. — Divers. — 1. Instruction adressée aux autorités constituées des départements du Rhône et de Loire, et aux comités révolutionnaires par la commission temporaire de surveillance républicaine de Ville Affranchie (Lyon)

(s. d. : frimaire an II ?). — 2. Jugement de la commission révolutionnaire de Ville Affranchie (Lyon) condamnant à mort trente-deux habitants de Moulins ou du Bourbonnais (11 nivôse an II). — 3-4. Lettres de Fouché au comité, en deux exemplaires (8 brumaire an II). — 5. Note extraite des procès-verbaux du comité, concernant Saint-Cy, suspect (brumaire-ventôse an II). — 6. Instructions du comité de Salut Public aux comités de surveillance au sujet de la correspondance qu'ils échangent avec lui (24 prairial an II). — 7. Pièce relative à un détachement de l'armée révolutionnaire, et à son passage dans l'Allier (brumaire an II). — 8-11. Pièces concernant l'interrogatoire d'Alix, fermier des Echerolles, contre la famille Girault (germinal an II). — 12. Lettre du comité de surveillance de la Charité, au sujet d'une adresse à la Convention pour forcer les célibataires à se marier, et les empêcher de remplir aucune place dans les corps constitués (1^{er} germinal an II). — 13-14. Affiches relatives aux subsistances (14 nivôse an II et s. d.).

L. 887. (Cahier.) — In-folio, 3 feuillets, papier.

S. d. — *Comité de surveillance du district de Moulins.* — Dons patriotiques en linges et autres effets.

L. 888. (Cahier.) — In-folio, 4 feuillets, papier.

S. d. — *Comité de surveillance du district de Moulins.* — Dons faits à la patrie.

L. 889. (Cahier.) — In-folio, 14 feuillets, papier.

S. d. — *Comité de surveillance du district de Moulins.* — Noms des citoyens qui ont laissé ou retiré de la caisse du comité des effets d'or et d'argent ou argent monnayé qu'ils y avaient apportés.

L. 890. (Cahier.) — In-folio, 14 feuillets, papier.

An II et III. — *Comité de surveillance du district de Moulins.* — Etat général de l'or et de l'argent apporté par les citoyens de Moulins au comité.

L. 891. (2 Cahiers.) — 6 et 2 feuillets, papier.

An II. — *Comité de surveillance du district de Moulins.* — 1. Etat général de l'or et de l'argent apporté au comité par le citoyen Desmazes. — 2. Registre des dépouilles des églises.

L. 892. (Registre.) — In-folio, 107 feuillets, papier.

Octobre 1793 - Ventôse an II. — *Comité de surveillance du district de Moulins.* — Recettes et dépenses (copie).

L. 893. (Cahier.) — In-folio, 6 feuillets, papier.

2 Octobre 1793. — 21 Brumaire an II. — *Comité de surveillance du district de Moulins.* — Procès-verbaux du bureau militaire du comité, pour la formation de l'armée révolutionnaire.

L. 894. (Cahier.) — 8 feuillets, papier.

S. d. — *Comité de surveillance du district de Moulins.* — Dépenses du bureau militaire du comité.

L. 895. (Cahier.) — 2 feuillets, papier.

Nivôse - Pluviôse an II. — *Comité de surveillance du district de Moulins.* — Supplément au registre des dépenses relatives à l'armée révolutionnaire.

L. 896. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1791. — *Comité de surveillance du district de Moulins.* — Projet d'établissement d'une école d'artillerie, d'un arsenal de construction, d'une fonderie, d'une manufacture à feu, ainsi que d'une manufacture d'armes blanches à Moulins.

L. 897. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

Ventôse - Fructidor an II. — *Comité de surveillance du district de Moulins.* — Manufacture d'armes de Moulins : correspondance de l'entrepreneur avec le comité, et pièces diverses.

L. 898. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

An II. — *Comité de surveillance du district de Moulins.* — Pièces diverses. — 1-3. Subsistances (vendémiaire-germinal an II). — 4. Mines (brumaire an II). — 5. Nomination du concierge du Temple de la Raison. (floréal an II). — 6. Etat des ouvrages que le comité a fait faire pour l'habillement des pauvres de Moulins et environs (16 germinal an II).

SOCIÉTÉS POPULAIRES

L. 899. (Liasse.) — 1 pièce, papier, imprimée.

8 Frimaire an II. — *Société populaire de Gannat.* — Procès-verbaux de la séance sous la présidence de Sauret, en présence d'Aristide Couthon et de Publicola Magniet, représentants

du peuple : discours de Béchonnet, ci-devant prêtre, où il déclare qu'il abjure son état, et que pour profiter de la loi du divorce, il va se séparer de sa femme, ennuyeuse, exigeante, menteuse, incivique. — Réponse du président où « il déclare qu'il n'est point de société plus affligeante pour l'homme sage... que celle d'une épouse bavarde, acariâtre et exigeante », qu'on applaudit à la longue constance de Béchonnet resté six ans dans des liens mal assortis, et bien davantage encore à son bon esprit, lorsqu'on voit que « cette épouse si importune est cependant restée vierge dans ses chastes mains, que le bréviaire du citoyen Béchonnet... réunit à la fraîcheur de la première jeunesse le prix inestimable de n'avoir jamais été lu... les feuilles étant encore pour la plupart collées ensemble par la dorure ». — Déclaration des deux représentants du peuple présents à la séance, portant que le discours de Béchonnet sera imprimé à 2.000 exemplaires, aux frais de la République.

L. 900. (Registre.) — In-folio, 84 feuillets, papier.

Mars 1791 - Nivôse an II. — *Société des Amis de la Constitution de Moulins.* — Délibérations. — Sur le recto du 1^{er} feuillet on trouve inscrite la devise de la société : « Vivre libre ou mourir », la date de l'affiliation de la société à celle des Jacobins de Paris, 19 mars 1791, et l'indication que le registre contient 142 feuillets. Or, il n'y en a plus que 84, et des pages blanches, pour la plus grande partie de 1792 et 1793. — Fol. 2, r. Discours sur l'utilité de la Constitution (s. d.). — Fol. 3, r. Règlement de la société (s. d.). — Fol. 4, r. Règlement de police de la société (s. d.). — Fol. 6, r. Tableau des membres de la société (mars-août 1791). — Fol. 12, r. Tableau des sociétés affiliées à la société de Moulins : Gannat, Cusset, Montluçon, Bourbon-l'Archambaud, Le Veudre, St-Pourçain, Le Donjon, St-Gérand-le-Puy, Vichy, Varennes-s-Allier, Vierzou, St-Amand. — Fol. 13, r. Tableau des abonnements : journaux et papiers publics (Journal des débats, Le Mercure Universel, Journal de Paris, La Famille Villageoise, L'Ami des Patriotes, le Journal de Camille Desmoulins, le Patriote français, le Journal Logographique (supprimé et remplacé par les Révolutions de Paris), le Journal de Gorsas, Les Annales de Mercier. — Fol. 14, r. Tableau des fonctionnaires (président - comité de réception - comité de

rédaction - économes - trésoriers). pendant la première présidence, celle de Jouffret. — Fol. 15, v. La société choisit pour tenir ses séances la grande salle du collège (10 mars 1791). — Fol. 23, r. Tableau des fonctionnaires, pendant la seconde présidence, celle de Dubary. — Fol. 33, r. Tableau des fonctionnaires pendant la troisième présidence, celle de Douyet. — Fol. 33, r. Tableau des fonctionnaires pendant la quatrième présidence, celle de Grimaud. — Fol. 39, r. Tableau des fonctionnaires pendant la cinquième présidence, celle de Dumirat. — Fol. 50, v. Nomination de Perrotin, juge du tribunal du district, comme président (30 décembre 1792). — Fol. 59, r. Nomination, en remplacement de Saulnier, de Simard, comme président (3 frimaire an II). — Fol. 73, r. Nomination de Verd, comme président (3 nivôse).

L. 901. (Registre.) — In-folio, 87 feuillets, papier.

Ventôse an II - Brumaire an III. — *Société populaire de Moulins.* — Délibérations — coté et paraphé par Brault, président. — Fol. 1, r. Renouvellement du bureau : Burelle est nommé président et Reignaud et Verd secrétaires. Ajournement de l'affiliation de la société de Bessay, qui est présidée par Gilberton, et refus de l'affiliation de la société de Souvigny, parce qu'elle est présidée par D'Alphonse, dont les principes ne sont pas entièrement connus (3 ventôse an II). — Fol. 3, v. Ajournement de l'affiliation de la société d'Hérisson où l'épuration des membres n'a pas été faite, et de la société de Cressanges. Règlement de la société (10 ventôse). — Fol. 14, r. Nomination de Grimaud, comme président (3 germinal). — Fol. 15, v. Lefort, chargé d'une mission dans le district, déclare qu'il a trouvé dans le canton de Chevagnes quantité de denrées cachées et enfouies, ce qui l'amène à penser que la disette n'est que fictive (6 germinal). — Fol. 17, r. Dufour est désigné pour diriger le Muséum en projet à Moulins : la société fait le plus grand éloge de ses talents et de ses travaux, lui faisant cependant un léger reproche, celui de « porter l'art au-dessus de la nature » (13 germinal). — Fol. 20, r. Le comité désigne pour aller au Muséum, qui doit être établi à Moulins, pour la littérature, Grimaud et Batissier (23 germinal). — Fol. 22, r. Delaire, agent national du district, est nommé président (3 floréal). — Fol. 23, r. Séance tenue au temple de la Raison, en présence de Verney, représentant du peuple (6 floréal). — Fol.

30, v. Dénonciation contre Grimaud, pour avoir dit, en s'en allant : « je sors, parce que la contre-révolution est faite ici. » La société déclare Grimaud contre-révolutionnaire, l'expulse de son sein et le dénonce au comité de surveillance (26 floréal). — Fol. 33, r. Liste des autorités constituées de la commune de Moulins, épurées par Vernerey, représentant du peuple (30 floréal). — Fol. 34, v. Vernerey, représentant du peuple, est appelé à la présidence de la société (4 prairial). — Fol. 39, v. Nomination de Meillet comme président (4 messidor). — Fol. 41, r. Il sera écrit à Grimard, professeur de mathématiques au collège, qui prétend avoir résolu le problème de la quadrature du cercle, de s'adresser au Comité d'Instruction Publique (9 messidor). — Fol. 44, r. Laporte est nommé président (4 thermidor). — Fol. 49, r. Bonnaud est proposé comme instituteur à Cosne (24 thermidor). — Fol. 49, v. Verd est nommé président. Examen des dénonciations contre Forestier, procureur général syndic du district de Cusset, et son neveu Givois, agent national du même district (4 fructidor). — Fol. 56, v. Dénonciation à la Convention par la société de tous les faits portés contre Forestier et Givois, dénoncés comme ayant organisé la Terreur dans l'Allier (5 fructidor). — Fol. 59, v. Verd et Burelle, chargés par la société de porter à la Convention les pièces d'accusation contre Forestier et Givois, réclament des certificats de civisme et de probité, et Dufour, artiste, et membre de la société, qui est à Paris, sollicite de la société protection et défense pour les deux commissaires, notamment pour Burelle, à qui on ne peut reprocher les faits personnels imputés à Verd. La société, après une longue discussion, passe à l'ordre du jour (14 fructidor). — Fol. 62, r. Lecture de lettres de Burelle annonçant sa mise en liberté, sur la demande de Fouché, et de Verd, portant que Vernerey, représentant du peuple, a pris sa défense (15 fructidor). — Fol. 62, v. Défense par les commissaires de la société populaire de Cusset, de Givois et de Forestier. Cette défense provoque une vive agitation, et Sayet, président, monte à la tribune pour se justifier des accusations portées contre lui par les commissaires susdits (16 fructidor). — Fol. 66, v. Burelle prend la parole pour défendre Verd, encore incarcéré (29 fructidor). — Fol. 68, v. Papon, directeur de la Régie Nationale de l'Enregistrement, est nommé président (9 vendémiaire an

III). — Fol. 70, r. Verd, un des commissaires de la société chargé de porter à la Convention les pièces d'accusation contre Forestier et Givois, rend compte de sa mission, et rencontre l'hostilité d'une grande partie des membres de la société (14 vendémiaire). — Fol. 72, r. Verd est expulsé de la société (19 vendémiaire). — Fol. 72, v. Lecture est donnée d'une lettre de Dufour, artiste, en séjour à Paris, où il semble donner des leçons à la société, au sujet de la manière dont elle doit se comporter auprès du Comité d'Instruction Publique, pour obtenir les moyens de compléter les collections du Muséum à établir à Moulins. On demande alors que l'arrêté pris en faveur de Dufour et lui accordant toute liberté pour défendre l'établissement du Muséum, devant le Comité, soit rapporté. Finalement Dufour est autorisé à continuer ses démarches, mais à ses frais. Burelle et Verd auront à rembourser à la société 517 livres (19 vendémiaire). — Fol. 75, r. Rouyer, qui depuis longtemps n'assiste plus aux séances, est rappelé à l'ordre (21 vendémiaire). — Fol. 80, r. Rolland est nommé président (3 brumaire). — Fol. 81, r. Discours par Argillet au temple de la Raison, et dont on a ordonné l'impression (30 vendémiaire). — Fol. 82, r. Adresse à la Convention par la société (vendémiaire). — Fol. 87, r. Discours prononcé par Bonnay, à la société (9 brumaire).

L. 902. (Registre.) — In-folio, 159 pages, papier.

Brumaire - Floréal an III. — *Délibération de la société populaire de Moulins* [à l'endroit du registre]. — Coté et paraphé par Houdry, l'un des membres du noyau épurateur. Page 1. Arrêté de Boisset, représentant du peuple, régénérant la société et portant formation d'un noyau épurateur composé de 19 membres (23 brumaire an III). — Page 2. Houdry est nommé président (23 brumaire). — Page 4. Houdry, président de la société, est nommé, par Boisset, représentant du peuple, maire de Moulins (26 brumaire). — Page 8. Discours de Radot sur l'épuration et la régénération de la société (26 brumaire). — Page 15. Papon, directeur de l'Enregistrement, est nommé président (29 brumaire). — Page 19. La société décide de placer une statue de la liberté sur l'obélisque du cours de la Régénération (3 frimaire). — Page 24. Motion de sympathie à l'égard des veuves et des enfants des trente-deux Bourbonnais guillotinisés à Lyon (6 frimaire). — Page 31. Discours de Du-

four, artiste, relatif au jugement des trente-deux Bourbonnais guillotins à Lyon. Dufour présente une motion en faveur des familles des condamnés (10 frimaire). — Page 35. Discours de Lenthéreau, commissaire du Comité de Salut Public, au sujet notamment du jugement des trente-deux Bourbonnais guillotins à Lyon, avec un vif éloge de Boisset, représentant du peuple, et de son action en Bourbonnais, contre la Terreur (10 frimaire). — Page 42. Lettre des membres de la société populaire de Gannat félicitant celle de Moulins d'avoir exclu Verd de son sein (13 frimaire). — Page 47. Lettre de la société populaire de Burges-les-Bains (Bourbon-l'Archambaud) au sujet des taxes arbitraires levées à Burges par Verd qui, avec son collègue Mativet, brisa les tableaux de l'église de Burges, et lettre de la municipalité de Cérilly signalant aussi les exactions de Verd (16 frimaire). — Page 53. Lecture d'une lettre de Nivelon, ci-devant prêtre, fort injurieuse pour la société (23 frimaire). — Page 60. Nivelon fait savoir qu'il n'est point l'auteur de la lettre injurieuse adressée à la société, qui décide qu'à l'avenir ces sortes de lettres seront brûlées (29 frimaire). — Page 61. Forissier est nommé président (3 nivôse). — Page 71. Discours de Pinot, juge (13 nivôse). — Page 80. La suspension portée contre Vidalin, Laporte, Coignet, Simard et Pioret, ci-devant membres du comité de surveillance de Moulins, est levée, et ils seront proclamés membres de la société à la première séance (17 nivôse). — Page 83. Discours prononcé par Argillet (19 nivôse). — Page 96. Argillet est nommé président (3 pluviôse). — Page 108. Arrêté portant les mesures prises par la société contre le terrorisme (14 pluviôse). — Page 124. Salbrune est nommé président (3 ventôse). — Page 147. Pinot est nommé président (9 germinal). — Page 153. Girard fils est nommé président (6 floréal).

L. 902 bis. (Registre.) — In-folio, 73 pages, papier.

Frimaire an III - 28 Thermidor an V. — *Société populaire de Moulins.* — *Pétitions adressées à la société populaire de Moulins* [à l'envers du registre].

L. 903. (Liasse.) — 4 pièces, imprimées.

1791-1792. — *Société des Amis de la Consti-*

(1) Pour les sociétés populaires de Cérilly, Cusset, Lappalisse, Redan, Varennes et Vichy, voir le n° 836 bis.

tution de Moulins. — 1. Adresse de la société à ses concitoyens, sur l'importance des élections (Moulins, Vidalin, 1791). — 2. Règlement de la société et tableau des sociétaires (Moulins, Vidalin, 1791). — 3. Programme d'une caisse patriotique fondée par la société (Moulins, Vidalin, 1791). — 4. Discours de Dubary, vicaire de la cathédrale de l'Allier, à une séance publique de la société (Moulins, Burelle, 1792).

L. 904. (Liasse.) — 15 pièces, dont 10 imprimées.

Septembre 1793 - Vendémiaire an III. — *Société populaire de Moulins.* — 1-4. Extraits de procès-verbaux de séances de la société (26 septembre 1793-13 ventôse an III). — 5-6. Diplômes de membres de la société (30 vendémiaire-19 thermidor an II). — 7. Adresse de la société à la Convention (19 vendémiaire an III). — 8. Adresse de la société à toutes les sociétés de la République (s. d.). — 9-10. Adresse de Verd, administrateur du département, à la société républicaine de Moulins et aux sociétés populaires du département (vendémiaire an III). — 11-15. Pièces relatives à la manufacture d'armes de Moulins et à l'action exercée par la société pour la surveillance de cet établissement (septembre 1793-floréal an II).

L. 904 bis. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

17 Pluviôse an II. — *Société populaire de Souvigny.* — Nomination de commissaires pour propager les principes républicains dans les communes du ressort du Comité (1).

TRIBUNAUX

Tribunal criminel du département de l'Allier

L. 905. (Registre.) — In-folio, 9 feuillets, papier.

Pluviôse - Prairial an VI. — *Tribunal criminel.* — Inventaire des procédures, lois, registres et autres objets existant au greffe du tribunal, remis par Boussac, greffier, ancien capitaine à l'armée des Alpes, à son successeur Cognet.

L. 906. (Registre.) — 50 feuillets, papier.

Ventôse an II - Brumaire an IV. — *Tribunal criminel.* — Décrets de la Convention publiés es audiences du tribunal et comptes décadaires rendus par le tribunal à la Commission des administrations civiles et tribunaux (quelques jugements sur les substances) : une seule page est consacrée aux décrets de la Convention. — Coté et paraphé par Marien, Meillet, président du tribunal.

L. 907. (Registre.) — 194 feuillets, papier.

9 Mars 1792 - 1^{er} Frimaire an III. — *Tribunal criminel.* — Jugements. Coté et paraphé jusqu'au 102^e feuillet par Vernin, président. — En mars 1792, le tribunal était composé de Joachim Bertrand du Poux, juge du tribunal du district de Moulins, Gilbert Coinchon de la Fond, juge du tribunal du district de Cusset, Etienne Sauret, juge du tribunal du district de Gannat, Joseph Beauchamp, juge du tribunal du district du Donjon, Claude Blanchard-Lavalette, commissaire du roi, François Boussac, greffier, Gilbert Vinatier et Jean Gilbert Delaroche, huissiers. Les séances avaient lieu à l'église des Minimes.

L. 908. (Registre.) — 150 feuillets, papier.

Frimaire an III - Germinal an IV. — *Tribunal criminel.* — Jugements. — Coté et paraphé par Meillet, président. — Fol. 40, v. Jugement relatif aux membres du comité révolutionnaire de Gannat. — Fol. 44, r. Jugement relatif aux membres du comité révolutionnaire de Cusset. — Fol. 45, v. et 95, r. Jugement relatif aux membres du comité révolutionnaire de Moulins.

L. 909. (Registre.) — 198 feuillets, papier.

Germinal an IV - Fructidor an V. — *Tribunal criminel.* — Jugements. — Coté et paraphé par Antoine Durin, président.

L. 910. (Registre.) — 201 feuillets, papier.

Fructidor an V - Vendémiaire an IX. — *Tribunal criminel.* — Jugements. — Coté et paraphé par Antoine Durin, président.

L. 911. (Registre.) — 100 feuillets, papier.

Fructidor an V - Pluviôse an XII. — *Tribunal criminel.* — Procès-verbaux des jugements criminels. — Coté et paraphé par Antoine Durin, président.

VOLS

L. 912. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

29 février - 12 mai 1792. — *Tribunal criminel.* — Affaire Thévenin et Franconnet : vol d'un portefeuille à Moulins.

L. 913. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

7-12 mars 1792. — *Tribunal criminel.* — Affaire Jean Vincent de Moulins : vol d'effets à une nommée Maire à Moulins.

L. 914. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

19 juin - 1^{er} juillet 1792. — *Tribunal criminel.* — Affaire Claude Belin d'Arfeuilles, et Claude Signol de Mayet-de-Montagne : vol à Saligny.

L. 915. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

14 mai - 7 juillet 1792. — *Tribunal criminel.* — Affaire François Berton de Servant, district de Montaigu (Puy-de-Dôme) : vol d'un cheval.

L. 916. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

20 juin - 9 juillet 1792. — *Tribunal criminel.* — Affaire Jacques Cotte d'Effiat : vol d'un habit à Saulcet.

L. 917. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

27 avril 1791 - 8 août 1792. — *Tribunal criminel.* — Affaire Duverger, d'Arfeuilles : vol d'une montre à Gannat.

L. 918. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

2 juillet 1791 - 12 septembre 1792. — *Tribunal criminel.* — Affaire Duverger, d'Arfeuilles : vol d'une montre à Gannat.

L. 919. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

6 mai - 13 septembre 1792. — *Tribunal criminel.* — Affaire Benoit Bouvard, charpentier, sans domicile : vol de linge.

L. 920. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

25 octobre - 13 décembre 1792. — *Tribunal criminel.* — Affaire Antoine Bondin, marchand forain à Billy : vol de linge à l'auberge du Cheval Blanc, à St-Pourçain.

L. 921. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

Décembre 1791 - 1^{er} janvier 1793. — *Tribunal criminel.* — Affaire Protot, Gauderon, Fasier Fongarnand, Buffet et Cartelos : vol et tentative d'assassinat contre le curé du Bouchaud.

L. 922. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

8 mars 1792 - 2 janvier 1793. — *Tribunal criminel.* — Affaire François Fongarnand, de Senat, et Benoit Buffet, de Montalguet : vol nocturne avec violences et effraction du presbytère du Bouchaud.

L. 923. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

21 juin 1786 - 7 janvier 1793. — *Tribunal criminel.* — Affaire Thomas Ruste, de Molinet,

condamné le 3 avril 1787, par jugement prévôtal, aux galères à vie, et demandant une commutation ou abolition de peine, conformément à la loi du 3 septembre 1792.

L. 924. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

12-15 février 1792. — *Tribunal criminel.* — Affaire Lafont, inculpé d'avoir arraché des crins aux queues des chevaux de remonte de Moulins.

L. 925. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

28 novembre 1792 - 26 janvier 1793. — *Tribunal criminel.* — Affaire Vincent, dit Charpentier : vol d'effets et d'un cheval à Nohant et autres paroisses. Procédure suivie devant les ci-devant justices d'Huriel et Treignat, la ci-devant châtellenie de Montluçon, et le ci-devant conseil supérieur de Clermont.

L. 926. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

30 juillet 1791 - 14 mars 1793. — *Tribunal criminel.* — Affaire Pierre Gagnière, de Lonzat : vol de foin, d'un cheval, et violences envers les domestiques. — Condamné aux galères à vie, en 1785. — Renvoyé au tribunal criminel pour commutation ou abolition de peine.

L. 927. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

25 janvier - 22 juin 1793. — *Tribunal criminel.* — Affaire Blondin et consorts : vol de plusieurs cercueils de plomb dans un caveau servant de sépulture aux abbesses de St-Menoux. Rejet par le tribunal de cassation de la requête de Blondin, le 22 juin 1793.

L. 928. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1^{er} janvier - 5 avril 1793. — *Tribunal criminel.* — Affaire Damier Jacquet, de Vaumas : vol de vieux linges sous les halles de Vaumas.

L. 929. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

31 mars - 15 juin 1793. — *Tribunal criminel.* — Affaire Jean Chégut, boucher à Saint-Pourçain-sur-Sioule : vol.

L. 930. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

23 avril - 16 juin 1793. — *Tribunal criminel.* — Affaire Gilbert Denidet et Pierre Pimpard, de Moulins : vol dans la maison des ci-devant religieuses de la Visitation, à Moulins.

L. 931. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

26 mai - 21 juin 1793. — *Tribunal criminel.* — Affaire Saboubil : vol de nappes à Moulins.

L. 932. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

17 juin - 10 juillet 1793. — *Tribunal criminel.* — Affaire François Brérat, de Dompierre, coutumace : vol à Thionne.

L. 933. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

21 mai - 25 juillet 1793. — *Tribunal criminel.* — Affaire Marie Laboulais, veuve Léron, de Moulins : vol de linge.

L. 934. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

21 janvier 1792 - 31 août 1793. — *Tribunal criminel.* — Affaire André Ster, de Moulins : vol avec effraction à Marsy (Nièvre), jugée d'abord par le tribunal criminel de la Nièvre, dont l'arrêt fut cassé par le tribunal de cassation.

L. 935. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

25 juillet - 9 septembre 1793. — *Tribunal criminel.* — Affaire Claude Fiat, de Vichy : vol d'argenterie, à Vichy.

L. 936. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

21 juin 1792 - 20 septembre 1793. — *Tribunal criminel.* — Affaire Dupuy et Fiacre, dit le Merle : vol au presbytère du Bouchaud. Rejet par le tribunal de cassation du pourvoi des deux condamnés, le 26 septembre 1793.

L. 937. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

2 mars - 8 octobre 1793. — *Tribunal criminel.* — Affaire Simon Vincent, de Monestier, et Jean Bonnefont, de Verneix : vol de mules dans la terre de Beauregard.

L. 938. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

16 mai - 15 octobre 1793. — *Tribunal criminel.* — Affaire Gilbert Grandjean, paroisse de Fayolle, district d'Evaux : vol d'une jument et d'un poulain à St-Martignan.

L. 939. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

Septembre 1793 - Brumaire an II. — *Tribunal criminel.* — Affaire Jean Alloueteau, mendiant, sans domicile fixe : vol d'une jument à Cougny.

L. 940. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

10 octobre 1793 - 5 Frimaire an II. — *Tribunal criminel.* — Affaire Nicolas Thierry, sergent aux grenadiers du 56^e Régiment d'Infanterie, ci-devant Hénault : vol entre St-Pierre et Villeneuve, coups et blessures au marchand qu'il a volé. Le résidu de la procédure se trouve dans les papiers du jury d'accusation du tribunal du district de Moulins.

L. 941. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

22 octobre 1791 - 26 Fructidor an II. — *Tribunal criminel.* — Affaire Espierre : vol de bijoux à Saligny.

L. 942. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

22 septembre 1793 - 11 Nivôse an II. — *Tribunal criminel.* — Affaire François Chartier, de St-Léger-des-Bruyères, et autres : vol à St-Léger.

L. 943. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

25 Brumaire - 13 Nivôse an II. — *Tribunal criminel.* — Affaire Jacques Gay, de Marcenat : vol de linge chez Lavedeau, aubergiste à Moulins.

L. 944. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

16 novembre 1793 - 30 Nivôse an II. — *Tribunal criminel.* — Affaire Jacques Champomier, de Chantelle : vol chez le curé de Chantelle.

L. 945. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

5 Frimaire - Pluviôse an II. — *Tribunal criminel.* — Affaire Buvat, de Tronget : vol à la Jary.

L. 946. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

26 Vendémiaire - 18 Pluviôse an II. — *Tribunal criminel.* — Affaire François Pillet, de Paris : vol d'assignats au district de Montluçon.

L. 947. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1785-20 Pluviôse an II. — *Tribunal criminel.* — Affaire Legeal : vol d'animaux domestiques à St-Genyes. Procès commencé au présidial de Moulins, en 1785, et dossier versé au tribunal criminel, le 20 pluviôse an II.

L. 948. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

13 mars 1793 - 3 Germinal an II. — *Tribunal criminel.* — Affaire Antoinette Monnet, femme Rondepierre, du Donjon : vol au Donjon.

L. 949. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

12 décembre 1791 - 20 Germinal an II. — *Tribunal criminel.* — Affaire Burnolle : sous-traction des effets mobiliers de l'émigré Duprat, dont il était gardien, au Mayet-de-Montagne.

L. 950. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

18 novembre 1793 - 27 germinal an II. — *Tribunal criminel.* — Affaire Gilbert Liudet, d'Hyds : vol avec effraction, à Chappes.

L. 951. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

15 décembre 1793 - 9 floréal an II. — *Tribunal criminel.* — Affaire Claude Laroche, au Puy-Redan (St-Gérard-le-Puy), contumace : vol avec effraction.

L. 952. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

29 germinal - 12 floréal an II. — *Tribunal criminel.* — Affaire Georges Cottard, de St-Brin (S.-et-Loire) et Isidore Guiot, de Lury : vol à Barraiss.

L. 953. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

24 pluviôse - 18 floréal an II. — *Tribunal criminel.* — Affaire Bonnet Pouilloux, et Gilbert Prugnauud, du Donjon : vol avec effraction, à Montaiguët.

L. 954. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

Novembre 1793 - 18 floréal an II. — *Tribunal criminel.* — Affaire Antoine Duperrat, dit Barraud, Jeanne Coutelard, sa femme, et Madeleine Mathelin : vol de couvertures à Chareuil.

L. 955. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

20 germinal - 21 floréal an II. — *Tribunal criminel.* — Affaire Girard Michel, de Diou : vol domestique.

L. 956. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

20 germinal - 5 prairial an II. — *Tribunal criminel.* — Affaire Guillaume Papon, de Lapalisse : menaces envers les habitants de sa commune et tentative de vol.

L. 957. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

11 ventôse - 25 prairial an II. — *Tribunal criminel.* — Affaire Antoine Gauthet, de Bellevue-les-Bains : vol d'un cheval à Beaulon.

L. 958. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

3 floréal - 25 prairial an V. — *Tribunal criminel.* — Affaire Claude Sauvanet, de Montluçon, employé à Moulins, au pansement des chevaux : accusé d'avoir coupé des crins à 24 juments.

L. 959. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

28 germinal - 29 prairial an II. — *Tribunal criminel.* — Affaire Antoine Dutremblay, Marie Aubouère, Gilbert Gazu, de Chappes : vol d'effets séquestrés appartenant au ci-devant curé de Chappes.

L. 960. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

30 germinal - 18 messidor an II. — *Tribunal criminel.* — Affaire Bonnet et François Petoton, père et fils, gardes des bois nationaux, à Boucé : vol de bois.

L. 961. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

15 avril 1792 - 17 messidor an II. — *Tribunal criminel.* — Affaire Rondepierre : vol chez le curé de Monétay et à Saligny. — Rondepierre fut également inculpé en l'an II dans une affaire d'assassinat au Donjon (voir plus loin (L. 1068.))

L. 962. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

16 nivôse - 27 messidor an II. — *Tribunal criminel.* — Affaire Bert : vol à Vendat.

L. 963. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

4 prairial an II - vendémiaire an III. — *Tribunal criminel.* — Affaire Pierre Chaput, d'Yzeure : vol à St-Bonnet (Yzeure). — Exposé publiquement sur l'échafaud, en vendémiaire an III.

L. 964. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

17 messidor an II - 12 brumaire an III. — *Tribunal criminel.* — Affaire Claude Gadet : vol.

L. 965. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

2 messidor - 4 fructidor an II. — *Tribunal criminel.* — Affaire Pierre Godin, de Moulins : vol de taffetas à Moulins.

L. 966. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

14-29 fructidor an II. — *Tribunal criminel.* — Affaire Bonichon, commissaire du district de Montluçon, Lebeau, agent national de

la commune de Vaux, Barethon, gardien des effets d'un émigré : vol d'effets nationaux (*affaire intéressante*).

L. 967. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

4 fructidor an II - vendémiaire an III. — *Tribunal criminel.* — Affaire François Bougarel, de Panloup, près Moulins : vol de vin, et Bertholet, détenu à Moulins : vol à la prison.

L. 968. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

13 fructidor an II - brumaire an III. — *Tribunal criminel.* — Affaire Darron : vol de poisson à Yzeure, dans la réserve du citoyen Dubroc.

L. 969. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

14 thermidor an II - frimaire an III. — *Tribunal criminel.* — Affaire Moyrot : vol de chevaux à Veauce.

L. 970. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

27 frimaire - 10 pluviôse an III. — *Tribunal criminel.* — Affaire Jean Grasset, d'Austry : vol de cinq cochons à Gipy.

L. 971. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

30 prairial an II - 19 ventôse an III. — *Tribunal criminel.* — Affaire Jean Berthelier, d'Ouronzat : vol de chevaux.

L. 972. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

11 fructidor an II - prairial an III. — *Tribunal criminel.* — Affaire Jean Michel Benoist Charrondière, du Donjon, et autres : vol de bois à Liernolles.

L. 973. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

27 prairial - 14 messidor an III. — *Tribunal criminel.* — Affaire Jean Preslier : vol au préjudice d'un épicier de Moulins. Dossier d'accusation.

L. 974. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

12 mai 1793 - 22 messidor an III. — *Tribunal criminel.* — Affaire Gilloppe, veuve Charles, dite Sangarde : vol avec effraction, à Moulins.

L. 975. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

14 prairial - 23 messidor an III. — *Tribunal criminel.* — Affaire Choquet et Robertet : vol à Moulins. Dossier d'accusation.

L. 976. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

25 germinal - thermidor - an III. — *Tribunal criminel.* — Affaire Antoine Gacon, meunier, de Puy-Mourgon (St-Germain-des-Fossés) : vol d'un cheval.

L. 977. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

14 thermidor - 5 fructidor an III. — *Tribunal criminel.* — Affaire Jean Moranges, originaire du Puy-de-Dôme : vol d'un cheval à Lierrolles.

L. 978. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

9 messidor an III - 22 vendémiaire an IV. — *Tribunal criminel.* — Affaire Jean Bouche-ray : vol de bétail à Couture. Le 22 vendémiaire an IV, le tribunal de cassation cassa le jugement du tribunal criminel et renvoya l'affaire devant le tribunal criminel du Puy-de-Dôme.

L. 979. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

14 fructidor an III - 15 frimaire an IV. — *Tribunal criminel.* — Affaire François Larrat : vol avec effraction, à Moulins.

L. 980. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

9 thermidor an III - 16 pluviôse an IV. — *Tribunal criminel.* — Affaire Claude Lacour, Bourdet et Coursolle : vol d'une jument à Thiel.

L. 981. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

17 thermidor an III - 16 frimaire an IV. — *Tribunal criminel.* — Affaire Thibaut, contrôleur de la poste : bris de cachets et vol d'assignats contenus dans les lettres.

L. 982. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

10 germinal an III - 16 frimaire an IV. — *Tribunal criminel.* — Affaire Palliange et Friquet : vol et agression à St-Pierre-le-Moutier. Le 12 messidor an III, le tribunal de cassation cassa l'arrêt du tribunal criminel de la Nièvre, avec renvoi devant celui de l'Allier.

L. 983. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

28 fructidor an III - 8 nivôse an IV. — *Tribunal criminel.* — Affaire Covache, prisonnier de guerre Hongrois, à St-Pourçain : vol à Gannat.

L. 984

2 frimaire - 30 pluviôse an IV. — *Tribunal criminel.* — Affaire Gilbert Chanet de Moulins : vol d'une oie et de 5 lapins à Toulon-

sur-Allier, mis en liberté après délibération du jury d'accusation. Voir le tribunal correctionnel de l'arrondissement de Moulins (jury d'accusation), L. 1629

L. 985. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

22 fructidor an III - 15 nivôse an IV. — *Tribunal criminel.* — Affaire Gilbert Vivier, de Valigny : vol d'un coupon de toile, à Theneuille.

L. 986. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

19 nivôse - 16 germinal an IV. — *Tribunal criminel.* — Affaire Antoine Kochette, prisonnier de guerre Autrichien, détenu à Moulins : vol de vin et autres denrées à Moulins, rue St-Nicolas, avec effraction.

L. 987. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

5^e jour complémentaire de l'an III - 5 pluviôse an IV. — *Tribunal criminel.* — Affaire François Déchamp, garçon billardier à Nevers : vol d'un portefeuille, assignats et billes de billard.

L. 988. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

27 pluviôse an IV. — *Tribunal criminel.* — Affaire Salasse : vol de chevaux. Le tribunal de cassation cassa le jugement, avec renvoi devant le tribunal criminel de la Creuse.

L. 989. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

2 frimaire - 17 pluviôse an IV — *Tribunal criminel.* — Affaire Théodore Richoux, premier commis à la poste de Moulins (dossier d'accusation) : prévenu d'être l'auteur ou le complice d'un vol commis à Moulins, à la poste.

L. 990. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

24 frimaire - 14 ventôse an IV. — *Tribunal criminel.* — Affaire Théodore Richoux, commis à la poste aux lettres de Moulins : vol d'un paquet chargé et d'un groupe d'assignats (dossier de jugement).

L. 991. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

21 fructidor an III - 16 ventôse an IV. — *Tribunal criminel.* — Affaire Antoine Guiton, de Varennes : vol de bois dans la cour de l'hospice de Gayette.

L. 992. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

7 pluviôse - 16 ventôse an IV. — *Tribunal criminel.* — Affaire Honoré Lafont, charretier d'artillerie à Moulins : vol de charbon, sur le port.

Chanet

L. 993. (Liasse.) — 24 pièces, papier.
25 nivôse - 17 ventôse an IV. — *Tribunal criminel.* — Affaire Antoine Petit : vol à la foire de Cressanges.

L. 994. (Liasse.) — 25 pièces, papier.
25 brumaire - 17 ventôse an III. — *Tribunal criminel.* — Affaire Nicolas Tixier, de Teillet : vol d'une jument.

L. 995. (Liasse.) — 33 pièces, papier.
5 thermidor an III - 15 germinal an IV. — *Tribunal criminel.* — Affaire Joindreau, boucher à Nevers, et sa femme, Anne Ravise : vol d'effets à Nevers. Affaire jugée d'abord par le tribunal criminel du Cher, dont l'arrêt fut cassé le 26 brumaire an IV.

L. 996. (Liasse.) — 30 pièces, papier.
18 pluviôse - 16 germinal an IV. — *Tribunal criminel.* — Affaire Jean Mouchadier, de Cusset : vol de mercerie, à Cusset.

L. 997. (Liasse.) — 30 pièces, papier.
27 nivôse - 17 germinal an IV. — *Tribunal criminel.* — Affaire Claude Barbarin, de Lenax, et Jean Veillou, dit Sotty : vol d'une roue de charrette, à Huillaux.

L. 998. (Liasse.) — 35 pièces, papier.
16 thermidor an III - 23 prairial an IV. — *Tribunal criminel.* — Affaire Jean Langlois : vol de fer à Nevers. Jugé d'abord par le tribunal criminel de la Nièvre, dont l'arrêt fut cassé, avec renvoi devant celui de l'Allier.

L. 999. (Liasse.) — 40 pièces, papier.
8 vendémiaire - 23 prairial an IV. — *Tribunal criminel.* — Affaire Jean Périchon et Gilbert Poignet, de Tréteau : vol de chanvre. Arrêt cassé le 23 prairial an IV.

L. 1.000. (Liasse.) — 90 pièces, papier.
6 nivôse - 15 messidor an IV. — *Tribunal criminel.* — Affaire Simon Richet, de Rémyen-Rollat, Antoine Emery, de St-Germain-des-Fossés, et autres : vol de deux truies.

L. 1.001. (Liasse.) — 42 pièces, papier.
15 floréal - 15 thermidor an IV. — *Tribunal criminel.* — Affaire Thomas Sinder, prisonnier de guerre autrichien : vol de graisse à Brugheas.

L. 1.002. (Liasse.) — 62 pièces, papier.
2 ventôse - 16 thermidor an IV. — *Tribunal criminel.* — Affaire Marguerite Bladinière, femme Pépin, de St-Pourçain : vol de deux rideaux à St-Pourçain. Rejet du pourvoi de l'accusée par le tribunal de cassation, le 16 thermidor an IV.

L. 1.003. (Liasse.) — 21 pièces, papier.
11 fructidor an IV - 15 vendémiaire an V. — *Tribunal criminel.* — Affaire Jacques Seneuret, de La Ferté : vol de deux bœufs dans la dite commune.

L. 1.004. (Liasse.) — 21 pièces, papier.
10 fructidor an IV - 15 vendémiaire an V. — *Tribunal criminel.* — Affaire Langrave, prisonnier de guerre, natif de Follets (Tyrol) : vol d'une peau de veau au citoyen Tortel, de Moulins.

L. 1.005. (Liasse.) — 51 pièces, papier.
10 messidor an IV - 10 brumaire an V. — *Tribunal criminel.* — Affaire Jean Rosier, père, Rosier, fils, et Jacques Arnaud : vol d'armes à la manufacture de Moulins, et de tabac et harnachement de chevaux, chez un particulier de la même ville.

L. 1.006. (Liasse.) — 28 pièces, papier.
2 brumaire - 16 frimaire an V. — *Tribunal criminel.* — Affaire François Journet : vol d'une jument à Paray-le-Frésil.

L. 1.007. (Liasse.) — 24 pièces, papier.
26 prairial an IV - 28 frimaire an V. — *Tribunal criminel.* — Affaire Claude Goudeau, de Luneau : vol et violences à Luneau. Rejet par la cour de cassation du mémoire du condamné, le 28 frimaire an V.

L. 1.008. (Liasse.) — 32 pièces, papier.
9 messidor an IV - 29 frimaire an V. — *Tribunal criminel.* — Affaire Jean Berton, de Molette (Cantal) : vol à Moulins. Rejet par le tribunal de cassation du pourvoi du condamné, le 29 frimaire an V.

L. 1.009. (Liasse.) — 28 pièces, papier.
26 prairial an IV - 17 nivôse an V. — *Tribunal criminel.* — Affaire Charles Herf, à Vieure, chirurgien, natif de Presbourg, prisonnier de guerre : vol à Ygrande. Rejet du pourvoi par le tribunal de cassation, le 17 nivôse an V.

L. 1.010. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

10 messidor an IV - 15 pluviôse an V. — Tribunal criminel. — Affaire Pierre Sinturel, de Nades : vol de « ferremens », à Nades.

L. 1.011. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

19 prairial an II - 12 ventôse an V. — Tribunal criminel. — Affaire Claude Sané, de Paris, maçon, et André Varennes, de St-Bonnet-le-Château (Rhône) : vols de chevaux et de voitures à Decize.

L. 1012. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

6 fructidor an IV - 15 ventôse an V. — Tribunal criminel. — Affaire Hernower, prisonnier autrichien, en dépôt à la Charité (Nièvre) : vol à Moulins. Jugé par le tribunal criminel de l'Allier, par suite de l'option de l'accusé.

L. 1.013. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1^{er} ventôse - 15 germinal an V. — Tribunal criminel. — Affaire Gilbert Rondepierre, du Donjon : tentative de vol à Saint-Léger-des-Bruyères.

L. 1.014. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

5 ventôse - 17 germinal an V. — Tribunal criminel. — Affaire Claude Bohat, de Tréteau : vol avec effraction à Langy.

L. 1.015. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

16 messidor - 2 floréal an V. — Tribunal criminel. — Affaire Jean André, dit Boissin, de Nocq : vol d'une jument et de sa poulaine.

L. 1.016. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

18 thermidor an II - 16 floréal an V. — Tribunal criminel. — Affaire Gilbert Deschamps, d'Onronzat : vol de chevaux dans la forêt de Tronçais.

L. 1.017. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

22 messidor an II - 6 messidor an V. — Tribunal criminel. — Affaire Claude Maupertuy, voiturier à Varennes : vol à Ciernat. Rejet par le tribunal de cassation du recours de l'accusé, le 6 messidor an V.

L. 1.018. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

25 frimaire - 21 messidor an V. — Tribunal criminel. — Affaire Pierre Libert, dit Caillet, d'Ozon (Haute-Loire), et Antoine Chantelot : émission de faux écus à la foire de Neuilly.

L. 1.019. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

15 floréal - 15 thermidor an V. — Tribunal criminel. — Affaire François Masset, de Villaines : vol de dentelles.

L. 1.020. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

18 prairial an III - 22 thermidor an V. — Tribunal criminel. — Affaire Jean Demoux, dit Debouix, de Cérilly : vol d'une jument.

L. 1.021. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

30 vendémiaire - 15 fructidor an V. — Tribunal criminel. — Affaire Gabriel Boucherey, de Moulins, et Marie Boucherey : vol d'effets chez St-Aubin, à Moulins.

L. 1.022. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

12 germinal - 15 fructidor an V. — Tribunal criminel. — Affaire Etienne Donnet, de Paray-sous-Briailles : vol.

L. 1.023. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

20 ventôse - 16 fructidor an V. — Tribunal criminel. — Affaire Gilbert Maupertuy, de Boucé, et François Durantou, de Thionne : tentative de vol chez Ferraud, de Boucé.

L. 1.024. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

19 ventôse - 16 fructidor an V. — Tribunal criminel. — Affaire Jean Dubreull, Jean Gaffet, Claude Maupertuy, de Varennes, Gilbert Maupertuy, de Boucé : tentative de vol chez Devaux, à Varennes.

L. 1.025. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

13 pluviôse - 17 fructidor an V. — Tribunal criminel. — Affaire Saturnin Vincent, de Vesse : vol d'articles de charronnage.

L. 1.026. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

12 thermidor an V - 15 brumaire an VI. — Tribunal criminel. — Affaire Jacques Granges, du Mayet-de-Montagne, Louise Grange et Jeanne Barnichon, femme de Jacques : vol d'argent et de linge chez Petit, au Mayet.

L. 1.027. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

15 fructidor an V - 16 frimaire an VI. — Tribunal criminel. — Affaire Antoine Chardonnet, d'Etroussat : vol d'une jument, à la Charbonnière.

L. 1.028. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

23 nivôse an V - 22 frimaire an VI. — Tribunal criminel. — Affaire Vacheron Abraham, Duranton, Fouaillebin et Marie Cotier : vol avec effraction à Randan. Arrêt du tribunal de cassation, du 22 frimaire an VI, cassant le jugement du tribunal criminel du Puy-de-Dôme, à l'égard de Marie Cotier, avec renvoi devant le tribunal criminel, mais rejetant le pourvoi des autres condamnés de l'Allier.

L. 1.029. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

4 brumaire an V - 15 nivôse an VI. — Tribunal criminel. — Affaire Dugrenier : vol avec effraction à Thionne.

L. 1.030. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

17 nivôse an VI. — Tribunal criminel. — Affaire Junot : vol d'une montre. Le tribunal de cassation annule le jugement du tribunal criminel de l'Allier, avec renvoi devant celui de la Nièvre.

L. 1.031. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

15 fructidor an V. - 1^{er} pluviôse an VI. — Tribunal criminel. — Affaire Gabriel Bouche-ray, de Moulins : vols. Rejet par le tribunal de cassation du mémoire du condamné.

L. 1.032. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

28 brumaire - 19 pluviôse an VI. — Tribunal criminel. — Affaire Toussaint Duprat, de Diou : vol de quatre choux.

L. 1.033. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

21 pluviôse an VI. — Tribunal criminel. — Affaire Messagère : vol. Le tribunal de cassation casse l'arrêt du tribunal du Puy-de-Dôme, avec renvoi devant celui de l'Allier.

L. 1.034. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

25 vendémiaire - 1^{er} germinal an VI. — Tribunal criminel. — Affaire Michel Riosset, de Citon (Aude) : vol d'un drap de lit dans une auberge de Mayet-d'École. Rejet par le tribunal de cassation du pourvoi du condamné.

L. 1.035. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

25 frimaire - 15 germinal an VI. — Tribunal criminel. — Affaire Guillet, dit Dagorin, sans domicile fixe : vol de harnais à St-Pourçain.

L. 1.036. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

23 germinal - 15 fructidor an VI. — Tribunal criminel. — Affaire Pierre Dubouis, dit Vichy, et Claudine Pierrette, de Moulins, sa femme : vols dans une cave, à Moulins, d'objets d'épicerie.

L. 1.037. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

16 prairial - 17 fructidor an VI. — Tribunal criminel. — Affaire Maupertuy, de Boucé : vol d'un chariot à Boucé.

L. 1.038. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

12 prairial - 16 fructidor an VI. — Tribunal criminel. — Affaire Gilbert Martin, à Moulins : vol d'une bouteille recouverte d'osier, à Moulins.

L. 1.039. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

9 germinal - 23 fructidor an VI. — Tribunal criminel. — Affaire Claude Villard et sa femme, de Moulins : faillite frauduleuse.

L. 1.040. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

4 fructidor an VI - 16 vendémiaire an VI. — Tribunal criminel. — Affaire Mitton : vol d'un essieu, à Moulins.

L. 1.041. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

11 vendémiaire an VI - 16 brumaire an VII. — Tribunal criminel. — Affaire Damour : vol d'un cheval à Contilly (Cher).

L. 1.042. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

21 vendémiaire an VI - 26 brumaire an VII. — Tribunal criminel. — Affaire François Randier, de Châtel-Montagne, et Jeanne Lacroix : vol de linge. Rejet par la cour de cassation du pourvoi de Randier, le 26 brumaire an VII.

L. 1.043. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

29 vendémiaire - 15 frimaire an VII. — Tribunal criminel. — Affaire Nicolas Viennot : vol à Servilly.

L. 1.044. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

25 thermidor an VI - 16 frimaire an VII. — Tribunal criminel. — Affaire Antoine Ballet : vol d'un cheval à la Fermeté (Nièvre). Jugé par le tribunal criminel de l'Allier, par suite de l'option de l'accusé.

L. 1.045. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

23 vendémiaire an V - 29 frimaire an VII. — *Tribunal criminel.* — Affaire J.-B. Grimard, de St-Plaisir : vol d'arbres dans les biens nationaux dépendant de l'arrondissement forestier de Cérilly.

L. 1.046. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

7 thermidor an VI - 5 nivôse an VII. — *Tribunal criminel.* — Affaire Antoine Claustre : vol de bois au Montet. Pièces diverses, notamment le rejet du pourvoi de Claustre, par la cour de cassation.

L. 1.047. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

3^e jour complémentaire an VI - 15 nivôse an VII. — *Tribunal criminel.* — Affaire Souilly : vol à St-Pourçain.

L. 1.048. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

19 frimaire - 15 pluviôse an VII. — *Tribunal criminel.* — Affaire Jean Roy : vol de marchandises, à Moulins.

L. 1.049. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

10 floréal an VI - 15 ventôse an VII. — *Tribunal criminel.* — Affaire Jean-Baptiste Picot : vol d'effets à Huriel.

L. 1.050. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

24 thermidor an V - 15 prairial an VII. — *Tribunal criminel.* — Affaire Antoine Jacquet, de Thionne : vol d'un cheval à Thionne.

L. 1.051. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

25 germinal an VII - 16 vendémiaire an VIII. — *Tribunal criminel.* — Affaire Jacques et Pierre Vernin, de Luneau : tentative de vol de vin, à Luneau.

L. 1.052. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

10 fructidor an VII - 15 brumaire an VIII. — *Tribunal criminel.* — Affaire Marien Dupré, et Germain Bataillet, de Vernet : vol.

L. 1.053. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

8 vendémiaire an VII - 5 frimaire an VIII. — *Tribunal criminel.* — Affaire Taurin Jusserand, propriétaire à Riom : vol dans les bois de Vendat. Appel au tribunal de police correctionnelle de Gannat.

L. 1.054. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

15 thermidor an VII - 15 nivôse an VIII. — *Tribunal criminel.* — Affaire Pierre Maillet, du Veudre : accusé d'avoir soustrait des fusils à Burges-les-Bains (Bourbon-l'Archambaud).

L. 1.055. (Liasse.) — 137 pièces, papier.

22 prairial an V - 8 pluviôse an VIII. — *Tribunal criminel.* — Affaire Jean-Joseph Charmin, dit Mialot, connu aussi sous le nom d'Antoine Perrin et plusieurs autres noms encore : vols de passeports à Charmes et de toile à Poizat.

L. 1.056. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

8 nivôse - 15 germinal an VIII. — *Tribunal criminel.* — Affaire Jean Billon, de St-Pourçain-sur-Sioule : vol de fil et de laine.

L. 1.057. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1^{er} juin 1784 - 29 pluviôse an IX. — *Tribunal criminel.* — Affaire François Verne, sans domicile, et de Philibert Chaume : vol de chaussures au Donjon.

L. 1.058. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

6 messidor an VIII - 2 messidor an IX. — *Tribunal criminel.* — Affaire Dupieux : vol de bois au bois Malleray. Appel du tribunal de police correctionnelle de Moulins.

L. 1.059. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

23 juillet 1779 - 9 floréal an X. — *Tribunal criminel.* — Affaire Jean Pajot, dit Gobert : vol. Arrêt du tribunal de cassation rejetant le 3 floréal an X le pourvoi du condamné.

L. 1.060. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

19 thermidor an II - 12 prairial an X. — *Tribunal criminel.* — Affaire Claude Bleterie, d'Arfeuilles : vol à Aude.

ASSASSINATS

L. 1.061. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

24 avril - 20 mai 1792. — *Tribunal criminel.* — Affaire Antoine Ignace Riboutet, huissier à Bourbon-l'Archambaud : assassinat.

L. 1.062. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

29 février - 10 août 1792. — *Tribunal criminel.* — Affaire Thomas Degoutte, Gilbert Degoutte et Jean Pouzadoux, d'Espinasse : parricide.

L. 1.063. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

8 mars - 16 août 1792. — *Tribunal criminel.* — Affaire Sébastienne Compagnon, de Billezois : infanticide.

L. 1.064. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

28 janvier 1792 - février 1793. — *Tribunal criminel.* — Affaire Antoine Vignolat, de Chazeuil : vol et assassinat. Rejet en cassation du pourvoi de Vignolat.

L. 1.065. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

13 octobre 1792 - 5 mars 1793. — *Tribunal criminel.* — Affaire Jean-Baptiste Crouzier, de Montcombroux : infanticide, à Montcombroux.

L. 1.066. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

15 avril - 13 août 1793. — *Tribunal criminel.* — Affaire Bonnet Valard, de Ferrières : tentative de meurtre sur son frère.

L. 1.067. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1^{er} juin - 9 novembre 1793. — *Tribunal criminel.* — Affaire Gilbert Chervin, de St-Pierre-Laval, contumace : meurtre de son beau-frère, à St-Pierre-Laval.

L. 1.068. (Liasse.) — 138 pièces, papier.

30 septembre 1793 - 4 pluviôse an II. — *Tribunal criminel.* — Affaire Gilbert Rondépierre, Jean Mouillevon, Jeanne Griffet, Roch Mouillevois, Pierre Fontgarnand, Gabriel Delade, Jacques Domergue, Jean Sauvageot, Agathe Philibert, du Donjon : homicide et vol, au Donjon.

L. 1.069. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

6 mars 1793 - 12 ventôse an II. — *Tribunal criminel.* — Affaire Jean Sauvageot, Jacques Domergue et Agathe Philibert, sans domicile fixe : assassinat et vol au Donjon.

L. 1.070. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

26 octobre 1793 - 11 pluviôse an II. — *Tribunal criminel.* — Affaire Louise Desfèves, de Varennes-sur-Tesche : infanticide à Varennes.

L. 1.071. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

11 pluviôse - 1^{er} germinal an II. — *Tribunal criminel.* — Affaire Marie Dubreuil, de Vesse : infanticide.

L. 1.072. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

19 décembre 1792 - 16 germinal an II. — *Tribunal criminel.* — Affaire Jean Lagarde, dit Patissier : homicide à Domérat.

L. 1.073. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

29 ventôse - 7 prairial an II. — *Tribunal criminel.* — Affaire Michel Forestier, de Valligny : tentative d'assassinat contre Miot, meunier en la même commune.

L. 1.074. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

23 pluviôse - 25 prairial an II. — *Tribunal criminel.* — Affaire Pierre et Claude Lapierre, du Val Libre (Le Donjon) : vol et assassinat de Philibert Raquin, à Neuilly.

L. 1.075. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

5 prairial - 14 messidor an VI. — *Tribunal criminel.* — Affaire Gilbert Dufour, de Puy-Redan : prévenu d'avoir assassiné sa femme.

L. 1.076. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

27 ventôse - 28 messidor an II. — *Tribunal criminel.* — Affaire Antoine Bouchaud, de la Prugne : tentative de meurtre à La Prugne.

L. 1.077. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

11 thermidor - 12 fructidor an IV. — *Tribunal criminel.* — Affaire Marie Petiot, de Luneau : infanticide.

L. 1.078. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

3 messidor an II - 21 vendémiaire an III. — *Tribunal criminel.* — Affaire Elisabeth Pichaud, et Antoine Pradas, de Chirat : empoisonnement de la femme d'Antoine Pradas, à Chirat-sur-Bouble.

L. 1.079. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

25 thermidor an II - 24 brumaire an III. — *Tribunal criminel.* — Affaire Claude Randoing, de Cusset : homicide par imprudence.

L. 1.080. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

21 germinal - 15 prairial an III. — Tribunal criminel. — Affaire Jean Bonnet, de Mor-nay : condamné à la peine de mort, pour homi-cide.

L. 1.081. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

2 ventôse - 1^{er} fructidor an III. — Tribunal criminel. — Affaire Perriau : infanticide à Mon-taron. Cassation par le tribunal de cassation du jugement du tribunal criminel de la Nièvre, avec renvoi devant celui de l'Allier.

L. 1.082. (Liasse.) — 35 piéc.es. papier.

21 thermidor an IV - 15 brumaire an V. — Tribunal criminel. — Affaire Antoine Clau-stre, fils, de Cusset : tentative de meurtre à Cus-set.

L. 1.083. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

Germinal an IV - frimaire an V. — Tri-bunal criminel. — Affaire Guillaume Hervier, administrateur municipal du canton de Cusset : assassinat. Affaire intéressante au point de vue de l'esprit public, et qui se rattache aux suites de la réaction thermidorienne et aux troubles du Cher.

L. 1.084. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

16 prairial an IV - 30 nivôse an V. — Tribunal criminel. — Affaire Marie Robillard, de Bonat : homicide, à Bonat (Nièvre). Rejet par le tribunal de cassation du pourvoi de Marie Robillard (28 vendémiaire an V).

L. 1.085. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

11 nivôse an II - 16 ventôse an V. — Tri-bunal criminel. — Affaire Marien Alleix, garde des bois de Magnet : tentative de meurtre, à Magnet.

L. 1.086. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

30 floréal - 16 thermidor an V. — Tribunal criminel. — Affaire Claudine Guillaumier, de Loriges : infanticide.

L. 1.087. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

28 frimaire - 17 thermidor an V. — Tri-bunal criminel. — Affaire Joseph Huyrk, déserteur Autrichien : assassinat et vol du sieur Riffé, à Guarchiry.

L. 1.088. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

27 germinal - 21 thermidor an V. — Tri-bunal criminel. — Affaire Denise Martin, de Busset : infanticide.

L. 1.089. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

14 germinal an IV - 16 brumaire an VI. — Tribunal criminel. — Affaire Louis Honoré Reignier, de Charrin (Nièvre) : assassinat de son oncle, à St-Pierre-Laval.

L. 1.090. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

15 messidor an V - 16 frimaire an III. — Tribunal criminel. — Affaire Pierre Darin, de Brugheas : assassinat de Marie Pottier.

L. 1.091. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

26 messidor an V - 5 nivôse an VI. — Tribunal criminel. — Affaire Riboulet, dit Mi-nistre : assassinat à Chatel-Montagne. Rejet par le tribunal de cassation du pourvoi du con-damné, le 5 nivôse an VI.

L. 1.092. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

7 frimaire - 16 ventôse an VI. — Tribunal criminel. — Affaire Claude Charasse, dit Mi-chaudon : homicide au Mayet.

L. 1.093. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

15 fructidor an II - 22 messidor an VI. — Tribunal criminel. — Affaire Crouzeix : assassi-nat. Pièces diverses, notamment, arrêt du tribu-nal de cassation cassant la sentence du tribu-nal criminel du Puy-de-Dôme, avec renvoi devant celui de l'Allier.

L. 1.094. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

24 prairial - 16 fructidor an VI. — Tri-bunal criminel. — Affaire Augustin Pomassin, de Bourg-le-Comte : accusé d'avoir noyé Jean Baillon dans l'étang de Joux, au Bouchaud.

L. 1.095. (Liasse.) — 198 pièces, papier.

21 vendémiaire an VI - 15 frimaire an VII. — Tribunal criminel. — Affaire Jean et Antoine Roufet, de Champs (Puy-de-Dôme), François Rouchon, de Ménat, et autres : vol à main ar-mée et tentative d'assassinat contre Boirot, à Vicq.

L. 1.096. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

11 prairial an V - 18 nivôse an VII. — Tribunal criminel. — Affaire Bain et Fournier : assassinat du postillon Vichy, dit Legros, à Varennes-sur-Allier. Pièces diverses, notamment rejet par le tribunal de cassation du mémoire du condamné Bain.

L. 1.097. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1^{er} vendémiaire - 16 ventôse an VII. — Tribunal criminel. — Affaire Gillier : meurtre de Veillot, à Lucenay.

L. 1.098. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

21 messidor an V - 2 messidor an VII. — Tribunal criminel. — Affaire St-Allire, Papin et autres : meurtres et blessures au bois de Cros (Puy-de-Dôme), rassemblement séditieux. Le tribunal de cassation casse l'arrêt du tribunal criminel du Puy-de-Dôme, avec renvoi devant celui de l'Allier, le 17 floréal an VII.

L. 1.099. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

7 fructidor an VII - brumaire an VIII. — Tribunal criminel. — Affaire Nicolas Pierre, de Paris : tentative d'assassinat contre le conducteur de la diligence, près de Moulins.

L. 1.100. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

5 mai 1793 - 11 brumaire an VII. — Tribunal criminel. — Affaire Gilbert Dachard : vol et assassinat du postillon de la malle poste sur la route de Varennes à Bessay. Rejet par le tribunal de cassation du pourvoi de Dachard, le 11 brumaire an VIII.

L. 1.101. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

16 prairial an VIII - 8 brumaire an IX. — Tribunal criminel. — Affaire Jean Puravet, de Montoldre : accusé d'avoir empoisonné sa femme, à Montoldre.

L. 1.102. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

10 messidor an VII - 14 brumaire an IX. — Tribunal criminel. — Affaire Gilbert Bourdit, de Marcillat : assassinat et vol à Pionsat. Jugement de condamnation du tribunal criminel du Puy-de-Dôme, cassé, avec renvoi devant celui de l'Allier.

L. 1.103. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

15 pluviôse an III - 22 brumaire an XII. — Tribunal criminel. — Affaire Jouve et Mathias : meurtre au Mayet-de-Montagne.

COUPS ET BLESSURES

L. 1.104. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

3 juin 1793 - 21 thermidor an II. — Tribunal criminel. — Affaire Gilbert Déchery, de Deneuille, et Gilbert Michart, coutumace : agression nocturne à Theneuille.

L. 1.105. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1 floréal - 6 messidor an III. — Tribunal criminel. — Affaire Jean Mornat, de Gilly-sur-Loire : rixe sanglante dans une auberge à Moulins.

L. 1.106. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

24 thermidor an II - 9 floréal an V. — Tribunal criminel. — Affaire Claude Debeu, de Mont-sur-Chalon (ci-devant St-Pont) : coups et blessures à Mont-sur-Chalon.

L. 1.107. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

3 germinal - 17 thermidor an V. — Tribunal criminel. — Affaire Françoise Fouchat, femme Simon Perrier, de St-Bonnet-de-Belle-ave : violences et voies de fait contre un huissier dans l'exercice de ses fonctions.

L. 1.108. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1-7 pluviôse an VIII. — Tribunal criminel. — Affaire Roux : coups et blessures à Gannat. Appel du tribunal de police correctionnelle de Gannat.

L. 1.109. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

13 floréal - 1 messidor an II. — Tribunal criminel. — Affaire Denier, Boyer et Raby : coups et injures à Lurcy-le-Sauvage. Appel du tribunal de police correctionnelle de Moulins.

ESPRIT PUBLIC ET AFFAIRES POLITIQUES

L. 1.110. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

16 mars - 7 mai 1792. — Tribunal criminel. — Affaire Philippe Papon, curé de Contigny, prêtre réfractaire : distribution d'écrits contre les constitutionnels. Du plus haut intérêt pour l'histoire de la constitution civile. Dans ce dossier se trouvent plusieurs écrits de propagande de réfractaires.

L. 1.111. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

Avril - 11 juin 1792. — Tribunal criminel. — Affaire Claude Giraud, curé de Chareil : refus

de donner l'absolution à plusieurs de ses paroissiens. Intéressant au sujet des difficultés du clergé constitutionnel. Le curé de Chareil était accusé d'avoir attaqué l'autorité de l'évêque constitutionnel.

L. 1.112. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1 mai - 8 juillet 1792. — *Tribunal criminel.* — Procédure contre Clément, Charles Aumaitre, François Nicolas, Jean de Larsse, l'ainé, Jean de Larsse, le jeune, Maurice Mauny et Marien Gigonet : bris de banc dans l'église de Cressanges. Rébellion contre les gendarmes.

L. 1.113. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

8 mai - 7 août 1792. — *Tribunal criminel.* — Affaire Garrandeau, Grand, Aubergier, Giby, Grand, d'Affry : troubles à Buxières-la-Grue. Intéressant pour l'histoire de la constitution civile.

L. 1.114. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

23 mars 1791 - 3 septembre 1792. — *Tribunal criminel.* — Affaire Vidal, curé de Vendat, prêtre réfractaire: rétractation de serment, refus de reconnaître l'évêque constitutionnel, propos séditieux.

L. 1.115 (Liasse.) — 122 pièces, papier.

12 septembre 1792 - 17 février 1793. — *Tribunal criminel.* — Affaire Marguerite Lasset, Jeanne Minard, Marie Brun, Mayeul Jallet, Pierre Millien, Joseph Camier, Pierre Papillon, Jean Papillon, Jean Belot : cris séditieux, manifestations royalistes et tentatives d'opposition au recrutement des volontaires, à Jaligny. Très intéressant pour l'histoire de l'esprit public.

L. 1.116. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

Mars 1793. — *Tribunal criminel.* — Refus de fournir trois hommes de contingent à Autry, et troubles à Agonges, relativement au recrutement.

L. 1.117. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

13 mars - 2 juin 1793. — *Tribunal criminel.* — Affaire Thévenin, Renard, Ravard, Lombal, Barathon, Lalot, André dit Tirot, Primot dit Pistolet, Mayet, Aujohannet, Grand, Paul, Chaumève, Burland, Cacot, Meillat, Aufauvre, Carlier : opposition au recrutement et enrôlement du contingent, à Ygrande.

L. 1.118. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

8 avril - 8 juin 1793. — *Tribunal criminel.* — Affaire Mazon : propos séditieux, à Montluçon.

L. 1.119. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

10 mars - 2 août 1793. — *Tribunal criminel.* — Affaire Girard et Robin, de Louroux-Bourbonnais : violences et cris séditieux prononcés pendant la lecture de la loi sur le recrutement.

L. 1.120. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

13 mars - 25 août 1793. — *Tribunal criminel.* — Affaire Dussaussois, adjudant au 14^e régiment de chasseurs : propos séditieux. Intéressant pour l'état de l'armée à cette époque.

L. 1.121.

15 octobre 1793 - 8 frimaire an II. — *Tribunal criminel.* — Affaire Renaud : poursuites contre le curé de Gannay-sur-Loire pour propos inciviques. Voir : Jury d'accusation du district de Moulins, *L 1457.*

L. 1.122. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

4 mai 1793 - 18 ventôse an II. — *Tribunal criminel.* — Affaire Gibon, veuve Dumont, de Moulins : correspondance avec les émigrés. Intéressant pour l'histoire de la Terreur.

L. 1.123. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

13 messidor 1791 - 13 ventôse an II. — *Tribunal criminel.* — Affaire Paul Aubry, de Luneau : propos contre-révolutionnaires, tentatives d'embauchage pour l'armée des émigrés, correspondance avec les émigrés.

L. 1.124. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

2 frimaire - 7 floréal an II. — *Tribunal criminel.* — Affaire Jeanne Gayet, de Montbel (ci-devant Château d'Allier) : dénonciation de Cacot contre Jeanne Gayet, pour des propos tenus contre les levées de troupes. Intéressant pour l'esprit public.

L. 1.125. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

11 juin 1790 - 14 floréal an II. — *Tribunal criminel.* — Affaire Lacodre, dit Montpensin, de Mont-sur-Sioule (St-Pourçain-sur-Sioule) : incivisme. Dans ce dossier un arrêté de Vernoy, représentant du peuple, en date du 14 floréal an II.

L. 1.126. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

21 ventôse - 16 messidor an II. — Tribunal criminel. — Affaire Jean Nicolas, Amboise Laboulaye, dit Marillac, de Naves (pétition) : détenu en la maison de justice de Moulins, comme prévenu d'émigration.

L. 1.127. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

28 floréal - 25 thermidor an II. — Tribunal criminel. — Affaire François Chabrol, vicaire à Tronget : rétractation de serment. Intéressant pour l'histoire des prêtres réfractaires.

L. 1.128. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

12 germinal - 3 thermidor an III. — Tribunal criminel. — Affaire Baume et Lancery, de St-Bénin-des-Bois : cassation de l'arrêt du tribunal criminel de la Nièvre, avec renvoi devant celui de l'Allier (3 thermidor an III).

L. 1.129. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

Ans II et III. — Tribunal criminel. — Affaire Commean, procureur de la commune d'Entrain (Nièvre) : abus de pouvoir. Condamné le 17 thermidor an III par le tribunal criminel de la Nièvre, se pourvoit en cassation et est renvoyé devant le tribunal criminel de l'Allier.

L. 1.130. (Liasse.) — 16 cahiers, papier.

4 floréal - 3 fructidor an III. — Tribunal criminel. — Affaire du comité révolutionnaire de Moulins : dépositions et informations. Du plus haut intérêt pour l'histoire de la réaction thermidorienne dans l'Allier.

L. 1.131 (2 Liasse.) — 14 cahiers, papier.

Prairial-messidor an III. — Tribunal criminel. — Affaire du comité révolutionnaire de Moulins : interrogatoires d'accusés. Ces liasses, comme les précédentes, présentent un vif intérêt.

L. 1.132. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1 vendémiaire - 27 brumaire an IV. — Tribunal criminel. — Procès des membres du comité de surveillance de Moulins : citations de témoins, ordonnances de prises de corps, interrogatoires, acte d'accusation, pièces diverses. Très intéressant pour l'histoire de la réaction thermidorienne dans l'Allier.

L. 1.133. (Liasse.) — 5 brochures, imprimées

An III. — Tribunal criminel. — Réaction thermidorienne. Pièces justificatives du procès contre le comité de surveillance de Moulins. Cinq brochures imprimées. — 1. Lettre au citoyen Simard, en détention, pour avoir été membre du comité. — 2. Secret des horreurs commises dans le district de Cusset. — 3. Crimes connus des principaux terroristes et hommes de sang du district de Cusset. — 4. Tableaux des crimes du comité révolutionnaire de Moulins... et des citoyens de Moulins, membres de la commission temporaire de Lyon. — 5. Dénonciation à la Convention Nationale de l'assassinat commis à Lyon sur 32 citoyens de Moulins.

L. 1.134. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

4 nivôse an III - 23 vendémiaire an IV. — Tribunal criminel. — Affaire Beaulieu, Laplanche et consorts, prévenus d'avoir abattu l'arbre de la Liberté, à Gannat. Intéressant pour l'histoire de la réaction thermidorienne dans l'Allier.

L. 1.135. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

17 thermidor an III - 16 brumaire an IV. — Tribunal criminel. — Affaire Tallon : destruction d'un arbre de la Liberté, à St-Voir. Voir aussi au jury d'accusation du tribunal du district de Moulins.

L. 1.136. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

13 et 14 ventôse an IV. — Tribunal criminel. — Affaire Jacques Claude Labouraix, curé à St-Plaisir : accusé de vouloir rétracter les serments faits par lui, en 1790-1792 et 1793, conformément à la loi. Interrogatoire de l'accusé.

L. 1.137. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

6 messidor an III - 15 ventôse an IV. — Tribunal criminel. — Affaire François Rougier, de Château-sur-Allier, prêtre : accusé d'avoir violé le serment prêté, conformément à la loi du 29 novembre 1790.

L. 1.138.

15-30 ventôse an IV. — Tribunal criminel. — Affaire Jean Doulcet, du Veurdre : prévenu de rébellion contre la gendarmerie du Veurdre. Mis en liberté, après délibération du jury d'accusation. Voir jury d'accusation du tribunal correctionnel de Moulins.

L. 1.139.

22 germinal - 10 prairial an IV. — *Tribunal criminel*. — Affaire Dubost, de Couzon : accusé d'avoir prononcé de mauvais propos contre la Convention et les patriotes. Mis en liberté, après délibération du jury d'accusation. Intéressant pour l'esprit public. Voir le jury d'accusation du tribunal correctionnel de Moulins.

L. 1.140. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

9 ventôse - 16 prairial an IV — *Tribunal criminel*. — Affaire François Berthomier, de Vallon : faux témoignage dans l'affaire des troubles de Vallon.

L. 1.141. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

11 fructidor an IV - 15 vendémiaire an V. — *Tribunal criminel*. — Affaire Claude Signoret, de Vieure : injures et violences contre le commissaire du département et l'administration municipale du canton d'Ygrande.

L. 1.142. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

2^e jour complémentaire de l'an IV - 17 thermidor an V. — *Tribunal criminel*. — Affaire Benoît Rochet : provocation d'attroupement armé et pillage de vignes à St-Vincent-de-Boisset. Cassation du jugement du tribunal criminel de la Loire, avec renvoi devant celui de l'Allier.

L. 1.143.

29 messidor an IV - 8 vendémiaire an VI. — *Tribunal criminel*. — Affaire Verd : troubles et violences à une séance de l'administration du département de l'Allier. Pièces diverses, notamment un arrêté du Directoire exécutif du 8 vendémiaire an VI, annulant toute la procédure contre Verd. Intéressant pour l'histoire politique du département et du Directoire. Voir le jury d'accusation du tribunal correctionnel de Moulins.

L. 1.144. (Liasse.) — 161 pièces, papier.

10 fructidor an V - 21 vendémiaire an VI. — *Tribunal criminel*. — Affaire Jacques Thivat, Pierre Bas, Jean Pérant et consorts : partage de propriétés particulières, sous prétexte qu'elles étaient communales, à Saulzet.

L. 1.145. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

8 fructidor an VI - 15 vendémiaire an VII. — *Tribunal criminel*. — Affaire Louis Audin, huissier : outrages et coups à des gardes nationaux de Moulins.

L. 1.146. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

28 fructidor an VI - 14 ventôse an VII. — *Tribunal criminel*. — Affaire Chaumas frères, contumaces : violences contre des gendarmes à Fleuriel, relativement à l'exécution de la loi sur les déserteurs.

L. 1.147.

24 pluviôse - 9 prairial an V. — *Tribunal criminel*. — Affaire Jean Petit et autres, de Burges-les-Bains (Bourbon-l'Archambaud) : prévenus d'avoir chanté des chansons contre-révolutionnaires chez Denizon, marchand de vin à Burges-les-Bains. Mis en liberté, après délibération du jury d'accusation du tribunal correctionnel de Moulins. Voir jury d'accusation du tribunal correctionnel de Moulins, L 1644

L. 1.148. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

8 vendémiaire - 16 pluviôse an VIII. — *Tribunal criminel*. — Affaire Bourdin, marchand de bestiaux à Ainay-le-Château : accusé d'avoir tenu dans cette commune des propos contre-révolutionnaires et fait des vœux pour l'établissement de la royauté et le succès du général russe Souvarov, dans le serment de l'an VII. — Intéressant pour l'esprit public dans l'Allier, à la fin du Directoire.

SUBSISTANCES

L. 1.149. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

20 avril - 15 juin 1792. — *Tribunal criminel*. — Affaire Antoine Chavignon, Marie Forest, Gilbert Marlux et Anne Bougaene, de Loddes : opposition à la circulation des grains à Loddes. Intéressant pour l'histoire des subsistances.

L. 1.150. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

9 mars - 15 juin 1793. — *Tribunal criminel*. — Affaire Antoine Defosse, de Mazerier : vol de blé.

L. 1.151. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

10 août - 12 octobre 1793. — *Tribunal criminel*. — Affaire J.-B. Racolet : accusé d'avoir cherché à soulever la population de Chevagnes, contre les commissaires de Moulins, pour réquisitionner les grains. Intéressant pour les subsistances. Voir aussi au jury d'accusation du tribunal du district de Moulins.

classé
avec
L 1642

L. 1.152.

30 nivôse - 8 pluviôse an II. — Tribunal criminel. — Affaire Pomier : injures et menaces aux officiers municipaux de Neuilly, relativement aux subsistances. Voir jury d'accusation du tribunal du district de Moulins, L. 1443

L. 1.153.

2 germinal - 4 floréal an II. — Tribunal criminel. — Affaire Lacaudre Lagrillère : refus de vendre du grain contre des assignats à Châtel-de-Neuvre. Voir le jury d'accusation du tribunal du district de Moulins, L. 1445

L. 1.154. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

23 ventôse - 1^{er} floréal an II. — Tribunal criminel. — Affaire Gabriel Malnourry, meunier de Gannat : vente de blé, malgré la loi interdisant aux meuniers de faire commerce de grains. Intéressant pour les subsistances.

L. 1.155. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

4 août 1793 - 9 messidor an II. — Tribunal criminel. — Affaire des officiers municipaux du canton de Chevagnes, Delabrenne, Lhuillier, Salle et consorts : arrêté séditieux et fédéraliste relatif aux subsistances. Mention de l'absence de plusieurs pièces envoyées à Paris au Tribunal Révolutionnaire. Intéressant, plusieurs des inculpés envoyés à Paris, ayant été de la dernière charrette. Voir aussi au jury d'accusation du tribunal du district de Moulins.

L. 1.156. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

24 germinal - 29 prairial an II. — Tribunal criminel. — Affaire Antoine Larmanjat, de Châtillon : vol de blé, à Comps.

L. 1.157. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

2 floréal - 7 messidor an II. — Tribunal criminel. — Affaire Chevalier, de Montluçon : vol de grains au grenier d'abondance, de Montluçon. Intéressant pour les subsistances.

L. 1.158. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

9 thermidor - 3 fructidor an II. — Tribunal criminel. — Affaire Joseph Laplace, de Vichy : accusé d'avoir vendu du blé au-delà du maximum, à Vichy. Intéressant pour les subsistances.

L. 1.159. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

12 thermidor - 14 fructidor an II. — Tribunal criminel. — Affaire Pierre Réty, épicier de Moulins : accusé d'avoir mêlé du sable au riz que la municipalité l'avait chargé de distribuer. Intéressant pour les subsistances.

L. 1.160. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

13 prairial - 1^{er} jour complémentaire de l'an II. — Tribunal criminel. — Affaire Thévenin et Rond, agent national et maire de Bresnay : accusés d'avoir tous les deux commis des prévarications relatives au blé. Intéressant pour les subsistances.

L. 1.161. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

25 vendémiaire - 16 nivôse an III. — Tribunal criminel. — Affaire Etienne Desmures, Barthélemy, Burand, Mouillevoix et consorts : vol de blé et de vin au Donjon et environs.

L. 1.162. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

11 prairial - 20 messidor an VII. — Tribunal criminel. — Affaire Pierre Barronnet, de Valigny : vol de blé à St-Plaisir.

L. 1.163. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

20 floréal - 6 fructidor an III. — Tribunal criminel. — Affaire Annet Perronin, cabaretier à Durdardat : vol de farine.

L. 1.164. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

16 messidor an III - 16 pluviôse an IV. — Tribunal criminel. — Affaire Léonard Villevaud : vol de blé à Clermont. Arrêt du tribunal de cassation du 26 brumaire an IV, cassant le jugement du tribunal criminel du Puy-de-Dôme, avec renvoi devant celui de l'Allier.

L. 1.165. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

24 nivôse - 15 ventôse V. — Tribunal criminel. — Affaire Gilbert Lacroix, de Buxière : tentative de vol de grains à St-Sornin.

L. 1.166. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

20 pluviôse - 17 fructidor an V. — Tribunal criminel. — Affaire Saturnin Vincent, de Vesse, et Jean Roudier, de Creuzier : vol de farine.

L. 1.167. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

26 frimaire - 6 floréal an VI. — *Tribunal criminel.* — Affaire Jean Monroy, de Naves : vol de grains.

L. 1.168. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1^{er} fructidor an VII - 15 brumaire an VIII. — *Tribunal criminel.* — Affaire Pierre Ligier, de Briaille : vol de blé, à Briaille.

CONCUSSIONS ET MALVERSATIONS

L. 1.169. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

30 avril - 9 septembre 1793. — *Tribunal criminel.* — Affaire Louis Roche, du Montet, garde dans les biens nationaux : soupçonné d'avoir reçu deux boisseaux de blé, pour arrêter les poursuites commencées contre Villette, meunier de Treban, pour déprédations dans les bois nationaux.

L. 1.170.

18 nivôse - 4 pluviôse an II. — *Tribunal criminel.* — Affaire Lory : dilapidations au sujet des chevaux de remonte, à Chinon. Même affaire que celle traitée dans la liasse suivante. Voir au jury d'accusation du tribunal du district de Moulins, L. 1458

L. 1.171. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

17 brumaire - 15 prairial an II. — *Tribunal criminel.* — Affaire Allais, Lalande et consorts : mauvaises fournitures de chevaux pour le service des armées de la République. Inventaire des pièces de la procédure. Arrêté de Vernerey, représentant du peuple, du 14 floréal an II.

L. 1.172. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

26 avril 1791 - 5 ventôse an III. — *Tribunal criminel.* — Affaire Musset, ci-devant juge de paix à Doyet, et Maugenest, ci-devant greffier du juge de paix du même canton : accusés d'avoir commis des concussions dans l'exercice de leurs fonctions.

L. 1.173.

19 floréal - 4 fructidor an IV. — *Tribunal criminel.* — Affaire J.-B. Baudet, de Langy, percepteur de cette commune en 1793 : accusé de malversation, et mis en liberté après délibération du jury d'accusation. Voir jury d'accusation du tribunal correctionnel de l'arrondissement de Moulins, L. 1636

L. 1.174. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

26 messidor an VI - 9 brumaire an VII. — *Tribunal criminel.* — Affaire Rhode : détournements de deniers publics provenant de la perception du droit de passe sur les routes, au bureau de St-Pourçain.

L. 1.175. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

26 frimaire an IV - 16 brumaire an VIII. — *Tribunal criminel.* — Affaire Le^Hthreau-Beauregard : détournement de fournitures militaires, à Moulins. eu H

L. 1.176. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

22 prairial an VII - 17 frimaire an VIII. — *Tribunal criminel.* — Affaire Claude Joseph Lagrange (alias Delagrangé), de Mesples, percepteur des impositions : accusé de détournements.

EVASIONS DE PRISONNIERS

L. 1.177. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

9 ventôse - 3 germinal an II. — *Tribunal criminel.* — Affaire Antoine Chatel, concierge des prisons de Gannat : accusé d'avoir favorisé l'évasion de Claude Imbert.

L. 1.178. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

10 prairial - 23 messidor an III. — *Tribunal criminel.* — Affaire Borny et Gaumont, concierge et concierge-adjoint de la prison de Montluçon : accusés d'avoir laissé évader de prison le prisonnier Leguay, capitaine au 23^e régiment de chasseurs à cheval, détenu pour cause de suspicion.

L. 1.179. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

28 messidor - 22 fructidor an II. — *Tribunal criminel.* — Affaire Claude Gipay, concierge de la maison d'arrêt de Cusset : accusé d'avoir laissé évader des prisonniers.

L. 1.180. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

7 thermidor an II - 19 brumaire an III. — *Tribunal criminel.* — Affaire Mathieu Divasse, concierge de la maison d'arrêt de Gannat : accusé d'avoir favorisé l'évasion d'un détenu.

L. 1.181. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

18 vendémiaire - 19 brumaire an II. — Tribunal criminel. — Affaire Jean Bernard, gardien de la maison d'arrêt de Burges-les-Bains (Bourbon-l'Archambaud) : accusé d'avoir favorisé l'évasion d'un détenu.

L. 1.182. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

26 vendémiaire - 24 brumaire an III. — Tribunal criminel. — Affaire Jean Gannat, concierge de la maison d'arrêt de Cusset : accusé d'avoir laissé échapper des détenus.

L. 1.183. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

20 vendémiaire - 2 frimaire an III. — Tribunal criminel. — Affaire Bertrand Gallet, concierge de la maison d'arrêt de Cusset : complicité dans l'évasion d'un détenu. Arrêté de Boisset, représentant du peuple, sur le mauvais état des prisons et demandant la mise en liberté de Bertrand Gallet, du 2 frimaire an III.

L. 1.184. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

2 floréal - 28 thermidor an II. — Tribunal criminel. — Affaire Landrin, concierge de la maison d'arrêt de Montluçon : évasion de détenus.

L. 1.185. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

14 frimaire - 19 fructidor an III. — Tribunal criminel. — Affaire Claude Mériaud, concierge des prisons de la commune de Varennes : accusé d'avoir favorisé l'évasion de détenus.

L. 1.186. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

27 prairial - 16 thermidor an III. — Tribunal criminel. — Affaire Jean Blandin, Benoît Badioux et Jean Feuillot, concierges à la maison d'arrêt de Moulins : accusés d'avoir favorisé l'évasion de condamnés à la déportation, et de la femme Blandinière, condamnée à 8 années de réclusion.

INCENDIES

L. 1.187. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

3 frimaire - 17 thermidor an IV. — Tribunal criminel. — Affaire Antoine Dorat, d'Yzeure : incendie volontaire.

L. 1.188. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

5 floréal - 17 thermidor an IV. — Tribunal criminel. — Affaire François Lescalier, dit Valignat, de Chappes, déserteur : menaces verbales d'incendie et d'assassinat.

L. 1.189. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

28 thermidor an IV - 16 brumaire an V. — Tribunal criminel. — Affaire Marie Lasnier, de Biozat : incendie volontaire, à Biozat.

L. 1.189. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

29 floréal an IV - 13 nivôse an V. — Tribunal criminel. — Affaire Antoine Dorat, d'Yzeure, et Pierre Dorat, d'Aurouër : accusés d'avoir mis le feu à la maison de Damet, à Vaucoulmain. Rejet par le tribunal de cassation du pourvoi du condamné.

L. 1.191. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

18 brumaire - 15 nivôse an V. — Tribunal criminel. — Affaire François Theuil : accusé d'avoir incendié des meules de blé, à Paray.

L. 1.192. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

5 brumaire an IV - 8 pluviôse an V. — Tribunal criminel. — Affaire Jacques Pannetier : incendie volontaire à Cercy-la-Tour (Nièvre). L'accusé ayant opté pour le tribunal de l'Allier, c'est devant cette juridiction que fut jugée l'affaire. Rejet par le tribunal de cassation du pourvoi du condamné, le 8 pluviôse an V.

L. 1.193. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

7 nivôse - 22 prairial an V. — Tribunal criminel. — Affaire Joseph Labourier, Noël Raquin, François Pommier, Jean Bourrachot : incendie volontaire, rupture de la chaussée d'un étang et vol de poissons.

L. 1.194. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

25 fructidor an III - 15 vendémiaire an VIII. — Tribunal criminel. — Affaire Pierre Bouquillon, de Seuillet : a menacé un de ses voisins d'incendier sa maison.

L. 1.195. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

2 floréal an IV - 17 vendémiaire an VIII. — Tribunal criminel. — Affaire Perclau : incendie volontaire à Limanton (Nièvre). Affaire jugée d'abord par le tribunal criminel de la Nièvre, puis, après cassation, devant celui de l'Allier.

L. 1.196. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

18 pluviôse - 15 fructidor an VIII. — *Tribunal criminel.* — Affaire Joseph Quillet, de St-Didier, et Martin Masset, de la même commune : incendie à St-Didier.

FAUX

L. 1.197. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

29 janvier - 13 octobre 1792. — *Tribunal criminel.* — Affaire Louis Turrault, notaire et juge de paix, à Brugheas : faux.

L. 1.198. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

18 janvier 1793 - 19 frimaire an X. — *Tribunal criminel.* — Affaire Morette et femme Morette : contrefaçon de billets de confiance à Moulins.

L. 1.199. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

17 mai 1792 - 11 mars 1793. — *Tribunal criminel.* — Affaire Edme et Léonard Martin Mignard, père et fils : distribution de faux billets de confiance. Jugement du tribunal criminel de la Nièvre, cassé avec renvoi devant celui de l'Allier.

L. 1.200. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

18 juillet 1792 - 27 avril 1793. — *Tribunal criminel.* — Affaire Charles Brioché, d'Evauux : distributeur de faux assignats. Rejet par le tribunal de cassation de la requête de l'accusé, le 27 avril 1793.

L. 1.201. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

24 mai - 16 septembre 1793. — *Tribunal criminel.* — Affaire Jacques et Antoine Gautier, père et fils, de Montoldre : faux en écriture.

L. 1.202. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1^{er} septembre - 12 novembre 1793. — *Tribunal criminel.* — Affaire Jean Roué, voiturier, de Moulins : mise en circulation de faux assignats.

L. 1.203. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

3 octobre 1793 - 17 nivôse an II. — *Tribunal criminel.* — Affaire Pierre Vigier, de Gannat, et Claude Imbert, de St-Jean-de-Vessat : faux en écriture.

L. 1.204. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

18 septembre 1791 - 13 pluviôse an II. — *Tribunal criminel.* — Affaire Antoine Legay, notaire à Pontgibaud : fausse rénovation du terrier de la seigneurie de Pontgibaud. Renvoyé en appel devant le tribunal de l'Allier.

L. 1.205. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

12 nivôse - 13 ventôse an II. — *Tribunal criminel.* — Affaire Nicolas Grégoire Saulnier, se disant officier dans le 81^e régiment d'infanterie, ci-devant Conti, arrêté par ordre du comité de surveillance de Montmaraud, pour avoir falsifié sa feuille de route. Voir au jury d'accusation du district de Moulins.

L. 1.206. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

12 ventôse - 8 germinal an II. — *Tribunal criminel.* — Affaire Brille : faux passeport. L'inculpé arrêté à Villefranche.

L. 1.207. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

12 mars 1793 - 8 prairial an II. — *Tribunal criminel.* — Affaire Sébastien Valette : usage d'un certificat faux devant la municipalité de Chazemais.

L. 1.208. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

4 septembre 1793 - 12 prairial an II. — *Tribunal criminel.* — Affaire Gabriel Melun, de Cusset, et Hubert Combes, de la même commune : faux en écriture.

L. 1.209. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

4 août - 7 floréal an IV. — *Tribunal criminel.* — Affaire François Hervier, de Gannat, déserteur : faux en écriture.

L. 1.210. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

3 octobre 1789 - 30 nivôse an III. — *Tribunal criminel.* — Affaire Robin et Cornillon, huissiers à Corbigny : faux.

L. 1.211. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

18 nivôse - 18 germinal an III. — *Tribunal criminel.* — Affaire Bolonzat, huissier à Arfeuille : faux.

L. 1.212.

5-25 thermidor an II. — *Tribunal criminel.* — Affaire Bellehumeur et Bouron : faux et vol avec effraction. Voir jury d'accusation du tribunal du district de Moulins, L 1465

L. 1.213.

19 ventôse - 7 floréal an IV. — *Tribunal criminel*. — Affaire Claude Party, commissaire de police, à Moulins : faux dans un procès-verbal de contravention. Mis en liberté, après délibération du jury d'accusation. Voir jury d'accusation du tribunal correctionnel de Moulins.

L. 1.214. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

3 ventôse an IV - 14 vendémiaire an V. — *Tribunal criminel*. — Affaire Jacques Lebou, du Mont-Genèvre (Hautes-Alpes) : faux en écriture, à Moulins. Faux passeport.

L. 1.215. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

20 germinal an IV - 25 ventôse an V. — *Tribunal criminel*. — Affaire Signoret : poursuivi à Montluçon, pour faux passeport.

L. 1.216. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

8 vendémiaire - 23 germinal an V. — *Tribunal criminel*. — Affaire Jacques Viol : faux commis dans l'acte de vente d'une maison, à Chantelle.

L. 1.217. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

4 ventôse an IV - 21 thermidor an V. — *Tribunal criminel*. — Affaire Louis Blanchon, de Chassières, se faisant passer pour Jean Bonneton de Chassières (Ardèche), volontaire au quatrième bataillon de l'Allier : faux en écriture.

L. 1.218. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

13 thermidor an V - 24 nivôse an VI. — *Tribunal criminel*. — Affaire Antoine Réveret, de Billy : trouvé porteur d'une feuille de route fausse.

L. 1.219. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

6 ventôse an VI - 27 frimaire an VII. — *Tribunal criminel*. — Affaire Biliard, Deville et Réveillé : tentatives de faux et de vol au préjudice de la loterie nationale.

L. 1.220. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

24 fructidor an VI - 18 nivôse an VII. — *Tribunal criminel*. — Affaire Lesueur : faux en écritures publiques, à Corvol l'Orgueilleux (Nièvre).

L. 1.221. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

5 vendémiaire - 16 fructidor an VII. — *Tribunal criminel*. — Affaire Annet Belière : faux passeport.

L. 1.222. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

14 frimaire an V - 25 nivôse an VIII. — *Tribunal criminel*. — Affaire Claude Parnagon, de Lochey (Cher) : Faux et concussion, accusé d'avoir fait payer deux fois les contributions à deux particuliers.

L. 1.223. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

22 nivôse an IV - 14 ventôse an VIII. — *Tribunal criminel*. — Affaire Marc Antoine Bergerolle, notaire à Buxière : faux en écriture.

L. 1.224. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

12 prairial an VII - 16 messidor an VIII. — *Tribunal criminel*. — Affaire Pierre Vigier, garde forestier, et Pierre Emoneau, même profession, à Cérilly : faux dans un procès-verbal.

L. 1.225. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

8 messidor an IV - 12 germinal an VIII. — *Tribunal criminel*. — Affaire Marc Antoine Bergerolle, notaire à Buxière, accusé d'avoir falsifié l'expédition du rôle de la commune de Buxière.

L. 1.226. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

8 ventôse an VII - 16 prairial an IX. — *Tribunal criminel*. — Affaire Claude Pointe : faux et usage de faux à Montluçon.

L. 1.227. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

26 floréal an VII - 17 prairial an IX. — *Tribunal criminel*. — Affaire Gilbert Pinsin et Simon Pinsin, de Tronget : faux en écriture.

MŒURS

L. 1.228. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

7 prairial - 7 thermidor an II. — *Tribunal criminel*. — Affaire Georges Dupuy, de Lu-neau : tentative de viol dans la forêt de Neully.

L. 1.229. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

12 floréal - 15 thermidor an VIII. — *Tribunal criminel.* — Affaire Gilbert Janton, domestique à l'hospice de St-Pourçain : tentative de viol.

L. 1.230. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

19 brumaire an VIII - 15 prairial an IX. — *Tribunal criminel.* — Affaire Gilbert Buchet : viol et vol dans la commune d'Aude.

L. 1.231. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

29 pluviôse - 15 messidor an V. — *Tribunal criminel.* — Affaire Rodoux, femme Fauquet, de Moulins, concierge au dépôt de mendicité : tentative d'avortement envers des femmes du dépôt de mendicité. Excitation des détenus à la révolte.

L. 1.232. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

9 janvier 1773 - 15 brumaire an III. — *Tribunal criminel.* — Affaire Marie Métraud : bigamie.

L. 1.233. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

27 prairial an V - 27 vendémiaire an VI. — *Tribunal criminel.* — Affaire Jean Renard, de Moulins : bigamie.

L. 1.234. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

16 messidor an V - 16 frimaire an VI. — *Tribunal criminel.* — Affaire Michel Bruyère, de St-Pourçain : bigamie.

AFFAIRES DIVERSES

L. 1.235. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

21 avril - 20 août 1792. — *Tribunal criminel.* — Affaire Pierre Mantin, volontaire au bataillon de l'Allier : désertion. Intéressant pour l'histoire du 1^{er} bataillon de l'Allier.

L. 1.236. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

28 novembre 1791 - 9 octobre 1792. — *Tribunal criminel.* — Affaire Raynaud, curé de Chappes : lacération des registres municipaux. Une lettre de Danton, ministre de la Justice, ordonnant de suspendre les poursuites.

L. 1.237. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

20 frimaire - 5 germinal an II. — *Tribunal criminel.* — Affaire Gilbert Vendrivet, porteur de contraintes à Cérilly : abus de confiance.

L. 1.238. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

25 prairial - 23 messidor an V. — *Tribunal criminel.* — Affaire Marthe et Anne Michard, de Colombier : bris de scellés apposés par le juge de paix.

L. 1.239.

13 nivôse - 30 ventôse an IV. — *Tribunal criminel.* — Affaire Guyot, veuve Grandjean : bris de scellés, à la Ferté. Voir au jury d'accusation du tribunal correctionnel de l'arrondissement de Moulins, L 1634

L. 1.240. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

10 messidor an IV - 15 nivôse an V. — *Tribunal criminel.* — Affaire Jean Brossière, de Trévol : bris de scellés apposés par le juge de paix du canton de Villeneuve dans la maison d'Antoine Brossière, de Trévol.

L. 1.241. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

5 pluviôse an VII - 2 brumaire an VIII. — *Tribunal criminel.* — Affaire Picandet : saisie de brebis ayant causé des dégâts à Cérilly.

L. 1.242. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

5 pluviôse an VII - 18 pluviôse an VIII. — *Tribunal criminel.* — Affaire Montcelon, Lamouroux, Camus, Cabanne, Suchet, Mandin et consorts : dommages causés dans la forêt nationale de Tronçais.

L. 1.243. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

27 germinal - 3 thermidor an VIII. — *Tribunal criminel.* — Affaire Guignard et Berthommier : pacage dans la forêt de Tronçais.

L. 1.244. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

8 floréal - 14 fructidor an VIII. — *Tribunal criminel.* — Affaire Bret : délit de pacage dans la forêt de Tronçais.

L. 1.245. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

4 floréal an V - 3 floréal an VII. — *Tribunal criminel.* — Affaire Pierre et Antoine Chartier, à Lanage : rébellion violente à l'exécution de jugements des tribunaux civils de l'Allier et du Puy-de-Dôme.

L. 1.246. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1^{er} messidor an V - 3 pluviôse an VIII. — *Tribunal criminel.* — Affaire Lecoq : désobéissance formelle et rébellion à une exécution de jugement.

L. 1.247. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

18 pluviôse an VIII - 26 thermidor an IX. — *Tribunal criminel.* — Affaire Chapelier, Petit, Catherine Méry, Madeleine Desgranges et Pétronille Chenard, de Bizeneuille : rébellion à l'exécution de jugements du tribunal de paix du canton d'Estivareille.

L. 1.248. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

18 vendémiaire - 15 pluviôse an VIII. — *Tribunal criminel.* — Affaire Gilbert Etienne, de Thiel, Jean Bernier, de Montbeugny et Claude Belle : violation de la chaussée d'un étang appartenant à Devaux, de Thiel.

L. 1.249. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1792 - an VIII. — *Tribunal criminel.* — Pièces diverses. Exécuteur des hautes-œuvres, imprimés, timbres, etc...

SUPPLEMENT AU TRIBUNAL CRIMINEL

L. 905 bis. (Liasse.) — 338 pièces, papier.

An IV - an X. — *Tribunal criminel.* — Procédures correctionnelles et appels.

L. 906 bis. (Registre.) — In-4°, 16 feuillets, papier.

1792 - an X. — *Tribunal criminel.* — Réception des procédures correctionnelles.

L. 907 bis. (Liasse.) — 302 pièces, papier.

An IV. — *Tribunal criminel.* — Appels correctionnels.

L. 908 bis. (Liasse.) — 172 pièces, papier.

An V. — *Tribunal criminel.* — Appels correctionnels.

L. 909 bis. (Liasse.) — 280 pièces, papier.

Ans V et VI. — *Tribunal criminel.* — Appels correctionnels.

L. 910 bis. (Liasse.) — 252 pièces, papier.

An VII. — *Tribunal criminel.* — Procédures correctionnelles en appel.

L. 911 bis. (Liasse.) — 302 pièces, papier.

An VI. — *Tribunal criminel.* — Procédures correctionnelles.

L. 912 bis. (Liasse.) — 198 pièces, papier.

An IX. — *Tribunal criminel.* — Appels correctionnels.

L. 913 bis. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

17 pluviôse an VI. — *Tribunal criminel.* — Affaire Margotat, percepteur dans l'arrondissement de Gannat, accusé, pour cacher ses dilapidations, d'avoir prétendu avoir été attaqué et volé dans sa maison par des brigands. Versement du Greffe de Gannat.

L. 914 bis. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

Ans IV-IX. — *Tribunal criminel.* — Liste des jurés d'accusation et de jugement. Versement du greffe de Montluçon.

L. 915 bis. (Registre.) — In-folio, 12 feuillets, papier.

An IV - 3 brumaire - 20 prairial. — *Tribunal criminel.* — Tirage des jurés. Versement du greffe de Cusset.

L. 916 bis. (Registre.) — In-folio, 12 feuillets, papier.

30 prairial an IV - 9 prairial an V. — *Tribunal criminel.* — Tirage des jurés. Versement du greffe de Cusset.

L. 917 bis. (Registre.) — In-folio, 18 feuillets, papier.

30 prairial an V - 20 brumaire an VII. — *Tribunal criminel.* — Tirage des jurés. Versement du greffe de Cusset.

L. 918 bis. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

20 brumaire an VII - 30 pluviôse an X. — *Tribunal criminel.* — Tirage des jurés. Versement du greffe de Cusset.

L. 919 bis. (Registre.) — In-folio, 9 feuillets, papier.

An V - an VII. — *Tribunal criminel.* — Procès-verbaux de cautionnement. Versement du greffe de Cusset.

L. 920 bis. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

An VI - an VIII. — Tribunal criminel. — Listes des jurés d'accusation et de jugement. Versement du greffe de Cusset.

L. 921 bis. (Registre.) — 80 feuillets, papier.

31 mars 1792 - 1^{er} floréal an VI. — Tribunal criminel. — Jugements d'excuse et tirage du jury. Versement du greffe de Moulins.

L. 922 bis. (Registre.) — In-folio, 25 feuillets, papier.

1^{er} prairial an VI. - 1^{er} floréal an VII. — Tribunal criminel. — Jugements d'excuse et tirage du jury. Versement du greffe de Moulins.

L. 923 bis. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1^{er} messidor an VII - 1^{er} thermidor an XII. — Tribunal criminel. — Jugements d'excuse et tirage du jury. Versement du greffe de Moulins.

L. 924 bis. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

28 ventôse an II - nivôse an IV. — Tribunal criminel. — Délibérations. Versement du greffe de Moulins.

L. 925 bis. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

An II. — Tribunal criminel. — Enregistrement des lois. Versement du greffe de Moulins.

L. 926 bis. (Registre.) — 7 feuillets, papier.

An IV. — Tribunal criminel. — Enregistrement des lois. Versement du greffe de Moulins.

L. 927 bis. (Registre.) — In-folio, 3 feuillets, papier.

Germinal VI - frimaire an VIII. — Tribunal criminel. — Coups. Versement du greffe de Moulins.

TRIBUNAUX DES DISTRICTS

Tribunal du district de Cérilly

L. 1.250. (Registre.) — In-folio, 10 feuillets, papier.

30 octobre - 7 novembre 1790. — Tribunal du district. — Inscription des procès-verbaux de nomination des jurés, et suppléants du tribunal du district. séant à Bourbon-l'Archambaud

L. 1.251. (Registre.) — In-folio, 12 feuillets, papier.

12 février 1791 - 29 brumaire an IV. — Tribunal du district. — Inscription des officiers qui tiendront les audiences.

L. 1.252. (Registre.) — In-folio, 8 feuillets, papier.

15 février 1791 - 4 fructidor an III. — Tribunal du district. — Inscription des déclarations de récusé des tribunaux d'appel.

L. 1.253. (Registre.) — In-folio, 10 feuillets, papier.

19 septembre 1791 - 4 vendémiaire an IV. — Tribunal du district. — Inscription des délibérations des juges du tribunal.

L. 1.254. (Registre.) — In-folio, 15 feuillets, papier.

30 mars 1792 - 9 brumaire an IV. — Tribunal du district. — Inscription de tout ce qui est relatif à la procédure qui se fera devant le tribunal et le juré d'accusation du tribunal.

L. 1.255. (Registre.) — In-folio, 10 feuillets, papier.

Avril 1792 - octobre 1793. — Tribunal du district. — Défauts.

L. 1.256. (Registre.) — In-folio, 75 feuillets, papier.

12 février - 31 décembre 1791. — Tribunal du district. — Audiences.

L. 1.257. (Registre.) — In-folio, 78 feuillets, papier.

4 janvier - 29 décembre 1792. — Tribunal du district. — Audiences.

L. 1.258. (Registre.) — In-folio, 78 feuillets, papier.

2 janvier 1793 - 14 frimaire an II. — Tribunal du district. — Audiences.

L. 1.259. (Registre.) — In-folio, 61 feuillets, papier.

24 frimaire - 4^e jour complémentaire an II. — Tribunal du district. — Audiences.

L. 1.260. (Registre.) — In-folio, 82 feuillets, papier.

4 vendémiaire - 4^e jour complémentaire an III. — Tribunal du district. — Audiences.

L. 1.261. (Registre.) — In-folio, 16 feuillets, papier.

4 vendémiaire - 4 brumaire an IV. — Tribunal du district. — Audiences.

L. 1.262. (Registre.) — In-folio, 4 feuillets, papier.

13 mars 1791 - 15 novembre 1792. — *Tribunal du district.* — Inscription de tous ceux qui pourront remplir les fonctions d'avoués au tribunal.

L. 1.263. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1791. — *Tribunal du district.* — Pièces diverses. — 1-2. Installation et serment du tribunal 5-6 février 1791). — 3-4. Accusateur public (avril 1791). — 5. Lettre de démission de Loyseau, juge au tribunal [s. d. : 1791].

L. 1.264. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

Janvier 1792 - ventôse an II. — *Tribunal du district.* — Jugements.

L. 1.265. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

Juin 1793 - thermidor an III. — *Tribunal du district.* — 1-5. Rapports d'experts (juin 1793-thermidor an III). — 6-7. Procès-verbaux de descente des juges sur des lieux contentieux (thermidor an II-germinal an III).

L. 1.266. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1791 - an II. — *Tribunal du district.* — Sentences arbitrales par ordre chronologique.

L. 1.267. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

Ans III. - IV. — *Tribunal du district.* — Sentences arbitrales par ordre chronologique.

L. 1.268. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

Ans III. - IV. — *Tribunal du district.* — Procédure contre Gilbert Sanvoisin.

L. 1.269. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1791 - an VII. — *Tribunal du district.* — Pièces diverses dont un inventaire des registres paroissiaux des paroisses ressortissant au tribunal.

TRIBUNAL DU DISTRICT DE CUSSET

L. 1.270. (Registre.) — In-folio, 84 feuillets, papier.

1791 - 1793 — *Tribunal du district.* — Enregistrement des lois et décrets.

L. 1.271. (Registre.) — In-folio, 39 feuillets, papier.

Novembre 1793 - brumaire an IV. — *Tribunal du district.* — Enregistrement des lois.

L. 1.272. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier.

6 décembre 1790 - 26 février 1791. — *Tribunal du district.* — Audiences.

L. 1.273. (Registre.) — In-folio, 65 feuillets, papier.

Février - mars 1791 — *Tribunal du district.* — Audiences.

L. 1.274. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

Avril - juin 1791. — *Tribunal du district.* — Audiences.

L. 1.275. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

Juin - juillet 1791. — *Tribunal du district.* — Audiences.

L. 1.276. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

Juillet - septembre 1791. — *Tribunal du district.* — Audiences.

L. 1.277. (Registre.) — In-folio, 93 feuillets, papier.

Septembre - décembre 1791. — *Tribunal du district.* — Audiences.

L. 1.278. (Registre.) — In-folio, 96 feuillets, papier.

Janvier - mai 1792. — *Tribunal du district.* — Audiences.

L. 1.279. (Registre.) — In-folio, 90 feuillets, papier.

Mai - juillet 1792. — *Tribunal du district.* — Audiences.

L. 1.280. (Registre.) — In-folio, 81 feuillets, papier.

Août - novembre 1792. — *Tribunal du district.* — Audiences.

L. 1.281. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

Octobre 1792 - janvier 1793. — *Tribunal du district.* — Audiences.

L. 1.282. (Registre.) — In-folio, 97 feuillets, papier.

Février - juillet 1793 — *Tribunal du district.* — Audiences.

L. 1.283. (Registre.) — In-folio, 42 feuillets, papier.

Juillet - octobre 1793 — *Tribunal du district.* — Audiences.

- L. 1.284. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.
Octobre 1793 - ventôse an II. — Tribunal du district. — Audiences.
- L. 1.285. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.
Ventôse - germinal an II. — Tribunal du district. — Audiences.
- L. 1.286. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.
Messidor an II - vendémiaire an III. — Tribunal du district. — Audiences.
- L. 1.287. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.
Vendémiaire - frimaire an III. — Tribunal du district. — Audiences.
- L. 1.288. (Registre.) — In-folio, 49 feuillets, papier.
Frimaire - ventôse an III. — Tribunal du district. — Audiences.
- L. 1.289. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.
Ventôse - germinal an III. — Tribunal du district. — Audiences.
- L. 1.290. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.
Germinal - floréal an III. — Tribunal du district. — Audiences.
- L. 1.291. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.
Floréal - prairial an III. — Tribunal du district. — Audiences.
- L. 1.292. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.
Prairial - thermidor an II. — Tribunal du district. — Audiences.
- L. 1.293. (Registre.) — In-folio, 46 feuillets, papier.
Thermidor - fructidor an II. — Tribunal du district. — Audiences.
- L. 1.294. (Registre.) — In-folio, 34 feuillets, papier.
Fructidor an III - brumaire an IV. — Tribunal du district. — Audiences.
- L. 1.295. (Registre.) — In-folio, 74 feuillets, papier.
15 février 1792 - 17 pluviôse an III. — Tribunal du district. — Enregistrement des jugements rendus sur appointements ou sur délibérés.

- L. 1.296. (Registre.) — In-folio, 43 feuillets, papier.
23 pluviôse - 19 fructidor an III. — Tribunal du district. — Jugements rendus sur rapport.
- L. 1.297. (Registre.) — In-folio, 5 feuillets, papier.
22 fructidor an III - 21 vendémiaire an IV. — Tribunal du district. — Jugements rendus sur rapport.
- L. 1.298. (Registre.) — In-folio, 70 feuillets, papier.
Septembre 1791 - messidor an II. — Tribunal du district. — Jugements rendus en matière de contribution.
- L. 1.299. (Registre.) — In-folio, 74 feuillets, papier.
Juin 1791 - an III. — Tribunal du district. — Rôle des affaires ordinaires en première instance ne devant être jugées qu'à la charge d'appel.
- L. 1.300. (Registre.) — In-folio, 29 feuillets, papier.
An III - IV. — Tribunal du district. — Rôle des affaires ordinaires en première instance ne devant être jugées qu'à la charge d'appel.
- L. 1.301. (Registre.) — In-folio, 71 feuillets, papier.
Juillet 1791 - brumaire an III. — Tribunal du district. — Rôle pour inscrire les affaires sommaires, provisoires, et celles portées par appel des juges de paix et des tribunaux de police.
- L. 1.302. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier.
Juillet 1791 - novembre 1793. — Tribunal du district. — Rôle des affaires qui doivent être jugées en dernier ressort.
- L. 1.303. (Registre.) — In-folio, 29 feuillets, papier.
Décembre 1790 - brumaire an III. — Tribunal du district. — Procès civils appointés, ou mis en délibéré.
- L. 1.304. (Registre.) — In-folio, 39 feuillets, papier.
Juin 1791 - octobre 1793. — Tribunal du district. — Présentation des demandeurs et défendeurs au greffe du tribunal.

L. 1.305. (Registre.) — In-folio, 6 feuillets, papier.

Novembre 1791 - avril 1793. — *Tribunal du district.* — Transcription des saisies réelles et des oppositions.

L. 1.306. (Registre.) — In-folio, 6 feuillets, papier.

An III. — *Tribunal du district.* — Décharges des citoyens qui déposent des sentences arbitrales et arrêtés de famille.

L. 1.307. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1791 - an II. — *Tribunal du district.* — Sentences arbitrales. Classées à la date de leur dépôt au greffe.

L. 1.308. (Liasse.) — 109 pièces, papier.

Ans III - IV. — *Tribunal du district.* — Sentences arbitrales, classées à leur date de dépôt au greffe.

L. 1.309. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1791 - 1792 — *Tribunal du district.* — Sentences arbitrales, classées à la date de la sentence.

L. 1.310. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1792 - an III. — *Tribunal du district.* — Sentences arbitrales, classées à la date de la sentence.

L. 1.311. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1792 - an IV. — *Tribunal du district.* — Rapports d'experts, classés à la date de leur dépôt au greffe.

L. 1.312. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1791 - an III. — *Tribunal du district.* — Rapports d'experts, classés à la date du rapport.

L. 1.313. (Registre.) — In-folio, 21 feuillets, papier.

1791. — *Tribunal du district.* — Extraits des minutes de jugements des registres du greffe de la justice de paix du canton d'Arfeuilles.

L. 1.314. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1791 - an III. — *Tribunal du district.* — Jugements d'interdiction ; partages ; ventes.

L. 1.315. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1792 - an III. — *Tribunal du district.* — Pièces diverses et procédure Bonnefont-Rabanon.

SUPPLEMENT AU TRIBUNAL DU DISTRICT DE CUSSET

L. 1.315 bis. (Liasse.) — 1 pièce, imprimée.

8 prairial an II. — *Tribunal du district.* — Extrait des registres du tribunal du district, relatif à la destruction d'une proclamation de Louis XVI sur les événements du 20 juin 1792.

L. 1.315/3. (Cahier.) — In-4°, 8 feuillets, papier.

17 juin - 24 novembre 1791. — *Tribunal du district.* — Saisies réelles. Versement du greffe de Cusset.

L. 1.315/4. (Cahier.) — 8 feuillets, papier.

25 avril 1793. — *Tribunal du district.* — Saisies réelles. Versement du greffe de Cusset.

TRIBUNAL DU DISTRICT DU DONJON

L. 1.316. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

8 janvier - 31 mai 1791. — *Tribunal du district.* — Enregistrement des jugements en matière civile.

L. 1.317. (Registre.) — In-folio, 41 feuillets, papier.

31 mai - 13 septembre 1791. — *Tribunal du district.* — Enregistrement des jugements en matière civile.

L. 1.318. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

24 septembre 1791 - 11 février 1792. — *Tribunal du district.* — Enregistrement des jugements en matière civile.

L. 1.319. (Registre.) — In-folio, 46 feuillets, papier.

25 février - 3 juillet 1792. — *Tribunal du district.* — Enregistrement des jugements en matière civile.

L. 1.320. (Registre.) — In-folio, 43 feuillets, papier.

3 juillet - 4 décembre 1792. — *Tribunal du district.* — Causes d'audiences.

L. 1.321. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

11 décembre 1792 - 30 avril 1793. — *Tribunal du district.* — Audiences.

L. 1.322. (Registre.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

29 brumaire - 21 ventôse an II — *Tribunal du district.* — Audiences.

L. 1.323 (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

28 ventôse an II - 25 vendémiaire an III. — *Tribunal du district.* — Audiences.

L. 1.324. (Registre.) — In-folio, 74 feuillets, papier.

25 vendémiaire - 21 prairial an III. — *Tribunal du district.* — Audiences.

L. 1.325. (Registre.) — In-folio, 87 feuillets, papier.

25 prairial an III - brumaire an IV. — *Tribunal du district.* — Audiences.

L. 1.326. (Registre.) — In-folio, 11 feuillets, papier.

Juin 1791 - avril 1792. — *Tribunal du district.* — Débours et congés.

L. 1.327. (Registre.) — In-folio, 3 feuillets, papier.

Mars - août 1791. — *Tribunal du district.* — Inscription des avoués.

L. 1.328. (Cahier.) — In-4°, 7 feuillets, papier.

3 - 9 mai 1792. — *Tribunal du district.* — Commissions des gendarmes nationaux.

L. 1.329. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1791-1792. — *Tribunal du district.* — Juges, accusateur public provisoire, huissier (Pierre Duchon).

L. 1.330. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

26 mars 1791 - 22 août 1793. — *Tribunal du district.* — Jugements.

L. 1.331. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1791-1793. — *Tribunal du district.* — Sentences arbitrales.

L. 1.332. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1791-1793. — *Tribunal du district.* — Sentences des tribunaux de famille.

L. 1.333. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1791 - an III. — *Tribunal du district.* — Lettre de la commission des administrations civiles au tribunal. Empreintes de timbres d'enregistrement déposés au greffe.

SUPPLEMENT AU TRIBUNAL
DU DISTRICT DU DONJON

L. 1.333 bis. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1790-1792. — *Tribunal du district.* — Procédures criminelles. Versement du greffe de Cusset.

TRIBUNAL DU DISTRICT DE GANNAT

L. 1.334. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

23 mai 1792 - 19 août 1793. — *Tribunal du district.* — Audiences.

L. 1.335. (Registre.) — In-folio, 15 feuillets, papier.

7 décembre 1790 - 1^{er} vendémiaire an IV. — *Tribunal du district.* — Délibérations (installation du tribunal, de juges, etc...)

L. 1.336. (Registre.) — In-folio, 74 feuillets, papier.

16 décembre 1790 - 21 novembre 1791. — *Tribunal du district.* — Audiences.

L. 1.337. (Registre.) — In-folio, 129 feuillets, papier.

23 novembre 1791 - 22 août 1792. — *Tribunal du district.* — Audiences.

L. 1.338. (Registre.) — In-folio, 80 feuillets, papier.

22 août 1792 - 27 février 1793. — *Tribunal du district.* — Audiences.

L. 1.339. (Registre.) — In-folio, 46 feuillets, papier.

27 février - 15 mai 1793. — *Tribunal du district.* — Audiences.

L. 1.340. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

15 mai - 14 août 1793. — *Tribunal du district.* — Audiences.

L. 1.341. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

11 frimaire - 25 pluviôse an II. — *Tribunal du district.* — Audiences.

- L. 1.342. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.
28 pluviôse - 25 prairial an II. — *Tribunal du district.* — Audiences.
- L. 1.343. (Registre.) — In-folio, 97 feuillets, papier.
25 prairial an II - 25 pluviôse an III. — *Tribunal du district.* — Audiences.
- L. 1.344. (Registre.) — In-folio, 80 feuillets, papier.
28 pluviôse - 28 floréal an III. — *Tribunal du district.* — Audiences.
- L. 1.345. (Registre.) — In-folio, 29 feuillets, papier.
28 floréal - 25 fructidor an III. — *Tribunal du district.* — Audiences.
- L. 1.346. (Registre.) — In-folio, 29 feuillets, papier.
25 fructidor an III - 15 brumaire an IV. — *Tribunal du district.* — Audiences.
- L. 1.347. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier.
5 nivôse - 5 messidor an II. — *Tribunal du district.* — Audiences. (Jugements en matière forestière).
- L. 1.348. (Registre.) — In-folio, 32 feuillets, papier.
5 messidor an II - 18 messidor an III. — *Tribunal du district.* — Audiences. (Jugements en matière forestière).
- L. 1.349. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.
29 janvier 1791 - décembre 1792. — *Tribunal du district.* — Actes déposés au greffe du tribunal du district.
- L. 1.350. (Liasse.) — 11 pièces, papier.
Mars - septembre 1791. — *Tribunal du district.* — Procès-verbaux d'enquêtes faites par les juges du tribunal.
- L. 1.351. (Liasse.) — 23 pièces, papier.
1792 - vendémiaire an IV. — *Tribunal du district.* — Procès-verbaux d'enquêtes faites par les juges du tribunal.
- L. 1.352. (Liasse.) — 31 pièces, papier.
18 octobre 1791 - 9 novembre 1792. — *Tribunal du district.* — Sentences arbitrales du tribunal de famille, classées à leur date de dépôt au greffe.
- L. 1.353. (Liasse.) — 56 pièces, papier.
1^{er} vendémiaire - jours complémentaires an III. — *Tribunal du district.* — Sentences arbitrales du tribunal de famille classées à la date du dépôt.
- L. 1.354. (Liasse.) — 27 pièces, papier.
Vendémiaire an III - vendémiaire an IV. — *Tribunal du district.* — Sentences arbitrales (arbitres autres que le tribunal de famille) : contestations entre des communes, entre des communes et des particuliers, partage des communaux, etc... classées à la date de leur dépôt au greffe du tribunal.
- L. 1.355. (Liasse.) — 21 pièces, papier.
Mars 1792 - fructidor an III. — *Tribunal du district.* — Rapports d'experts classés à la date de leur dépôt au greffe et à la date de rédaction.
- L. 1.356. (Liasse.) — 14 pièces, papier.
Août 1791 - décembre 1792. — *Tribunal du district.* — Procès-verbaux d'enchères faites au greffe du tribunal.
- L. 1.357. (Liasse.) — 6 pièces, papier.
14 août 1792 - 29 ventôse an III. — *Tribunal du district.* — Procès-verbaux de redditions de comptes devant un juge du tribunal.
- L. 1.358. (Liasse.) — 33 pièces, papier.
Janvier 1791 - messidor an III. — *Tribunal du district.* — Divers : pièces diverses déposées au greffe. Prestation de serment de Desnoyer, directeur de la poste aux lettres à Gannat, et de Quarré, conservateur des hypothèques. Saisie réelle contre Desnoyer. Assemblée de parents pour Quintienne Rechandrat. Réception de caution par J.-J. Papon, de Vicq, contre Boirot des Serviers. Divorce entre Anne Tourret et Michel Bonneton. Actes notariés divers.
- L. 1.359. (Liasse.) — 19 pièces, papier.
1791 - an III. — *Tribunal du district.* — Requêtes adressées au tribunal.
- L. 1.360. (Liasse.) — 3 pièces, papier.
Frimaire - fructidor an III. — *Tribunal du district.* — Lettres adressées au tribunal par les administrateurs du district, le commissaire national près le tribunal, et les administrateurs du département.

SUPPLEMENT AU TRIBUNAL
DU DISTRICT DE GANNAT

L. 1.360 bis. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

5 mars 1792 - messidor an II. — *Tribunal du district.* — Registre du directeur du juré d'accusation. Versement du greffe de Gannat.

L. 1.360/3. (Cahier.) — In-4°, 21 feuillets, papier.

1792 - an III. — *Tribunal du district.* — Dépôt des individus déserteurs, mendiants, galériens et autres écroués à la prison de Gannat. Versement du greffe de Gannat.

L. 1.360/4. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1788 - 1791. — *Tribunal du district.* — Procédure au sujet d'un vol par François Fournier, au presbytère d'Avermes. Versement du greffe de Gannat.

L. 1.360/5. (Liasse.) — 123 pièces, papier.

1788 - an III. — *Tribunal du district.* — Procédures diverses, entre autres, assassinat du curé de Monteignet et de sa bonne, dans la nuit du 29 au 30 juillet 1789, et vol à Bellenaves. Versement du greffe de Gannat.

L. 1.360/6. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1789 - 1792. — *Tribunal du district.* — Procédures diverses, dont : assassinat du curé de Monteignet et de sa domestique, dans la nuit du 29 au 30 juillet 1789, vols à Charroux et chez le curé de Paray-sous-Briailles. Versement du greffe de Gannat.

L. 1.360/7. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1791. — *Tribunal du district.* — Procédures diverses, dont : coups et blessures à Vicq, injures proférées par des officiers municipaux de Serbannes, contre le curé de ce lieu, instruction ouverte contre le curé réfractaire de Chemilly. Versement du greffe de Gannat.

L. 1.360/8. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1791 - 1793. — *Tribunal du district.* — Procédures diverses, dont : instruction contre Vidal, ci-devant curé de Vendat, pour outrages à la municipalité et à la garde nationale, et manquement à ses devoirs professionnels ; évasion de Pierre Boudet, qui avait volé un cheval. Versement du greffe de Gannat.

L. 1.360/9. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1791 - 1793. — *Tribunal du district.* — Procédures diverses, dont : coups et blessures à Vicq. Versement du greffe de Gannat.

L. 1.360/10. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

21 avril 1792. — *Tribunal du district.* — Requête de Michel Fourrier, de Moulins, de faire dresser procès-verbal de l'état de la maison et dépendances qu'il a acquises, à Chavignat, paroisse de Chareil, et autorisation donnée par le tribunal. Versement du greffe de Gannat.

L. 1.360/11. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1791 - 1792. — *Tribunal du district.* — Procédures diverses, intéressant aussi le tribunal du district de Montmaraud. Versement du greffe de Gannat.

L. 1.360/12. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1791 - 1792. — *Tribunal du district.* — Procédures diverses, intéressant aussi le tribunal du district de Montmaraud. Versement du greffe de Gannat.

L. 1.360/13. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1791 - 1792. — *Tribunal du district.* — Procédures diverses, intéressant aussi le tribunal du district de Montmaraud. Versement du greffe de Gannat.

TRIBUNAL DU DISTRICT DE MONTLUÇON

L. 1.361. (Registre.) — In-4°, 112 feuillets, papier.

12 janvier - 24 décembre 1791. — *Tribunal du district.* — Jugements rendus aux audiences.

L. 1.362. (Registre.) — In-4°, 114 feuillets, papier.

4 janvier - 29 décembre 1792. — *Tribunal du district.* — Jugements rendus aux audiences, avec table des noms.

L. 1.363. (Registre.) — In-4°, 130 feuillets, papier.

2 janvier 1793 - 8 nivôse an II. — *Tribunal du district.* — Jugements rendus aux audiences.

L. 1.364. (Registre.) — In-4°, 128 feuillets, papier.

12 nivôse - jours complémentaires an II. — *Tribunal du district.* — Jugements rendus aux audiences.

L. 1.365. (Registre.) — In-4°, 230 feuillets, papier.

3 vendémiaire - jours complémentaires an III. — *Tribunal du district.* — Jugements rendus aux audiences.

L. 1.366. (Registre.) — In-4°, 27 feuillets, papier.

1^{er} vendémiaire - 27 brumaire an IV. — *Tribunal du district.* — Jugements rendus aux audiences.

L. 1.367. (Registre.) — In-4°, 31 feuillets, papier.

Mars 1791 - brumaire an II. — *Tribunal du district.* — Défauts.

L. 1.368. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1791 - an III. — *Tribunal du district.* — Installations de juges suppléants, de Chabot, accusateur public, de Cornat, commissaire du roi, d'huissiers et du greffier de la justice de paix du canton de Lignerolles.

L. 1.369. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

Janvier 1791 - nivôse an II. — *Tribunal du district.* — Sentences des juges (*dictums*).

L. 1.370. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

Brumaire an II - vendémiaire an IV. — *Tribunal du district.* — Procès-verbaux de défaut.

L. 1.371. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1790 - 1791. — *Tribunal du district.* — Sentences diverses. Renonciations de successions. Renonciations de communautés.

L. 1.372. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

Mars 1791 - fructidor an III. — *Tribunal du district.* — Enquêtes faites par un des juges du tribunal.

L. 1.373. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1791 - 1793. — *Tribunal du district.* — Sentences des tribunaux de famille, classées à leur date de dépôt au greffe.

L. 1.374. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1793 - an II. — *Tribunal du district.* — Sentences des tribunaux de famille, classées à leur date de dépôt au greffe.

L. 1.375. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

An III. — *Tribunal du district.* — Sentences des tribunaux de famille, classées à leur date de dépôt au greffe.

L. 1.376. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

Ans III-IV. — *Tribunal du district.* — Sentences des tribunaux de famille, classées à leur date de dépôt au greffe.

L. 1.377. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

Juin 1791 - ventôse an III. — *Tribunal du district.* — Sentences arbitrales, autres que celles des tribunaux de famille, classées à leur date de dépôt au greffe.

L. 1.378. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

Ans II-IV. — *Tribunal du district.* — Sentences arbitrales autres que celles des tribunaux de famille, classées à la date de leur dépôt au greffe.

L. 1.379. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

Juin 1791 - fructidor an II. — *Tribunal du district.* — Rapports d'experts.

L. 1.380. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

Vendémiaire-prairial an III. — *Tribunal du district.* — Rapports d'experts.

L. 1.381. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

Messidor an III - brumaire an IV. — *Tribunal du district.* — Rapports d'experts.

L. 1.382. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1791 - an III. — *Tribunal du district.* — Requêtes adressées au tribunal.

L. 1.383. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1791 - an III. — *Tribunal du district.* — Procédures diverses, dont : procédure provenant du tribunal de Montaigu, divorces, procès-verbal du 11 mai 1791 : exercice illégal de la médecine, à Pollier.

SUPPLEMENT AU TRIBUNAL DU DISTRICT DE MONTLUÇON

L. 1.383 bis. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

Ans II - III. — *Tribunal du district.* — Procédures. Versement du greffe de Montluçon.

TRIBUNAL DU DISTRICT DE MONTMARAUD

- L. 1.384. (Registre.) — In-folio, 30 feuillets, papier.
Décembre 1790 - avril 1791. — *Tribunal du district.* — Jugements rendus aux audiences.
- L. 1.385. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.
Avril-août 1791. — *Tribunal du district.* — Audiences.
- L. 1.386. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.
Septembre 1791 - février 1792. — *Tribunal du district.* — Audiences.
- L. 1.387. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.
Février-mai 1792. — *Tribunal du district.* — Audiences.
- L. 1.388. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.
Juin-octobre 1792. — *Tribunal du district.* — Audiences.
- L. 1.389. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.
Novembre 1792 - février 1793. — *Tribunal du district.* — Audiences.
- L. 1.390. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.
Février-juillet 1793. — *Tribunal du district.* — Audiences.
- L. 1.391. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.
Juillet-octobre 1793. — *Tribunal du district.* — Audiences.
- L. 1.392. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.
Octobre 1793 - ventôse an II. — *Tribunal du district.* — Audiences.
- L. 1.393. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier.
Ventôse - messidor an II. — *Tribunal du district.* — Audiences.
- L. 1.394. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.
Germinal-prairial an II. — *Tribunal du district.* — Audiences.
- L. 1.395. (Registre.) — In-folio, 49 feuillets, papier.
Prairial-messidor an III. — *Tribunal du district.* — Audiences.

L. 1.396. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

Messidor-fructidor an III. — *Tribunal du district.* — Audiences.

L. 1.397. (Registre.) — In-folio, 46 feuillets, papier.

3 vendémiaire - 14 brumaire an IV. — *Tribunal du district.* — Audiences.

L. 1.398. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1790-an III. — *Tribunal du district.* — Pièces diverses : installation du tribunal ; installation de Chacaton, juge. Démission de Nicolas, juge-suppléant : arrêtés de Verneret et de Boisset, représentants du peuple, concernant les juges du tribunal. Deux cachets du district.

L. 1.399. (Liasse.) — 20 pièces, papier

Janvier 1792-brumaire an II. — *Tribunal du district.* — Jugements civils.

L. 1.400. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

Août 1791-nivôse an III. — *Tribunal du district.* — Jugements criminels.

L. 1.401. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1793-fructidor an III. — *Tribunal du district.* — Enquêtes des juges du tribunal et procès-verbaux de visite par les juges du tribunal.

L. 1.402. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

Janvier 1793-vendémiaire an II. — *Tribunal du district.* — Sentences des tribunaux d'arbitrages.

L. 1.403. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

Juin 1791-août 1793. — *Tribunal du district.* — Sentences des tribunaux de famille.

L. 1.404. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

Frimaire an II - prairial an III. — *Tribunal du district.* — Sentences des tribunaux de famille.

L. 1.405. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

Messidor an III - brumaire an IV. — *Tribunal du district.* — Sentences des tribunaux de famille.

L. 1.406. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

Ans II-III. — *Tribunal du district.* — Rapports d'experts, avec plans.

L. 1.407. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

Août 1791 - septembre 1793. — *Tribunal du district.* — Rapports d'experts, avec plans.

**SUPPLEMENT AU TRIBUNAL
DU DISTRICT DE MONTMARAUD**

L. 1.407 bis.

1791-1792 — *Tribunal du district.* — Procédures diverses. Intéressant aussi le tribunal du district de Gannat. (Voir plus haut, le N° 1360).

TRIBUNAL DU DISTRICT DE MOULINS

L. 1.408. (Registre.) — In-folio, 192 feuillets, papier.

1789-1791. — *Tribunal du district.* — Lois et décrets.

L. 1.409. (Registre.) — In-folio, 152 feuillets, papier.

1791. — *Tribunal du district.* — Lois et décrets.

L. 1.410. (Registre.) — In-folio, 163 feuillets, papier.

1791. — *Tribunal du district.* — Lois et décrets.

L. 1.411. (Registre.) — In-folio, 182 feuillets, papier.

1791 — *Tribunal du district.* — Lois et décrets.

L. 1.412. (Registre.) — In-folio, 79 feuillets, papier.

1791. — *Tribunal du district.* — Lois et décrets.

L. 1.413. (Registre.) — In-folio, 157 feuillets, papier.

1791. — *Tribunal du district.* — Lois et décrets.

L. 1.414. (Registre.) — In-folio, 178 feuillets, papier.

1790-1791. — *Tribunal du district.* — Lois.

L. 1.415. (Registre.) — In-folio, 149 feuillets, papier.

1791. — *Tribunal du district.* — Lois.

L. 1.416. (Registre.) — In-folio, 80 feuillets, papier.

29 décembre 1790 - 26 mars 1791. — *Tribunal du district.* — Audiences.

L. 1.417. (Registre.) — In-folio, 98 feuillets, papier.

5 janvier - 3 mars 1791 — *Tribunal du district.* — Audiences.

L. 1.418. (Registre.) — In-folio, 42 feuillets, papier.

6 avril - 9 juillet 1791. — *Tribunal du district.* — Audiences.

L. 1.419. (Registre.) — In-folio, 78 feuillets, papier.

2 avril - 13 juillet 1791. — *Tribunal du district.* — Audiences.

L. 1.420. (Registre.) — In-folio, 72 feuillets, papier.

16 juillet - 28 décembre 1791. — *Tribunal du district.* — Audiences.

L. 1.421. (Registre.) — In-folio, 62 feuillets, papier.

20 juillet - 3 décembre 1791. — *Tribunal du district.* — Audiences.

L. 1.422. (Registre.) — In-folio, 132 feuillets, papier.

Mars 1791 - novembre 1792. — *Tribunal du district.* — Sentences aux rapports.

L. 1.423. (Registre.) — In-folio, 243 feuillets, papier.

4 janvier-26 décembre 1792. — *Tribunal du district.* — Audiences.

L. 1.424. (Registre.) — In-folio, 198 feuillets, papier.

7 janvier - 27 décembre 1792. — *Tribunal du district.* — Audiences.

L. 1.425. (Registre.) — In-folio, 110 feuillets papier.

2 janvier 1793 - 24 nivôse an II. — *Tribunal du district.* — Audiences.

L. 1.426. (Registre.) — In-folio, 137 feuillets, papier.

18 nivôse an II - 16 frimaire an III. — *Tribunal du district.* — Audiences.

L. 1.427. (Registre.) — In-folio, 92 feuillets, papier.

Frimaire - messidor an III. — *Tribunal du district.* — Audiences.

L. 1.428. (Registre.) — In-folio, 87 feuillets, papier.

24 pluviôse an II - 9 brumaire an III. — *Tribunal du district.* — Audiences.

L. 1.429. (Registre.) — In-folio, 97 feuillets, papier.

9 brumaire - 29 messidor an III. — *Tribunal du district.* — Audiences.

L. 1.430. (Registre.) — In-folio, 83 feuillets, papier.
2 thermidor an III - 9 brumaire an IV. — *Tribunal du district.* — Audiences.

L. 1.431. (Registre.) — In-folio, 31 feuillets, papier.
Mars 1791 - novembre 1792. — *Tribunal du district.* — Registre de comparution au greffe des demandeurs.

L. 1.432. (Registre.) — In-folio, 9 feuillets, papier.
Avril 1792 - brumaire an II. — *Tribunal du district.* — Extrait du registre des présentations des demandeurs au tribunal.

L. 1.433. (Liasse.) — 30 pièces, papier.
Juin 1790 - 16 décembre 1791. — *Tribunal du district.* — Affaire Jamet, Girardin et Labry : assassinat du curé de Monteignet et vol. Evasion de prisonniers (à cette époque, le tribunal criminel n'était pas installé).

L. 1.434. (Liasse.) — 24 pièces, papier.
Janvier 1791 - mars 1792. — *Tribunal du district.* — Affaire Jean Fachin : vol d'objets mobiliers à Grury ; procédure du tribunal de Bourbon-Lancy et jugement par le tribunal du district de Moulins (affaire à classer dans le fonds du tribunal du district de Moulins, en vertu de la loi du 18 janvier 1792).

L. 1.435. (Liasse.) — 8 pièces, papier.
1786-1793. — *Tribunal du district.* — Affaire Sallaud contre Cordonnier.

L. 1.436. (Liasse.) — 22 pièces, papier.
Août 1792 - messidor an III. — *Tribunal du district.* — Affaire Anne Petitjean, femme Blandin, contre Fortis.

L. 1.437. (Liasse.) — 13 pièces, papier.
Brumaire an II - ventôse an III. — *Tribunal du district.* — Affaire Durot contre Redan.

L. 1.438. (Liasse.) — 11 pièces, papier.
Germinal - floréal an III. — *Tribunal du district.* — Affaire Nafetas contre Sabatery.

L. 1.439. (Liasse.) — 17 pièces, papier.
Août-septembre 1791. — *Tribunal du district.* — Jugements du tribunal ordonnant la mise en liberté des accusés, dans l'affaire Grégoire, Che-

valier et consorts : coups et blessures, avec vol, aux Damariats, commune d'Aurouër.

L. 1.440. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

Juin-juillet 1792. — *Tribunal du district.* — Jugements de mises en liberté, par le tribunal, des accusés dans l'affaire Longeau : vol de chevaux.

L. 1.441. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

Juin-juillet 1792. — *Tribunal du district.* — Jugements de mise en liberté dans l'affaire Laurent : vol de chevaux à Beaulon.

L. 1.442. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

Novembre 1793. — *Tribunal du district.* — Jugement de mise en liberté dans l'affaire Saulnier : vol dans l'église d'Aurouër.

L. 1.443. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

Nivôse - pluviôse an II. — *Tribunal du district.* — Jugement de mise en liberté, dans l'affaire Louis Pommier : voies de fait à propos des subsistances contre les officiers municipaux de Chemilly (voir L. 1152)

L. 1.444. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

Germinal - floréal an II. — *Tribunal du district.* — Jugement de mise en liberté, dans l'affaire Parent, de St-Menoux : dissimulation de grains.

L. 1.445. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

Prairial an II. — *Tribunal du district.* — Jugement de mise en liberté dans l'affaire Lacroix de Grillière : cochons nourris avec des grains (voir L. 1153)

L. 1.446. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

Prairial an II. — *Tribunal du district.* — Jugement de mise en liberté dans l'affaire Lagueroy et Maine : falsification de feuille de route.

L. 1.447. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

Prairial an II - vendémiaire an III. — *Tribunal du district.* — Jugement de mise en liberté dans l'affaire Sauvannet : crins coupés aux chevaux du dépôt des remotes de Moulins.

L. 1.448. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

Nivôse an III. — *Tribunal du district.* — Jugement de mise en liberté dans l'affaire Falcon et Ferruge, gendarmes : négligence dans leurs fonctions.

L. 1.449. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

Nivôse an III. — *Tribunal du district.* — Jugement de mise en liberté dans l'affaire Lizeyron : incendie volontaire à Toulon-sur-Allier.

L. 1.450. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

Frimaire-nivôse an III. — *Tribunal du district.* — Jugement de mise en liberté dans l'affaire Guéni, Rambert, Portejoie et consorts : troubles pour les subsistances, à St-Menoux.

L. 1.451. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

Thermidor an III - brumaire an IV. — *Tribunal du district.* — Jugement de mise en liberté dans l'affaire Servanton : vol à Decize.

L. 1.452. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

28 mars 1792 - 25 mars 1793. — *Tribunal du district.* — Jury d'accusation du district : jugements rendus par le directeur du juré.

L. 1.453. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

Septembre 1792 - pluviôse an IV. — *Tribunal du district.* — Jury d'accusation du district : Listes des jurés, tirage au sort.

L. 1.454. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

Octobre-novembre 1792. — *Tribunal du district.* — Jury d'accusation du district (affaires ayant eu une suite au tribunal criminel) : affaire Antoine Vignolet, de Chazeuil (assassinat et vol).

L. 1.455. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

Août-septembre 1793. — *Tribunal du district.* — Jury d'accusation (affaires ayant eu une suite au tribunal criminel) : affaire J.-B. Racollet (troubles à Chevagnes, pour les subsistances).

L. 1.456. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

Octobre 1793 - brumaire an II. — *Tribunal du district.* — Jury d'accusation du district (affaires ayant eu une suite au tribunal criminel) ; affaire Thierry (assassinat à Villeneuve).

L. 1.457. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

Octobre 1793 - frimaire an II. — *Tribunal du district.* — Jury d'accusation du district (affaires ayant eu une suite au tribunal criminel) : affaire Joseph Renaud, curé de Gannay-sur-Loire (propos inciviques). Le dossier manque au tribunal criminel (voir L. 1121)

L. 1.458. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

Ventôse - pluviôse an II. — *Tribunal du district.* — Jury d'accusation du district (affaires ayant eu une suite au tribunal criminel) : affaire Allais, Tayon et consorts (dilapidations au dépôt de remonte) (voir L. 1170)

L. 1.459. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

Pluviôse an II. — *Tribunal du district.* — Jury d'accusation du district (affaires ayant eu une suite au tribunal criminel) : affaire Grégoire Saulnier, se disant officier d'infanterie : faux.

L. 1.460. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

Ventôse-germinal an II. — *Tribunal du district.* — Jury d'accusation du district (affaires ayant eu une suite au tribunal criminel) : affaire Antoine Gauthet, de Bellevue-les-Bains : vol d'un cheval.

L. 1.461. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

Ventôse-germinal an II. — *Tribunal du district.* — Jury d'accusation du district (affaires ayant eu une suite au tribunal criminel) : affaire Brille, prévenu de faux.

L. 1.462. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

Floréal-prairial an II. — *Tribunal du district.* — Jury d'accusation du district (affaires ayant eu une suite au tribunal criminel) : affaire Pierre Perier, ci-devant prier de Fontaine et homme de loi, de Bellevue-les-Bains (malversations relatives aux biens nationaux) : affaire portée devant le tribunal criminel de la Nièvre.

L. 1.463. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

Floréal-prairial an II. — *Tribunal du district.* — Jury d'accusation du district (affaires ayant eu une suite au tribunal criminel) : affaire Sallé, Lhuillier, Alarose de la Brosse (subsistances).

L. 1.464. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

Thermidor-fructidor an II. — *Tribunal du district.* — Jury d'accusation du district (affaires ayant eu une suite au tribunal criminel) : affaire Rety (abus de confiance).

L. 1465. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

Thermidor an III. — *Tribunal du district.* — Jury d'accusation du district (affaires ayant eu une suite au tribunal criminel) : affaire Etienne Bourron, soldat au 52^e d'infanterie, Louis Belhumeur, maréchal des logis au 4^e chasseurs à cheval, et Léopold César, brigadier au 11^e hussards (vol et faux) (Voir L. 1212)

L. 1466. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

Thermidor an III. — *Tribunal du district.* — Jury d'accusation du district (affaires ayant eu une suite au tribunal criminel) : affaire Tallon (arbre de la liberté coupé).

L. 1467. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

Octobre-novembre 1792. — *Tribunal du district.* — Jury d'accusation. Décision *il n'y a pas lieu* : affaire Paul Vidil, huissier (détournement d'objets provenant des religieux d'Yzeure).

L. 1468. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

Mai-juin 1793. — *Tribunal du district.* — Jury d'accusation. Décision *il n'y a pas lieu* : affaire Thérèse Fournier, dite Perci (correspondance avec les émigrés).

L. 1469. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

Mars 1793 - frimaire an II. — *Tribunal du district.* — Jury d'accusation. Décision *il n'y a pas lieu* : affaire Jacque Borde, dit Blondin (incivisme).

L. 1470. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

Brumaire - frimaire an II. — *Tribunal du district.* — Jury d'accusation. Décision *il n'y a pas lieu* (affaire François Sainsut) propos inciviques.

L. 1471. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

Ventôse-germinal an II. — *Tribunal du district.* — Jury d'accusation. Décision *il n'y a pas lieu* : affaire Régneron, Renaud et consorts (vol avec effraction à Moulins).

L. 1472. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

Fructidor an II-vendémiaire an III. — *Tribunal du district.* — Jury d'accusation. Décision *il n'y a pas lieu* : affaire Gilbert Roche (vol d'un tonneau à Moulins).

L. 1473. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

Prairial-messidor an III. — *Tribunal du district.* — Jury d'accusation. Décision *il n'y a pas lieu* : affaire Beaumarchais, voiturier (abus de confiance).

L. 1474. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

Thermidor-fructidor an III. — *Tribunal du district.* — Jury d'accusation. Décision *il n'y a pas lieu* : affaire François Suchet (attentat contre un arbre de la liberté, à St-Menoux).

L. 1475. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

Fructidor an III-vendémiaire an IV. — *Tribunal du district.* — Jury d'accusation. Décision *il n'y a pas lieu* : affaire Etiennette Tête (faux témoignage dans l'affaire Paillange et Friquet, affaire s'étant poursuivie devant le tribunal criminel).

L. 1476. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

Frimaire an II. — *Tribunal du district.* — Mise en liberté avant la réunion du jury d'accusation : affaire Gabrielle Baudron et Berrier, de Moulins, ci-devant sœurs de la Croix (incivisme).

L. 1477. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

Frimaire an II. — *Tribunal du district.* — Mise en liberté avant la réunion du jury d'accusation : affaire Ministroux (injures contre des officiers municipaux de Bessay).

L. 1478. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

Vendémiaire-brumaire an III. — *Tribunal du district.* — Mise en liberté avant la réunion du jury d'accusation : affaire Caquot (vol).

L. 1479. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

Mars - juin 1792. — *Tribunal du district.* — Affaire sans suite connue : Roussin, de Chevagnes (vol).

L. 1480. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

Août-septembre 1792. — *Tribunal du district.* — Affaire sans suite connue : Delairin (injures contre les officiers municipaux de Besson).

L. 1481. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

Juillet 1789-décembre 1792. — *Tribunal du district.* — Affaire sans suite connue : Pinet, boulanger à Paris (vol d'un cheval à Saint-Menoux).

L. 1.482. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

Décembre 1792-janvier 1793. — *Tribunal du district.* — Affaire sans suite connue : Fournier, Déléan, Coutant (violences contre Parent).

L. 1.483. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1790-1793. — *Tribunal du district.* — Affaire sans suite connue : J. Breslier (vol à Fourchand).

L. 1.484. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

Août 1793. — *Tribunal du district.* — Affaire sans suite connue : Duplessis, serrurier à Moulins (infraction aux arrêtés sur les subsistances).

L. 1.485. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

Octobre 1793-frimaire an II. — *Tribunal du district.* — Affaire sans suite connue : Beugnon, de Paray-le-Frésil (négligence dans l'ensemencement de domaines).

L. 1.486. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

Ventôse an III. — *Tribunal du district.* — Affaire sans suite connue : Mayeul Saulnier, de Bessay (vol).

L. 1.487. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

Thermidor an II. — *Tribunal du district.* — Affaire sans suite connue : Etienne Delaire, jardinier, volontaire (vol d'assignats).

L. 1.488. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

Février-octobre 1791. — *Tribunal du district.* — Procès-verbaux de gardes forestiers.

L. 1.489. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

Septembre 1791-nivôse an II. — *Tribunal du district.* — Saisies réelles (contre Rétif et contre Berthon).

L. 1.490. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1791-1792. — *Tribunal du district.* — Sentences arbitrales, dont celles du divorce curieux de Henriette Angélique Pages de Vitrac, avec Jean Louis de Neuchère.

L. 1.491. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1789-an IV. — *Tribunal du district.* — Actes divers déposés au greffe du tribunal, dont ceux relatifs à des troubles à Thiel, en mars 1789, pour le recrutement de l'armée.

L. 1.492. (Registre.) — In-folio, 46 feuillets, papier.

1789-1791. — *Tribunal du district.* — Régie de Messargès et dépendances : compte rendu par François Monnot, négociant et régisseur des forges de Messargès aux commissaires des créanciers de René Orry de la recette et dépense par lui faites, depuis le 1^{er} janvier 1789, jusqu'au 1^{er} avril 1791. Décision des arbitres : pièce déposée au greffet du district.

L. 1.493. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1791-an III. — *Tribunal du district.* — Requête et mémoires adressés au tribunal.

L. 1.494. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1791-an III. — *Tribunal du district.* — Pièces diverses.

SUPPLEMENT AU TRIBUNAL DU DISTRICT DE MOULINS

L. 1.408 bis. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1792-an IV. — *Tribunal du district.* — Répertoires de notaires.

L. 1.409 bis. (Liasse.) — 260 pièces, papier.

1793-an III. — *Tribunal du district.* — Actes d'hôtel.

L. 1.410 bis. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1791-1792. — *Tribunal du district.* — Actes d'hôtel. Sentences arbitrales.

L. 1.411 bis. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

An III. — *Tribunal du district.* — Actes d'hôtel.

L. 1.412 bis. (Liasse.) — 149 pièces, papier.

1791. — *Tribunal du district.* — Actes d'hôtel.

L. 1.413 bis. (Liasse.) — 142 pièces, papier.

An III. — *Tribunal du district.* — Actes d'hôtel. Sentences arbitrales.

L. 1.414 bis. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

An III. — *Tribunal du district.* — Actes d'hôtel.

L. 1.415 bis. (Registre.) — In-folio, 14 feuillets, papier.

1791. — *Tribunal du district.* — Inscription des avoués. Versement du greffe de Moulins.

L. 1.416 bis. (Cahier.) — In-4°, 46 feuillets, papier.

1792.-an IV. — *Tribunal du district.* — Déclarations d'appel. Versement du greffe de Moulins.

L. 1.417 bis. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1791-an III. — *Tribunal du district.* — Pièces diverses. Versement du greffe de Moulins.

TRIBUNAL CIVIL
DU DEPARTEMENT DE L'ALLIER

L. 1.495. (Registre.) — In-folio, 53 feuillets, papier.

1^{er} brumaire-26 fructidor an IV. — *Tribunal civil.* — Audiences. Section A.

L. 1.496. (Registre.) — In-folio, 75 feuillets, papier.

2 frimaire-22 fructidor an IV. — *Tribunal civil.* — Audiences. Section A.

L. 1.497. (Registre.) — In-folio, 56 feuillets, papier.

2 vendémiaire-16 ventôse an V. — *Tribunal civil.* — Audiences. Section A.

L. 1.498. (Registre.) — In-folio, 64 feuillets, papier.

22 vendémiaire-26 ventôse an V. — *Tribunal civil.* — Audiences. Section A.

L. 1.499. (Registre.) — In-folio, 95 feuillets, papier.

22 ventôse-26 fructidor an V. — *Tribunal civil.* — Audiences. Section A.

L. 1.500. (Registre.) — In-folio, 133 feuillets, papier.

11 germinal-12 fructidor an V. — *Tribunal civil.* — Audiences. Section A.

L. 1.501. (Registre.) — In-folio, 78 feuillets, papier.

3 nivôse-23 fructidor an IV. — *Tribunal civil.* — Audiences. Section B.

L. 1.502. (Registre.) — In-folio, 66 feuillets, papier.

4 nivôse-27 fructidor an IV. — *Tribunal civil.* — Audiences. Section B.

L. 1.503. (Registre.) — In-folio, 79 feuillets, papier.

5 vendémiaire-14 floréal an V. — *Tribunal civil.* — Audiences. Section B.

L. 1.504. (Registre.) — In-folio, 73 feuillets, papier.

17 vendémiaire-4 floréal an V. — *Tribunal civil.* — Audiences. Section B.

L. 1.505. (Registre.) — In-folio, 103 feuillets, papier.

15 floréal-17 fructidor an V. — *Tribunal civil.* — Audiences. Section B.

L. 1.506. (Registre.) — In-folio, 98 feuillets, papier.

13 floréal-23 fructidor an V. — *Tribunal civil.* — Audiences. Section B.

L. 1.507. (Registre.) — In-folio, 29 feuillets, papier.

3 vendémiaire-7 brumaire an VI. — *Tribunal civil.* — Audiences. Section B.

L. 1.508. (Registre.) — In-folio, 36 feuillets, papier.

7 vendémiaire-7 brumaire an VI. — *Tribunal civil.* — Audiences. Section B.

L. 1.509. (Registre.) — In-4°, 142 feuillets, papier.

1^{er} nivôse an IV-18 frimaire an V. — *Tribunal civil.* — Jugements rendus sur délibérés.

L. 1.510. (Registre.) — In-folio, 51 feuillets, papier.

17 vendémiaire-12 floréal an V. — *Tribunal civil.* — Audiences.

L. 1.511. (Registre.) — In-folio, 78 feuillets, papier.

5 nivôse-5 fructidor an V. — *Tribunal civil.* — Audiences.

L. 1.512. (Registre.) — In-folio, 47 feuillets, papier.

13 floréal an V-23 brumaire an VI. — *Tribunal civil.* — Audiences.

L. 1.513. (Registre.) — In-4°, 66 feuillets, papier.

15 frimaire an IV-25 frimaire an V. — *Tribunal civil.* — Causes d'appel.

L. 1.514. (Registre.) — In-folio, 69 feuillets, papier.

Novembre 1792-14 fructidor an XI. — *Tribunal civil.* — Inscription des juges siégeant aux audiences. Jusqu'en l'an IV, ce registre a été celui du tribunal du district de Moulins.

L. 1.515. (Registre.) — In-4°, 71 feuillets, papier.

Vendémiaire an III-29 messidor an VIII. — *Tribunal civil.* — Brouillon du registre servant à inscrire les noms des juges siégeant aux audiences. Ce registre, jusqu'en l'an IV, a été celui du tribunal du district de Moulins.

- L. 1516. (Registre.) — In-folio, 6 feuillets, papier.
22 fructidor an VII. — *Tribunal civil.* — Inscription des quinze causes par chaque audience.
- L. 1517. (Registre.) — In-4°, 44 feuillets, papier.
1^{er} nivôse-14 prairial an IV. — *Tribunal civil.* — Audiences.
- L. 1518. (Registre.) — In-folio, 39 feuillets, papier.
Frimaire-thermidor an VI. — *Tribunal civil.* — Audiences.
- L. 1519. (Registre.) — In-folio, 36 feuillets, papier
13 thermidor an VI-25 germinal an VII. — *Tribunal civil.* — Audiences.
- L. 1520. (Liasse.) — 18 pièces, papier.
1786-pluviôse an IV. — *Tribunal civil.* — Affaire Sotton, cultivateur, contre Anthut, fermier du prieuré de Vernoy, et contre J.-B. Duchet, propriétaire. Procédure commencée à St-Amand et portée en appel à Moulins.
- L. 1521. (Liasse.) — 3 pièces, papier.
Vendémiaire-frimaire an IV. — *Tribunal civil.* — Affaire Belle, aubergiste à Moulins, contre Menier et Barathon, entrepreneurs.
- L. 1522. (Liasse.) — 4 pièces, papier.
Ventôse an IV-brumaire an V. — *Tribunal civil.* — L'Etat contre les héritiers de J.-L. Faul-lain Banville (sa veuve, la citoyenne Trésaguet), ancien entrepreneur des casernes de Moulins, mort ingénieur ordinaire à Montmarand.
- L. 1523. (Liasse.) — 13 pièces, papier.
Floréal an IV-floréal an VI. — *Tribunal civil.* — Affaire Casimir Bord, propriétaire à Saint-Amand, contre Martin Richet, propriétaire à Meaulne.
- L. 1524. (Liasse.) — 10 pièces, papier.
An IV-an VII. — *Tribunal civil.* — Affaire Claude Dujoux et sa femme contre les Chopy, vigneron à Lavault-St-Anne, et F. Chabot, vigneron, héritiers de Jean Durin.
- L. 1525. (Liasse.) — 12 pièces, papier.
An V-an VIII. — *Tribunal civil.* — Affaire Cl. Virlogeux, métayer à Piroir, contre J.-B. Colas, fermier à Besson.
- L. 1526. (Liasse.) — 84 pièces, papier.
1792-1826. — *Tribunal civil.* — Affaire Lamiral-Misland, ce dernier inspecteur des achats de viande à Moulins, pour l'armée des Alpes, accusé d'avoir cherché à voler Lamiral, cafetier, puis horloger à Moulins, et d'avoir poussé sa femme au divorce. Curieux pour l'histoire des mœurs.
- L. 1527. (Liasse.) — 23 pièces, papier.
An VII-an VIII — *Tribunal civil.* — Enquêtes.
- L. 1528. (Liasse.) — 2 pièces, papier.
An VII. — *Tribunal civil.* — Mises aux enchères, devant le tribunal.
- L. 1529. (Liasse.) — 8 pièces, papier.
An VII. — *Tribunal civil.* — Experts : nominations et prestations de serments.
- L. 1530. (Liasse.) — 28 pièces, papier.
An VII-an VIII. — *Tribunal civil.* — Rapports d'experts.
- L. 1531. (Liasse.) — 39 pièces, papier.
Nivôse an IV-germinal an VI. — *Tribunal civil.* — Actes déposés au greffe.
- L. 1532. (Liasse.) — 7 pièces, papier.
An IV-an VIII. — *Tribunal civil.* — Mémoires, requêtes, lettres adressées au tribunal par le commissaire du Directoire exécutif près le tribunal de la Nièvre, Louis Cl. Delageneste, fermier à Besson, l'administration centrale de Saône-et-Loire, J. L. Autry, huissier, Audiat et consorts, J. Bardoux, à Coulandon.
- L. 1533. (Liasse.) — 78 pièces, papier.
Nivôse an V. — *Tribunal civil.* — Brouillons de jugements annulés.
- L. 1534. (Liasse.) — 40 pièces, papier.
Nivôse-pluviôse an V. — *Tribunal civil.* — Jugements annulés.
- L. 1535. (Liasse.) — 70 pièces, papier.
Ventôse an V. — *Tribunal civil.* — Jugements annulés.
- L. 1536. (Liasse.) — 40 pièces, papier.
An VII-an-VIII. — *Tribunal civil.* — Brouillons de jugements. Extraits des délibérations du tribunal.

L. 1.537. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

Thermidor an VII. — *Tribunal civil.* — Pé-
tition de Leblanc, de St-Pourçain, sollicitant la
charge d'huissier, près le tribunal.

L. 1.538. (Registre.) — In-folio, 14 feuillets, papier.

Germinal an VII. — *Tribunal civil.* — Enre-
gistrement des commissions des préposés aux
hypothèques. Une seule commission enregistrée,
celle de Valleton, régisseur à Montluçon.

SUPPLEMENT AU TRIBUNAL CIVIL
DU DEPARTEMENT DE L'ALLIER

L. 1.495 bis. (Liasse.) — 832 pièces, papier.

An VI. — *Tribunal civil.* — Jugements.

L. 1.496 bis. (Liasse.) — 615 pièces, papier.

An VI. — *Tribunal civil.* — Jugements.

L. 1.497 bis. (Liasse.) — 412 pièces, papier.

An VI. — *Tribunal civil.* — Jugements et
correspondance.

L. 1.498 bis. (Liasse.) — 520 pièces, papier.

Ventôse-fructidor an VII. — *Tribunal civil.*
— Audiences.

L. 1.499 bis. (Liasse.) — 598 pièces, papier.

Frimaire-pluviôse an VII. — *Tribunal civil.*
— Procédures.

L. 1.500 bis. (Liasse.) — 728 pièces, papier.

An VIII. — *Tribunal civil.* — Jugements.

L. 1.501 bis. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

An IV. — *Tribunal civil.* — Rapports d'ex-
perts, procès-verbaux.

L. 1.502 bis. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

An IV. — *Tribunal civil.* — Sentences arbi-
trales.

L. 1.503 bis. (Liasse.) — 141 pièces, papier.

An V. — *Tribunal civil.* — Sentences arbi-
trales, enquêtes, rapports d'experts.

L. 1.504 bis. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

An V. — *Tribunal civil.* — Actes d'hôtel (sans
répertoire).

L. 1.505 bis. (Liasse.) — 133 pièces, papier.

An VI. — *Tribunal civil.* — Actes d'hôtel.
En tête : répertoire des jugements du tribunal,
en l'an VI, et répertoire des actes ou procès-
verbaux du tribunal, en l'an VI.

L. 1.506 bis. (Liasse.) — 153 pièces, papier.

An V. — *Tribunal civil.* — Actes d'hôtel. Pas
de répertoire.

L. 1.507 bis. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

An VII. — *Tribunal civil.* — Actes de voyage.
Voir le répertoire dans la liasse des actes d'hô-
tel de la même année.

L. 1.508 bis. (Liasse.) — 202 pièces, papier.

An VII. — *Tribunal civil.* — Actes d'hôtel (et
répertoire).

L. 1.509 bis. (Liasse.) — 235 pièces, papier.

An VII. — *Tribunal civil.* — Actes d'hôtel,
dont acte de voyage.

L. 1.510 bis. (Liasse.) — 161 pièces, papier.

An VI. — *Tribunal civil.* — Présentations au
greffe.

L. 1.511 bis. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

Germinal-fructidor an VI. — *Tribunal civil.*
— Introductions de causes (pièces remplacées
aujourd'hui par des pièces analogues, conser-
vées par les avoués, à rapprocher des présenta-
tions en demandant et en défendant).

TRIBUNAL CORRECTIONNEL
DE L'ARRONDISSEMENT DE MOULINS

L. 1.539. (Registre.) — In-folio, 42 feuillets, papier.

25 brumaire-7 floréal an IV. — *Tribunal*
correctionnel. — Jugements rendus.

L. 1.540. (Registre.) — In-folio, 70 feuillets, papier.

7 floréal-12 fructidor an IV. — *Tribunal cor-*
rectionnel. — Jugements rendus.

L. 1.541. (Registre.) — In-folio, 88 feuillets, papier.

23 fructidor an IV-7 floréal an V. — *Tri-*
bunal correctionnel. — Jugements rendus.

- L. 1.542. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.
- 7 floréal an V-7 vendémiaire an VI. — Tribunal correctionnel.** — Jugements rendus.
- L. 1.543. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.
- 13 vendémiaire-27 thermidor an VI. — Tribunal correctionnel.** — Jugements rendus.
- L. 1.544. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.
- 27 thermidor an VI-13 ventôse an VII. — Tribunal correctionnel.** — Jugements rendus.
- L. 1.545. (Registre.) — In-folio, 95 feuillets, papier.
- 22 ventôse an VII-15 vendémiaire an VIII. — Tribunal correctionnel.** — Jugements rendus.
- L. 1.546. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.
- 3 brumaire-13 floréal an VIII. — Tribunal correctionnel.** — Jugements rendus.
- L. 1.547. (Liasse.) — 5 pièces, papier.
- An IV-an VI. — Tribunal correctionnel.** — Personnel.
- L. 1.548. (Registre.) — In-folio, 16 feuillets, papier.
- 7 fructidor an VI-18 frimaire an VIII. — Tribunal correctionnel.** — Congés accordés par le tribunal (personnel).
- L. 1.549. (Liasse.) — 18 pièces, papier.
- Ventôse-floréal an IV. — Tribunal correctionnel.** — Jugements (affaires politiques).
- L. 1.550. (Liasse.) — 8 pièces, papier.
- Fructidor an V-vendémiaire an VI. — Tribunal correctionnel.** — Jugements (affaires politiques).
- L. 1.551. (Liasse.) — 16 pièces, papier.
- Vendémiaire-germinal an VI. — Tribunal correctionnel.** — Jugements (affaires politiques).
- L. 1.552. (Liasse.) — 6 pièces, papier.
- Floréal-thermidor an VI. — Tribunal correctionnel.** — Jugements (affaires politiques).
- L. 1.553. (Liasse.) — 28 pièces, papier.
- Prairial an IV-vendémiaire an V. — Tribunal correctionnel.** — Jugements (subsistances).

- L. 1.554. (Liasse.) — 4 pièces, papier.
- Floréal-messidor an IV. — Tribunal correctionnel.** — Injures et voies de fait contre des représentants de l'autorité.
- L. 1.555. (Liasse.) — 5 pièces, papier.
- An IV-an V. — Tribunal correctionnel.** — Injures à des commissaires de police.
- L. 1.556. (Liasse.) — 15 pièces, papier.
- Messidor-thermidor an V. — Tribunal correctionnel.** — Injures et voies de fait contre des représentants de l'autorité.
- L. 1.557. (Liasse.) — 11 pièces, papier.
- Thermidor-fructidor an V. — Tribunal correctionnel.** — Injures et voies de fait contre des représentants de l'autorité.
- L. 1.558. (Liasse.) — 16 pièces, papier.
- Nivôse-messidor an VI. — Tribunal correctionnel.** — Injures et voies de fait sur des représentants de l'autorité.
- L. 1.559. (Liasse.) — 6 pièces, papier.
- Messidor an VI. — Tribunal correctionnel.** — Injures aux gardes champêtres du canton d'Yzeure.
- L. 1.560. (Liasse.) — 8 pièces, papier.
- Thermidor an VI. — Tribunal correctionnel.** — Injures et voies de fait contre des représentants de l'autorité.
- L. 1.561. (Liasse.) — 15 pièces, papier.
- Thermidor-fructidor an VI. — Tribunal correctionnel.** — Injures et voies de fait contre des représentants de l'autorité.
- L. 1.562. (Liasse.) — 7 pièces, papier.
- Fructidor an VI. — Tribunal correctionnel.** — Injures et voies de fait contre des représentants de l'autorité.
- L. 1.563. (Liasse.) — 4 pièces, papier.
- Brumaire an VII. — Tribunal correctionnel.** — Injures et voies de fait contre des représentants de l'autorité.
- L. 1.564. (Liasse.) — 10 pièces, papier.
- Nivôse an V. — Tribunal correctionnel.** — Coups et blessures.

L. 1.565. (Liasse.) — 11 pièces, papier.
Nivôse-pluviôse an IV. — *Tribunal correctionnel.* — Coups et blessures.

L. 1.566. (Liasse.) — 14 pièces, papier.
Pluviôse an IV. — *Tribunal correctionnel.* — Coups et blessures.

L. 1.567. (Liasse.) — 21 pièces, papier.
Fructidor an IV-ventôse an V. — *Tribunal correctionnel.* — Coups et blessures.

L. 1.568. (Liasse.) — 30 pièces, papier.
Ventôse-germinal an V. — *Tribunal correctionnel.* — Coups et blessures.

L. 1.569. (Liasse.) — 27 pièces, papier.
Floréal-thermidor an II. — *Tribunal correctionnel.* — Coups et blessures.

L. 1.570. (Liasse.) — 17 pièces, papier.
Prairial-thermidor an V. — *Tribunal correctionnel.* — Coups et blessures.

L. 1.571. (Liasse.) — 15 pièces, papier.
Thermidor-fructidor an V. — *Tribunal correctionnel.* — Propos injurieux.

L. 1.572. (Liasse.) — 34 pièces, papier.
Thermidor-fructidor an V. — *Tribunal correctionnel.* — Coups et blessures.

L. 1.573. (Liasse.) — 7 pièces, papier.
Germinal-floréal an VI. — *Tribunal correctionnel.* — Attaques nocturnes à Yzeure.

L. 1.574. (Liasse.) — 12 pièces, papier.
Messidor-thermidor an VI. — *Tribunal correctionnel.* — Coups et blessures.

L. 1.575. (Liasse.) — 4 pièces, papier.
Thermidor an VI. — *Tribunal correctionnel.* — Coups et blessures.

L. 1.576. (Liasse.) — 11 pièces, papier.
Jours complémentaires-an VI - thermidor an VII. — *Tribunal correctionnel.* — Coups et blessures.

L. 1.577. (Liasse.) — 12 pièces, papier.
Vendémiaire- brumaire an VII. — *Tribunal correctionnel.* — Coups et blessures.

L. 1.578. (Liasse.) — 3 pièces, papier.
Brumaire an VII. — *Tribunal correctionnel.* — Coups et blessures.

L. 1.579. (Liasse.) — 22 pièces, papier.
Frimaire an VII. — *Tribunal correctionnel.* — Coups et injures.

L. 1.580. (Liasse.) — 10 pièces, papier.
Frimaire-nivôse an VII. — *Tribunal correctionnel.* — Coups et blessures.

L. 1.581. (Liasse.) — 24 pièces, papier.
Brumaire-pluviôse an VII. — *Tribunal correctionnel.* — Coups et blessures.

L. 1.582. (Liasse.) — 7 pièces, papier.
Nivôse-pluviôse an VII. — *Tribunal correctionnel.* — Coups et blessures.

L. 1.583. (Liasse.) — 46 pièces, papier.
Nivôse-Ventôse an VII. — *Tribunal correctionnel.* — Coups et blessures.

L. 1.584. (Liasse.) — 26 pièces, papier.
Ventôse an VII. — *Tribunal correctionnel.* — Blessures par imprudence.

L. 1.585. (Liasse.) — 24 pièces, papier.
Ventôse-germinal an VII. — *Tribunal correctionnel.* — Coups et blessures.

L. 1.586. (Liasse.) — 5 pièces, papier.
Fructidor an VII. — *Tribunal correctionnel.* — Mœurs.

L. 1.587. (Liasse.) — 20 pièces, papier.
Frimaire an VII. — *Tribunal correctionnel.* — Mœurs.

L. 1.588. (Liasse.) — 11 pièces, papier.
Ventôse-germinal an V. — *Tribunal correctionnel.* — Vols.

L. 1.589. (Liasse.) — 8 pièces, papier.
Ventôse-germinal an V. — *Tribunal correctionnel.* — Vols.

L. 1.590. (Liasse.) — 5 pièces, papier.
Ventôse-germinal an V. — *Tribunal correctionnel.* — Vols.

- L. 1.591. (Liasse.) — 9 pièces, papier.
Germinal-prairial an V. — Tribunal correctionnel. — Vols.
- L. 1.592. (Liasse.) — 10 pièces, papier.
Fructidor an V. — Tribunal correctionnel. — Vols.
- L. 1.593. (Liasse.) — 11 pièces, papier.
Germinal an V.-brumaire an VI. — Tribunal correctionnel. — Substances (vols de blé).
- L. 1.594. (Liasse.) — 19 pièces, papier.
Thermidor an V. — Vendémiaire an V. — Tribunal correctionnel. — Vols.
- L. 1.595. (Liasse.) — 28 pièces, papier.
Vendémiaire-floréal an VI. — Tribunal correctionnel. — Vols.
- L. 1.596. (Liasse.) — 48 pièces, papier.
Nivôse an V-brumaire an VII. — Tribunal correctionnel. — Vols et abus de confiance.
- L. 1.597. (Liasse.) — 11 pièces, papier.
Pluviôse-ventôse an VII. — Tribunal correctionnel. — Vols.
- L. 1.598. (Liasse.) — 3 pièces, papier.
Thermidor an VI-vendémiaire an VII. — Tribunal correctionnel. — Faux poids.
- L. 1.599. (Liasse.) — 5 pièces, papier.
Brumaire-nivôse an VII. — Tribunal correctionnel. — Faux commis par des receveurs de la taxe d'entretien des routes.
- L. 1.600. (Liasse.) — 16 pièces, papier.
Frimaire-floréal an VII. — Tribunal correctionnel. — Malversations commises par des percepteurs des contributions.
- L. 1.601. (Liasse.) — 6 pièces, papier.
Messidor-thermidor an V. — Tribunal correctionnel. — Police urbaine et rurale.
- L. 1.602. (Liasse.) — 28 pièces, papier.
Ventôse-thermidor an V. — Tribunal correctionnel. — Police urbaine.
- L. 1.603. (Liasse.) — 49 pièces, papier.
An VII-Pluviôse-ventôse. — Tribunal correctionnel. — Police urbaine. Dossier intéressant pour les noms de rues révolutionnaires.
- L. 1.604. (Liasse.) — 74 pièces, papier.
An IV-an V. — Tribunal correctionnel. — Délits forestiers.
- L. 1.605. (Liasse.) — 49 pièces, papier.
An V. — Tribunal correctionnel. — Délits forestiers.
- L. 1.606. (Liasse.) — 26 pièces, papier.
An VI-an VII. — Tribunal correctionnel. — Délits forestiers.
- L. 1.607. (Liasse.) — 52 pièces, papier.
Jours complémentaires an IV-Fructidor an VI. — Tribunal correctionnel. — Pacages de bestiaux dans les forêts nationales et les propriétés privées.
- L. 1.608. (Liasse.) — 39 pièces, papier.
Prairial an VI-nivôse an VII. — Tribunal correctionnel. — Pacages de bestiaux dans les forêts nationales et dans les propriétés privées.
- L. 1.609. (Liasse.) — 16 pièces, papier.
Fructidor an IV-frimaire an VII. — Tribunal correctionnel. — Délits de pêche.
- L. 1.610. (Liasse.) — 46 pièces, papier.
Vendémiaire an IV-fructidor an VI. — Tribunal correctionnel. — Délits de vagabondage et défauts de passeports.
- L. 1.611. (Liasse.) — 40 pièces, papier.
Vendémiaire-nivôse an VII. — Tribunal correctionnel. — Délits de vagabondage et défauts de passeports.
- L. 1.612. (Liasse.) — 14 pièces, papier.
Ventôse an VI-ventôse an VII. — Tribunal correctionnel. — Insoumis et déserteurs.
- L. 1.613. (Liasse.) — 32 pièces, papier.
Thermidor-fructidor an VI. — Tribunal correctionnel. — Infractions aux règlements sur la garde nationale de Moulins.
- L. 1.614. (Liasse.) — 31 pièces, papier.
Thermidor-fructidor an VI — Tribunal correctionnel. — Infractions à la loi du 3 nivôse an VI sur les tarifs des droits à percevoir sur les grandes routes.

L. 1.615. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

Fructidor an VI-vendémiaire an VII. — Tribunal correctionnel. — Infractions à la loi sur la taxe à percevoir aux barrières des grandes routes. Menaces aux préposés.

L. 1.616. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

Nivôse-pluviôse an VII. — Tribunal correctionnel. — Infractions à la loi sur la taxe pour les grandes routes. Violences sur les préposés.

L. 1.617. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

Burmaire-nivôse an VII. — Tribunal correctionnel. — Procédures relatives à des déments.

L. 1.618. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

Nivôse-pluviôse an VI. — Tribunal correctionnel. — Minutes de jugements.

L. 1.619. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

Germinal-prairial an VI. — Tribunal correctionnel. — Minutes de jugements.

L. 1.620. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

Messidor-fructidor an VI. — Tribunal correctionnel. — Minutes de jugements.

L. 1.621. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

Vendémiaire-frimaire an VII. — Tribunal correctionnel. — Minutes de jugements.

L. 1.622. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

Nivôse-ventôse an VII. — Tribunal correctionnel. — Minutes de jugements.

L. 1.623. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

Germinal-prairial an VII. — Tribunal correctionnel. — Minutes de jugements.

L. 1.624. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

Messidor-jours complémentaires an VII. — Tribunal correctionnel. — Minutes de jugements.

L. 1.625. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

Brumaire-nivôse an V. — Tribunal correctionnel. — Jury d'accusation. — Affaires ayant eu une suite ailleurs qu'au tribunal correctionnel. — Vols.

L. 1.626. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

Nivôse an IV. — Tribunal correctionnel. — Jury d'accusation. — Affaires ayant eu une suite ailleurs qu'au tribunal correctionnel.

L. 1.627. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

An III-an VI. — Tribunal correctionnel. — Jury d'accusation. — Affaires ayant eu une suite ailleurs qu'au tribunal correctionnel. — Joseph Corre, de Cusset, canonnier à la première compagnie des volontaires de l'Allier, prévenu de faux et d'assassinat sur le courrier de Lyon à Paris.

L. 1.628. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

Ventôse-prairial an VI. — Tribunal correctionnel. — Jury d'accusation. — Affaires ayant eu une suite ailleurs qu'au tribunal correctionnel. — Vols.

L. 1.629. (Liasse.) — 4 pièces, papier. *Idem*

Frimaire-pluviôse an IV. — Tribunal correctionnel. — Jury d'accusation. — Affaires il n'y a pas lieu. — Vols (voir L 934)

L. 1.630. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

Ventôse an IV. — Tribunal correctionnel. — Jury d'accusation. — Affaires il n'y a pas lieu. — Rebellions contre les agents de l'autorité.

L. 1.631. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

Nivôse-ventôse an IV. — Tribunal correctionnel. — Jury d'accusation. — Affaires il n'y a pas lieu. — Bris de scellés (voir L 1459)

L. 1.632. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

Ventôse-floréal an IV. — Tribunal correctionnel. — Jury d'accusation. — Affaires il n'y a pas lieu. — Faux.

L. 1.633. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

Floréal an V. — Tribunal correctionnel. — Jury d'accusation. — Affaires il n'y a pas lieu. — Vols.

L. 1.634. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

Floréal an IV. — Tribunal correctionnel. — Jury d'accusation. — Affaires il n'y a pas lieu. — Vols.

L. 1.635. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

Germinal-prairial an IV. — Tribunal correctionnel. — Jury d'accusation. — Affaires il n'y a pas lieu. — Propos inciviques.

L. 1.636. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

Floréal-fructidor an IV. — Tribunal correctionnel. — Jury d'accusation. — Affaires il n'y a pas lieu. — Concussions (voir L 1175)

L. 1.637. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

Floréal an IV-vendémiaire an V. — Tribunal correctionnel. — Jury d'accusation. Affaires il n'y a pas lieu. — Vols.

L. 1.638. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

Messidor an IV-fructidor an V. — Tribunal correctionnel. — Jury d'accusation. — Affaires il n'y a pas lieu. — Complicités d'assassinat.

L. 1.639. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

Nivôse-ventôse an V. — Tribunal correctionnel. — Jury d'accusation. — Affaires il n'y a pas lieu. — Vols.

L. 1.640. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

Ventôse-germinal an V. — Tribunal correctionnel. — Jury d'accusation. — Affaires il n'y a pas lieu. — Vols.

L. 1.641. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

Ventôse-prairial an V. — Tribunal correctionnel. — Jury d'accusation. — Affaires il n'y a pas lieu. — Vols.

L. 1.642. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

Thermidor-jours complémentaires an V. — Tribunal correctionnel. — Jury d'accusation. — Affaires il n'y a pas lieu. Affaire Verd, « prétendus troubles injurieux », dans l'enceinte de l'administration centrale du département. Cessation de poursuites par ordre du Directoire Exécutif (voir L. 1143)

L. 1.643. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

Vendémiaire an V-brumaire an VI. — Tribunal correctionnel. — Jury d'accusation. — Affaires il n'y a pas lieu. — Vols et violences.

L. 1.644. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

Pluviôse-prairial an VI. — Tribunal correctionnel. — Jury d'accusation. — Affaires il n'y a pas lieu. — Chants révolutionnaires (voir L. 1141)

L. 1.645. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

Prairial an VI. — Tribunal correctionnel. — Jury d'accusation. — Affaires il n'y a pas lieu. — Homicides.

L. 1.646. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

Brumaire-fructidor an VI. — Tribunal correctionnel. — Affaires il n'y a pas lieu. — Meurtres d'assassinats et d'incendies.

L. 1.647. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

Vendémiaire an VII. — Tribunal correctionnel. — Jury d'accusation. — Affaires sans suite connue. — Délits commis sur les arbres de la liberté.

L. 1.648. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

Prairial-thermidor an V. — Tribunal correctionnel. — Jury d'accusation. — Affaires sans suite connue. — Déments.

L. 1.649. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

An VI-an VII. — Tribunal correctionnel. — Jury d'accusation. — Pièces adressées au directeur du jury.

L. 1.650. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

Prairial an V-brumaire an VI. — Tribunal correctionnel. — Vols.

L. 1.651. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

An VII. — Tribunal correctionnel. — Déclarations de caution faites au greffe du tribunal.

L. 1.652. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

Fructidor an IV-messidor an VII. — Tribunal correctionnel. — Correspondance.

L. 1.653. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

27 germinal-28 prairial an IV. — Tribunal correctionnel. — Correspondance du directeur du jury d'accusation.

L. 1.654. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

9 prairial-jours complémentaires an IV. — Tribunal correctionnel. — Correspondance du directeur du jury d'accusation.

L. 1.655. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

Vendémiaire an V. — Tribunal correctionnel. — Correspondance du directeur du jury d'accusation.

L. 1.656. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

Pluviôse-ventôse an V. — Tribunal correctionnel. — Correspondance du directeur du jury d'accusation.

L. 1.657. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

Germinal-floréal an V. — Tribunal correctionnel. — Correspondance du directeur du jury d'accusation.

L. 1.658. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

Prairial-jours complémentaires an VI. — Tribunal correctionnel. — Correspondance du directeur du jury d'accusation.

L. 1.659. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

Vendémiaire-nivôse an VI — Tribunal correctionnel. — Correspondance du directeur du jury d'accusation.

L. 1.660. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

An IV-an VII. — Tribunal correctionnel. — Pièces diverses, dont une liste des pièces justificatives et de la procédure contre les membres du comité de surveillance de Moulins. (Les pièces sont dans le fonds du comité de surveillance de Moulins).

SUPPLEMENT AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL
DE L'ARRONDISSEMENT DE MOULINS

L. 1.539 bis. (Liasse.) — 153 pièces, papier.

An IV-an X. — Tribunal correctionnel. — Procédures et affaires diverses.

L. 1.540 bis. (Liasse.) — 291 pièces, papier.

An VIII. — Tribunal correctionnel. — Procédures.

L. 1.541 bis. (Registre.) — In-folio, 215 feuillets, papier

An IV, 3 nivôse-12 septembre 1807. — Tribunal correctionnel. — Jugements. — Versement du greffe de Moulins.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL
DE L'ARRONDISSEMENT DE GANNAT

L. 1.660 (1). (Registre.) — In-folio, 35 feuillets, papier.

3 frimaire an V-27 brumaire an VII. — Tribunal correctionnel. — Audiences. — Versement du greffe de Gannat.

L. 1.660 (2). (Registre.) — In-folio 60 feuillets, papier.

22 brumaire-13 thermidor an IV: — Tribunal correctionnel. — Jugements. — Versement du greffe de Gannat.

L. 1.660 (3). (Registre.) — In-folio, 46 feuillets, papier.

13 thermidor an IV-3 frimaire an V. — Tribunal correctionnel. — Jugements. — Versement du greffe de Gannat.

L. 1.660 (4). (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

3 frimaire-3 messidor an V. — Tribunal correctionnel. — Jugements. — Versement du greffe de Gannat.

L. 1.660 (5). (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

7 messidor an V-17 frimaire an VI. — Tribunal correctionnel. — Jugements. — Versement du greffe de Gannat.

L. 1.660 (6). (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

17 frimaire-27 floréal an VI. — Tribunal correctionnel. — Jugement. Versement du greffe de Gannat.

L. 1.660 (7). (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

3 prairial an VI-3 vendémiaire an VII. — Tribunal correctionnel. — Jugements. — Versement du greffe de Gannat.

L. 1.660 (8). (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

7 vendémiaire-23 prairial an VII. — Tribunal correctionnel. — Jugements. — Versement du greffe de Gannat.

L. 1.660 (9). (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

3 messidor an VII-17 pluviôse an VII. — Tribunal correctionnel. — Audiences. — Versement du greffe de Gannat.

L. 1.660 (10). (Registre.) — In-folio, 27 feuillets, papier.

3 ventôse an VII-messidor an VIII. — Tribunal correctionnel. — Audiences. — Versement du greffe de Gannat.

L. 1.660 (11). (Liasse.) — 125 pièces, papier.

An IV-an XIII. — Tribunal correctionnel. — Procédures. — Versement du greffe de Gannat.

L. 1.660 (12). (Liasse.) — 89 pièces, papier.

An IV-an VI. — Tribunal correctionnel. — Jugements. — Versement du greffe de Gannat.

L. 1.660 (13). (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1793-an V. — Tribunal correctionnel. — Procédures. — Versement du greffe de Gannat.

L. 1.660 (14). (Liasse.) — 112 pièces, papier.

An V-an VII. — Tribunal correctionnel. — Procédures. — Versements du greffe de Gannat.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL
DE L'ARRONDISSEMENT DE MONTLUÇON

L. 1660 (15). (Liasse.) — 68 pièces, pap.er.

An IV. — Tribunal correctionnel. — Procédures. — Versement du greffe de Montluçon.

L. 1660 (16). (Liasse.) — 75 pièces, papier.

An V. — Tribunal correctionnel. — Procédures. — Versement du greffe de Montluçon.

L. 1660 (17). (Liasse.) — 81 pièces, papier.

An V. — Tribunal correctionnel. — Procédures. — Versement du greffe de Montluçon.

L. 1660 (18). (Liasse.) — 33 pièces, papier.

An V. — Tribunal correctionnel. — Procédures. — Versement du greffe de Montluçon.

L. 1660 (19). (Liasse.) — 85 pièces, papier.

An VI. — Tribunal correctionnel. — Procédures. — Versement du greffe de Montluçon.

L. 1660 (20). (Liasse.) — 103 pièces, papier.

An VII-an VIII. — Tribunal correctionnel. — Procédures. — Versement du greffe de Montluçon.

L. 1660 (21). (Liasse.) — 88 pièces, papier.

An VII-an VIII. — Tribunal correctionnel. — Procédures. — Versement du greffe de Montluçon.

L. 1660 (22). (Registre.) — In-4°, 36 feuillets, papier.

An IV. — Tribunal correctionnel. — Audiences. — Versement du greffe de Montluçon.

L. 1660 (23). (Registre.) — In-4°, 141 feuillets, papier.

An V. — Tribunal correctionnel. — Audiences. — Versement du greffe de Montluçon.

L. 1660 (24). (Registre.) — In-4°, 66 feuillets, papier.

An VI. — Tribunal correctionnel. — Audiences. — Versement du greffe de Montluçon.

L. 1660 (25). (Registre.) — In-4°, 79 feuillets, papier.

An VII. — Tribunal correctionnel. — Audiences. — Versement du greffe de Montluçon.

L. 1660 (26). (Liasse.) — 79 pièces, papier.

An V. — Tribunal correctionnel. — Affaire des troubles de Nevers. — Versement du greffe de Montluçon.

L. 1160 (27). (Registre.) — In-folio, 6 feuillets, papier.

An IV-an VI. — Tribunal correctionnel. — Inscription des pièces remises au directeur du juré, président du tribunal correctionnel, par le commissaire du directoire exécutif. — Versement du greffe de Montluçon.

L. 1660 (28). (Registre.) — In-folio, 47 feuillets, papier.

An IV-an V. — Tribunal correctionnel. — Registre à l'usage du greffier du tribunal pour contenir les renseignements sur le compte des individus appelés au tribunal ou au jury d'accusation, avec une notice sommaire de l'affaire et de ses suites. — Versement du greffe de Montluçon.

L. 1660 (29). (Registre.) — In-folio, 10 feuillets, papier.

13 prairial-an IV-15 nivôse an X. — Tribunal correctionnel. — Effets mobiliers déposés au greffe du tribunal. — Versement du greffe de Montluçon.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL
DE L'ARRONDISSEMENT DE LAPALISSE

L. 1660. (30). (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

25 brumaire-25 germinal an IV. — Tribunal correctionnel. — Audiences. — Versement du greffe de Cusset.

L. 1660. (31). (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

14 floréal an IV-25 pluviôse an V. — Tribunal correctionnel. — Audiences. — Versement du greffe de Cusset.

L. 1660 (32). (Registre.) — In-folio, 89 feuillets, papier.

29 pluviôse an V-19 pluviôse an VI. — Tribunal correctionnel. — Audiences. — Versement du greffe de Cusset.

L. 1660 (33). (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

19 pluviôse an VI-5 frimaire an VII. — Tribunal correctionnel. — Audiences. — Versement du greffe de Cusset.

L. 1660 (34). (Registre.) — In-folio, 51 feuillets, papier.

9 frimaire an VII-29 prairial an VIII. — Tribunal correctionnel. — Audiences. — Versement du greffe de Cusset.

L. 1660 (35). (Liasse.) — 112 pièces, papier.

An VII-an VIII. — Tribunal correctionnel. — Jugements dans lesquels il y a partie civile en cause. — Versement du greffe de Cusset.

L. 1660 (36). (Registre.) — In-folio, 18 feuillets, papier.
An IV. — Tribunal correctionnel. — Inscription, par ordre alphabétique, des individus traduits devant le tribunal ou le jury d'accusation, avec une notice sommaire de leur affaire et de ses suites. — Versement du greffe de Cusset.

L. 1660 (37). (Registre.) — In-folio, 4 feuillets, papier.
26 pluviôse an IV-8 fructidor an V. — Tribunal correctionnel. — Soumissions. — Versement du greffe de Cusset.

L. 1660 (38). (Registre.) — In-folio, 6 feuillets, papier.
1^{er} jour complémentaire an IV-23 ventôse an VII. — Tribunal correctionnel. — Inscription des déclarations d'appel. — Versement du greffe de Cusset.

L. 1660 (39). (Registre.) — In-folio, 12 feuillets, papier.
25 brumaire an IV-16 thermidor an VIII. — Tribunal correctionnel. — Délibérations et arrêtés. — Versement du greffe de Cusset.

L. 1660 (40). (Registre.) — In-folio, 5 feuillets, papier.
An VI — Tribunal correctionnel. — Affirmations de voyage. — Versement du greffe de Cusset.

L. 1660 (41). (Registre.) — In-folio, 6 feuillets, papier.
An IV-an VI. — Tribunal correctionnel. — Registre des visas. — Versement du greffe de Cusset.

L. 1660 (42). (Registre.) — In-folio, 8 feuillets, papier.
An VI-an VIII. — Tribunal correctionnel. — Registre des visas. — Versement du greffe de Cusset.

JUSTICE DE PAIX ET BUREAUX DE PAIX
 ET CONCILIATION (1)

- L. 1661. *Bellenaves*. Etat des minutes de jugements rendus, 1792-an II.
 1662. Minutes, 10 janvier-30 mai 1791.
 1663. Id. 6 juin-30 décembre 1791.
 1664. Id. 2 janvier-30 juin 1792.
 1665. Id. 2 juillet-30 octobre 1792.
 1666. Id. 6 novembre-24 décembre 1792.
 1667. Id. 1^{er} janvier-22 novembre 1793.
 1668. Id. 6 frimaire-30 fructidor an II.
 1669. *Bessay*. Délits de pacages, de bois, an VI.
 1670. *Brugheas*. Etat des minutes de jugements rendus, 8 janvier 1793-1^{er} vendémiaire, an IV.
 1671. Minutes. 1791.

(1) Pour les justices de paix, on a jugé qu'un répertoire numérique suffisait.

1672. Id. 1792.
 1673. Id. Janvier-octobre 1793.
 1674. Id. Nivôse-sans-culott, an II.
 1675. Id. Brumaire-jours complémentaires, an III.
 1676. Audiences du tribunal de police correctionnelle du canton, tenues par le juge de paix. 26 mars-5 novembre 1792.
 1677. *Chantelle*. Enregistrement des causes portées devant le tribunal du juge de paix du canton de Chantelle, 29 novembre-1792-5 germinal 1793.
 1678. Minutes, 23 décembre 1790-29 décembre 1791.
 1679. Id. 1792.
 1680. Id. 1793, jusqu'au 19 septembre.
 1681. Id. 5 vendémiaire-28 ventôse an II.
 1682. *Ebreuil*. Minutes, 1791.
 1683. *Escuroilles*. Registres d'enregistrement des affaires, 21 décembre 1790-12 décembre 1791.
 1684. Registres des jugements rendus et des affaires de police correctionnelle, 1792-an II.
 1685. Minutes, 21 décembre 1790-12 décembre 1791.
 1686. Minutes de nominations de tuteurs et curateurs, par les parents, d'actes d'émancipation, d'appositions de scellés et d'inventaires après décès, 3 février-21 novembre 1791.
 1687. Id. 20 janvier-23 novembre 1792.
 1688. Id. Minutes de nominations de curateurs, émancipations, appositions de scellés. 1792-22 janvier-16 septembre.
 1689. Minutes, 13 décembre 1792-28 septembre 1793.
 1690. Id. 22 septembre 1793-21 fructidor an II.
 1691. Minutes de nominations de curateurs, appositions de scellés, etc., 15 février 1793-15 ventôse an II.
 1692. Minutes du tribunal de police correctionnelle du canton, 7 avril-23 novembre 1792.
 1693. Minutes, 1^{er} février-29 mai 1793.
 1694. Id. 4 frimaire-26 thermidor an II.
 1695. Id. Messidor an II.
 1696. Registre des procès-verbaux de comparution des parties au bureau de paix du canton, 20 janvier 1791-3 mai 1792.
 1697. Id. 14 mai 1792-brumaire an II.
 1698. Id. Nivôse-fructidor an II.
 1699. Id. Registre des minutes des transactions et procès-verbaux de conciliation du bureau de paix du canton, avril-novembre 1791.
 1700. Registre du bureau de paix, 20 décembre 1792-15 germinal an II.
 1701. *Gannat*. Registre des jugements et autres actes. 1791.
 1702. (Registre). Inventaire des minutes rédigées à la justice de paix du premier canton de

la commune de Gannat, 12 décembre 1792-24 messidor an II.

1703. (Registre). Inventaire des minutes du tribunal de la justice de paix du premier canton de la commune de Gannat, 1793-an III.

1704. Minutes, janvier-décembre 1791.

1705. Id. Janvier-novembre 1792.

1706. Id. Décembre 1792-floréal an II.

1707. Id. Prairial-thermidor an II.

1708. Id. Vendémiaire-frimaire an III.

1709. Id. Frimaire-prairial an III.

1710. Registre des jugements du tribunal de police correctionnelle, mai 1793-messidor an II.

1711. Registre de transcription des actes du bureau de paix et de conciliation, janvier 1793-messidor an II.

1712. (Registre). Id. fructidor an II-prairial an III.

1713. (Registre). Id. Prairial-jours complémentaires an III.

1714. Tableaux des minutes de jugements de la justice de paix, 1793-an III.

1715. Minutes 1790-1791.

1716. Id. 1792-1793.

1717. Id. an II

1718. Id. an III.

1719. *Moulins*. Registre des actes de la justice de paix du canton Ouest (Brutus Allier), brumaire an IV-pluviôse an VIII.

1720. Registre des actes de conciliation de la justice de paix du canton Ouest (Brutus Allier), messidor an V-brumaire an VI.

1721. Minutes du canton Ouest (Brutus Allier), décembre 1790.

1722. Id. Janvier 1791.

1723. Id. Février 1791.

1724. Id. Mars 1791.

1725. Id. Avril 1791.

1726. Id. Mai 1791.

1727. Id. Juin 1791.

1728. Id. Juillet 1791.

1729. Id. Août 1791.

1730. Id. Septembre 1791.

1731. Id. Octobre 1791.

1732. Id. Décembre 1791.

1733. Id. Janvier et février 1792.

1734. Id. Mars-avril 1792.

1735. Id. Mai-Juin 1792.

1736. Id. Juillet-août 1792.

1737. Id. Septembre-novembre 1792.

1738. Id. Pièces diverses de la justice de paix du canton Ouest, an III-an VII.

1739. Registre d'enregistrement des jugements de la justice de paix du canton Est (Centre et Paris), 24 frimaire an IV-24 floréal an V.

1740. (Registre). Pièces diverses de la justice de paix du canton Est (Centre et Paris), an II-an VIII.

1741. Affaires correctionnelles, novembre 1791-février 1792.

1742. Id. Mars-avril 1792.

1743. Id. Avril-mai 1792.

1744. Id. Mai 1792.

1745. Id. Mai-octobre 1792.

1746. Id. Juin-octobre 1792.

1747. Id. Avril-juin 1792.

1748. Id. Juin-juillet 1792.

1749. Id. Juillet-août 1792.

1750. Id. Juillet-septembre 1792.

1751. Id. Septembre-novembre 1792.

1752. Id. 1792-an III.

1753. Id. an IV-an VI.

1754. Id. Mai 1792-an II.

1755. Id. Justice de paix de Moulins : affaires diverses, 1789-an VI.

1756. (Registre). Bureau de paix et de conciliation de Moulins : registre des délibérations, 22 décembre 1790-27 brumaire an III.

1757. Id. Registre des procès-verbaux de comparution des parties, 29 juillet 1791-10 brumaire an II.

1758. (Registre). Id. 26 février 1793-9 fructidor an III.

1759. (Registre). Id. 26 juillet 1791-10 juillet 1792.

1760. (Registre). Id. 13 juillet 1792-4 brumaire an III.

1761. (Registre). Id. 13 juillet 1792-29 pluviôse an III.

1762. (Registre). Id. 9 ventôse an III-4 brumaire an IV.

1763. (Registre). Id. 14 ventôse an III-9 brumaire an IV.

1764. Registre des actes du bureau de paix et de conciliation. 24 vendémiaire an IV.

1765. Registre des certificats de non comparution, des procès-verbaux des déclarations des parties et des arrêtés du bureau de paix et conciliation, 28 décembre 1790-30 août 1793.

1766. Registre des certificats de non comparution, 28 juillet 1791-9 brumaire an IV.

1767. Bureau de paix et de conciliation : correspondance et pièces diverses, 1791-an III.

1768. *Neuilly-le-Réal*. Registre des affaires portés devant le juge de paix, mai-novembre 1791.

1769. Minutes, 2 juin-4 décembre 1791.

1770. Id. Avril-décembre 1791.

1771. Id. 1791.

1772. *Lapalisse*. Récépissés par l'administration municipale du canton de Lapalisse au greffier de la justice de paix des jugements, des procès-verbaux de conciliation, tutelles et autres actes de la justice de paix, 1793-an V.

1773. *Saint-Pourçain*, premier canton. Minutes, janvier 1791.

1774. Id. Juin-décembre 1791.
 1775. Id. 1792.
 1776. Id. Janvier 1793-fructidor an II.
 1777. Id. Deuxième canton. 1^{er} vendémiaire an III-1^{er} vendémiaire an IV.
 1778. Id. Janvier-juin 1791.
 1779. Id. Juillet-décembre 1791.
 1780. Id. 1792.
 1781. Id. Janvier-septembre 1793.
 1782. Id. an II.
 1783. Id. an III.
 1784. *Vichy*. Minutes, Janvier-novembre 1792.
 1785. Minutes du tribunal de police correctionnelle et rurale de Vichy, 1792.
 1786. Minutes de la justice de paix de Vichy, an IV-an VII.

SUPPLEMENT AUX JUSTICES DE PAIX

- 1661 bis. *Bourbon l'Archambaud*. Audiences. 1792-an V.
 1662 bis. (Registre). Bureau de paix et de conciliation, 1791-an VII.
 1663 bis. (Registre). Registre des tutelles et curatelles, 1792.
 1664 bis. (Registre). Bureau de paix du district de Cérilly, séant à Bourbon, 1791-an IV.
 1665 bis. (Registre). Minutes de jugements, 1791-an IV.
 1666 bis. (Registre). Minutes de jugements, an IV-an VIII.
 1667 bis. (Registre). *Saint-Hilaire*. Enregistrement des lois et décrets, an III-an IV.
 1668 bis. (Registre). Enregistrement des jugements et autres actes, 30 juin 1793-2^e jour complémentaire de l'an II.
 1669 bis. (Registre). Enregistrement des procès-verbaux de conciliation, an III-an V.
 1670 bis. Nomination de gardes champêtres, 4 fructidor an IV et 29 frimaire an V.
 1671 bis. Minutes de jugements, an III-an VIII.
 1672 bis. (Registre). *Ygrande*. Registre d'enregistrement des actes, 1791-an V.
 1673 bis. Bureau de paix et de conciliation, 1791-an VI.
 1674 bis. Minutes de jugements 1791-an IV.
 1675 bis. Minutes de jugements, an IV-an VIII.
 1676 bis. *Chevagnes*. Jugements rendus, an IV-an VI.
 1677 bis. Bureau de paix et de conciliation, 1791-an VI.
 1678 bis. Minutes de jugements et actes divers, 1791-an II.
 1679 bis. Minutes de jugements et actes divers, an III-an VIII.
 1680 bis. *Pierrefitte*. Minutes de jugements, 1792-an III.
 1681 bis. Minutes de jugements, an IV-an VII. 1791-an IV.
 1682 bis. *Lurcy-Lévy*. Minutes de jugements 1793 et an II.
 1683 bis. *Le Veudre*. Minutes de jugements, 1791-an VI.
 1684 bis. Bureau de paix et de conciliation, 1793-an VI.
 1685 bis. *Chatel-de-Neuvre*. Minutes de jugements, 1791-an IV.
 1686 bis. Minutes de jugements, an V-an VIII.
 1687 bis. Affaires de police, an II.
 1688 bis. Jugements civils, 1791-an IV.
 1689 bis. Déclarations de grossesse, 1793-an VII.
 1690 bis. Conciliation et non conciliation, 1792-an VII.
 1691 bis. *Cressanges*. Minutes de jugements, 1791-an VIII.
 1692 bis. Affaires de police, 1792.
 1693 bis. Minutes de jugements de police, 1792.
 1694 bis. Conciliation et non conciliation, an III-an VII.
 1695 bis. *Le Montet*. Jugements, répertoires, 1793-an VII.
 1696 bis. Minutes de jugements, an II-an V.
 1697 bis. Affaires de police, an II.
 1698 bis. Jugements civils an III-an X.
 1699 bis. Conciliation et non conciliation, an III-an X.
 1700 bis. *Yzeure*. Minutes de jugements, 1792-an VIII.
 1701 bis. Id. *Moulins-Est*. Section Centre et Paris, 1791-an VIII.
 1702 bis. Id. *Moulins-Ouest*. Section Brutus et Allier, an III-an VIII.
 1703 bis. *Moulins Est et Ouest*, police correctionnelle (procédures), 1792-1793.
 1704 bis. *Moulins-Est*. Section Centre et Paris: Tribunal de police correctionnelle, an II-an III.
 1705 bis. *Villeneuve*. Minutes de jugements, 1791-an IV.
 1706 bis. Minutes de jugements, an IV-an VIII.
 1707 bis. *Bessay*. Jugements, an II-an V.
 1708 bis. Minutes de jugements, 1791-an VIII.
 1709 bis. *Neuilly-le-Réal*. Minutes de jugements. 1792-an VIII.
 1710 bis. *Varenes-sur-Allier*. Minutes de jugements, an VII.
 1710 (3). *Saint-Sauvier*. Minutes de jugements, an II.
 1710 (4). *Cressanges*. Minutes de jugements, an III-an IX. Versement du greffe de Moulins.

1710 (5). *Le Veurdre*. Minutes de jugements, an VIII. Versement du greffe de Moulins.

1710 (6). *Montmaraud*. Minutes de jugements, 1^{er} février 1793-23 fructidor an III. Versement du greffe de Montluçon.

1710 (7). *Saint-Désiré*. Minutes de jugements, 1793-an II. Versement du greffe de Montluçon.

1710 (8). *Cusset*. Minutes de jugements, 1790-an VIII. Versement de la justice de paix.

1710 (9). *Le Donjon*. Minutes de jugements, 1790-an VIII. Versement de la justice de paix.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE MOULINS

L. 1787. (Registre.) — In-folio, 92 feuillets, papier.

22 mai 1792-frimaire an V. *Tribunal de commerce*. Sentences.

L. 1788. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1792-an VI. *Tribunal de commerce*. Pièces diverses.

SUPPLEMENT AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MOULINS

L. 1787 (bis). (Liasse.) — 4 pièces, papier.

Messidor an VII-thermidor an VIII. *Tribunal de commerce*. Etats d'appels de causes et de mises au rôle. Versement du greffe de Moulins.

L. 1787 (3). (Liasse.) — 57 pièces, papier.

An VI-an XI. *Tribunal de commerce*. Assignations par devant le Tribunal. Versement du greffe de Moulins.

L. 1787 (4). (Liasse.) — 203 pièces, papier.

An VI. *Tribunal de commerce*. Minutes de jugements. Versement du greffe de Moulins.

L. 1787 (5). (Liasse.) — 232 pièces, papier.

An VI-an VII. *Tribunal de commerce*. Actes de voyages, enquêtes, prestations de serments, nominations d'experts, réceptions de cautions, ordonnances d'apposition de scellés. Versement du greffe de Moulins.

L. 1787 (6). (Registre.) — In-folio, 131 feuillets, papier.

Frimaire an II-messidor an III. *Tribunal de commerce*. Jugements. Versement du greffe de Moulins.

L. 1787 (7). (Registre.) — In-folio, 127 feuillets, papier.

Messidor an III-germinal an V. *Tribunal de commerce*. Jugements. Versement du greffe de Moulins.

L. 1787 (7 bis) / Registre. In folio, 62 feuillets, papier.
Germinal an V - Brumaire an VI. Tribunal de commerce. Jugements. Versement ?...

L. 1787 (8). (Registre.) — In-folio, 71 feuillets, papier.

13 frimaire an II-2 fructidor an V. *Tribunal de commerce*. Actes de voyage. Versement du greffe de Moulins.

L. 1787 (9). (Registre.) — In-folio, 71 feuillets, papier.

15 février 1792-19 juin 1827. *Tribunal de commerce*. Délibérations. Versement du greffe de Moulins.

FONDS COMMUNAUX (1)

L. 1789. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1791-an VI. *Commune de Lapalisse*. Affaires diverses.

L. 1789 (bis). (Liasse.) — 1 pièce, papier.

An VI. *Commune de Contigny*. Extrait du rôle foncier.

L. 1789 (3). (Liasse.) — 1 pièce, papier.

An VII. *Commune de Deux-Chaises*. Extrait du rôle foncier.

L. 1790. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

An II-an III. *Commune de Charroux*. Affaires diverses.

L. 1791. (Cahier.) — In-folio, 4 feuillets, papier.

Novembre 1790-décembre 1791. *Commune de Louchy*. Délibérations.

L. 1792. (Cahier.) — In-folio, 58 feuillets, papier.

7 février 1790-15 août 1792. *Commune de St.-Germain-de-Salles*. Délibérations et enregistrement des lois et décrets.

L. 1792 (bis). (Liasse.) — 1 pièce, papier.

10 germinal an VII. *Commune de St.-Germain-de-Salles*. Nomination de l'agent municipal.

L. 1793. (Registre.) — In-folio, 13 feuillets, papier.

1790-1793. *Commune de Vicq*. Délibérations

(1) Pour les fonds communaux, de peu d'importance dans l'Allier, et qui sont généralement de simples dépôts des communes, et pour les fonds divers, qui se composent surtout d'imprimés, généralement en double, on s'est contenté d'analyses très sommaires.

L. 1794. (Registre.) — In-folio, 38 feuillets, papier.

1793-an III. Commune de Vicq. Délibérations.

L. 1795. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

S. d. messidor. Commune de Vicq. Etat de section.

L. 1795 (bis). (Liasse.) — 1 pièce, papier.

8 fructidor an II. Commune de Givrette. Partage des communaux. Versement du greffe de Montluçon.

L. 1796. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

An IV-an VI. Commune d'Ainay-le-Château. Etat de la population (an IV), et rôle de la contribution personnelle (an V et an VI).

L. 1796 (bis). (Liasse.) — 1 pièce, papier.

Décembre 1789. Commune de Montluçon. Lettres du comité permanent de la ville de Montluçon, au sujet de la division du royaume en départements. Versement du greffe de Montluçon.

L. 1797. (Registre.) — In-folio, 148 feuillets, papier.

1788-an III. Commune de Target. Délibérations et enregistrement des lois et décrets.

L. 1797 bis. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

3 septembre 1789. Commune de Moulins. Ordonnance du comité de la ville de Moulins, au sujet de l'arrestation de Claude Noailly, négociant à Droiturier, arrêté sous le soupçon d'accaparement de blé. Versement du greffe de Montluçon.

L. 1797 (ter). (Liasse.) — 3 pièces, papier.

An III-an VII. Commune de Moulins. Bureau commercial devant correspondre avec le comité de Commerce. Serments civiques.

L. 1798. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1793-an II. Commune du Montet. Fragment du registre des actes de la police municipale.

L. 1799. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1790-an III. Commune de Souvigny. Affaires diverses, dont une lettre du volontaire Boulicot (de Landau), et une de Juignet, capitaine au 15^e dragons (de Nice).

L. 1799 (bis). (Liasse.) — 1 pièce, papier.

16 avril 1791. Commune de Saint-Pourçain-sur-Sioule. Lettre de la municipalité de Moulins à celle de Saint-Pourçain, où l'on relève l'inté-

ressant passage suivant : « Je souhaite que la mort du célèbre Mirabeau vous ait moins affligés que je l'ai été et que je le suis encore. A mon avis, c'est une grande perte, que nous avons faite. Il serait bien à désirer qu'il ait vécu jusqu'après l'organisation de l'armée. Personne mieux que lui pouvait toucher cette matière délicate. Il faut cependant s'en consoler, croire que sa mort ne nuira en rien à la beauté de notre édifice et que ça ira comme s'il vivait. D'après ce qu'on m'a mandé de votre ville, je m'aperçois que tous les aristocrates ne sont pas d'accord sur la mort de M. Mirabeau. Les vôtres affectent la gaieté, et ceux d'ici la plus grande tristesse. Ce sont de bons enfants, ils aiment l'intelligence, sous peu, j'espère qu'ils suivront tous une marche uniforme. J'ai du plaisir à croire que le club des amis de la Constitution de votre ville a considérablement augmenté depuis mon départ et qu'il ne s'est glissé dans le nombre de ceux qui le composent aucun de ces Messieurs les aristocrates. »

L. 1799 (3). (Liasse.) — 1 pièce, papier.

8 pluviôse an IV. Commune de Veauce. Reçu de paiement de la contribution foncière.

L. 1799 (4). (Registre.) — In-folio, 33 feuillets, papier.

26 floréal an II-9 pluviôse an IV. Commune de St-Menoux. Délibérations. Dépôt de la commune.

L. 1799 (5). (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

16 floréal an II-29 floréal an V. Commune de Souvigny. Délibérations. Dépôt de la commune.

L. 1799 (6). (Registre.) — In-folio, 129 feuillets, papier.

1791-1793. Commune d'Andelaroche. Délibérations et enregistrement des lois et décrets. Dépôt de la commune (voir IV E 4 - 5)

(classé dans les dépôts communaux :
Souvigny : 4 E 251 - 1 D 1 (1)
Souvigny : - 279 - 18,
FONDS DIVERS

L. 1800-1823. (24 registres.) — In-4°.

An VII-an VIII. Registres de l'état-civil (mariages) provenant de l'arrondissement de Lalpasse, par cantons.

L. 1824. (7 cahiers.) — In-4°.

1793-an IX. Mariages de la commune de Mercy (district de Moulins, canton de Neuilly-le-Réal).

L. 1825. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1791-1830. Dossier Bonnefond, ancien perruquier à Vichy, puis fermier des communaux de cette ville.

Range L. 1826. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1790-1792. Correspondance du directoire du département avec le patriote Palloy, entrepreneur de la démolition de la Bastille.

L. 1827. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1792-an VII. Révolution Divers, dont une lettre de Faullain de Banville, ingénieur, une lettre de Blanchard, accusateur public, un diplôme de la société populaire de Creuzier-le-Neuf, et deux chansons manuscrites.

L. 1828. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1789-an VI. Imprimés divers (impressions moulinoises), dont lettre d'un vieux religieux, ode lyrique à Marat et Lepelletier (2 exemplaires), couplets pour la plantation de l'arbre de la liberté à Moulins, discours prononcé à l'assemblée des chasseurs volontaires, discours prononcé sur le tombeau des frères d'armes morts à Nancy, par Cl. H. Dufour, copie d'une lettre de Mirabeau à Cuissot, prêtre à Moulins.

L. 1829. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

An II-an IV. Affiches contenant des jugements du tribunal révolutionnaire de Paris.

L. 1830. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1789-an VIII. Imprimés divers.

L. 1831. (1 volume.) — In-8, 408 pages.

An III. Rapport sur les papiers trouvés chez Robespierre, par E. Courtois, député de l'Aube.

L. 1831 (bis). (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1789-an VI. Imprimés divers.

L. 1832. (Liasse.) — 298 pièces, papier.

1789-an VII. Imprimés en double.

L. 1832 (bis). (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1790-an II, Ecrits divers de Laurent, évêque de l'Allier.

L. 1832 (3). (Liasse.) — 1 pièce, papier, imprimée. *Range*

S. d. (après le 9 thermidor). Adresse à ses concitoyens de François Givols, procureur syndic du district de Cusset.

L. 1832 (4). (Liasse.) — 1 pièce, papier, imprimée.

1793. Confession très curieuse et très scandaleuse du prêtre réfractaire, Mouret, dit Contort, ci-devant vicaire à Vichy.

L. 1832 (5). (Liasse.) 175 pièces, papier.

1789-an VIII. Imprimés divers.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.		Pages.
<i>Administrations municipales de canton</i>			
Canton de Bessay (L. 703).....	1	Incendies (L. 1187 - L. 1196)	96
Canton de Busset (L. 704).....	4	Faux (L. 1197 - L. 1227).....	97
Canton de Cérilly (L. 705 - L. 718).....	4	Mœurs (L. 1228 - L. 1234)	98
Canton de Châtel-de-Neuvre (L. 719).....	6	Affaires diverses (L. 1235 - L. 1249).....	99
Canton de Chevagnes (L. 720).....	6	SUPPLÉMENT AU TRIBUNAL CRIMINEL (L. 905 bis	
Canton du Donjon (L. 721 - L. 739).....	6	L. 927 bis)	101
Canton de Gannay-sur-Loire (L. 740).....	9	TRIBUNAUX DE DISTRICTS.	
Canton d'Hérisson (L. 740 bis).....	9	District de Cérilly (L. 1250 - L. 1269).....	101
Canton de Jaligny (L. 741 - L. 749).....	9	District de Cusset (L. 1270 - L. 1315)	102
Canton de Luneau (L. 750).....	10	SUPPLÉMENT AU TRIBUNAL DU DISTRICT DE CUSSET	
Canton de Lurcy-Lévy (L. 751)	10	(L. 1315 bis - L. 1315 ter).....	104
Canton de Montaiguët (L. 752)	11	District du Donjon (L. 1316 - L. 1333).....	104
Canton de Montet (L. 753)	11	SUPPLÉMENT AU TRIBUNAL DU DISTRICT DU DONJON	
Canton de Moulins (L. 754 - L. 757)	12	(L. 1333 bis)	105
Canton de Nérès (L. 758 - L. 759)	12	District de Gannat (L. 1334 - L. 1360).....	105
Canton de Neuilly-le-Réal (L. 760 - L. 762) ..	13	SUPPLÉMENT AU TRIBUNAL DU DISTRICT DE GANNAT	
Canton de Lapalisse (L. 763 - L. 769).....	14	(L. 1360 bis - L. 1360 (13)	107
Canton de Saint-Germain-des-Fossés (L. 770 -		District de Montluçon (L. 1361 - L. 1383)....	107
L. 783)	17	SUPPLÉMENT AU TRIBUNAL DU DISTRICT DE MONTLU-	
Canton de Saint-Hilaire (L. 784 - L. 790)....	22	ÇON (L. 1383 bis)	108
Canton de Saint-Menoux (L. 791 - L. 792) ..	23	District de Montmaraud (L. 1384 - L. 1407)....	109
Canton de Saint-Pourçain (L. 793 - L. 808) ..	26	SUPPLÉMENT AU TRIBUNAL DU DISTRICT DE MONTMA-	
Canton de Souvigny (L. 809)	35	RAUD (L. 1407 bis)	110
Canton de Target (L. 810)	35	District de Moulins (L. 1408 - L. 1494).....	110
Canton de Verneuil (L. 811 - L. 815).....	35	SUPPLÉMENT AU TRIBUNAL DU DISTRICT DE MOULINS	
Canton d'Ygrande (L. 816 - L. 836).....	38	(L. 1408 bis - L. 1417 bis).....	114
<i>COMITÉS DE SURVEILLANCE</i>			
Comité de Cusset (L. 836 bis - L. 836 ter) ..	40	TRIBUNAL CIVIL DU DÉPARTEMENT DE L'ALLIER	
Comité du Donjon et Bureau de correspon-		(L. 1495 - L. 1538)	115
dance de Luneau (L. 837)	44	SUPPLÉMENT AU TRIBUNAL CIVIL DU DÉPARTEMENT DE	
Comité du Donjon : Bureau de correspon-		L'ALLIER (L. 1495 bis - L. 1511 bis).....	117
dance de Montaiguët (L. 838)	44	TRIBUNAUX CORRECTIONNELS	
Comité de Gannat (L. 839 - L. 843)	44	Arrondissement de Moulins (L. 1539 - L. 1660)	117
Comité de Montmaraud (L. 844 - L. 845)....	56	SUPPLÉMENT AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE L'AR-	
Comité de Moulins (L. 846 - L. 898).....	62	RONDISSEMENT DE MOULINS (L. 1539 bis - L.	
<i>SOCIÉTÉS POPULAIRES</i>			
Société de Gannat (L. 899)	75	1541 bis)	123
Société de Moulins (L. 900 - L. 904 bis).....	76	Arrondissement de Gannat (L. 1660 (1) -	
<i>TRIBUNAUX</i>			
TRIBUNAL CRIMINEL DU DÉPARTEMENT DE L'ALLIER		L. 1660 (14)	123
INVENTAIRES, REGISTRES D'ORDRES, COMPTES DÉ-		Arrondissement de Montluçon (L. 1660 (15) -	
CADIAIRES ET JUGEMENTS (L. 905 - L. 911)....	78	L. 1660 (29)	124
<i>DOSSIERS</i>			
Vols (L. 912 - L. 1060)	79	Arrondissement de Lapalisse (L. 1660 (30) -	
Assassinats (L. 1061 - L. 1103)	87	L. 1660 (42)	124
Coups et blessures (L. 1104 - L. 1109).....	90	JUSTICES DE PAIX ET BUREAUX DE PAIX ET DE CONCILIATION	
Esprit public et affaires politiques (L. 1110 -		Bellenaves (L. 1661 - L. 1668)	125
L. 1148)	90	Bessay (L. 1669)	125
Substances (L. 1149 - L. 1168)	93	Brugheas (L. 1670 - L. 1676)	125
Concessions et malversations (L. 1169 -		Chantelle (L. 1677 - L. 1681).....	125
L. 1176)	95	Ebreuil (L. 1682)	125
Evasion, de prisonniers (L. 1177 - L. 1186)....	95	Ecurolles (L. 1683 - L. 1700)	125

Pages.		Pages.
125	Cannat (L. 1701 - L. 1718).....	128
126	Moulins (L. 1719 - L. 1767).....	128
126	Neuilly-le-Réal (L. 1768 - L. 1771).....	128
126	Lapalisse (L. 1772)	128
126	Saint-Pourçain (L. 1773 - L. 1783)	128
127	Vichy (L. 1784 - L. 1786).....	128
	SUPPLÉMENT AUX JUSTICES DE PAIX	
127	Bourbon-l'Archambaud (L. 1661 bis - L. 1666 bis)	
127	Saint-Hilaire (L. 1667 bis - L. 1671 bis).....	
127	Ygrande (L. 1672 bis - L. 1675 bis)	
127	Chevagnes (L. 1676 bis - L. 1679 bis).....	
127	Pierrefitte (L. 1680 bis - L. 1681 bis).....	
127	Lurcy-Lévy (L. 1682 bis)	
127	Le Veudre (L. 1683 bis - L. 1684 bis).....	
127	Châtel-de-Neuvre (L. 1685 bis - L. 1690 bis).....	
127	Cressanges (L. 1691 bis - L. 1694 bis).....	
127	Le Montet (L. 1695 bis - L. 1699 bis).....	
127	Yzeure (L. 1700 bis)	
127	Moulins-Est (L. 1701 bis)	
127	Moulins-Ouest (L. 1702 bis)	
127	Moulins Est et Ouest (L. 1703 bis).....	
127	Moulins-Est (L. 1704 bis)	
127	Villeneuve (L. 1705 bis - L. 1706 bis).....	
127	Bessay (L. 1707 bis - L. 1708 bis).....	
127	Neuilly-le-Réal (L. 1709 bis)	
127	Varennnes-sur-Allier (L. 1710 bis)	
127	Saint-Sauvier (L. 1710 (3)	
127	Cressanges (L. 1710 (4)	
		128
	Le Veudre (L. 1710 (5)	128
	Montmaraud (L. 1710 (6)	128
	Saint-Désiré (L. 1710 (7)	128
	Cusset (L. 1710 (8)	128
	Le Donjon (L. 1710 (9)	128
	TRIBUNAL DE COMMERCE DE MOULINS (L. 1787 - L. 1788)	128
	SUPPLÉMENT AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MOULINS (L. 1787 bis - L. 1787 (9)	128
	FONDS COMMUNAUX	
	Lapalisse (L. 1789)	128
	Contigny (L. 1789 bis)	128
	Deux-Chaises (L. 1789 (3)	128
	Charroux (L. 1790)	128
	Louchy (1791)	128
	Saint-Germain-de-Salles (L. 1792 - L. 1792 bis).....	128
	Vicq (L. 1793 - L. 1795)	129
	Givrette (L. 1795 bis)	129
	Ainay-le-Château (L. 1796)	129
	Montluçon (L. 1796 bis)	129
	Target (L. 1797)	129
	Moulins (L. 1797 bis - L. 1797 (3).....	129
	Le Montet (L. 1798)	129
	Souigny (L. 1799)	129
	Saint-Pourçain (L. 1799 bis)	129
	Veauce (L. 1799 (3)	129
	Saint-Menoux (L. 1799 (4)	129
	Souigny (L. 1799 (5)	129
	Andelaroche (L. 1799 (6)	129
	FONDS DIVERS (L. 1800 - L. 1832 (5).....	129